

DEPARTEMENT
D'HISTOIRE

- **MASTER**
- Histoire des migrations et des mouvements de populations dans le bassin méditerranéen
- **2019-2020**

Semestre 2

MODULE

Méditerranée :
Histoire contemporaine
de la Méditerranée:
Economie, Société et
relations diplomatiques

Pr. Mimoun AZIZA

HISTOIRE DE LA MÉDITERRANÉE

Sommaire

- Prise de vue
- 1. Antiquité
 - Les premiers peuples marins
 - Les Phéniciens, courtiers des grandes puissances
 - Colons et marins grecs (VIII^e -VI^e s. av. J.-C.)
 - Les Grecs, maîtres de la Méditerranée (V^e-II^e s. av. J.-C.)
 - La puissance maritime d'Athènes
 - La Méditerranée hellénistique
 - Rome et la Méditerranée
 - La conquête romaine
 - « Mare nostrum » (I^{er} s. av.-IV^e s. apr. J.-C.)
- 2. Moyen Âge (V^e-XV^e s.)
 - Renaissance de la piraterie (V^e-X^e s.)
 - Empire normand et armateurs italiens (XI^e-XIII^e s.)
 - Progrès de la puissance ottomane et de la navigation ibérique (XIV^e-XV^e s.)
- 3. Temps modernes
 - De la prise de Constantinople à la mort de Philippe II
 - Soliman le Magnifique
 - Les guerres d'Italie
 - L'apogée de Venise
 - Le déclin espagnol
 - La décadence économique des vieux royaumes
 - La politique française : de Sully à Colbert
 - L'écroulement de la puissance ottomane
 - Renaissance de la Méditerranée occidentale
 - Nouvelles forces politiques, spirituelles et économiques
 - La puissance autrichienne
 - Dislocation de l'Empire ottoman
 - Révolution française et Empire napoléonien
- 4. Époque contemporaine
 - Le duel franco-anglais et l'intervention russe
 - Permanences et mutations
 - Au temps du partage colonial (1875-1914)
 - Les mutations sociales et économiques
 - Nationalismes et grandes puissances (1914-1970)
 - D'une guerre à l'autre (1918-1942)
 - Triomphe précaire des Britanniques (1942-1956)
 - De jeunes États face aux États-Unis et à l'U.R.S.S. (1956-1970)
 - Rupture des équilibres traditionnels et tentatives de rapprochement
 - Stratégie des puissances et zones conflictuelles
 - Une difficile coopération
 - Le devenir de la Méditerranée
- Bibliographie

Les auteurs

- Claude LEPELLEY, Chargé d'enseignement à l'Université de Lille.
- André BOURDE, professeur à l'université de Provence, directeur de l'Institut d'art
- Jean-Louis MIÈGE, professeur émérite à l'université de Provence
- Georges DUBY, de l'Académie française
- Claude LEPELLEY, Chargé d'enseignement à l'Université de Lille.
- André BOURDE, professeur à l'université de Provence, directeur de l'Institut d'art
- Jean-Louis MIÈGE, professeur émérite à l'université de Provence
- Georges DUBY, de l'Académie française
- Claude LEPELLEY, Chargé d'enseignement à l'Université de Lille.
- André BOURDE, professeur à l'université de Provence, directeur de l'Institut d'art
- Jean-Louis MIÈGE, professeur émérite à l'université de Provence
- Georges DUBY, de l'Académie française
- Claude LEPELLEY, Chargé d'enseignement à l'Université de Lille.
- André BOURDE, professeur à l'université de Provence, directeur de l'Institut d'art
- Jean-Louis MIÈGE, professeur émérite à l'université de Provence
- Georges DUBY, de l'Académie française
- Claude LEPELLEY, Chargé d'enseignement à l'Université de Lille.
- André BOURDE, professeur à l'université de Provence, directeur de l'Institut d'art
- Jean-Louis MIÈGE, professeur émérite à l'université de Provence
- Georges DUBY, de l'Académie française
- Claude LEPELLEY, Chargé d'enseignement à l'Université de Lille.
- André BOURDE, professeur à l'université de Provence, directeur de l'Institut d'art

- o **Jean-Louis MIÈGE**, professeur émérite à l'université de Provence
- o **Georges DUBY**, de l'Académie française

C'est autour de la Méditerranée que se développèrent et s'épanouirent les civilisations de l'Antiquité classique grecque et romaine. Platon comparait les hommes à « des fourmis ou des grenouilles autour d'un étang ». Quand on s'éloignait des rives de la mer intérieure, on entrait dans le pays hostile des Barbares. Pourtant, les premiers peuples civilisés qui prospérèrent près de ses rivages ne se souciaient pas de la Méditerranée : les Mésopotamiens et les Égyptiens furent des terriens pour qui la mer n'était qu'une limite à leurs territoires ou à leurs entreprises. Cependant, dès les III^e et II^e millénaires, les peuples marins de la Phénicie et du monde égéen frayèrent la voie. Au premier millénaire avant notre ère, la Méditerranée devint l'axe du monde antique, grâce aux Phéniciens et aux Carthaginois, et surtout grâce aux Grecs. Rome recueillit ensuite cet héritage et, en groupant sous son autorité toutes les rives de la mer intérieure, elle porta à son achèvement cette tendance à l'unité méditerranéenne que les Grecs avaient développée. La rupture de cette unité, lors des invasions barbares, fut l'une des composantes essentielles de la fin du monde antique.

Les Grandes Invasions, en déferlant sur la partie occidentale de l'Europe, entraînent le repli de l'Empire romain sur Byzance. Et Byzance même résistera mal à la pression de l'Islam. Mais aux alentours de l'an mille, l'Occident redevient plus actif (Normands, Vénitiens, Génois), et par les Croisades interrompt provisoirement l'expansion de l'Islam. La chute de Constantinople et l'établissement de l'hégémonie ottomane sur la Méditerranée orientale, la conquête du royaume arabe de Grenade par les Espagnols vont bouleverser à nouveau les relations politiques, économiques et culturelles entre l'Orient et l'Occident. La découverte des routes océaniques vers les richesses des Indes ultramarines (Amérique, Guinée, péninsule indienne, fabuleuses contrées à épices d'Extrême-Orient) et l'essor des pays ibériques (Portugal et Espagne), puis de leurs concurrents septentrionaux (Hollandais et Anglais) ravissent peu à peu à la Méditerranée son rôle de carrefour entre les mondes africain, asiatique et européen. Alors que les activités vitales de l'Europe se concentrent désormais sur la partie occidentale et les façades atlantiques du continent, la vieille mer méridionale prend figure de champ clos, où en d'incessantes guerres s'affrontent les ambitions hégémoniques françaises et espagnoles, puis se développe - croisade d'un nouveau style - l'antagonisme exaspéré entre une chrétienté (Venise, Naples, Rome, Malte) menée par l'Espagne et l'Islam ottoman expansionniste. Lépante, qui n'arrêta pas la pénétration ottomane dans le flanc sud-est de l'Europe, permit du moins pour un temps de délimiter les deux zones d'influence : la Méditerranée nord-occidentale dominée par l'Espagne ; la Méditerranée orientale et méridionale réservée à la Porte et à ses vassaux.

Ainsi, frustrée d'une partie de son antique substance commerciale, écartée des nouveaux circuits économiques du monde, lourdement encadrée par les coûteux dispositifs militaires des impérialismes antagonistes, déchu de son rôle moteur en Europe, la Méditerranée est devenue (avec tout l'apparat de ses palais et de ses églises « baroques », de ses forteresses et de ses séraïls) un lac subalterne. Pourtant, malgré les « avannies » dont le frappent les Ottomans, le commerce du Levant reste intéressant pour Venise et Raguse, pour Marseille surtout qui draine une part des productions de la régence d'Alger. Anglais et Hollandais - même si les Échelles sont de moindre intérêt au regard des Indes - savent aussi s'y frayer un chemin. Ailleurs, les relations commerciales ont le caractère localisé et provincial du cabotage ou des sauts de puce entre les îles génoises (Corse) ou espagnoles (Baléares, Sardaigne, Sicile). La haute mer est devenue le domaine des corsaires barbaresques, des galères de Malte ou des escadres qu'expédient en Méditerranée d'une part l'Angleterre de Cromwell et d'autre part la France de Louis XIV.

Mais l'irréremédiable décadence de la puissance espagnole, les vicissitudes, puis le déclin de l'Empire ottoman, les transformations territoriales et dynastiques des pays méditerranéens, l'effacement d'anciens protagonistes et l'entrée en scène de nouveaux venus secouent profondément, au XVIII^e siècle, la léthargie politique et économique de la conjoncture méditerranéenne. Restée bien secondaire au regard de l'extraordinaire essor des activités atlantiques, une réanimation de la Méditerranée s'amorce. Trop certaines de leur destin, Venise, Raguse, Gênes se survivent ; par contre, Marseille, plus que jamais, prospère. Livourne surtout, mais aussi Naples, Barcelone, La Valette, Trieste reflètent la « reprise », les ambitions ou le rôle nouveau des États dont ils sont les ports. Dans l'Empire ottoman, les Grecs sous-tendent leur rôle politique et administratif devenu capital d'une activité commerciale qui, à tous les égards, prépare un réveil culturel et « national ». Ce sont là les conséquences des Lumières qui, avec leur style propre - et même dans la Constantinople des « effendis » - se répandent en Méditerranée.

L'élimination - certes encore bien circonscrite - des anciennes scléroses s'accompagne d'événements aux vastes conséquences qui, arrachant la Méditerranée à sa vie marginale, la font pénétrer de gré ou de force dans la trame compliquée du grand jeu européen. L'Angleterre s'intéresse surtout à la valeur stratégique de ce « ventre de l'Europe ». Empiriquement d'abord, puis sollicitée par les circonstances, elle élaborera une politique de points d'appui qui, par Gibraltar et Minorque, la conduira à Malte et jusqu'au Proche-Orient. La France, malgré tant d'hésitations, s'installe en Corse, favorise les princes de Bourbon en Italie, contrôle l'ordre de Malte, convoite une installation en Égypte, que Bonaparte réalisera un moment. Enfin, deux puissances déterminées et ambitieuses, l'Autriche et la Russie, découvrent leur rivalité dans la course qui les pousse l'une et l'autre vers les Balkans et la Méditerranée orientale.

À la fin du XVIII^e siècle, si le poids économique et culturel de la Méditerranée - malgré le renouveau espagnol, malgré l'art italien - reste inférieur à celui de la zone européenne atlantique, les multiples problèmes politiques qui l'agitent proposent à la vieille mer, pour le meilleur et pour le pire, de nouveaux rôles et de nouvelles orientations. La Révolution secoue et remodèle l'Italie, amorce le réveil grec et prépare celui de l'Égypte. La Russie et l'Autriche s'étendent aux dépens du grand corps malade de l'Empire ottoman. L'installation de l'Angleterre en Inde confère aux routes qui y mènent une importance capitale. D'où l'acuité croissante de la question d'Orient, donc du problème de la Méditerranée orientale et de ses confins. À l'aube de l'ère romantique, la primauté culturelle de la Méditerranée apparaît aussi défunte que sa primauté économique. Humanisme et baroque, désuets ou périmés, sont supplantés par le tourisme, la quête du folklore et de l'exotisme.

Ayant été pendant trois siècles, une des principales zones d'affrontement entre la France et le Royaume-Uni, puis le centre des rivalités internationales avec la montée des ambitions italiennes, la vocation maritime de l'Autriche et la poussée de la Russie, la Méditerranée, notamment entre les deux guerres mondiales, apparaît comme un prolongement géopolitique de l'Europe.

La Seconde Guerre mondiale et ses lendemains modifièrent ces données. L'effacement des puissances européennes, l'installation en force de la puissance américaine puis de la flotte soviétique, l'indépendance des territoires coloniaux, la montée de l'arabisme, les découvertes et l'exploitation d'immenses champs de pétrole bouleversèrent les règles d'un jeu jusqu'alors relativement simple. Depuis 1970, les forces de dissociation se sont affirmées, entraînant la rupture des anciens équilibres, accélérant le déclin des anciennes hégémonies. Face à ces mutations et aux contradictions nées du poids du passé et des forces de l'avenir émerge lentement, parmi ses riverains, une prise de conscience de nouveaux intérêts communs.

Écrit par **Claude LEPELLEY**

Écrit par **André BOURDE**

Écrit par **Jean-Louis MIÈGE**

1. Antiquité

Les premiers peuples marins

C'est au III^e millénaire qu'on commence à entrevoir la vie de la Méditerranée. Contrairement aux grands empires égyptien et mésopotamien, des peuples tournent alors leur activité vers la mer, créent les techniques de navigation, explorent les rivages et inaugurent les routes commerciales.

Depuis 2700, la Crète voyait s'épanouir la civilisation minoenne. Plus tard, les Grecs conservèrent le souvenir de la thalassocratie de Minos. Cette civilisation maritime semble avoir connu son apogée au milieu du II^e millénaire, quand la flotte des rois de Cnossos faisait régner la paix sur la mer Égée et s'y assurait un véritable monopole commercial. Les marins crétois portaient leur céramique dans tous les ports de l'Orient. Les fresques égyptiennes montrent comme des ambassades de tribut ce qui n'était que des visites à but commercial.

Vers 1400, Cnossos fut brûlée par des Achéens venus de Mycènes. Toutefois, ces envahisseurs indo-européens allaient prendre le relais de l'activité maritime, et l'on assista au développement d'un impérialisme ayant la Méditerranée pour champ. L'expansion se fit grâce à des navires ayant de cinq à quinze paires de rames et à de gros voiliers. Des principautés peuplées d'Achéens se formèrent en Crète, à Rhodes, à Chypre, sur la côte de l'Asie Mineure. La guerre de Troie n'est qu'une de ces vastes expéditions de pillage. Tout aussi considérable fut l'activité commerciale des Achéens dont on trouve la trace non seulement dans le Proche-Orient, mais en Sicile et en Italie du Sud.

Les Phéniciens, courtiers des grandes puissances

Les cités phéniciennes, Ugarit, Byblos, Tyr, Sidon, sont situées le long d'une plaine étroite, entre la mer et les monts du Liban. Dès le III^e millénaire, elles tournèrent leurs activités vers la mer. Le plus souvent vassales des maîtres successifs du monde oriental, elles servirent de courtiers à ces puissances. Ainsi, Byblos commerça comme intermédiaire des pharaons. Les Phéniciens exportaient le bois des cèdres du Liban et la teinture de pourpre, mais l'essentiel de leur commerce portait sur des produits fabriqués par d'autres peuples.

Au XII^e siècle, l'équilibre méditerranéen fut bouleversé par le contrecoup de nouvelles invasions ; l'empire achéen s'effondra et la mer fut contrôlée par les bandes des Peuples de la mer. Il semble bien qu'il faille reconnaître aux Phéniciens le mérite d'avoir relancé l'activité maritime lointaine ; toutefois, le débat reste ouvert au sujet de la date exacte de leur expansion en Méditerranée occidentale. Au X^e siècle, on assiste à une véritable renaissance dont Tyr est le principal foyer. Les rois Hiram et Salomon organisent des expéditions lointaines ; une chaîne de comptoirs est fondée à Chypre, dans les îles de la Méditerranée occidentale, dans le sud de l'Espagne, riche en métaux. Les Phéniciens transportaient alors vers l'Orient l'argent d'Espagne et l'étain venu sans doute de Grande-Bretagne et indispensable pour la fabrication du bronze.



1000-600. Le fer et les cavaliers

Métallurgie du fer. Assyrie. Renaissance grecque. Expansion scythe. Les Olmèques en Amérique centrale. Chavín dans les Andes.

C'est dans de violents bouleversements que commence le I^{er} millénaire.

Les grands empires du Bronze s'effondrent sous les coups de guerriers nomades, redoutables cavaliers venus des steppes d'Asie centrale et maîtrisant la métallurgie du fer.

Ainsi, les Scythes font une incursion profonde en Europe et en Orient, avant de se replier aux abords de la mer Noire.

De petits peuples profitent de cet effacement passager des grands empires.

Les Phéniciens essaient leurs comptoirs commerciaux dans toute la Méditerranée, diffusant l'alphabet.

Les Hébreux s'unifient en un royaume d'Israël qui domine la Palestine sous les règnes des rois David puis Salomon.

Après une période de repli, l'Assyrie connaît une fulgurante expansion et étend ses conquêtes, laissant un souvenir de terreur, jusque dans l'Égypte affaiblie.

La Grèce enfin, sortant d'un âge obscur, redécouvre l'écriture et implante ses colonies sur les côtes méditerranéennes.

Depuis le II^e millénaire l'Afrique connaît quant à elle d'importants mouvements migratoires.

La zone aride, désertée par les populations noires, est occupée par les Berbères ; tandis que, plus au sud, des groupes bantous migrent vers la partie centrale et orientale du continent, jusqu'à l'occuper en quasi-totalité.

Enfin, le centre et le sud du continent américain sont le siège de deux brillantes civilisations : la culture olmèque et la culture de Chavín.

Crédit :

2005 Encyclopædia Universalis France S.A.

Tous les documents proposés par Encyclopædia Universalis sont légalement autorisés pour l'usage pédagogique

Ils établissent, à partir de la fin du II^e millénaire, une série d'escales sur la côte d'Afrique, de l'Égypte au détroit de Gibraltar, espacées d'une trentaine de kilomètres l'une de l'autre, soit la distance d'une étape journalière. Au début simples mouillages pour la nuit, dans une anse où une grève permettait de tirer les navires au sec et près d'un point d'eau douce, ces escales devinrent des comptoirs temporaires de troc. Certains furent ensuite des établissements permanents. En 814, selon la tradition, les Tyriens fondèrent Carthage, dont le nom signifie la ville neuve, sur une position commandant l'accès au bassin occidental de la Méditerranée. En fait, l'archéologie montre que la ville ne se développa pas avant la fin du VIII^e siècle. Un siècle plus tard, elle dominait tout le bassin sud-ouest de la mer intérieure, devenu un lac carthaginois entre la côte d'Afrique, les Colonnes d'Hercule, c'est-à-dire le détroit de Gibraltar, le sud de la côte espagnole, les Baléares, le sud de la Sardaigne et de la Sicile.

Jusqu'alors, nul plus que les Phéniciens n'avait œuvré pour explorer et exploiter les rives de la Méditerranée et ouvrir des routes de commerce maritime. La hardiesse de ces marins fut considérable : sur des barques à fond plat et à voile carrée, ils se risquèrent sur l'Atlantique jusqu'au golfe de Guinée et peut-être plus loin encore. Toutefois, au moment du grand essor de Carthage, ils avaient trouvé des rivaux dynamiques au nord de la Méditerranée : les Grecs.

Colons et marins grecs (VIII^e -VI^e s. av. J.-C.)

À partir du VIII^e siècle, le monde grec retrouva, dans la Méditerranée, une place essentielle, perdue depuis les invasions doriennes. L'élan qui poussa alors des Hellènes sur les routes de la mer n'était qu'un élément de la profonde mutation du monde archaïque. Tout progrès économique passe par des rapports nouveaux avec des mondes à l'économie complémentaire : le monde grec se trouva obligé à la vie de relations, à la recherche de matières premières en échange de ses produits. Cela explique que l'expansion grecque se soit tournée vers les Barbares des pays situés à l'ouest et au nord qui, différents des Orientaux aux civilisations anciennes, étaient attirés par les produits de l'arboriculture et de l'artisanat hellènes. De plus, la relative faiblesse de ces Barbares permettait l'installation de colonies de peuplement.

Parmi ces éléments qui favorisèrent les Grecs, notons d'abord un notable progrès dans l'art de naviguer. Les navires se firent effilés, la voile augmenta, dès le VII^e siècle on utilisa l'ancre ; les Corinthiens construisirent les premières trières. Désormais, on ne craignit plus de s'éloigner des côtes ni de naviguer de nuit. La légèreté des navires faisait de chaque grève un point d'accostage et de transactions, cependant que se développait l'art d'aménager les ports. La vulgarisation de la monnaie, au VI^e siècle, et la maîtrise d'une écriture fondée sur un alphabet simple et pratique donnèrent aussi une plus grande souplesse aux échanges méditerranéens.

Les grandes aventures, au gré des courants et des vents, d'audacieux navigateurs, pour qui la piraterie était un des aspects de l'activité commerciale, semblent avoir tracé les routes et permis de repérer les endroits les plus aptes à une installation durable. La fondation de nouvelles cités est la marque la plus sensible de cette expansion ; elle est associée, dès le début, à des préoccupations commerciales dont la Méditerranée entière est le cadre. C'est à Ischia que se fixent, vers 775, les colons d'Étrurie : la première colonie grecque d'Italie est aussi la plus nordique, sur la côte tyrrhénienne, aux limites du monde étrusque. À la même époque, on trouve des Eubéens installés en Syrie, aux bouches de l'Oronte, et au nord de l'Égée.

Si chaque fondation nouvelle paraît originale, on peut distinguer deux phases dans la colonisation. La première s'étend de la fin du VIII^e siècle aux environs de 675 ; elle voit un développement relativement anarchique, souvent spontané. Les grands carrefours de commerce, comme le détroit de Messine, sont occupés, mais les premiers colons venaient en général poussés par le manque de terres. Les métropoles sont situées en Grèce proprement dite, telles les villes de l'isthme de Corinthe, en Eubée, dans des îles, comme Égine ou Paros, en Crète. Entre toutes ces cités, on trouve des traits communs : un territoire exigu et pauvre, où des factions politiques se disputent le pouvoir, alors que les habitants des campagnes ne peuvent espérer une meilleure répartition des terres. D'autre part, la nouvelle classe des artisans et des commerçants réclame l'ouverture de nouveaux marchés. Les riches plaines côtières de la Sicile, puis de l'Italie du Sud, attirèrent les colons les plus nombreux ; le nord de la mer Égée devint une terre grecque, pendant que Mégariens et Ioniens commençaient à s'installer en Propontide et à s'aventurer en mer Noire.

La seconde phase, jusqu'au V^e siècle, voit les préoccupations commerciales passer au premier plan. Milet jalonna de comptoirs les côtes de la mer Noire, les Phocéens s'installèrent à Marseille, Naucratis, concédée aux Grecs par le pharaon, dans le delta du Nil, devint la porte de l'Égypte sur la Méditerranée.

Une activité maritime inconnue jusqu'alors animait la Méditerranée au VI^e siècle. L'Égée était sillonnée de navires, les cités qui la bordaient étaient nourries avec des blés venus de Sicile, d'Italie, des plaines de Scythie au nord de la mer Noire et aussi d'Égypte. Les chantiers navals utilisaient le bois de Thrace et d'Anatolie, les esclaves affluaient de toutes parts. Les Phocéens importaient l'étain de Grande-Bretagne, qui traversait la Gaule jusqu'à Marseille. Le fer venait de chez les Étrusques. Les produits manufacturés grecs, la poterie en particulier, faisaient prime sur le marché méditerranéen, ainsi que le vin et l'huile de l'Hellade. La complexité de la vie politique traduisait cette mutation : la mer jouait un rôle primordial dans le développement des nouveaux impérialismes, comme ceux de Milet et de Corinthe, ainsi que dans les conflits et rivalités qui opposaient les cités grecques. Les idées et les hommes circulaient dans ce monde grec qui, à l'aube des temps classiques, tendait à se dilater aux dimensions de la Méditerranée et, du coup, avait un grand rayonnement sur les Barbares.

Les Grecs, maîtres de la Méditerranée (V^e-II^e s. av. J.-C.)

L'hellénisme triomphant entre en conflit, par son dynamisme même, avec les autres puissances méditerranéennes. La victoire de la marine athénienne sur les Perses, lors de la seconde guerre médique, a empêché la transformation de l'Hellade en une province périphérique d'un empire continental. À la même époque, l'équilibre de la Méditerranée occidentale était rompu par Carthage, qui menaçait les Grecs de Sicile. En 480, Gélon, tyran de Syracuse, bloquait l'avance carthaginoise à Himère et, quelques années plus tard, son frère Hiéron disloquait la flotte étrusque devant Cumès. Syracuse devenait la principale cité maritime de l'Occident.

La puissance maritime d'Athènes

Athènes groupa l'ensemble des cités du littoral de la mer Égée, insulaires ou non, en une association de défense contre les Perses, la ligue de Délos. Peu à peu, cette organisation se transforma en un puissant empire maritime athénien qui domina non seulement l'Égée mais aussi les détroits et la mer Noire, où Athènes prit le relais de Milet. L'ordre fut maintenu par les colons athéniens, les *clérouques*, et par une flotte de trois cents à quatre cents trières.

Économiquement, Athènes éclipsait toutes ses rivales. Le port du Pirée, aménagé après les guerres médiques, était devenu l'entrepôt de la Grèce. Le commerce, le plus souvent aux mains de *météques*, c'est-à-dire d'étrangers domiciliés à Athènes, était axé principalement sur l'importation dans le monde grec de blé venu de Scythie et d'Italie. La céramique athénienne se vendait dans tout le monde méditerranéen. Cependant, en Occident, on constatait une certaine léthargie de l'activité maritime et commerciale.

Durant le dernier tiers du V^e siècle et les deux premiers du IV^e, la puissance athénienne fut compromise par les furieux affrontements qui opposèrent les cités entre elles. En 404, Athènes fut vaincue par Sparte. Elle parvint pourtant à se relever et à reconstituer son empire maritime, mais elle dut compter désormais avec des concurrents, Rhodes et Byzance en particulier. En Occident, les produits des colonies entraient en concurrence avec ceux de la vieille Grèce. À la veille des conquêtes d'Alexandre, l'activité méditerranéenne se caractérisait par le morcellement.

La Méditerranée hellénistique

L'immense empire d'Alexandre s'étendit jusqu'à l'Inde : il était plus continental que maritime. Son démantèlement rapide, la perte de ses provinces orientales replacèrent vite, dès le début du III^e siècle, le centre de gravité du monde hellénistique en Méditerranée orientale. Dans les luttes où s'affrontèrent les successeurs d'Alexandre, le contrôle des ports et des îles joua un rôle essentiel : ainsi, à leur apogée, les Lagides d'Égypte avaient réussi à mettre la main sur la majeure partie de la mer Égée et sur les détroits. Conquête par les Grecs, l'Égypte devenait une puissance maritime pour la première fois de son histoire.

La période hellénistique est marquée par un prodigieux essor de la vie maritime et commerciale. L'existence de cours royales, l'apparition de riches bourgeois urbains suscitent des échanges accrus. L'huile et le vin de Grèce sont vendus dans toutes les colonies hellènes installées de par le monde, les Lagides exportent les céréales d'Égypte. Les produits manufacturés de qualité circulent à travers toute la Méditerranée. Le progrès des techniques est considérable : le tonnage des navires augmente, les ports sont aménagés ou agrandis, le phare qui éclaire l'entrée du port d'Alexandrie en symbolise l'activité. La ville, fondée par Alexandre « à côté de l'Égypte », devient la plus grande agglomération du monde. Le port, presque totalement artificiel, constituait le seul débouché de l'Égypte sur la Méditerranée. Il redistribuait les produits égyptiens, mais aussi ceux de l'Afrique profonde, comme l'ivoire, les parfums et les épices de l'Arabie et des Indes. De plus, Alexandrie inondait le marché méditerranéen d'objets de pacotille et d'articles précieux fabriqués sur place.

Les routes commerciales avaient profondément changé. Elles délaissaient la vieille Grèce déclinante, où seule Corinthe maintenait son activité. Rhodes connu au III^e siècle une immense prospérité, due à sa position centrale, à mi-chemin d'Alexandrie et des détroits. La vie économique était aux mains de ce que l'on pourrait appeler une « grande bourgeoisie capitaliste » qui mit au point des techniques commerciales et bancaires très évoluées. Les Grecs dominaient, mais très vite des Barbares hellénisés, surtout syriens, se joignirent à eux.

Pour la première fois de son histoire, le monde méditerranéen connut, à l'époque hellénistique, une véritable unité, et les déchirements politiques, qui firent s'opposer les différents royaumes en des guerres multiples, ne peuvent masquer la profonde interdépendance économique des diverses régions ni la communauté de civilisation, qui effaçait la vieille opposition entre Grecs et Barbares. Cette unité hellénistique précéda, dès le III^e siècle, l'unité romaine, qui ne saurait s'expliquer sans elle.

Rome et la Méditerranée

André Piganiol a défini l'histoire de Rome comme celle d'un État qui borda toutes les rives de la Méditerranée. Qualifiée de *mare internum*, la « mer intérieure », ou de *mare nostrum*, « notre mer », elle fut l'axe vital de l'immense Empire. Pourtant, à l'époque républicaine, la vocation maritime de Rome fut longue à s'éveiller.

La conquête romaine

Jusqu'au III^e siècle avant J.-C., Rome eut pour ambition une domination purement terrienne sur l'Italie. Carthage connaissait alors son apogée. Le conflit qui l'opposa à Rome à partir du milieu du III^e siècle n'avait pas de causes maritimes ou commerciales. Cependant, la victoire de Rome, à la fin du siècle, et la destruction de Carthage, en 146, éliminèrent la première puissance navale de l'Occident. Rome victorieuse intervint dès lors dans l'Orient hellénistique, pour se protéger d'une hypothétique attaque de la Macédoine. Quand cette dernière eut succombé, Rome annexa son territoire, ainsi que celui des cités grecques dont la domination fut acquise entre 168 et 146, et elle devint, sans conteste, la première puissance méditerranéenne. Les négociants romains exploitèrent alors sans vergogne les pays conquis, monopolisèrent les commerces les plus fructueux ; enfin, la création, sur l'ordre de Rome, d'un port franc à Délos qui facilitait grandement ces trafics causa le plus grand tort aux Orientaux. En léguant à Rome le royaume de Pergame, en 133, Attale III lui permettait d'annexer l'ouest de l'Asie Mineure : l'Égée devenait un lac romain. Cependant, dans les royaumes hellénistiques demeurés indépendants, en Syrie, en Égypte, les représentants de Rome intervenaient de plus en plus de façon autoritaire.

Les exactions des négociants romains et italiens dans le monde égéen favorisèrent les offensives antiromaines du roi du Pont, Mithridate, qui sut exploiter les haines soulevées par Rome dans tout l'Orient. En 88, il envahit la province d'Asie, y massacrant quatre-vingt mille Italiens ; la révolte gagna la Grèce. Sylla réussit à rétablir la situation en 85, mais Mithridate reprit l'offensive en 74. Ce n'est qu'en 65 que Pompée triompha définitivement du roi du Pont. Plus rien, désormais, ne s'opposait à la domination romaine dans ces régions. Pompée annexa la majeure partie de l'Asie Mineure ainsi que la Syrie. Seule l'Égypte demeurait un royaume grec indépendant : cela prit fin en 30 quand Octave, le futur empereur Auguste, en prit possession, après avoir vaincu dans la bataille navale d'Actium en 31, sur la côte ouest de la Grèce, son rival Antoine et la reine Cléopâtre. En Orient comme en Occident, la Méditerranée était un lac romain, mais les sanglantes guerres civiles qui avaient marqué la fin de la république romaine avaient entraîné une crise du commerce et un grand appauvrissement.

Les troubles de cette période avaient permis la recrudescence d'un fléau endémique : la piraterie. Cette activité fut longtemps considérée comme normale par les peuples riverains, sauf si les victimes étaient des concitoyens. Les cargaisons étaient pillées, les passagers rançonnés ou asservis. Éoliens et Crétois furent célèbres dans ce domaine.

Dès le III^e siècle avant J.-C., Rome combattit ce fléau en Méditerranée occidentale. Au premier siècle avant notre ère, elle devint maîtresse du commerce du bassin oriental ; comme la piraterie compromettait les affaires de ses négociants, en particulier à l'époque où Mithridate lui tenait tête, le Sénat, en 67, donna un commandement à Pompée pour rétablir l'ordre en mer. En quelques mois il avait éliminé les pirates : plus de trente mille d'entre eux furent tués ou capturés, plus de huit cents bateaux détruits, les repaires des côtes rocheuses de Cilicie anéantis. Des escadres permanentes furent instituées, qui rendirent cette victoire durable : sous le Haut-Empire, la piraterie fut exceptionnelle. Elle reparut à partir du III^e siècle après J.-C. mais sous un autre aspect : c'était l'une des formes de la pénétration barbare dans l'Empire.

« Mare nostrum » (I^{er} s. av.-IV^e s. apr. J.-C.)

L'époque impériale vit, à coup sûr, l'apogée de la vie maritime dans la Méditerranée antique, en ce qui concerne l'intensité du trafic, le nombre des navires et des passagers, le volume des marchandises. L'unification politique du monde méditerranéen sous l'égide de Rome et la paix qui en résultait pour tous les pays riverains donnèrent à la circulation des personnes et des biens une liberté, une facilité et une sécurité jamais connues auparavant.

Parmi les marchandises acheminées régulièrement, le blé d'Afrique et d'Égypte vient en premier lieu. Rome a été ainsi approvisionnée grâce au service de *l'annone*. Des navires exportaient aussi l'huile d'Afrique, les poteries gauloises, les vins de Gaule et d'Italie. C'est par mer, le plus souvent, qu'on transportait des régions productrices les bois et les marbres pour les constructions, ainsi que les métaux, fer, cuivre, étain. Des produits de luxe venus d'Extrême-Orient, soieries, parfums, épices, étaient acheminés vers Rome à partir des ports syriens. Le commerce de Rome et de l'Italie était fort déficitaire, car elles importaient beaucoup plus qu'elles n'exportaient.

Le transport par mer prédominait, et de loin, car il était plus aisé et plus économique que le transport par terre. La principale voie maritime joignait Rome, par Ostie ou Pouzzoles, à la Syrie et à Alexandrie. En Occident, les routes joignant les ports espagnols, gaulois comme Narbonne et Marseille, africains comme Carthage, aux ports italiens étaient les plus fréquentées. La durée des voyages variait beaucoup. Une traversée effectuée contre le vent durait au moins deux fois plus longtemps qu'avec vent favorable. Les sources connues citent des voyages particulièrement rapides : sept jours de la Sicile à l'Égypte, deux jours d'Afrique en Italie. Il fallait le plus souvent un mois pour aller de Marseille à Alexandrie, sans escales longues, une vingtaine de jours pour se rendre d'Ostie en Syrie. Les relations étaient assez fréquentes et assez rapides dans l'ensemble, à condition de bien choisir le moment et de disposer de vents propices.

L'été, la Méditerranée connaît un beau temps fixe : c'était l'époque des grandes traversées où l'activité maritime était intense. En hiver, le temps est instable avec de fréquentes tempêtes : on parlait alors de *mare clausum*, de « mer fermée ». Les gros bateaux restaient au port, sauf exception ; seule était pratiquée une navigation côtière limitée. La meilleure période s'étendait de la fin de mai à la mi-septembre ; la mer était close du milieu de novembre au début de mars.

Le tonnage des navires s'accrut notablement à l'époque impériale. Les bateaux de l'époque grecque classique jaugeaient en moyenne une trentaine de tonneaux modernes : sous l'Empire, les navires de plus de cent tonneaux furent les plus nombreux pour les transports transméditerranéens. Certains avaient des tonnages beaucoup plus importants, et pouvaient porter plusieurs centaines de passagers, atteignant ainsi des limites que seuls devaient dépasser les bateaux à vapeur.

La voile était, à l'époque romaine, l'instrument normal de propulsion, sauf pour les navires de guerre et les barques de pêche, qui utilisaient la rame. Les voiliers pouvaient posséder un, deux ou trois mâts. La voilure normale était carrée, avec une seule voile par mât. Voile et vergue pouvaient être orientées en fonction du vent : les marins de l'Antiquité savaient remonter au vent.

On a affirmé que, faute de gouvernail perfectionné, la navigation était purement côtière. Cette thèse est totalement abandonnée. Les navires se lançaient en haute mer, et le gouvernail romain, pour être moins pratique que celui d'étambot, inventé au XIII^e siècle, était perfectionné et permettait une manœuvre précise, quand il fallait en particulier louvoyer par vent contraire. Enfin, la technique d'aménagement de ports artificiels fut très développée, comme en témoignent les fouilles du port d'Ostie.

Ainsi, la période impériale romaine fut un temps de progrès spectaculaires en matière de vie maritime : le concept de *mare nostrum* fut d'ordre économique autant que politique. C'est sous le Haut-Empire que l'activité méditerranéenne connut son apogée pour l'Antiquité, tant sur le plan des techniques que sur celui des échanges et du tonnage. La crise du III^e siècle entraîna un déclin brutal, mais, avec le rétablissement de l'ordre et de l'autorité sous Dioclétien et Constantin, on assista, au IV^e siècle, à une brillante renaissance. Au V^e siècle, au contraire, l'effondrement de l'Empire en Occident, sous les coups des envahisseurs germaniques, amena un irrémédiable déclin dans la partie occidentale de la Méditerranée. L'Orient, lui, demeura actif et prospère. Toutefois, c'en était fini de l'unité du monde méditerranéen, que les Grecs de l'époque hellénistique avaient élaborée et que Rome avait portée à son achèvement.

Écrit par **Claude LEPELLEY**

2. Moyen Âge (V^e-XV^e s.)

En instaurant une police, en réprimant de manière plus efficace que jamais les entreprises toujours renouvelées des pirates et des aventuriers des mers, la puissance romaine avait profondément marqué de son empreinte l'histoire de la Méditerranée : celle-ci était devenue le nœud des relations entre toutes les provinces de l'Empire et l'agent principal d'une étonnante unité de civilisation. Le repli progressif de la *Romania*, c'est-à-dire de ce qui survivait de Rome, vers Byzance et le long des rivages voisins, le fléchissement de la sécurité, le réveil du brigandage, la recrudescence des razzias d'hommes et de richesses sur toutes les côtes, la difficulté croissante des liaisons maritimes caractérisent la période comprise entre le V^e et la fin du X^e siècle.

Renaissance de la piraterie (V^e-X^e s.)

Le déferlement des peuples germaniques sur tout l'Occident et l'Empire eut pour principal effet sur l'histoire de la Méditerranée de faire de l'Europe latine un monde campagnard et continental. Les habitudes instaurées par Rome d'utiliser des produits de provenance lointaine et apportés par la mer, l'huile, le papyrus, les épices orientales, furent longues à se perdre : au VII^e siècle, alors que les troubles politiques perturbaient les circuits traversant l'Italie, c'était à Marseille et dans les ports voisins que les monastères du nord de la Gaule allaient quérir ces marchandises. Toutefois, de tels trafics se raréfièrent progressivement. La principale rupture fut cependant provoquée par l'expansion musulmane. Les Byzantins durent évacuer la Palestine en 637, Alexandrie en 642 ; les Arabes et ceux qui les suivaient se lancèrent sur la mer à partir de 649 et, cette année-là, débarquèrent à Chypre ; ils s'établirent à Carthage en 698, envahirent l'Espagne, attaquèrent la Sicile à partir de 727, s'en emparèrent au IX^e siècle, s'infiltrèrent dans le sud de l'Italie. Si Byzance parvint à regagner du terrain dans le bassin oriental de la Méditerranée, elle abandonna l'Ouest. La mer Tyrrhénienne devint dès lors une mer musulmane. Maîtres des îles - car les Baléares furent définitivement occupées vers 902 - et privés des profits de la guerre de par la disparition des navires chrétiens, ceux que les Latins appelèrent les Sarrasins, pirates venus principalement d'Afrique du Nord et des côtes d'Espagne, établirent des postes permanents en Provence et en Campanie, qui servirent de base à des expéditions de pillage dans les Alpes et les Apennins. Aux IX^e et X^e siècles, la Méditerranée fut donc presque entièrement tenue par les navigateurs islamisés. Sa fonction économique majeure fut d'assurer, par un cabotage dont les étapes principales étaient Almeria, Bougie, Tunis, Palerme, Tripoli, Barka, Alexandrie et les Échelles levantines, les communications et les échanges sur le versant occidental de l'univers arabe. L'Égypte, ouverte sur l'Afrique et l'Extrême-Orient, constitua désormais la charnière de cette aire de relations très actives. Les navires de Byzance sillonnaient la mer Noire, mais se trouvaient pratiquement cantonnés dans les détroits et dans la mer Égée.

Des liaisons maritimes entre la chrétienté latine et les deux autres mondes riverains de la Méditerranée, le byzantin et le musulman, subsistèrent cependant ; elles furent désormais principalement assurées par les flottilles de deux ports italiens naturellement protégés des agressions venues du continent, l'un par des lagunes, Venise, l'autre par des reliefs abrupts, Amalfi. Les Vénitiens et les Amalfitains demeuraient sous la protection de Byzance ; l'empereur d'Orient leur accorda en 992 des privilèges commerciaux qui leur assuraient pratiquement le monopole des exportations à destination de l'Italie ; d'autre part, ils surent se faire tolérer par les souverains de l'Islam. Malgré les prescriptions qui interdisaient les échanges avec les infidèles, ils fréquentaient régulièrement les places de commerce des rivages islamisés, notamment Alexandrie, d'où les Vénitiens avaient rapporté dès 829 les reliques de saint Marc. Ils établirent de fortes colonies à Byzance et dans toutes les escales importantes de la Méditerranée orientale ; ils y amenèrent les esclaves, le bois et les métaux dont manquait la partie méridionale du bassin méditerranéen ; la plupart des denrées précieuses et lointaines utilisées dans la chrétienté latine pour l'ornement des églises et des maisons aristocratiques avaient été chargées sur leurs navires.

Empire normand et armateurs italiens (XI^e-XIII^e s.)

Le vif mouvement de croissance qui, dans les années qui ont précédé l'an mille, se mit à animer la chrétienté occidentale vint renverser peu à peu cette situation. Les guerriers « francs » se lancèrent dans des expéditions contre les musulmans, pendant lesquelles mûrit lentement l'idée de croisade. Les Sarrasins furent expulsés de leurs repaires de Campanie en 916, de celui de Provence en 972-973. Commencèrent ensuite des entreprises de reconquête qui progressèrent vers le sud des péninsules Ibérique et italique. Des aventuriers venus de Normandie parvinrent, en particulier, dans le dernier tiers du XI^e siècle, à liquider les derniers vestiges des positions byzantines en Italie méridionale, à refouler les Arabes et à leur arracher définitivement la Sicile. Ils fondèrent un État puissant, dont le centre s'établit à Palerme et qui, situé à la jonction des trois civilisations, latine, grecque et arabe, tint désormais un rôle fondamental dans la rencontre de ces trois cultures, dont chacune avait reçu une part différente de l'héritage gréco-romain, et dans les jonctions maritimes entre les deux bassins de la Méditerranée. Spécialistes du combat terrestre, les Normands furent aidés par les marins de Pise et de Gênes qui, contraints de se défendre seuls contre les pirates sarrasins, avaient renforcé leur puissance navale et se décidèrent bientôt à contre-attaquer : ils contrôlèrent la Corse et la Sardaigne, participèrent à la conquête de la Sicile et lancèrent des razzias contre les ports du Maghreb. Au début du XII^e siècle, Amalfi se trouvait dépouillée de la fonction qu'elle avait remplie pendant huit générations.

En même temps, dans l'Europe de l'Ouest, le progrès économique et l'élévation du niveau de vie des seigneurs stimulaient la demande de ces objets de luxe que l'on trouvait dans les souks et les bazars des cités d'Espagne, de la Barbarie, c'est-à-dire du Maghreb, de l'Égypte, du Levant et de Constantinople ; ils suscitaient également la multiplication des pèlerinages vers les sanctuaires chrétiens de l'Orient, et spécialement vers Jérusalem. Pendant longtemps, les voyageurs de Terre sainte empruntèrent principalement les voies terrestres : ils craignaient les périls de la mer. Cependant, la détérioration des rapports entre les chrétiens latins et grecs, le rôle joué par les Siciliens dans la conduite de la première Croisade, l'essor des constructions navales à Venise, à Gênes, à Pise, à Bari étendirent peu à peu la part de la navigation dans ces itinéraires. Les villes maritimes italiennes profitèrent largement des entreprises de croisade. Leur flotte appuya les opérations terrestres le long des côtes du Levant ; les cités gagnèrent ainsi le droit d'établir, dans les places de commerce conquises, des *fondacchi*, c'est-à-dire des quartiers où leurs négociants installèrent des entrepôts ; leurs armateurs réalisèrent de gros bénéfices en transportant des pèlerins et en rapportant d'Orient les denrées dont les contacts avec l'Islam et Byzance stimulaient sans cesse la consommation dans le monde latin ; ainsi s'accumulèrent les capitaux monétaires qui devaient assurer jusqu'à la fin du Moyen Âge la prépondérance économique des hommes d'affaires d'Italie.

Ceux-ci s'approprièrent des techniques depuis longtemps en usage dans les aires plus évoluées de la Méditerranée. Ils apprirent à tenir des comptes ; ils utilisèrent largement des contrats d'association de formes multiples qui permirent à tous ceux, fort nombreux, qui dans ces villes disposaient d'une réserve de monnaie de l'engager dans des opérations très profitables, parce que toujours dangereuses. Les risques furent amortis par la mise au point d'une assurance maritime. Ils le furent aussi par divers procédés de participation qui favorisaient la mobilisation des capitaux et leur répartition au sein d'entreprises extrêmement complexes : par le système de la « commande », un négociant qui s'embarquait pour une expédition commerciale recevait de la part de divers mandataires un apport de fonds qu'il lui revenait de faire fructifier. La propriété des navires était généralement divisée en parts détenues par différentes personnes, ce qui permettait aux armateurs de ne pas aventurer leur mise sur un seul vaisseau. L'accoutumance à de telles pratiques, l'audace, une agressivité longtemps soutenue par l'idéal de la croisade, la hâte à investir aussitôt les gains dans de nouveaux trafics, les succès militaires des premiers croisés, la fondation d'États latins en Syrie, en Palestine, à Chypre, l'affaiblissement de Byzance, les troubles internes résultant en partie de la première avance turque dans le Proche-Orient qui placèrent momentanément les pays d'Islam en posture d'infériorité affirmèrent, dans le cours du XII^e siècle, la domination des navigateurs italiens, suivis de loin par ceux de Provence et de Catalogne, sur tous les mouvements d'échanges dont la Méditerranée était le lieu. Dans les nombreux comptoirs latins, qui en terre chrétienne ou infidèle s'échelonnaient le long des côtes barbaresques, égyptiennes et levantines, sur le Bosphore et bientôt dans la mer Noire, et dont la sécurité souvent troublée reposait sur d'habiles compromissions, les transactions portant sur toutes les denrées négociables ne cessèrent de s'amplifier pendant le XIII^e siècle. L'emprise occidentale sur l'économie méditerranéenne s'affirme d'un coup lorsque les Vénitiens, pour défendre leurs intérêts dans l'Empire byzantin, parviennent, en 1204, à faire dévier la quatrième Croisade de son objectif pour s'assurer la maîtrise de l'Adriatique ; ils lancent alors la croisade à la conquête de Constantinople.



Méditerranée, commerce médiéval

Le développement des échanges commerciaux entre puissances maritimes dans le bassin méditerranéen au XV^e siècle.

Crédit :

2005 Encyclopædia Universalis France S.A.

Tous les documents proposés par Encyclopædia Universalis sont légalement autorisés pour l'usage pédagogique

Les profits étaient considérables comme en témoigne le décor monumental dont se parèrent alors Pise et Venise. Les cités maritimes se les disputèrent âprement ; Gênes étouffa le développement du commerce marseillais, vint à bout de Pise par la victoire navale de la Meloria en 1284 et ne cessa de se poser en rivale de la puissance vénitienne dans la Méditerranée orientale. On peut dire que le vif essor des échanges et de la circulation monétaire en Occident au cours du XIII^e siècle fut largement tributaire, par l'intermédiaire de l'Italie, de l'exploitation de la Méditerranée musulmane et grecque qui, d'ailleurs, ne fut pas seulement économique. Il faut rappeler tout ce qui, de Byzance, vint alors enrichir le christianisme latin et l'art gothique, combien la philosophie, la médecine, les mathématiques européennes tirèrent de la traduction d'œuvres arabes, évoquer inversement la silhouette des églises chypriotes qui sont l'exacte copie des cathédrales champenoises. De toute manière, le bassin méditerranéen tout entier se trouva intégré à un ensemble économique et culturel dont les pôles de développement se situaient à l'emplacement de l'ancien Empire carolingien et en Angleterre, et dont il constituait la principale liaison avec toutes les civilisations extérieures connues. Ce fut par la Méditerranée que Marco Polo partit en 1271 vers le centre de l'Asie pour suivre les pistes caravanières conduisant vers l'Italie les produits de la Chine.

Cette période fut également celle d'un rapide perfectionnement des instruments de la navigation. On sait qu'en 1270 Saint Louis utilisa une carte marine dressée par des Génois. Pendant le XIII^e siècle, les galères prirent de l'ampleur. L'une d'elles, dès 1251, transportait vers Tunis deux cents passagers et deux cent cinquante tonnes de marchandises. En 1277 s'établit la première liaison maritime entre la Méditerranée et la Manche, qui se transforma en ligne régulière en 1298.

Progrès de la puissance ottomane et de la navigation ibérique (XIV^e-XV^e s.)

L'activité des marins génois et vénitiens, celle des négociants florentins qui dominaient désormais le port de Pise ne faiblirent nullement après la fin du XIII^e siècle. La Méditerranée demeura la porte ouverte sur l'Orient lointain ; ce fut par les voies de la navigation commerciale qu'en 1347 la peste noire gagna, depuis la Crimée, l'Italie et la Provence. La mer fournit toujours à l'Europe occidentale des denrées dont les progrès continus de la civilisation matérielle et les transformations de l'économie rurale faisaient alors croître le besoin. Le volume de certains trafics s'amplifia ; les exportations de blé sicilien s'élevèrent constamment pour atteindre leur maximum au début du XVI^e siècle : un demi-million de quintaux par an. Et jamais ne fut mieux affirmée que durant les deux derniers siècles du Moyen Âge la primauté des hommes d'affaires italiens en Europe et dans le Proche-Orient. Insensiblement toutefois, la position de la Méditerranée se modifia pendant le XIV^e et le XV^e siècle par un lent déplacement des centres de gravité politiques et économiques, sous l'effet de deux facteurs principalement : les progrès de la puissance ottomane et ceux de la navigation chez les Portugais et les Espagnols.

Depuis le milieu du XII^e siècle, l'expansion militaire des Occidentaux se heurtait à de vives résistances : les principautés créées en Terre sainte se maintenaient péniblement ; les croisades conduites par Saint Louis échouèrent dans le delta du Nil et devant Tunis, à un moment où les dirigeants de l'Église latine aussi bien que les hommes de négoce européens jugeaient plus efficaces les relations pacifiques avec les infidèles. L'avance des Mongols au milieu du XIII^e siècle retarda les attaques contre les positions politiques et économiques latines dans le Levant. Mais les Mamelouks en Égypte, les bandes ottomanes en Asie Mineure donnèrent bientôt des troupes aux forces de l'Islam. Alors commença le lent repli des Occidentaux. Constantinople leur avait échappé en 1261 ; ils perdirent, trente ans plus tard, le peu qui restait du royaume de Jérusalem. Les Turcs ottomans, un moment subjugués par Tamerlan, soumièrent à leur pouvoir le monde byzantin ; ils s'emparèrent de Byzance elle-même en 1453 ; hormis Rhodes et Chypre, où se maintinrent les chevaliers de l'Hôpital ou de Saint-Jean et les Vénitiens, la Méditerranée orientale passa peu à peu sous leur contrôle et se ferma à la pénétration européenne.

Cette avancée de l'Asie fit glisser vers l'ouest l'axe des relations entre le monde de la Méditerranée et l'Europe. Tandis que se construisait depuis la fin du XIII^e siècle, autour de la couronne d'Aragon, une forte puissance politique progressivement étendue sur les côtes du Levant espagnol et sur toutes les îles de la mer Tyrrhénienne, la marine catalane se renforçait ; les aventuriers de Barcelone pénétrèrent en force au début du XIV^e siècle dans la mer Égée. Toutefois, les progrès nautiques furent principalement le fait des Portugais ; ces perfectionnements et les expéditions qu'ils rendirent possibles le long des côtes africaines, pendant le XV^e siècle, nourrirent le rêve des Européens de parvenir par la navigation océane à la source des épices, que les négociants se procuraient maintenant moins facilement dans le Proche-Orient ; ils préparèrent la voie des grandes découvertes, qui donnèrent à l'Atlantique une fonction dont la Méditerranée avait eu jusqu'alors le monopole.

Écrit par **Georges DUBY**

3. Temps modernes

De la prise de Constantinople à la mort de Philippe II

Soliman le Magnifique

Après la prise de Constantinople, la conquête ottomane s'étendit rapidement aux pays de la Méditerranée orientale. Maîtres des détroits, les Turcs chassent les Génois de la mer Noire et de la mer Égée. Venise perd ses positions en Grèce et dans l'Archipel, se replie sur Chypre qu'elle enlève aux Lusignan. Elle conclut avec le sultan une alliance qui lui permet, malgré tout, de continuer son commerce avec le Levant. Puis les Ottomans conquièrent l'Égypte sur les Mamelouks, prennent Le Caire (1517), établissent leur suzeraineté sur La Mecque et l'Arabie. Soliman le Magnifique s'empare de Bagdad et de la Mésopotamie, mais il est arrêté dans sa marche vers l'Inde. En même temps, il prend Rhodes (1522), pénètre dans les Balkans et l'Europe danubienne où tombent successivement Belgrade (1521) et Bude (1526) ; Vienne est assiégée (1529). La navigation chrétienne, refoulée vers l'ouest, est désormais harcelée par la marine turque et les corsaires maghrébins, comme Khayr al-Din, dit Barberousse, que le sultan s'adjoint comme auxiliaires et qui lui permettent, malgré les opiniâtres tentatives de Charles Quint pour se maintenir à La Goulette de Tunis ou pour prendre Alger, d'étendre le protectorat ottoman sur le Maghreb littoral (le Maroc excepté). Par l'intermédiaire des pachas et de leurs gardes turques qu'ils installent dans les pays, les Ottomans organisent un vaste empire militaire. Des architectes et des artistes, héritiers des traditions byzantines, persanes ou syriennes, embellissent Constantinople qui regagne bientôt son rôle d'emporium majeur de la zone méditerranéenne.

En même temps que se développent les conquêtes turques, l'expansion portugaise dans l'océan Indien détourne, au profit de Lisbonne, le trafic commercial des épices, détenu jusque-là par les Arabes, et qui aboutissait à Alexandrie ; la rapide décadence de celle-ci retentit sur Venise, son principal client. Confisqué dans l'Océan par les Portugais et leurs successeurs hollandais et anglais, le commerce asiatique retrouve, pour une part, la voie continentale des caravanes par la Mésopotamie et l'Asie antérieure. Constantinople reprend sa position de grande ville d'affaires entre l'Asie et l'Europe, animée par des négociants syriens, persans, juifs, grecs. Les riches marchés de Constantinople et des villes des Échelles (Smyrne, Alep, Tripoli) sont exploités par les Vénitiens, puis - à la faveur des Capitulations - par les Marseillais que suivront plus tard les Compagnies du Levant hollandaise et anglaise.

Les guerres d'Italie

Une telle évolution était impossible à prévoir, même à l'heure où le Génois Christophe Colomb, agissant pour le compte de l'Espagne, découvre l'Amérique et au moment où les Portugais atteignent l'Inde. La Méditerranée était alors le centre du trafic avec l'Orient, et l'Italie en restait l'étape essentielle, inégalée par l'éclat et l'opulence de ses riches cités bancaires et commerçantes qu'illustrent tous les prestiges de l'humanisme et de la Renaissance. En 1480, la France acquiert, avec la Provence, les droits du roi René héritier des Anjou sur Naples, Chypre et le royaume de Jérusalem. Pour faire valoir ces droits, établir son hégémonie sur l'Italie et sur la mer, Charles VIII, renversant la politique réaliste de ses prédécesseurs - rassembleurs des terres « françaises » - entreprend les guerres d'Italie. Le grand mirage impérial et archaïque des rois français a été soutenu pourtant par les intérêts capitalistes, par les gens d'affaires modernes ambitionnant de reconquérir les marchés du Levant, de ravir à Venise sa primauté économique. Mais l'aventure des guerres d'Italie n'est que le premier acte du drame qui, tout au long du XVI^e siècle, bouleverse inexorablement les structures de la Méditerranée occidentale. La dynastie d'Aragon s'est définitivement réinstallée à Naples, abandonnée par Charles VIII. Plus tard, dans le Milanais perdu par François I^{er}, s'établissent les Espagnols (Charles Quint, puis Philippe II). Le pape maté, Venise contenue et isolée, l'Italie,

morcelée en de multiples et stériles despotismes, tombe sous l'influence espagnole.

L'apogée de Venise

La péninsule fournit à l'Espagne des subsides et des troupes (Milanais, Naples), des blés (Sicile) ; ses abords sont solidement gardés contre les Turcs (installation des chevaliers de Rhodes à Malte par Charles Quint en 1530) ou délivrés des Français (restitution à Gênes de l'île de Corse un moment occupée par Henri II, 1554-1558). Seule Venise (et le Piémont) échappe à l'emprise espagnole. La Sérénissime - diminuée relativement à ses rivales septentrionales, Londres, Anvers, Amsterdam - conserve ses traditions industrielles, ses célèbres réseaux diplomatiques et commerciaux, une belle flotte. Et alors que le grand art florentin s'étiolé c'est, au contraire, au bord de la lagune l'éblouissement de la peinture de Titien, de Véronèse et de Tintoret.

Dès lors, la Méditerranée devient le théâtre méridional de la politique de prestige des Habsbourg, mais aussi et surtout un glacis, capital pour le protectorat de la chrétienté romaine par l'Espagne et la sécurité de l'Europe centrale. Ainsi s'explique l'alliance paradoxale du Roi Très Chrétien de France avec la Porte musulmane (1536). La flotte turque qui relâche à Toulon permet de contenir la tentative hégémonique espagnole dans le golfe de Lion et de préserver la vocation méditerranéenne de la France. Les Capitulations obtenues par François I^{er} inaugurent l'entente franco-turque.

La poussée turque dans les Balkans (aux portes d'une Allemagne déchirée par la Réforme) oblige les Habsbourg à disperser leurs efforts. L'Espagne, au reste, donne le meilleur de ses soins aux Indes américaines : Cadix, sur l'Atlantique, croît et s'enrichit cependant que Barcelone décline. Laissant à ses cousins de Vienne le soin de défendre l'Europe continentale, Philippe II, qui, par Milan et Naples, contrôle l'Italie, y encourage l'exaltation des valeurs de la Contre-Réforme espagnole, et en particulier la résistance aux Turcs, qui (malgré le soutien chancelant de la France engagée dans ses guerres de Religion) ne cessent de progresser (prise de Chio sur les Génois ; de Chypre sur les Vénitiens). Pie V bénit la nouvelle croisade qui associe Espagnols et Vénitiens. La victoire de don Juan d'Autriche à Lépante (1571) rejette les Turcs vers la Méditerranée orientale. Dans la partie ouest de la mer, la prééminence espagnole s'affirme avec éclat mais ne peut empêcher la persistance des entreprises commerciales françaises avec le Levant et le Maghreb, ni l'activité des corsaires barbaresques d'Alger, de Tunis et de Tripoli. Au reste, la destruction de l'invincible Armada sur les côtes de l'Angleterre élisabéthaine (1588) sonne le glas de l'hégémonie navale de l'Espagne. Quand disparaît Philippe II (1598), les Anglais et les Hollandais pénètrent en Méditerranée où, concurremment avec les Français et les Vénitiens, ils entendent participer au commerce du Levant.

Le déclin espagnol

La décadence économique des vieux royaumes

L'Espagne, cependant, se ruine sous l'effet de son désastreux système colonial et de ses engagements politiques. Derrière la façade de sa puissance, de l'éblouissante production artistique du « siècle d'or », des lézards apparaissent, que Rocroi (1643) mettra en lumière. Gênes, devenue puissance financière de premier ordre, prête d'immenses sommes à l'Espagne banqueroutière ; elle se rembourse grâce aux « retours » des colonies qui font prospérer et sa banque et sa marine. Les Rois Catholiques livrent la Sardaigne à de grands propriétaires espagnols et génois dont l'avidité achève d'appauvrir l'île. La Corse, tenue par les forteresses génoises, doit fournir à la république argent et soldats. Les royaumes de Naples et de Sicile, malgré le rôle de grenier à blé de cette dernière, déclinent irrémédiablement sous la lourde domination des vice-rois espagnols.

Même atmosphère dans la Florence des grands-ducs de Toscane ou dans la Rome pontificale. L'ostentation baroque des palais, églises et cérémonies, de l'opéra naissant ne peuvent faire oublier la décadence économique, les ports ensablés, les maigres flottes de galères incapables d'assurer la sécurité de leurs côtes.

Venise, du moins, a conservé son indépendance. Malgré ses revers maritimes et la concurrence que lui font les Ragusains, les Français et les Anglais, elle continue à faire belle figure. Et sans doute son déclin, que signale l'intérêt croissant qu'elle porte à sa terre ferme, se dissimule-t-il longtemps derrière la persistance de son commerce oriental et ses sursauts d'énergie militaire et navale.

La politique française : de Sully à Colbert

Dans cette Méditerranée espagnole, la puissance navale turque reste cependant redoutable. Contre ses ennemis et leurs vassaux, la Porte organise la piraterie comme un commerce fructueux. À Alger, à Tripoli, à Constantinople s'entassent les prisonniers chrétiens. Razzias identiques de la part des Européens et de l'ordre de Malte qui alimentent leurs chiourmes de galériens turcs ou maghrébins. Dans cette conjoncture toujours précaire, Marseille et sa chambre de commerce conservent dans les pays de l'empire ottoman d'importants intérêts. Henri IV et Sully ont renoué avec la Porte. Richelieu, qui crée la flotte du Levant, donne une grande attention à l'équipement naval de la Provence et au commerce du Levant. Bientôt Colbert favorise l'éclosion - d'ailleurs éphémère - de compagnies marseillaises pour le commerce méditerranéen. Louis XIV entend doubler les opérations commerciales d'une politique de prestige soutenant - vainement, d'ailleurs - les Vénitiens en Crète (1671), intervenant en souverain protecteur dans les querelles entre chrétiens orientaux (mais favorisant les Latins). C'est la fin, semble-t-il, de l'hégémonie turque.

L'écroulement de la puissance ottomane

De fait, le dynamisme de la puissance ottomane s'est émoussé au cours du siècle. Malgré la prospérité de certains emporiums orientaux comme Bagdad ou Alep, malgré l'opulence démesurée des sultans de Constantinople, la léthargie économique gagne les régions continentales de l'Empire, soumises à une administration corrompue et incapable, dominées par les oligarchies militaires graduellement devenues héréditaires et par là moins combattives. La religion, formaliste à l'excès, se révèle comme un obstacle puissant à l'évolution, à la modernisation. Les intrigues du sérail et l'arbitraire sanglant des sultans empêchent toute politique suivie, même si le prestige diplomatique de la Porte et sa puissance militaire restent considérables. Coupée du commerce de l'océan Indien, l'Égypte s'endort. Le Maghreb, qui n'attire plus les richesses de l'Afrique noire détournées vers l'Atlantique, périclite. Profitent de cette situation les princes chrétiens balkaniques vassaux de la Porte, mais de plus en plus attirés par la Russie orthodoxe qui se rapproche de la mer Noire. Les Grecs, surtout, s'insinuent dans la haute administration impériale et se posent désormais en intermédiaires privilégiés entre le Divan et les Occidentaux.

Sporadiquement, la guerre éclate en Méditerranée. En guerre avec l'Espagne, la France expédie Abraham Duquesne aider la Sicile révoltée (1674-1678). Blake promène ses escadres dans la mer espagnole, bombarde Alger, démantèle Tunis, libère les esclaves chrétiens (1655). Louis XIV punit de même les Barbaresques. Enfin, l'Angleterre acquiert Tanger. Elle occupera vingt ans (1660-1680) ce point d'appui - analogue aux présides espagnols de Melilla et d'Oran - qui préfigure l'installation à Gibraltar en 1704. La Turquie cependant sait profiter des occasions offertes par la conjoncture européenne. Contre l'Autriche, affaiblie par la guerre de Trente Ans, le vizir Kupruli lance ses troupes, conquiert la Hongrie (1662), et n'est arrêté qu'à Saint-Gothard par les armées françaises (1664). La rupture franco-turque permet aux puissances maritimes et mercantiles, à la Hollande et à l'Angleterre surtout, de s'immiscer dans le commerce de Constantinople. Deux nouvelles et terribles offensives turques seront réprimées (1673, 1687), et le roi de Pologne Jean Sobieski sauve Vienne. Dès lors, c'est comme une nouvelle croisade que mènent les Autrichiens, auxquels se joignent Russes et Polonais. Le traité de Karlowitz (1699) inaugure le reflux turc. La Turquie démembrée est rejetée sur les Balkans ; la Russie atteint la mer Noire, Venise se réinstalle en Morée sur la côte maghrébine, la France occupe un moment Tétouan. Malgré les revers passagers de Pierre le Grand en lutte contre le roi de Suède, Charles XII, allié de la Porte, revers qui forcent le tsar à abandonner Azov, la Russie poursuit sans relâche son expansion vers le sud, aux dépens de l'Empire ottoman, vers la mer Noire, et - grâce à la complicité des sujets orthodoxes de la Porte - étend son influence sur les Balkans et, au-delà, vers la Méditerranée.

Renaissance de la Méditerranée occidentale

L'introduction, sur le théâtre méditerranéen, de nouveaux et ambitieux acteurs complique encore la situation. Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, la conjoncture économique et le despotisme éclairé raniment la Méditerranée occidentale, la décadence de l'Empire ottoman s'accroît et le problème de son destin face aux ambitions occidentales est posé. Méditerranée et pays méditerranéens font bien figure, à cette époque, de régions subordonnées du point de vue politique et économique. Il ne faut pas en exagérer pourtant la décadence : pour la Provence maritime, c'est une belle

époque ; l'Espagne se ranime ; un prérissorgimento se fait sentir en Italie ; la Grèce se réveille.

Nouvelles forces politiques, spirituelles et économiques

Dans la Méditerranée occidentale, la France recueille de la succession d'Espagne et de ses séquelles d'importants avantages. Louis XIV a installé à Madrid son petit-fils Philippe V, dont les fils iront régner à Naples et à Parme. En achetant la Corse à la république de Gênes (1768) et grâce à son protectorat de fait sur l'ordre de Malte, la France installe un réseau d'intérêts stratégiques, économiques et culturels fort important. Le libéralisme peu à peu introduit dans l'économie espagnole redonne sa chance à Barcelone, qui ranime son port et ses industries. L'Espagne revigorée récupère en 1783, sur l'Angleterre, Minorque perdue en 1708. Le royaume de Naples, partiellement réorganisé pendant la période autrichienne (1709-1739), fait de nouveau figure de puissance sous les Bourbons, restés populaires même au début de l'ère révolutionnaire. Son commerce, sa marine s'accroissent ; quelques industries se créent ; la vie culturelle reste vigoureuse avec Vico, Filangieri, Pergolese, les Scarlatti. L'influence du jansénisme, qui dans les États bourbonniens dirige le combat contre la toute-puissance de l'Église, provoque aussi l'expulsion des Jésuites d'Espagne, de Parme, de Naples ; ils se réfugient auprès du pape en attendant la « destruction » de la Compagnie, dont l'activité s'était étendue jusqu'à l'Arménie chrétienne, vassale des Ottomans. En même temps que déclinent les aspects principaux de la civilisation politico-religieuse du baroque méditerranéen, les États ecclésiastiques - et, en particulier, les États pontificaux - révèlent leurs maux incurables. Malte devient mondaine, laïque et commerçante ; sa vocation militaire disparaît comme ses galères. Les républiques ne valent guère mieux. Les fêtes continuelles à Venise (qui jette les derniers feux d'un art éblouissant avec Vivaldi, Canaletto, Guardi, Tiepolo) dissimulent mal la sclérose commerciale et politique de la république de saint Marc. Raguse, république de saint Blaise, maintient un trafic oriental sans envergure. Gênes est trop faible, bloquée entre la France et le Piémont qui la convoite. C'est à ce dernier État (devenu royaume de Sardaigne quand l'île lui fut attribuée en 1719) que pourrait appartenir l'avenir, n'était sa rivalité latente avec l'Autriche.

La puissance autrichienne

Le meneur de jeu, tout compte fait, est l'Autriche. L'empereur qui a, lui aussi, convoité la succession d'Espagne, a dû renoncer au trône de Madrid. Mais les traités d'Utrecht et de Rastatt (1713-1714) lui ont donné le Milanais, Naples et la Sardaigne. Si Parme et les Deux-Siciles passent finalement à des infants, la Toscane par contre est attribuée à François de Lorraine, époux de la future impératrice Marie-Thérèse. Plus encore que les Bourbons, les Autrichiens en Milanais et leurs archiducs en Toscane introduisent dans la péninsule italienne les réalisations d'une administration rigoureuse, anticléricale, appuyée sur la bourgeoisie éclairée qui développe les industries du Milanais et fait de Livourne un port franc, vite rival de Marseille et de Naples. Dans l'Adriatique, l'Autriche, maîtresse de la Croatie et de la Serbie, développe Trieste et sa Compagnie d'Orient.

En outre, l'empereur, conseillé par le prince Eugène de Savoie, a repris l'offensive contre les Turcs. À cette croisade moderne se sont joints Venise, le pape et même le Portugal de Jean V. Le traité de Passarowitz (1718) consacre et étend les avantages acquis à Karlowitz. L'Autriche organise dans les Balkans ses confins militaires. Mais Venise a perdu la Morée.

Une puissance extra-méditerranéenne, l'Angleterre, inexpugnable à Gibraltar et installée à Minorque (qu'elle rend à l'Espagne en 1783), développe son commerce au Levant. Pour elle, les pays méditerranéens sont les pions qu'elle manœuvre sur le flanc sud de la France, son principal concurrent industriel et colonial. Mais elle n'oublie pas pour autant de surveiller les expansionnismes parallèles et rivaux de l'Autriche et de la Russie aux dépens de l'Empire ottoman en voie de dislocation.

Dislocation de l'Empire ottoman

Sur les régences barbaresques, sur l'Égypte même, la suzeraineté turque n'est plus que nominale. L'Espagne s'enhardit jusqu'à reconquérir Oran, qu'elle finira par abandonner après d'incessants conflits où se révèle l'opiniâtre résistance des Algérois. À Constantinople, des sultans incapables abandonnent le pouvoir effectif à des Grecs qui servent surtout les intérêts de leurs compatriotes. Dans les Balkans, les peuples soumis, travaillés par des agents autrichiens et russes, se révoltent. En Grèce, dans l'Archipel, une semi-autonomie s'installe. En Valachie, des hospodars grecs sont prêts à trahir. Les prélats orthodoxes se tournent vers le patriarcat de Moscou.

Rien d'étonnant, dès lors, que, parallèlement aux grands conflits qui embrasent l'Europe occidentale, l'avance de l'Autriche et de la Russie se poursuive contre les Ottomans. Longtemps ennemie de l'Autriche, la France s'emploie avec succès à sauver l'empire du sultan (et y gagne en 1740 le renouvellement des Capitulations, si utiles à son commerce). Son alliance avec l'Autriche (1755) affecte en conséquence ses relations avec la Porte, dont l'Angleterre alors se fait la protectrice. Mais la Grande-Bretagne ne peut contrecarrer les desseins orientaux de Catherine II de Russie, qui achève la conquête de la Crimée, s'insinue en Bessarabie et convoite ouvertement Constantinople. Au cours du conflit de 1770, la tsarine expédie une armada russe qui détruit la flotte turque à Tschesmé (Asie Mineure), événement d'immense portée puisqu'il force le sultan à ouvrir les détroits aux bateaux de commerce russes. Dès lors, les Russes, comme les Anglais, croisent en Méditerranée, agitent les peuples balkaniques au nom de la religion orthodoxe, décrètent leur suzeraineté sur Raguse, favorisent les orthodoxes des Lieux saints et, pendant la crise ouverte par la Révolution française, tentent de confisquer l'ordre de Malte et ses îles.

Révolution française et Empire napoléonien

La Révolution française en Méditerranée aura d'immenses conséquences. L'Italie est profondément secouée. À Gênes, à Florence, à Naples, à Rome, les anciens régimes sont remplacés par des républiques sœurs. La deuxième campagne d'Italie (1801) affermit le joug français sur la péninsule. Napoléon se fait roi d'Italie mais, au lieu de l'unifier, il installe ses parents dans des « royaumes » sur mesure.

La conquête napoléonienne s'est étendue - aux dépens de l'Autriche - dans le golfe Adriatique, en Dalmatie, sur les îles Ioniennes. Dans la course à l'Orient et au dépeçage de l'Empire ottoman, Napoléon assume les ambitions autrichiennes de naguère et se heurte dès lors à la Russie, qui n'a cessé d'étendre ses conquêtes vers le sud (guerre austro-russo-turque, 1788-1792). Le mirage oriental qui donne naissance à l'expédition d'Égypte - et qu'engloutira la campagne de Russie - a inquiété l'Angleterre qui, inlassablement, cantonne le conquérant dépourvu de marine après Trafalgar : Malte, la Sicile, les îles Ioniennes, Corfou sont autant d'étapes antinapoléoniennes qui, éclairant l'Angleterre sur ses intérêts, remettent finalement en ses seules mains l'équilibre du pouvoir en Méditerranée. Pourtant, la propagation des thèmes révolutionnaires et l'aventure napoléonienne y ont introduit, à côté des ambitions matérielles et stratégiques, les idées (si fécondes pour l'Italie, les Balkans, la Grèce) de renaissance nationale et de liberté.

Écrit par **André BOURDE**

4. Époque contemporaine

Les traités de 1815 vont, au-delà d'une simple restauration, créer un nouvel équilibre qui maintenait ce que la victoire avait apporté au Royaume-Uni, sans toutefois compromettre irrémédiablement les positions françaises, ce qui eût entraîné de nouveaux conflits.

Le duel franco-anglais et l'intervention russe

France et Grande-Bretagne poursuivaient depuis deux siècles, avec une semblable ténacité, une politique méditerranéenne. Le Royaume-Uni s'intéressait avant tout à la Méditerranée, voie de passage vers le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient qui, prolongée par les pistes venant du golfe Persique, reliait l'Inde au marché anglais. Il tenait ferme à son influence à l'est sur la Turquie et à l'ouest sur l'Espagne, et avait patiemment jalonné la route de forteresses, escales pour ses navires et marchés de redistribution : Gibraltar acquis en 1713, Malte enlevée en 1800, les îles Ioniennes, enfin, que lui livrent les traités et qu'il conservera jusqu'en 1964 avant de les remettre à une Grèce quasi vassale. La France voit plus court. C'est un marché qu'elle entend garder en Méditerranée, et les Échelles du Levant et de Barbarie reçoivent de longue main ses toiles. C'est aussi un glacis : toute présence inimicale y menace directement ses côtes. Elle a pratiqué tenacement une double politique, familiale et d'amitié. Des Bourbons ont été installés et maintenus sur les trônes de Madrid et de Naples. Des traités ont été constamment renouvelés avec le Grand Seigneur. Dans ce duel intervient désormais aussi la Russie. Ses mobiles sont divers : l'expansion vers les mers libres, la mystique panslave, le besoin d'exporter les surplus des terres à blé d'Ukraine, récemment mises en culture. De nouveaux mouvements animent, en cette première moitié du XIX^e siècle, l'ensemble

méditerranéen et compliquent le jeu diplomatique.

Permanences et mutations

Du fait de la raréfaction des échanges à long rayon, les tendances « cantonalistes » se sont renforcées, avec l'association plaine-montagne et les étroites navigations côtières. Les grands courants sont lents à reprendre, gênés par la conjoncture économique, les troubles politiques, les épidémies, les exploits des corsaires grecs. Dans les années 1835-1845, entre ces mondes en grande partie isolés les uns des autres, un réseau de larges relations va se former grâce au grand négoce, au développement de métropoles littorales, aux migrations.

Comme, d'une année à l'autre, la sécheresse peut brusquement juxtaposer ou faire succéder la pléthore à la pénurie, un vaste commerce frumentaire est nécessaire. Dans ce commerce du blé qui, par le passé, a fondé les rapports entre rives nord et sud de la Méditerranée, les marchés de la mer Noire, Odessa, Taganrog, prennent, entre 1831 et 1854, une importance décisive.

Les anciens fournisseurs sont progressivement ruinés, que ce soient ceux du Maghreb ou ceux des régions méridionales des péninsules européennes : Andalousie, Mezzogiorno. Le nouveau courant commercial a deux conséquences capitales : une crise au Sud, début d'un décalage économique croissant, d'où naîtra la question méridionale qui grèvera l'avenir de l'Italie, mais aussi - et corrélativement - la prospérité des entrepôts importateurs et redistributeurs du Nord. Ce temps de décadence méridionale voit s'établir les fondements des prochaines dominations économiques. Des pôles de développement se constituent dans les zones privilégiées des rivieras : Barcelone, Marseille, Gênes, dont les ports émergent d'une manière décisive dans les années 1825-1835. Ils deviennent les centres où transitent idées, produits et hommes de toute la Méditerranée.

Aux déplacements traditionnels des pèlerins vers les lieux saints d'Orient, des commerçants fréquentant les grandes foires au carrefour des chemins de terre et d'eau (Beaucaire) s'ajoutent les errances des exilés politiques appartenant aux mouvements libéraux qui secouent, de 1815 à 1851, l'Espagne, l'Italie, la Hongrie, la France. Les sociétés secrètes (Charbonnerie, *quelfi*) recrutent parmi les anciens militaires, les fonctionnaires, les bourgeois éclairés, les étudiants mais aussi les *disocupati* (sans travail) - toujours nombreux dans le monde méditerranéen -, multipliés par le début de la révolution démographique.

Derrière ce théâtre de la politique et de la conspiration, où s'affrontent ultras et libéraux, les rivalités des puissances s'exacerbent. L'intervention française à Alger (1830), la décision d'étendre la conquête (1834-1836) remettent en cause l'équilibre établi en 1815 et modifient les rapports en Méditerranée entre zones chrétienne et musulmane.

Le retentissement de cette attaque dans tout l'Islam pose d'inéluctables interrogations. Comment résister à cet assaut de l'Europe transformée par la révolution mécanicienne ? Le réformisme a ses adeptes qui préconisent de se mettre à l'école des conquérants. L'œuvre des beys réformateurs à Tunis, les velléités modernistes du sultan du Maroc, le régime du tanzimat dans l'Empire ottoman sont les tentatives courageuses, émouvantes et vaines d'une rénovation que tout concourt à faire échouer. L'attachement aux formes traditionnelles de la culture porte nombre de musulmans à chercher dans le passé les forces de résistance. Un vaste mouvement naît ainsi, prenant des formes originales suivant les pays, mais toujours faisant appel à la pureté islamique originelle et à l'ardeur de la foi.

Par ailleurs, la révolution des moyens de transport s'impose en Méditerranée. Avec ses bassins étroits, ses îles, elle était particulièrement adaptée aux premiers vapeurs, obligés de charbonner fréquemment. Ils sont d'abord employés pour la manœuvre d'accès aux ports, difficile par les vents de terre, mistral ou tramontane, et pour la traversée des détroits. C'est entre Barcelone et Naples que s'établissent entre 1825 et 1835 les premières lignes régulières. Bientôt apparaissent les liaisons d'une rive à l'autre : du nord au sud (1835, Marseille-Alger) et de l'ouest à l'est (1838, Londres-Gibraltar-Alexandrie). Avec l'établissement dans l'isthme de Suez d'une liaison par caravane, l'installation des Anglais à Aden, c'est la mer Rouge qui est annexée à l'espace méditerranéen. C'est la fin des marines arabes encore vivantes au début du siècle. La prépondérance des grands ports se renforce. Des intérêts matériels grandissants sont en jeu : armateurs, compagnies de chemins de fer, banquiers, exportateurs ont partie liée. Les grandes entreprises, parées de l'idéologie saint-simonienne de l'union de l'Orient et de l'Occident, participent à l'histoire méditerranéenne. Elles jouent un rôle important dans la deuxième phase de la lutte pour l'unité en Italie, qui commence après l'échec de la révolution romantique de 1848 : le patriotisme passe désormais par l'économie politique. Le réalisme de Cavour accorde ainsi une place essentielle au développement économique, à l'essor des moyens de transport. Mais l'Italie, trop pauvre pour financer ce programme, est livrée aux rivalités des capitalistes étrangers, comme l'Espagne est abandonnée à la compétition des entreprises françaises et anglaises, comme la Turquie et l'Égypte deviennent les clients préférés des groupes bancaires.

Le percement du canal de Suez est le témoin le plus grandiose de cette action. L'œuvre de Ferdinand de Lesseps, persévérante malgré les difficultés, malgré l'hostilité de la Grande-Bretagne, ne marque pas, comme on l'a dit trop souvent, le début de l'époque de la Méditerranée « débloquée » : c'est au contraire la résultante d'une série de transformations qui lui ont donné une vie nouvelle.



Canal de Suez en construction

Le terrassement à la main, le chargement dans des wagonnets et l'évacuation par des plans inclinés, tel était le travail des ouvriers lors de la construction du canal de Suez, en Égypte, en 1859.

Crédit :
Hulton Getty

Tous les documents proposés par Encyclopaedia Universalis sont légalement autorisés pour l'usage pédagogique

Dans ces années 1850-1870, la Méditerranée « éclate » sous la poussée de l'expansion économique et politique : à l'ouest, où les lignes de navigation vers l'Amérique latine sont créées à partir de Barcelone qui a remplacé Cadix, de Marseille qui fait concurrence à Bordeaux, de Gênes ; au sud, où s'est étendue la domination française en Algérie ; à l'est, d'où partent des relations multipliées avec l'océan Indien et l'Extrême-Orient.

Si la Méditerranée acquiert une importance internationale nouvelle comme voie de transit et carrefour des relations économiques à grand rayon, elle perd cependant une partie de son originalité. Les grands entrepôts typiques de son ancien commerce maritime - Gibraltar, Malte, Syra - s'étiolent. Sa vie est de plus en plus soumise aux grandes fluctuations économiques et politiques dont l'épicentre est hors de son domaine.

L'unité italienne (1870), la restauration et la stabilisation du régime politique en Espagne (1874), le succès assuré du canal de Suez (1873), le renversement du *trend* (1873-1874), la crise de l'économie agraire par l'irrésistible concurrence des pays neufs (à partir de 1875-1876) marquent, en quelques années, l'achèvement de cette transformation. La Méditerranée des clientèles et des clans, des petites villes encloses, de l'association millénaire du blé, de l'olivier et des moutons, mais aussi des grands enthousiasmes collectifs portant les philhellènes au secours d'Athènes et les saint-simoniens en Égypte est maintenant révolue.

Au temps du partage colonial (1875-1914)

La volonté britannique d'écarter la France du Nil et la Russie du Bosphore, si nettement marquée durant tout le siècle, s'affirme à l'occasion de la crise orientale, née de la révolte des sujets orthodoxes de l'Empire ottoman (1876-1878). À chaque grande puissance une zone d'influence.

Israëli, qui avait dès 1875 racheté au khédivé Ismaïl, endetté, ses actions du canal de Suez, se fait céder par la Turquie, pour prix de son appui, l'île de Chypre qui permet de surveiller l'Égypte (juin 1878) et complète la chaîne des places britanniques en Méditerranée. Sans doute le Royaume-Uni doit-il laisser en compensation à la France les mains libres en Tunisie. Mais il parvient à écarter sa rivale de l'Égypte (occupée en 1882-1884) comme il peut arrêter au congrès de Berlin la Russie, déçue dans ses ambitions balkaniques, qui se détourne, pour plus de vingt ans, de la Méditerranée et se lance dans des conquêtes en Asie.

Les années suivantes, le contrôle des débouchés de l'ouest (Maroc) et de l'est (mer Rouge) est l'enjeu de la rivalité franco-anglaise. La Grande-Bretagne rallie les craintes et les ambitions de l'Italie, unifiée, qui pense à l'expansion vers la mer Rouge. L'appui anglais ne fait pas défaut à l'Espagne, qui tient le même rôle d'allié commode, opposé aux ambitions françaises au Maroc (installation espagnole au Rio de Oro en 1884). Jouant habilement des suspensions et des amertumes, Londres peut former une « Ligue méditerranéenne » par les accords de 1887 regroupant l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni pour le maintien du statu quo.

La France, isolée, doit renoncer à ses desseins méditerranéens ; elle se tourne alors vers l'Afrique noire, l'Asie ou Madagascar. Les accords de 1887 sont le pendant du congrès de Berlin de 1878 ; ils « gèlent » pour près de quinze ans la politique méditerranéenne, qui ne reprendra une certaine importance dans la diplomatie internationale que dans les années 1900, à l'initiative de l'Allemagne. Les ambitions de cette dernière au Moyen-Orient et les projets de chemin de fer Berlin-Bagdad (1899-1903) provoquent l'inquiétude de la Grande-Bretagne et une révision de sa politique séculaire. Au même moment, les puissances méditerranéennes, qui ont subi des revers dans leur politique coloniale lointaine avec le désastre d'Adoua (mars 1896) pour les Italiens, de Cuba en 1898 pour l'Espagne et la retraite des Français à Fachoda en 1898, reportent leurs ambitions sur les objectifs plus proches de la Méditerranée. Pour Londres, la Méditerranée orientale est, stratégiquement et économiquement, plus importante que la Méditerranée occidentale, à laquelle les Britanniques ont renoncé en laissant les Français occuper l'Algérie et la Tunisie. Pour faire pièce à l'est à la menace allemande, la Grande-Bretagne accepte que soit remis en cause le statu quo à l'ouest à une double condition : que le détroit de Gibraltar reste sous sa surveillance, que le régime douanier du Maroc ne soit pas modifié. Les accords franco-anglais de 1904 annoncent le protectorat français sur l'empire chérifien (1912). Désormais, la puissance britannique s'appuie, pour quinze ans, sur la France, qu'elle soutient pendant les crises d'Algésiras et d'Agadir et qui, après l'accord naval de 1912, doit assurer la garde de la Méditerranée. Les accords franco-italiens (1901-1902) préludent à l'occupation italienne de la Libye (1911-1912). Parallèlement, la Grande-Bretagne, que la Turquie a déçue, soutient contre celle-ci les nationalismes arabes dont les manifestations se multiplient entre 1911 et 1914.

Les mutations sociales et économiques

L'influence de l'Europe, directe (en Algérie, en Tunisie et en Égypte) ou indirecte, se marque dans tous les paysages de la Méditerranée islamique. L'extension des cultures commerciales, la vigne en Algérie, l'olivier en Tunisie, le coton en Égypte, la construction de grands barrages, de routes, de voies ferrées portent en eux de profondes mutations sociales et psychologiques. Confrontées à l'économie moderne, les structures traditionnelles s'effondrent. Les villes neuves, animées par une activité économique étrangère, attirent les ruraux. Le monde juif méditerranéen, longtemps soumis, s'émancipe. L'ambition des classes moyennes (intellectuels, bourgeois du négoce) est à la mesure de ce bouleversement. Elle s'impatiente de la domination, ouverte ou masquée, de l'étranger. Le nationalisme arabe et islamique est une nouvelle force historique dès le début du siècle.

L'équilibre économique méditerranéen s'est aussi profondément modifié. Privé de charbon, le bassin méditerranéen est déserté par les grandes industries : l'axe métallurgique de l'Europe passe largement au nord. Zone de colonisation de l'Europe industrielle, il est devenu tributaire des importations anglaises de combustible, tributaire aussi pour son équipement des capitaux extérieurs. La crise du phylloxéra, les importations de céréales d'Amérique, de laine d'Australie, des oléagineux tropicaux ont sapé les fondements de son économie agraire : la vigne, le blé, le mouton, l'olivier. Le malaise rural a surtout frappé l'Andalousie, le Mezzogiorno, travaillés par des mouvements paysans, et a poussé sur les chemins de l'émigration des centaines de milliers de cultivateurs qui sont allés vers les villes ou à la recherche de terres neuves en Tunisie, en Oranie, en Amérique latine (on compte, en 1906, 700 000 émigrants italiens, 300 000 espagnols).

Cependant, dès le début du siècle - au plus fort de cette crise des structures économiques - apparaissent les éléments qui annoncent l'avenir : l'électricité, qui permet une rapide industrialisation du nord de l'Italie, le pétrole, en Iran, puis dans la région de Mossoul (Irak).

Nationalismes et grandes puissances (1914-1970)

Par son choix, la Turquie, entrée en guerre au côté des empires centraux, interdit les communications entre les alliés occidentaux et la Russie, et provoque l'expédition des Dardanelles. Sur mer, les opérations navales sont réduites, en raison de la faiblesse de la flotte austro-hongroise, à la lutte entre les sous-marins allemands - nombreux à partir de 1916 - et les convois alliés. Au Moyen-Orient, la révolte arabe fait surgir avec T. E. Lawrence le mirage d'une prochaine indépendance et de la renaissance de la nation arabe. Espoirs déçus par le règlement de la paix, dont les vainqueurs entendent se réserver les fruits.

D'une guerre à l'autre (1918-1942)

Mais, disparue la menace allemande, écartée la Russie, l'antagonisme franco-anglais se ranime à propos de la dévolution des possessions turques. Le Royaume-Uni, plus que jamais, juge indispensable de contrôler la Méditerranée orientale, foyer de forces vives du monde arabe, pour assurer aussi bien la sécurité des liaisons dans l'empire britannique que le ravitaillement en pétrole de la Home Fleet. Elle finit par laisser à la France le mandat sur la Syrie et le Liban, mais s'assure celui de la Palestine, de la Jordanie, de l'Irak. L'Italie, exclue du partage, et qui n'a rien eu des colonies allemandes, dénonce la « victoire mutilée », s'abandonne au fascisme, entreprend, non sans certaines connivences britanniques, une campagne de revendications coloniales qui vise essentiellement la France. Ainsi semble-t-on être revenu aux traditions de la fin du XIX^e siècle. Mais les conditions économiques et politiques ont changé. La Méditerranée, fiévreusement agitée par la montée des nationalismes, s'adapte difficilement au monde économique moderne. La poussée démographique rend de plus en plus précaire l'équilibre entre populations et subsistances. Le nombre d'habitants en Afrique du Nord passe d'environ 12 millions en 1920-1921 à près de 15 millions en 1936, s'accroissant de 25% en quinze ans ; dans le même temps, la production agricole n'augmente que de 15%. La dictature et l'autarcie apparaissent à certains pays (Turquie, Italie) comme la seule issue aux difficultés. L'industrialisation ne se développe qu'irrégulièrement, gênée par le manque d'énergie et, tout autant, par les structures sociales ou les régimes politiques.



Occupation britannique de Jérusalem

Les troupes britanniques et les forces de la police palestinienne qui occupent Jérusalem vivent dans la crainte permanente du terrorisme.

Crédit :
Hulton Getty

Tous les documents proposés par Encyclopaedia Universalis sont légalement autorisés pour l'usage pédagogique

Les fastes de la célébration du centenaire de l'expédition d'Alger en 1930 masquent mal un malaise que la crise économique mondiale accentue les années suivantes. La « génération » de 1930 prend conscience de la fragilité des dominations et des prospérités. Elle cherche dans le nationalisme une réponse à son trouble. L'Égypte, dès 1922, contraint la Grande-Bretagne à reconnaître son indépendance nominale. La révolte d'Abd el-Krim au Maroc

(1925-1926), le soulèvement druze, la résistance libyenne à la reconquête italienne annoncent un renversement décisif. L'Italie, allant à contre-courant, se lance dans la dernière des guerres de conquête coloniale, s'empare de l'Éthiopie (1936), puis annexe l'Albanie (1939) : pourtant, l'ère où la Méditerranée était dominée par l'Europe touche à sa fin ; cette fin va être hâtée par la Seconde Guerre mondiale.

Triomphe précaire des Britanniques (1942-1956)

La guerre marque, très vite, l'écart existant entre les ambitions italiennes et les ressources réelles du pays. Mussolini doit abandonner son espoir de guerre parallèle en Afrique et dans les Balkans. Ses déboires l'obligent à faire appel au secours allemand. Mais la Méditerranée n'a jamais été pour Hitler qu'un secteur secondaire par rapport au *Lebensraum* oriental. Les États-Unis considèrent aussi que c'est en Europe occidentale que la décision interviendra. La France, militairement éliminée en 1940, s'efforce de maintenir sa présence en Afrique du Nord et en Syrie ; mais son rôle n'est plus que défensif. La Grande-Bretagne seule possède une politique méditerranéenne cohérente et suivie, fondée sur une longue tradition, des intérêts territoriaux, économiques et sur la crainte de voir l'U.R.S.S. reprendre à son compte les anciennes visées tsaristes. La Grande-Bretagne redevient entre 1941 et 1947 la maîtresse du jeu. Elle parvient à sauvegarder toutes ses possessions, y compris Malte. Elle arrive à faire créer un second front par le débarquement en Afrique du Nord (8 nov. 1942), puis en Italie (mars 1943). Elle est, au lendemain du conflit, la principale bénéficiaire de la guerre méditerranéenne face à l'Italie ravagée, aux Balkans déchirés, à l'Espagne exsangue (1936-1938). Son triomphe est précaire. Sa puissance, qui doit bientôt s'effacer devant celle des États-Unis et de l'U.R.S.S., affrontés dans la guerre froide, est menacée par la vague des revendications du nationalisme arabe qu'elle ne contrôle plus.

De jeunes États face aux États-Unis et à l'U.R.S.S. (1956-1970)

Le nationalisme islamique et arabe s'exacerbe dans l'opposition entre Soviétiques et Américains, les rivalités pétrolières, l'hostilité au sionisme qui, relancé par la déclaration Balfour (1917), avec la création sanglante de l'État d'Israël (1948), plante une écharde dans le corps musulman. La décolonisation commence dans le bassin oriental de la Méditerranée et gagne progressivement le Maghreb : indépendance de la Syrie, de l'Égypte, de la Libye, de la Tunisie, du Maroc, de l'Algérie enfin.

La décolonisation souligne la relève des anciennes dominations par de nouveaux impérialismes. La VI^e flotte américaine s'installe en Méditerranée, où pénètrent, de plus en plus nombreux, les navires soviétiques. Devant ces grandes puissances, les jeunes nations sont parfois tentées de se rapprocher de l'ancienne métropole à laquelle les attachent - au-delà des antagonismes - des liens culturels, un passé récent commun, des sentiments ambigus. Ainsi la Méditerranée revient-elle au cœur des rivalités internationales et de leurs nouvelles formes - culturelles, économiques, idéologiques.

Le monde méditerranéen n'est pas seulement le théâtre de débats entre puissances voisines ou lointaines. Il est profondément ébranlé par des forces propres. L'affrontement des jeunes patriotismes, à la fois fiers de leur appartenance à un ensemble culturel plus vaste - arabisme, islamisme, judaïsme - et jaloux de leurs particularités nationales, menace un équilibre précaire. Les nouvelles industries font de nouveau basculer vers ses rivages le poids économique. Le pétrole, brusquement, donne valeur aux déserts, porte au niveau des plus riches les pays hier les plus pauvres. La Méditerranée possède une des populations les plus jeunes du monde. La « mère de la civilisation » se trouve ainsi placée au cœur des mutations du monde moderne.

Rupture des équilibres traditionnels et tentatives de rapprochement

Les forces de dissociations se sont affirmées, accélérant le déclin des anciennes hégémonies, entraînant la rupture des équilibres traditionnels. Poids du passé et forces de l'avenir s'affrontent. Le bouleversement démographique est le fait essentiel. La fracture démographique s'accroît entre le Nord et le Sud dans trois domaines : accroissement de l'écart démographique entre les pays musulmans et les autres États, quel que soit leur régime sociopolitique, altération des courants migratoires, accélération du rythme de l'urbanisation.

À l'exception de l'Albanie et de la Turquie, les pays de la rive nord sont tous entrés dans une nouvelle phase démographique. Le déclin de la fécondité a été pour eux le plus rapide du monde, particulièrement pour ceux où elle s'était maintenue relativement élevée jusqu'aux années 1970.

À l'inverse, les pays arabo-musulmans forment du Maroc à la Syrie un bloc homogène caractérisé par une croissance démographique contraignante et classant certains d'entre eux parmi ceux qui ont le plus fort accroissement mondial. La population totale des pays d'Afrique du Nord

(Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte), estimée à 22 millions en 1900, atteignait 124 millions en 1992 : plus de cinq fois plus.

Au moment où se creusait l'écart dans la pression démographique se modifiaient les flux migratoires. Les migrations du travail Sud-Nord se sont brusquement taries par l'effet conjugué de la crise économique et des mesures de limitation, sinon de refoulement (Allemagne), adoptées par les pays de l'Europe industrialisée. Le mouvement Sud-Sud n'a que partiellement remplacé ce courant. La Libye, les pays arabes producteurs de pétrole du Proche-Orient ont été de nouveaux pôles d'attraction, et l'Égypte notamment tire grand parti des remises de ses émigrés. Mais la capacité d'accueil est moindre. La crise de la production pétrolière a restreint considérablement à son tour ce mouvement.

Contrairement aux minorités traditionnelles ou au peuplement de la colonisation, ces émigrés sont peu ou mal intégrés aux populations des pays d'accueil. L'évolution semble ainsi aller à l'encontre de ce qui avait été, au cours des siècles, une des caractéristiques et sans doute une des forces des pays méditerranéens : malgré les conflits qui les opposaient et les ravageaient, ils avaient constamment maintenu des liens humains et conservé de fortes minorités religieuses ou ethniques qui participaient à la vie générale. L'existence d'États multi-ethniques, la coexistence dans la même entité politique de communautés de langues et de cultures différentes avaient perduré à travers tous les accidents de l'histoire. La diaspora juive avait notamment essaimé d'est en ouest des communautés à la fois très particulières et adaptées à leur milieu d'accueil ; les Grecs étaient établis dans tout l'espace méditerranéen et formaient dans les territoires ottomans des ensembles riches et actifs. Ces communautés ont toutes disparu. Les derniers Grecs ont quitté la Turquie en 1966, les communautés millénaires de juifs ont abandonné l'Afrique du Nord ou l'Égypte. Les déchirements dramatiques du Liban remettent en question le contrat communautaire qui fondait la nation. Le conflit de Chypre montre non seulement l'échec de la coexistence, mais celui même de la partition. Cette tendance au monolithisme ethnique et culturel est un des phénomènes les plus importants et, peut-être, le plus dramatique de l'histoire récente des pays méditerranéens.

Mais c'est l'explosion urbaine qui est le signe le plus visible des mutations démographiques et sociales. Les nouvelles mégapoles du Sud, îlots de modernité, sont en majeure partie extraverties, sans influence sur l'arrière-pays. Ces immenses cités au développement anarchique concentrent la pauvreté et le chômage endémique. Cette population permanente s'accroît temporairement par les migrations du tourisme qui ont pris en quelques années une ampleur considérable. Longtemps, il a paru être, comme l'industrialisation, une des solutions au sous-développement, soit des régions méridionales de l'Europe, soit des pays du sud de la Méditerranée. Du Languedoc-Roussillon à la Costa Brava, de l'Andalousie à la Sardaigne, en Tunisie comme dans les îles grecques se sont multipliées les installations hôtelières. En Corse, le nombre de touristes est passé de 34 000 en 1967 à plus d'un million dix ans plus tard. Aux Baléares, le phénomène a pris de telles dimensions qu'on a parlé de « baléarisation » pour désigner une économie entière dominée par le tourisme.

Si, au niveau global des comptabilités nationales, les conséquences sont favorables, les retombées locales offrent un bilan beaucoup moins positif. Certains inconvénients sont manifestes : distorsion croissante entre côte et arrière-pays, ruine des activités traditionnelles, faible création d'emplois... Le tourisme a accéléré le processus de dépeuplement rural et de concentration urbaine. Il pose, notamment dans les îles, le redoutable problème de l'alimentation en eau et du difficile choix de son usage : industriel, agricole, touristique.

La concentration de la population, les choix industriels souvent hasardeux, certaines réformes agraires mal préparées ou appliquées ont engendré, avec la poussée démographique, un grave déséquilibre alimentaire. Déséquilibre croissant qui est pour les pays du Sud le plus angoissant des problèmes pour l'avenir à moyen terme. L'ancienne autosuffisance alimentaire a partout disparu. Les importations sont de plus en plus lourdes pour les États, les subventions des produits nourriciers de base de plus en plus insupportables pour les budgets nationaux. Toute tentative de les réduire entraîne des troubles (émeutes de la faim du Maroc et de Tunisie, troubles sanglants d'Algérie). En 1986, trois pays seulement sur les dix-huit pays méditerranéens avaient une balance agro-alimentaire excédentaire (la France et la Turquie, et très faiblement l'Albanie).

Le déséquilibre va croissant. Depuis le milieu des années 1970, il s'est accru de 10% pour l'Égypte, de 21% pour l'Algérie, de 22% pour le Maroc, de 24 % pour le Liban. De 1980 à 1982, le flux des exportations agricoles des pays riverains de la Méditerranée a été en moyenne de 20 à 25 milliards de dollars, celui des importations avoisinait 50 milliards. L'ampleur de ce déficit général fait du bassin méditerranéen le principal importateur d'aliments du monde. En 1975, les achats de céréales ont atteint 20 millions de tonnes, en 1982 ils dépassaient les 30 millions. Ce déficit pose pour l'avenir un problème essentiel. Il remet en cause les politiques agraires, les choix économiques de la décennie précédente, les équilibres commerciaux et financiers.

L'évolution du produit national brut des différents États riverains reflète, depuis 1973, les profondes altérations produites successivement par le boom pétrolier, les crises alimentaires, l'effondrement de la rente pétrolière et les difficultés de l'industrialisation.

Stratégie des puissances et zones conflictuelles

C'est sur ce fond de transformations structurelles des sociétés et des économies méditerranéennes que s'est inscrite la stratégie des puissances.

À l'opposition des zones géo-économiques s'ajoutent les conflits hérités de l'histoire, aiguïsés par les affrontements idéologiques. La lutte entre Palestiniens et Israéliens est devenue un élément fondamental de la situation méditerranéenne, celui qui opère les clivages diplomatiques internationaux. Après la guerre israélo-égyptienne de 1975, l'écart s'est accentué entre les pays arabes modérés et les pays du « front du refus ». Poursuivant avec une grande persévérance la politique des « petits pas » lancée par Henry Kissinger, les États-Unis ont tenté dès l'automne de 1974 d'obtenir des accords intérimaires et partiels devant progressivement conduire à la paix entre les deux parties. Les accords de Camp David marquent le sommet de cette politique. La diplomatie égyptienne s'est efforcée de concilier ce désengagement et la politique de l'arabisme ; sans grand succès.



Fin de la guerre de Kippour

Des soldats des Nations unies et des journalistes assistent à la signature, le 11 novembre 1973, sur le front égyptien (au kilomètre 101, sur la route Le Caire-Suez), d'un premier accord égypto-israélien, obtenu par Henry Kissinger.

Crédit :
Hulton Getty

Tous les documents proposés par Encyclopædia Universalis sont légalement autorisés pour l'usage pédagogique

La politique de déstabilisation du colonel Kadhafi, les effets du conflit entre l'Irak et l'Iran et sa portée idéologique (affrontement de l'intégrisme et du « modernisme »), le conflit du Sahara occidental, derrière lequel se lit l'opposition entre le Maroc et l'Algérie, ont faussé le jeu de la diplomatie traditionnelle. À l'Ouest, la politique de regroupement maghrébin, le rêve du Grand Maghreb uni, se trouve fortement hypothéquée. À l'Est, les ambitions syriennes, l'effondrement du Liban ont marqué le déclin définitif d'influences séculaires.

Les « rivalités et litiges » gréco-turcs entretiennent entre les « forces ennemies » un lourd contentieux : Chypre, exploitation de la mer Égée, influences régionales réciproques, minorités...

La Méditerranée que l'on devait « soustraire à la rivalité des supergrands » (déclaration d'avril 1972), que les Non-Alignés voulaient transformer en « lac de paix, de stabilité et de coopération » (Alger, 1973), qui devait devenir une « zone de confiance et de coopération » (Belgrade, 1977) n'a cessé, au fil des dernières années, de concentrer les armements. Elle est devenue, dans le monde, le premier marché d'importation d'armes lourdes et a reçu, entre 1978 et 1987, plus de 40% des armes vendues par le commerce international. Dans la « tourmente stratégique », elle est, à la périphérie des deux blocs, une des principales zones où s'exacerbent les tentations de régler militairement les problèmes fondamentaux de l'évolution interne de certains États riverains. À la fracture stratégique est-ouest, à l'évolution différente du Nord et du Sud s'ajoutent les difficiles ententes Sud-Sud.

Une difficile coopération

Pendant la décennie 1970-1980, les pays méditerranéens du Sud ont trouvé dans la coopération organique avec la Communauté économique européenne un des éléments essentiels de leur développement économique. La Communauté s'était en effet résolument engagée dans une politique de « relations globales » avec eux. Dès 1964, des accords d'association étaient signés avec Israël, en 1969 un accord intervenait avec le Maroc, en avril 1971 avec Malte, en juillet 1973 et juin 1978 avec Chypre. Une convention de libre-échange élargit les relations avec Israël et est complétée par des protocoles financiers (1970 et 1975). Avec les pays du Maghreb, de nouveaux accords étaient signés en avril 1976 ainsi qu'avec les pays du Machrek en janvier 1977 (Égypte, Jordanie, Syrie) et en mai 1977 (Liban...).

L'efficacité d'une telle politique se lit dans quelques chiffres : Israël, dans les années

1980, a fait plus de 40% de son commerce avec la Communauté ; Chypre donnait à celle-ci plus de 45% de ses exportations totales (60% pour les seuls produits agricoles) ; la Tunisie y trouvait le débouché de la moitié de sa production d'huile et d'olive, etc. Toutefois, depuis 1980-1981, ces bénéfices semblent remis en cause et un nouveau cours éloigne progressivement Nord et Sud. De sérieuses menaces compromettent l'avenir de cette coopération et par là des secteurs essentiels de la vie économique de certains pays. Des aménagements successifs pour défendre l'intérêt des membres de la Communauté n'ont cessé de grignoter des avantages consacrés aux partenaires. L'élargissement de la Communauté à la Grèce, l'entrée dans le Marché commun de l'Espagne et du Portugal ont avivé difficultés et craintes. L'Espagne apparaît comme un « colosse agricole méditerranéen » qui rendra, pour presque toutes les productions, l'Union européenne autosuffisante avec un risque de blocage pour certaines exportations clés des États du Sud.

Le dialogue euro-arabe, grand dessein du milieu des années 1970, subit les mêmes vicissitudes. La première session de la Commission générale du Dialogue européen s'était ouverte à Bruxelles, en mai 1976, sur l'affirmation de la volonté d'entretenir entre les deux rives de la Méditerranée une « coopération d'un nouveau style ». Les rencontres ultérieures, les colloques multiples définissent les objectifs prioritaires, envisagent un certain nombre de créations, notamment dans le transfert de technologies, dans la coopération commerciale. Le dialogue s'enlise dans l'amertume, les griefs réciproques, le soupçon d'arrière-pensées, ou s'embourbe dans la logomachie des bonnes intentions. Le constat de l'échec s'impose dès 1987, « le dialogue euro-arabe ne laisse guère plus d'espoir ».

La recherche d'une cohésion maghrébine ne rencontre, malgré les efforts divers et répétés, que peu de succès. Sans doute la signature du traité de concorde et d'amitié entre l'Algérie et la Tunisie (juin 1983) s'accompagne-t-elle d'un rapprochement entre l'Algérie et le Maroc. Les projets d'intensification des rapports économiques en sommeil depuis le début des années 1980 ont repris. Il s'agit là plus encore de tendances que de réalisations. Il reste à surmonter le difficile obstacle du Sahara occidental. Un rapprochement paraissait cependant s'esquisser, étape dans la réalisation de la conférence des États de la Méditerranée occidentale proposée par la France et dont le principe a été adopté par les six pays concernés en mars 1983 (Algérie, Maroc, Tunisie, France, Espagne, Italie). Le projet, repris ici et là, reste toujours du domaine du vœu. Dans les Balkans et la mer Égée, de même, l'idée progressait lentement d'un regroupement régional. Le rapprochement entre la Grèce et la Turquie, amorcé en 1987, s'est confirmé en 1988 malgré la persistance des méfiances réciproques, la complexité du problème chypriote, les réticences des opinions publiques.

L'atténuation de l'affrontement des deux grands, suivie de l'effacement politique, puis de l'éclatement de l'U.R.S.S., le remodelage enfin des structures politiques de l'Europe orientale posent en termes nouveaux, dans les années 1990, les problèmes méditerranéens. Leur dimension internationale

s'estompe, cependant que leur aspect spécifique augmente.

Le devenir de la Méditerranée

Deux conflits majeurs pèsent sur l'avenir politique : la perpétuation de la question palestinienne, les déchirements de l'ex-Yougoslavie. Nul ne peut prévoir leur issue, ni les conséquences imminentes et à long terme de leur règlement éventuel.

En revanche, les données de problèmes structurels communs à l'ensemble méditerranéen perdurent, entraînant un mélange d'espoir et d'inquiétude.

La Méditerranée est-elle la mer perdue que menacent impitoyablement la pollution, la déculturation due aux invasions touristiques ? Ses pays riverains sont-ils condamnés à n'être que des rivaux, effrayés les uns par l'explosion démographique de leurs voisins, les autres par l'impitoyable domination économique et culturelle des plus munis ? Il est vrai que la Méditerranée des années 1980 au réveil amer des réalités se retrouve moins unie que jamais. La double fracture entre l'Ouest et l'Est, entre le Nord et le Sud s'est élargie. Les évolutions différentes s'accroissent. Le déclin des idéologies a brisé des espérances, rendu plus âpres les politiques et plus acharnées les rivalités internationales. En cette montée des périls, il semble que, timidement, les attitudes conscientes et réalistes l'emportent sur la croyance en la vertu des formules. Les difficultés et les contradictions du monde méditerranéen s'accroissent. Les déséquilibres démographiques entre Nord et Sud, Ouest et Est ne s'infléchissent point, mais s'aggravent, comme entre intérieur et littoral. La littoralisation aspire les forces vives des cantons ruraux, appauvris par une dégradation rapide des sols. Les cités, qui firent l'âme de la civilisation méditerranéenne, disparaissent, rongées par la désertion ou la concurrence des mégapoles. Celles-ci s'enflent en banlieues démesurées, accumulant les problèmes sociaux, humains et politiques.

La question de l'eau, au cœur de l'avenir méditerranéen, contraint de plus en plus à des choix drastiques entre les usages agricoles, industriels et le tourisme. Face aux regroupements nécessaires, mais souvent mal préparés ou téléguidés par des capitales lointaines ou des commissions technocratiques, le cantonalisme resurgit avec une violence qui engendre d'autres violences. Parmi les éléments de profond pessimisme apparaissent quelques espoirs. Malgré les intégrismes et les chauvinismes, le domaine culturel est celui où se dessinent des convergences, s'établit le début d'un dialogue et où semblent devoir s'amorcer le plus aisément des entreprises communes. Sans doute parce que cette recherche apparaît comme de moindre engagement et que le flou du langage permet d'esquiver parfois les points de contestation ; mais aussi parce qu'elle répond incontestablement à une attente profonde des populations méditerranéennes. Les tentatives ont emprunté des voies diverses.

Le désarroi porte souvent aux rêves. Peut-on penser sauver la Méditerranée en la considérant comme le cœur du monde de demain, en voulant y trouver les sources d'une renaissance d'une humanité en proie à des problèmes de plus en plus contraignants, mais universels ? Les initiatives multipliées sont souvent plus brouillonnes que positives, et parfois contradictoires. Ici, on rêve de repli, là, on pense ouverture. Ici, on imagine des Andalousies, refuges des traditions. Là, on envisage des technopoles « pointes de progrès ». Ce bouillonnement de recherches et de réflexions témoigne du sentiment des possibilités de dialogue, de quête de nouvelles valeurs. C'est dans l'association entre la volonté d'échanges culturels et des opérations très ponctuelles que se trouve la voie étroite d'une coopération possible. Certes, la Méditerranée n'est plus la « mère » du monde, ni même la principale zone d'intérêt européen comme au XIX^e siècle. Elle a perdu ses règles propres originales, a vu s'intensifier ses oppositions et ses disparités. Elle n'en reste pas moins porteuse de valeurs culturelles, grosse de potentialités humaines, riche d'éléments contradictoires mais complémentaires.

La grande mission d'une Méditerranée, lieu de meilleure compréhension et de plus juste coopération, ne peut s'accomplir sans la foi mais moins encore sans le sens des réalités. La tâche est difficile et longue. Et le temps est peut-être mesuré face à la montée des périls.

Écrit par **Jean-Louis MIÈGE**

Antiquité

- a) Crétois, Mycéniens et Phéniciens D. HARDEN, *The Phoenicians*, Londres, 1962
- F. MATZ, *Le Monde égéen. Troie. Crète. Mycènes*, Paris, 1956
- S. MOSCATI, *Il Mondo dei Fenici*, Milan, 1966. b) Période grecque J. BÉRARD, *L'Expansion et la colonisation grecques*, Paris, 1960
- J. BOARDMAN, *Greeks Overseas*, Londres, 1964
- A. JARDÉ, *Les Céréales dans l'Antiquité grecque*, De Boccard, Paris, 1925, 3^e éd. rev. 1977
- P. LÉVÊQUE, *L'Aventure grecque*, Armand Colin, Paris, 3^e éd. rev. 1990. c) Période romaine A. AYMARD, *Rome et son Empire*, Paris, 1954
- G. BLOCH & J. CARCOPINO, *Des Gracques à Sulla*, Paris, 1932
- J. CARCOPINO, *Jules César*, P.U.F., Paris, 6^e éd. rev. 1990
- J. ROUGÉ, *L'Organisation du commerce maritime sous l'Empire romain*, Paris, 1966.

Moyen Âge

- A. S. ATIYA, *Crusade, Commerce and Culture*, Bloomington, 1962
- P. CHAUNU, *L'Expansion européenne du XIII^e au XV^e siècle*, P.U.F., 2^e éd. corr. 1983
- A. LEWIS, *Naval Power and Trade in the Mediterranean*, Princeton, 1951
- R. S. LOPEZ & I. W. RAYMOND, *Medieval Trade in the Mediterranean World*, Columbia Univ. Press, New York, rééd. 1990
- Y. RENOARD, *Les Hommes d'affaires italiens au Moyen Âge*, Paris, 1949. *Temps modernes* J.-P. ALEM & P. BOURRAT, *Le Liban*, coll. Que sais-je ?, P.U.F., 4^e éd. refondue, 1991
- P. ARRIGHI & A. OLIVESI, *Histoire de la Corse*, Privat, Toulouse, nouv. éd. 1990
- F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 3 vol., I.G.F., Paris, rééd. 1990-1993
- G. BOURGIN, *Histoire de l'Italie*, coll. Que sais-je ?, P.U.F., 1957
- J. GODECHOT, *Histoire de Malte, ibid.*, 3^e éd. mise à jour, 1981
- J. HURÉ, *Histoire de la Sicile, ibid.*, 3^e éd. mise à jour, 1981
- B. LARSONNEUR, *Histoire de Gibraltar, ibid.*, 1955

- R. MANTRAN, *Histoire de la Turquie*, *ibid.*, 7^e éd. mise à jour, 1993
- P. MASSON, *Histoire du commerce français dans le Levant*, 4 vol., Paris, 1896-1911
- R. PARIS, *Histoire du commerce de Marseille ; le Levant*, Paris, 1957
- N. G. SVORONOS, *Histoire de la Grèce moderne*, coll. Que sais-je ?, P.U.F., 4^e éd. mise à jour, 1980
- F. THIRIET, *Histoire de Venise*, *ibid.*, 6^e éd. mise à jour, 1985. *Ouvrages généraux* J. BETHEMONT dir., *Les Deltas méditerranéens*, Ceucors, Vienne, 1937
- J. DAVIS, *People of the Mediterranean*, Routledge & Kegan, Londres, 1977
- M. GALLEY & L. LADJMI SEBAI, *L'Homme méditerranéen et la mer*, De Boccard, 1985
- S. JARGY, *L'Orient déchiré : entre l'Est et l'Ouest (1955-1982)*, Labor et Fides, Paris, 1984
- C. PARAIN, *La Méditerranée, les hommes et leurs travaux*, Gallimard, Paris, 1936
- G. G. ROSENTHAL, *The Mediterranean Basin : its Political Economy and Changing International Relations*, Berthermorths, Londres, 1982
- A. SIEGFRIED, *Vue générale de la Méditerranée*, Gallimard, 1943
- SILVASTRI, *Il Mediterraneo, economia, politica, strategia*, Il Mulino, Bologne, 1968.

Évolution historique

- F. BARBIERI & D. VISCONTI, *Il Problema del Mediterraneo nel Risorgimento*, Feltrinelli, Milan, 1967
- R. CLOGG, *The Struggle for Greek Independence*, Macmillan, Londres, 1973
- J. A. FIELD, *America and the Mediterranean World*, Princeton Univ. Press, 1969
- J.-L. MIÈGE, *Navigations méditerranéennes au XIX^e siècle*, C.N.R.S., Aix-en-Provence, 1986
- A. NOUSCHI dir., *La Méditerranée de 1919 à 1939*, Sevpen, Paris, 1969
- R. OWEN, *The Middle East in the World Economy 1800-1914*, Methuen, Londres, 1981 ; rééd. Routledge, Chapman & Hall, New York, 1987
- J. THOBIE, *Impérialismes et Moyen-Orient de 1914 à nos jours*, Messidor, Paris, 1985.

Problèmes économiques et sociaux

- CENTRE D'ÉTUDES NÉOHELLÉNIQUES, *Économies méditerranéennes. Équilibres et intercommunications*, F.N.R.S., Athènes, 3 vol., 1985-1986
- Y. CHARBIT & C. BERTRAND, *Enfants, familles, migrations dans le bassin méditerranéen*, I.N.E.D., Paris, 1985
- E. GELLNER dir., *Patrons and Clients in Mediterranean Societies*, Suckworth, Londres, 1977
- B. KAYSER, *Les Sociétés rurales de la Méditerranée*, Edisud, Aix-en-Provence, 1986
- M. LABONNE, *Futur agricole et alimentaire de la Méditerranée arabe*, I.N.R.A., Éd. économiques, Paris, 1978
- G. LUCIANI dir., *The Mediterranean Region : Economic Independence and the Future of Security*, St. Martin's Press, New York, 1984
- M.E.D.E.A.S., *Perspectives sur le bassin méditerranéen. Développement et environnement*, Plan bleu, Valbonne, 1985
- J.-L. MIÈGE dir., *Gens de mer en Méditerranée*, I.H.M., Bucarest, 1980
- F. PERROUX dir., *La Méditerranée et le développement*, Éd. techniques, Paris, 1973
- A. DE REPARAZ, *L'Eau et les hommes en Méditerranée*, C.N.R.S., Aix-en-Provence, 1988
- J. TONSROZ dir., *La Communauté économique européenne et la Méditerranée*, P.U.F., Paris, 1982. *Géopolitique et relations internationales* J. ADDA & M.-C. SMOUTS, *La France face au Sud : le miroir brisé*, Karthala, Paris, 1989
- S. AMIN & Y. FAYÇAL, *La Méditerranée dans le monde : les enjeux de la transnationalisation*, La Découverte, Paris, 1988
- P. BALTA dir., *La Méditerranée réinventée : réalités et espoirs de la coopération*, *ibid.*, 1992
- K. BASFAO & J.-R. HENRY dir., *Le Maghreb, l'Europe et la France*, C.N.R.S., Paris, 1992
- A. BOROWIEC, *The Mediterranean Feud*, Praeger, New York, 1983
- G. CORM, *Le Proche-Orient éclaté*, nouv. éd. augmentée et mise à jour, Gallimard, Paris, 1991
- J. F. DREVET, *La Méditerranée, nouvelle frontière pour l'Europe des Douze*, Khartala, 1986
- M. GRENON & M. BATISSE dir., *Le Plan bleu, avenir du bassin méditerranéen*, Economica, Paris, 1989
- B. KHADER, *Le Grand Maghreb et l'Europe : enjeux et perspectives*, coll. Quorum, Publisud, Paris, 1992
- Y. LACOSTE dir., « Alertes en Méditerranée », in *Hérodote*, n^o 2, Paris, 1987
- J. W. LEWIS, *The Strategic Balance in the Mediterranean*, A.E.I., Washington, 1976
- La Méditerranée économique*, Centre d'économie et de finances internationales, Economica, 1992

- C. NIGOUL & M. TORRELLI, *Menaces en Méditerranée*, F.E.D.N., Paris, 1987
- B. RAVENEL, *La Méditerranée, le Nord contre le Sud*, L'Harmattan, Paris, 1990
- C. REYNAUD & A. SID AHMED, *L'Avenir de l'espace méditerranéen*, Crédit mutuel méditerranéen, Publisud, 1991
- C. ZORGBIBE, *La Méditerranée sans les grands*, P.U.F., Paris, 1980.

Culture

- R. FAKKAR, *Aux origines des relations culturelles contemporaines entre la France et le monde arabe*, Geuthner, Paris, 1972
- I.N.A., *Mémoire et cultures en pays méditerranéens*, C.I.R.C.A., Villeneuve-lès-Avignon, 1980
- B. KHADER, *Coopération euro-arabe*, C.E.R.M.O.C., Louvain-la-Neuve, 2 vol., 1983
- Méditerranée*, A.D.E.C., Hydra, Paris, 1982
- L. SERRA, *Gli interscambi culturali e socio-economici fra l'Africa settentrionale e l'Europa mediterranea*, I.U.O., Naples, 2 vol., 1986.

Annuaire et revues

- Annuaire de l'Afrique du Nord*, C.N.R.S., Paris, depuis 1963
- Annuaire des pays méditerranéens*, I.A.M., Montpellier, depuis 1979
- The Middle East and North Africa*, I.O.D., Londres, depuis 1948
- Méditerranée*, Institut de géographie d'Aix-en-Provence
- Monde méditerranéen, options méditerranéennes*, Centre international des Hautes Études méditerranéennes, Paris
- Peuples méditerranéens*, Paris

Les articles liés

- ACHÉENS
- ACROPOLE D'ATHÈNES
- AFRIQUE (Histoire) - Les décolonisations
- ALGÉRIE
- ALGÉRIE - Actualité (1990-2006)
- ALIMENTATION (Économie et politique alimentaires) - Économie agroalimentaire
- AMALFI
- ATHÈNES
- BALKANIQUE (PÉNINSULE)
- BARCELONE
- BYZANCE
- CARTHAGE
- CHYPRE - Actualité (1990-2006)
- CHYPRIOTE (QUESTION)
- COMMERCE INTERNATIONAL
- CONSTANTINOPE
- CORSAIRES
- CORSE
- CROISADES
- CRÈTE ANTIQUE
- DÉCOLONISATION
- DÉMOGRAPHIE
- EMPIRE (PREMIER)
- ESPAGNE
- ESPAGNE - De l'unité politique à la guerre civile
- EUROPE - Institutions européennes
- FLORENCE (RÉPUBLIQUE DE)
- FRANCE - Achèvement de l'unité
- FRANCE - Formation territoriale
- FRANÇAIS (EMPIRE COLONIAL)
- GOUVERNAIL
- GRÈCE ANTIQUE - La Grèce antique jusqu'à Constantin
- GRÈCE ANTIQUE - La cité grecque
- GRÈCE ANTIQUE - La colonisation grecque
- GUERRE MONDIALE (SECONDE)
- GÈNES (RÉPUBLIQUE DE)
- HABSBOURG
- HELLÉNISTIQUE (CIVILISATION)
- INDUSTRIE - Industrialisation et formes de société
- INTERNATIONALES (RELATIONS)
- INVASIONS (GRANDES)
- ISLAM
- ISLAM - Expansion de l'Islam
- ISRAËL
- ISRAËL - Actualité (1990-2006)
- ITALIE - Histoire
- ITALIEN (EMPIRE COLONIAL)
- LIBAN
- LOUIS XIV
- MAGHREB
- MALTE
- MARINE (HISTOIRE DE LA)
- MARINE MARCHANDE (HISTOIRE DE LA)

- MAROC
- MAROC - Actualité (1990-2006)
- MARSEILLE
- MIGRATIONS (HISTOIRE DES)
- MINORITÉS (DROIT DES)
- MITHRIDATE VI EUPATOR
- MÉDIÉVAL (MONDE)
- NAPLES (histoire)
- NAPOLEON 1er
- NAVIGATION (HISTOIRE DE LA)
- NAVIRES - Navires de commerce
- NAVIRES - Navires de guerre de surface
- NAVIRES - Navires rapides
- ORFÈVRENERIE HELLÉNISTIQUE (diffusion)
- OTTOMAN (EMPIRE)
- PALESTINIENS
- PHÉNICIENS
- PIRATES
- PORTE (SUBLIME)
- PORTS MARITIMES
- PORTUGAL
- PORTUGAL - Actualité (1990-2006)
- PROCHE ET MOYEN-ORIENT CONTEMPORAIN
- PÉTROLE
- RENAISSANCE
- ROME ET EMPIRE ROMAIN - Le Haut-Empire
- ROME ET EMPIRE ROMAIN - Les origines
- ROUGE (MER)
- ROYAUME-UNI - Histoire
- RUSSIE (histoire)
- RÉVOLUTION FRANÇAISE
- RÉVOLUTION INDUSTRIELLE
- SARRASINS
- SICILE
- SOLIMAN LE MAGNIFIQUE
- SUEZ (CANAL DE)
- SYRACUSE
- SYRIE
- TOURISME
- TUNISIE
- TUNISIE - Actualité (1990-2006)
- TURQUIE
- TURQUIE - Actualité (1990-2006)
- U.R.S.S. - Histoire
- VENISE (RÉPUBLIQUE DE)
- VOILIERS
- YOUGOSLAVIE
- ZONE D'INFLUENCE
- ÉCHELLES DU LEVANT
- ÉGYPTÉ - Actualité (1990-2006)
- ÉGYPTÉ DEPUIS L'ISLAM - L'Égypte républicaine
- ÉGÉEN (MONDE)
- ÉTATS-UNIS

FERNAND BRAUDEL ET LA GÉOGRAPHIE « ALGÉRIENNE » : AUX SOURCES COLONIALES DE L'HISTOIRE IMMOBILE DE LA MÉDITERRANÉE ?

Florence Deprest

La contemporaine | « Matériaux pour l'histoire de notre temps »

2010/3 N° 99 | pages 28 à 35

ISSN 0769-3206

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2010-3-page-28.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La contemporaine.

© La contemporaine. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Fernand Braudel et la géographie « algérienne » :

Florence DEPREST

aux sources coloniales de l'histoire immobile de la Méditerranée ?

Dans l'histoire des représentations scientifiques de la Méditerranée, la thèse de Fernand Braudel (1949) marque un apogée, auquel les chercheurs sont encore aujourd'hui confrontés. Toujours en cours, l'exégèse de l'œuvre braudélienne a conduit récemment à interroger le rapport de Braudel à la culture coloniale. Plusieurs historiens ont déjà abordé la relation entre Braudel et l'Algérie, qui traverse à la fois sa vie personnelle, professionnelle et familiale, comme certains aspects de ses écrits¹. Ainsi, Claude Liauzu avait-il entrepris de démêler les liens entre la représentation que Braudel diffuse de l'islam et l'orthodoxie orientaliste propre à la pensée coloniale de son temps². Dans la continuité de ces recherches, nous souhaiterions interroger l'influence du géographe Émile-Félix Gautier (1864-1940), professeur à la faculté des lettres d'Alger entre 1900 et 1935.

La relation entre les deux hommes a déjà été soulignée par Giuliana Gemelli et Erato Paris. Agrégé en 1923, Braudel a passé près de dix ans en Algérie (1923-1932) où, en tant que collaborateur de la *Revue africaine*, il a côtoyé les scientifiques de la faculté des lettres, parmi lesquels Stéphane Gsell et Émile-Félix Gautier³. L'admiration vouée à ce dernier est attestée par diverses déclarations, qui conduisent notamment Erato

Paris à conclure que Gautier fut un des plus grands inspirateurs du jeune Braudel à Alger. Toutefois, malgré la formulation réitérée de sa dette, Braudel donne finalement peu de détails sur la nature exacte de celle-ci⁴. Gautier s'est construit une solide réputation scientifique dans le domaine de la géographie du Sahara dont il était devenu, avant 1914, l'un des plus éminents spécialistes⁵. On pourrait donc s'attendre à ce qu'il soit une référence majeure dans les développements que Braudel consacre au désert comme « second visage de la Méditerranée ». Cependant, dans l'édition de 1949, Braudel ne cite Gautier à ce sujet que pour des « conversations formelles » qu'il aurait eues avec lui, sans renvoyer précisément à ses travaux sur le désert ou le nomadisme. Il faut attendre 1977 pour que, à propos de la vie des grands nomades, Braudel conseille de « relire les admirables livres d'Émile-Félix Gautier », dont nul n'aurait dépassé la leçon⁶, alors même qu'à cette date Gautier est bel et bien passé aux oubliettes de la décolonisation scientifique.

En revanche, dès 1949, dans le commentaire de ses sources imprimées, il place l'œuvre de Gautier parmi la catégorie des « ouvrages essentiels » qui ont inspiré sa réflexion sur la relation entre « Histoire et milieu naturel ». Il la situe à côté de celle de l'historien de la Grèce antique Victor Bérard et du géographe Jules Sion, qui viennent « à l'appui de cette histoire liée au sol, ou plutôt au milieu, à l'environnement des hommes ». Il affirme ainsi : « J'invoque plus enco-

FLORENCE DEPREST, professeur de géographie à l'Université Bordeaux 3.

re l'œuvre entière d'Émile-Félix Gautier que la critique actuelle combat dans ces détails, alors que le problème est peut-être d'en continuer l'élan général. Dans cette œuvre, je vise particulièrement les *Siècles obscurs du Maghreb, 1927* (devenu sous sa dernière forme une H. de l'Afrique du Nord), *Mœurs et coutumes des musulmans*, et cette courte et simple profession de foi, « Le cadre géographique de l'histoire de l'Algérie », *Histoire et Historiens de l'Algérie, 1931*, pp. 17-35⁷. »

La remarque est à la fois précise par ces références, forte dans le choix des termes (combat, élan général, profession de foi), mais en même temps assez implicite voire opaque. Elle subsiste, quasi inchangée, jusque dans les éditions très postérieures du milieu des années 1980⁸. Lors de la première publication des *Siècles obscurs*, William Marçais, alors maître incontesté des études arabes, et le géographe Augustin Bernard avaient critiqué les thèses de Gautier sur l'histoire de l'Afrique du Nord⁹. Avec la décolonisation, la critique se fait plus radicale sous la plume du géographe Yves Lacoste¹⁰. On peut donc s'étonner que, en 1963, Braudel souscrive encore à une référence comme *Mœurs et coutumes des musulmans*, faisant l'apologie de la colonisation de l'Algérie et expliquant, entre autres choses, que « les musulmans acceptent sans répugnance la domination européenne¹¹ ».

C'est assurément pour leur contenu scientifique, et non pour leurs aspects politiques, que Braudel cite ces écrits. Mais, au fond, peut-on penser que ces deux réalités soient totalement indifférentes l'une à l'autre ? En quoi ces textes furent-ils scientifiquement « essentiels » pour Braudel ? Au travers de l'analyse de ces références géographiques, nous proposons donc de contribuer à mettre au jour le poids de la situation coloniale dans la construction scientifique de son objet méditerranéen.

Permanences géographiques et histoire immobile

Dans sa préface de 1946, Braudel expose la décomposition du récit historique en trois plans étagés : temps géographique d'abord, temps social ensuite, temps individuel enfin. Le temps géographique est défini comme « une histoire quasi immobile, celle de l'homme dans ses rapports avec le milieu qui l'entoure ; une histoire lente à couler, à se transformer, faite de retours insistants, de cycles sans cesse recommencés¹² ». Pour l'historien François Dosse, cette conception braudélienne du milieu géographique et du temps

long reste en grande partie incompréhensible hors du concept vidalien de permanence du genre de vie, résultant de la jonction de l'homme et du sol¹³. En effet, selon les vidualiens, les genres de vie résultent de l'adaptation multiséculaire des hommes à leur milieu, dans le cadre d'une « région naturelle » donnée. Ils constituent « des formes hautement évoluées » qui, « sans avoir assurément la fixité des sociétés animales, représentent aussi une série d'efforts accumulés, aujourd'hui cimentés ». Cette conception, fortement teintée de néo-lamarckisme, implique que, en absence de modifications importantes du milieu naturel, les genres de vie agraires et pastoraux n'évoluent que très peu. Toutefois, pour Vidal, la permanence historique des genres de vie

1. Voir notamment : Giuliana Gemelli, *Fernand Braudel*, Paris, Odile Jacob, 1995. 377 p. ; Erato Paris, *La genèse intellectuelle de l'œuvre de Fernand Braudel : La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II (1923-1947)*, Athènes, Institut de recherche néohelléniques/FNRS, coll. Institut de recherche néohelléniques, 1999/2002. 352 p. ; Gérard Noiriel, « Comment on récrit l'histoire. Les usages du temps dans les *Écrits sur l'histoire* de Fernand Braudel », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 25 | 2002, mis en ligne en 2008. <http://rh19.revues.org/index419.html> ; Carole Reynaud-Paligot, « Les *Annales* de Lucien Febvre à Fernand Braudel. Entre épopée coloniale et opposition Orient/Occident », *French Historical Studies*, 2009, 32, 1, pp. 121-144.

2. Claude Liauzu, « La Méditerranée selon Fernand Braudel », *Confluences Méditerranée*, n° 31, 1999, pp. 179-187.

3. Il s'installe d'abord à Constantine, puis à Alger où il est nommé dès 1924 professeur au Lycée Bugeaud. Il y rencontre sa future femme, issue d'une famille de colons français installés depuis deux générations. Voir notamment Gemelli, 1995, et Paris, 2002.

4. Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, A. Colin, 1949, p. XV ; *Autour de la Méditerranée*, Paris, De Fallois, 1996, p. 116-118 ; *Mémoires de la Méditerranée*, Paris, De Fallois, 1998, p. 220.

5. Entre 1902 et 1913, Gautier donne une vingtaine d'articles sur le Sud algérien dans les *Annales de Géographie*, *La Géographie*, *L'Anthropologie*, ainsi que plusieurs ouvrages scientifiques et de vulgarisation : *Le Sahara algérien* en collaboration avec R. Chudeau (1908), *Les Territoires du Sud. Description géographique* (1922), réédité en 1930, *Structure de l'Algérie* (1922) ; *Le Sahara* (1923) publié en format illustré en 1928, réédité après sa mort jusqu'en 1950 et traduit à New York en 1935. Parallèlement, il signe des livres d'opinion comme *La conquête du Sahara, Essai de psychologie politique* (1910), couronné par l'Académie française et réédité à multiples reprises jusqu'à la fin des années 1930, ou encore *L'Algérie et la Métropole* (1920). Au début des années 1930, il participe à la vague éditoriale qui célèbre le Centenaire de la colonisation en Algérie et l'empire : *Un siècle de colonisation. Étude au microscope* (1930), *Mœurs et coutumes des musulmans* (1931), *Figures de la conquête coloniale : Trois héros. Le Général Laperrine, le Père de Foucauld ; Prince de la Paix* (1931).

6. Fernand Braudel, *La Méditerranée. L'espace et l'histoire*, Paris, Flammarion, 1985, p. 37 (première édition : Paris, Arts et Métiers graphiques, 1977).

7. Braudel 1949, p. 1125. C'est Braudel qui souligne.

8. Émile-Félix Gautier, *L'Islamisation de l'Afrique du Nord. Les Siècles obscurs du Maghreb*, Paris, Payot, Bibliothèque historique, 1927. Cet ouvrage est généralement connu sous son titre *Les Siècles obscurs du Maghreb*, invariable dans toutes les rééditions, alors même que son titre change et devient *Le Passé de l'Afrique du Nord* (en remplacement de *L'Islamisation de l'Afrique du Nord*) à partir de la seconde édition. Dans l'édition remaniée de sa thèse en 1966, Braudel donne le dernier titre des *Siècles obscurs*. « *Le passé de l'Afrique du Nord, 1952* », et indique la seconde édition de *Mœurs et coutumes...* de 1959.

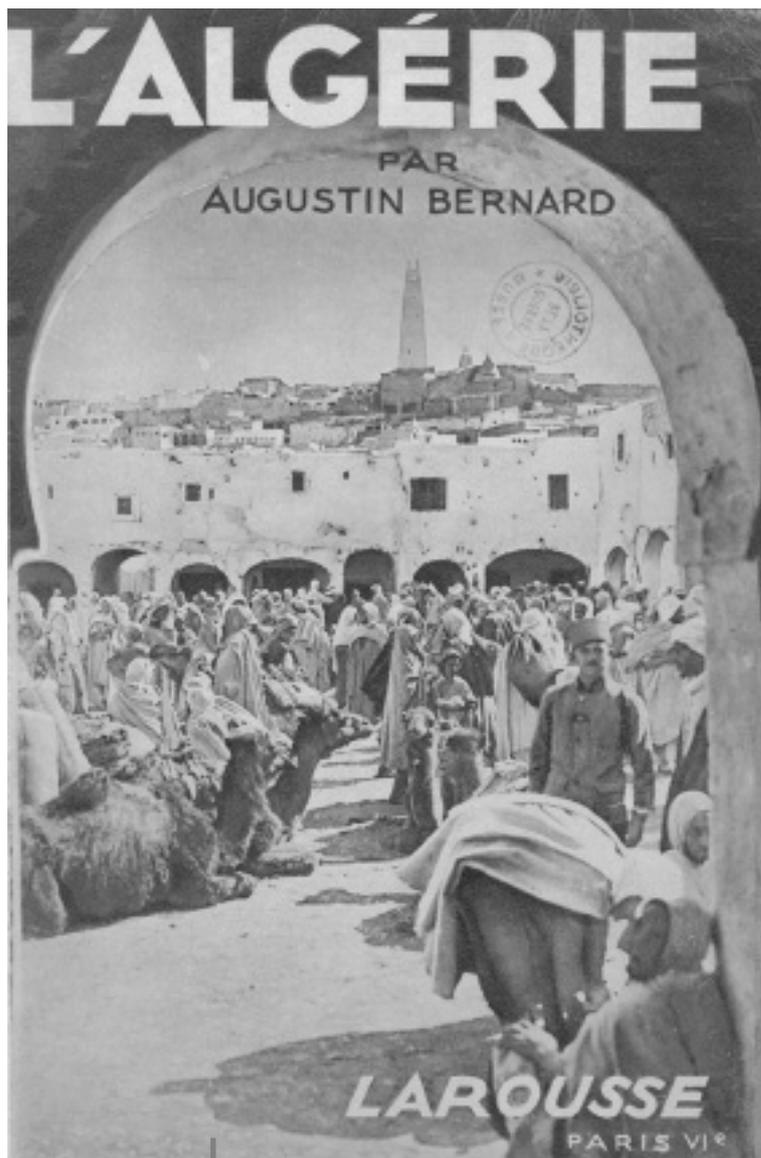
9. William Marçais, « Compte-rendu des *Siècles obscurs du Maghreb* », *Revue d'histoire critique et de littérature*, 1929, pp. 255-70 ; Augustin Bernard, « Quelques ouvrages sur l'Afrique du Nord », *Annales de Géographie*, XXXVII, 1928, pp. 546-551.

10. Yves Lacoste, André Nouschi, André Prenant, *L'Algérie. Passé et présent*, Paris, Éditions sociales, 1960. 463 p. ; Yves Lacoste, *Ibn Khaldoun. Naissance de l'histoire. Passé du tiers-monde*, Paris, La Découverte, 1966.

11. Émile-Félix Gautier, *Mœurs et coutumes des musulmans*, Paris, Payot, 1931, p. 7.

12. Braudel 1949, p. XIII.

13. François Dosse, « La ressource géographique en histoire », « Histoire/Géographie, 2. Les promesses du désordre », *Espaces Temps*, 68-69-70, 1998. Cf. notamment pp. 115-118.



Augustin Bernard,
L'Algérie, Larousse,
1931. Coll. BDIC.

ne s'explique pas entièrement par celle du milieu physique, mais aussi par la propension de l'homme à l'habitude. Malgré l'étendue des possibilités offertes par la nature, l'homme est le plus souvent « *enfermé dans une prison qu'il a construite*¹⁴ ». Ces conceptions sont largement mis en œuvre

dans le tome VII de la *Géographie universelle* que Maximilien Sorre et Jules Sion, fidèles élèves de Vidal de la Blache, consacrent au monde méditerranéen¹⁵. Braudel s'inspire très explicitement de cet ouvrage dans lequel relief et climat constituent les principaux « *faits permanents* » qui auraient influencé la civilisation de la Méditerranée¹⁶.

Cependant, malgré l'attention portée à ce qui est fixe, les deux géographes observaient néanmoins l'urbanisation et l'industrialisation de certaines portions de rivages, tout comme les modifications des systèmes agraires méditerranéens. Au cours de l'entre-deux guerres, de telles mutations vont rendre de plus en plus difficile à soutenir le paradigme de la « *région naturelle* » et de la « *permanence des genres de vie* ». Ainsi, en 1948, ces concepts ne sont plus l'unique grille de lecture du territoire français par Albert Demangeon. Maximilien Sorre, quant à lui, est conduit à critiquer l'idée que les genres de vie sont des résultantes stables et autonomes de la relation homme-milieu naturel¹⁷. Alors qu'elles étaient étroitement liées dans la pensée de Vidal, géographie physique et humaine se sont aussi éloignées l'une de l'autre sur le plan institutionnel¹⁸. Or toutes ces évolutions à l'œuvre dans la discipline géographique constituent une menace pour l'édifice théorique de Braudel, qui fait de la géographie l'auxiliaire de l'histoire et autorise à comparer, grâce à la « *formidable permanence* » de l'espace, des situations à travers le temps. C'est en effet la convergence entre l'histoire et cette géographie de Vidal, qui lui permet d'affirmer que la Méditerranée est « *une collection de musées de l'Homme, de l'homme d'autrefois, mais qui reste encore et toujours l'homme d'aujourd'hui* » et qui fonde à reconnaître dans le marin d'aujourd'hui « *Ulysse en personne*¹⁹ ».

Une courte et simple profession de foi géohistorique

Ce contexte scientifique permet donc de comprendre le recours à cet « élan général » de l'œuvre de Gautier. Pour pallier sa position périphérique au sein du champ universitaire, ce géographe a toujours revendiqué une orthodoxie fervente vis-à-vis de Vidal de la Blache²⁰, en affirmant rester fidèle au principe vidalien de la géographie humaine : « *Si la géographie n'est pas une discipline de liaison entre la géologie et l'histoire, je ne vois pas bien ce qu'elle est : puisqu'enfin l'homme et son substratum sont inséparables.* » Pour lui, la géographie ne peut « *être ailleurs que précisément à cheval sur la cloison* », qui a été instituée dans les universités entre la

14. Paul Vidal de la Blache, « Les conditions géographiques des faits sociaux », *Annales de Géographie*, XI, 1902, pp. 13-23 ; « Les genres de vie dans la géographie humaine », *Annales de Géographie*, XX, 1911, pp. 193-212 et 289-304.

15. Maximilien Sorre, Jules Sion, *Méditerranée. Péninsules méditerranéennes*, in Paul Vidal de la Blache et Lucien Gallois (dir.), coll. *Géographie universelle*, Paris, A. Colin, tome VII, 1934. Le « monde méditerranéen » est le titre de l'introduction de ce tome.

16. Voir notamment le rôle du climat « unificateur des paysages et des genres de vie », Braudel 1949, pp. 195-196.

17. Albert Demangeon, *La France économique et humaine*, in Paul Vidal de la Blache, Lucien Gallois (dir.), coll. *Géographie universelle*, tome VI, 1948, 600 p. ; Maximilien Sorre, « La notion de genre de vie et sa valeur actuelle », *Annales de Géographie*, LVII, 1948, pp. 97-108, 193-204.

18. André Meynier, *Histoire de la pensée géographique en France*, Paris, Puf, 1969, pp. 113-114.

19. Braudel 1949, pp. 298-299.

20. Florence Deprest, *Géographes en Algérie (1880-1950). Savoirs universitaires en situation coloniale*, Paris, Belin, 2009. Cf. notamment la seconde partie.

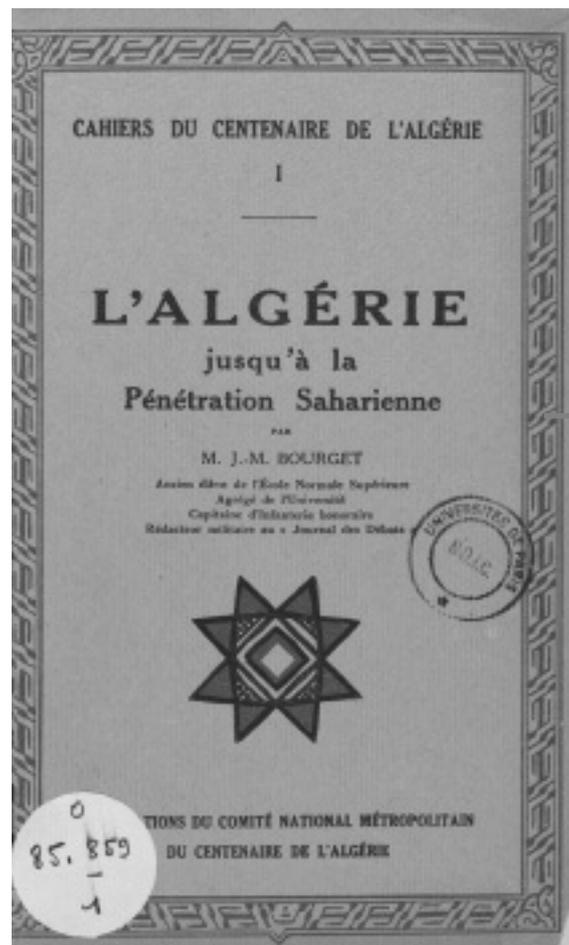
géographie physique et la géographie humaine²¹. La profession de foi de Gautier constitue donc un support théorique à celle de Braudel, qui, en 1949, appelle à la fondation de la *géo-histoire*, convergence pragmatique de la géographie et de l'histoire pour appréhender l'homme.

Gautier avait formé ainsi le projet d'éclairer l'histoire de l'Afrique du Nord par la connaissance du sol. Selon lui, cette histoire recélait une énigme passionnante : comment le Maghreb était-il passé de la civilisation chrétienne aux Almoravides, entre le VII^e et XI^e siècle ? D'après lui, le manque de sources directes, l'existence de sources très postérieures et difficiles à interpréter, comme le texte d'Ibn Khaldun, enfin le clivage du champ scientifique entre les études classiques et orientalistes, empêchaient le recours à des méthodes purement historiques pour comprendre ces siècles obscurs²². Cependant, la science géographique pouvait apporter des réponses puisque le présent fonctionnait comme le passé : « *Le pays n'a pas changé, il est toujours là sous nos yeux, il commence à être bien connu. [...] L'homme n'a pas plus changé que le pays*²³. »

À l'instar du *Tableau de la géographie de la France* de Vidal, Gautier avait donc commencé par rechercher en Algérie des corrélations entre découpage en régions naturelles et régions historiques. Partant de la répartition contemporaine des langues dont il avait établi la carte, il avait analysé la limite linguistique entre les arabophones et les berbérophones comme « *l'axe humain de l'Algérie* ». Coïncidant avec la discontinuité naturelle du horst algérien, cette ligne allant de Biskra à Tlemcen correspondait, selon lui, à la limite géographique d'une série de faits historiques, de la préhistoire à l'époque contemporaine. Hier, tracé du *limes* romain, au XX^e siècle, front entre les grands nomades chameliers et les sédentaires et semi-nomades, cette ligne aurait été « *un résumé graphique de toute l'histoire depuis deux mille ans*²⁴ ».

À travers la continuité des siècles, la structure contemporaine des genres de vie permettait ainsi de dévoiler la logique des faits relatés dans les chroniques arabes qui, une fois placés dans leur cadre géographique, retrouvaient une cohérence. Au-delà de la complexité des généalogies et de la succession des dynasties dont les noms se modifient continuellement, la même histoire se répétait. Ainsi, les Numides et les Maures des historiens de l'Antiquité, les Botr et les Beranès, puis les Zénètes et les Sanhadja des historiens orientaux médiévaux, enfin les Arabes et les Kabyles, n'étaient en réalité que « *les noms différents, successifs, s'appliquant aux mêmes entités profondes, les nomades et les sédentaires, des entités indestructibles, comme le sol même*²⁵ ». Selon Gautier, toute tentative d'unifica-

tion du Maghreb aurait échoué en raison de l'opposition constante de ces deux moitiés irréconciliables²⁶. Ainsi, ce champ de bataille locale et éternelle aurait toujours été voué à la domination par les puissances étrangères, successivement carthagoises, romain, byzantin, arabe, turc, français. Gautier n'hésitait donc pas à conclure que l'histoire de l'Afrique du Nord « *n'aboutit à rien [...] C'est un recommencement sans fin, un fiasco général déconcertant*²⁷ ». Le modèle même de l'histoire immobile, en quelque sorte...



Les Cahiers du centenaire de l'Algérie. Coll. BDIC.

21. Émile-Félix Gautier, « Le cadre géographique de l'histoire de l'Algérie », in *Histoire et Historiens de l'Algérie*, Paris, collection du centenaire de l'Algérie, IV, 1931, p. 17.

22. Gautier 1927, p. 30.

23. *Ibid.*, p. 31.

24. Voir notamment : Émile-Félix Gautier, Edmond Douitté, *Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie, faite par ordre de M. le Gouverneur Général*, Alger, 1913 ; Émile-Félix Gautier, « Répartition de la langue Berbère en Algérie », *Annales de Géographie*, XXII, 1913, pp. 255-266 ; Émile-Félix Gautier, *Structure de l'Algérie*, Paris, Société d'éditions géographiques et scientifiques, 1922, pp. 202-217.

25. Gautier 1927, p. 216.

26. *Ibid.*, p. 225.

27. Gautier 1931, pp. 34-38.

28. Gautier 1927, p. 30.

29. Braudel 1949, p. X.

Les Siècles obscurs propose donc une histoire qui brise les périodisations classiques, confronte les époques et propose d'« *interpoler* » et d'« *interpréter* », sans être trop étroitement lié à « *la stricte méthode historique* », exclusivement documentaire et archivistique²⁸. Braudel fait sienne cette hétérodoxie méthodologique : « *Contrairement aux leçons répétées et démodées, il n'y a pas d'histoire que d'après les seuls documents écrits, datés et signés.* » En raison de la fixité des genres de vie dans des conditions physiques stables, la Méditerranée est pour Braudel ce qu'est le Maghreb aux yeux de Gautier, « *le plus grand document qui soit sur sa vie passée*²⁹ ». Suivant cette leçon, Braudel veut contrôler ses

conclusions « *par les dépaysements qui s'imposent à travers le temps et l'espace* ». Il compare ainsi les paysans castillans au XIII^e siècle, ceux de l'Oranie française vers 1890, ceux de l'Anatolie centrale vers 1920-1930. Il apparente aussi la plaine de la Palerme médiévale et celle d'Alger du XIX^e siècle³⁰. Il rêve d'une « *méthode qui permettrait d'atteindre en profondeur le passé, dans ces îlots de vie attardée, dans ces couches d'humanité curieusement immuables* ». Les paysages et les genres de vie présents deviennent une source pour l'historien, qui, « *à chaque instant, [...] voit se lever devant lui le passé, tout vivant, même au cœur des villes*³¹ ». Au-delà du document, la région géographique est, pour Gautier et Braudel, « *le personnage de premier plan*³² ».

Écologie humaine et Orient naturalisé

Braudel construit sa réflexion sur les civilisations autour de la dialectique mobilité-stabilité. Il oppose ainsi la dynamique des mouvements culturels, des transferts, des emprunts à la structure des soubassements qui « *maintiennent leurs masses immobiles sous le mouvement des siècles* ». Par dessous les changements, il invite à ne pas négliger leurs « *étonnantes permanences* ». Une civilisation a un « *logement* » : elle est « *accrochée à un espace déterminé, l'espace qui est une réalité géographique, mais aussi une des indispensables composantes des civilisations*³³ ». Cette conception s'apparente assez clairement au texte vidalien. Pour Vidal, « *les conditions d'existence, contractées en certains milieux, acquièrent assez de consistance et de fixité pour devenir des formes de civilisation*³⁴ ». Même en se répandant sur des territoires éloignés de son foyer d'origine, le genre de vie se reproduit alors à l'identique : seules quelques modifications de détails peuvent être observées, mais pas de différence « *d'espèces* ». Vidal file la métaphore botanique : tel un cultivar, le genre de vie « *s'enracine et se fortifie* » dans l'espace qui lui est favorable, avant de « *se répandre et faire fructifier ses graines* » dans d'autres contrées³⁵. Braudel semble faire écho à cette idée par tout un florilège de métaphores végétales : « *les nouveautés s'implantent, poussent racines et tiges... les vieilles souches restent par contre étonnement solides et résistantes* », les civilisations « *repoussent comme du chiendent*³⁶ ». Cependant, il illustre aussi son propos introductif sur les civilisations avec une métaphore de géomorphologie saharienne chère à Gautier. « *Ainsi les dunes, bien accrochées, en fait, à des accidents cachés du sol : leurs grains de sable vont, viennent, s'envolent, s'agglomèrent au gré des vents,*

*mais, somme immobile d'innombrables mouvements, la dune demeure en place*³⁷. »

Quel que soit le registre de la métaphore, la naturalisation des civilisations constitue un trait caractéristique des textes de Gautier, auxquels Braudel fait référence. Dans *Mœurs et coutumes des musulmans*, l'auteur fonde ainsi en nature l'opposition de l'Orient et de l'Occident et l'origine de l'islam. La différence résiderait d'abord dans une opposition climatique : « *Géographiquement l'Orient n'est pas difficile à définir. C'est l'immense étendue des steppes et des déserts du Sud et de l'Est de la Méditerranée*³⁸. » L'Orient est donc caractérisé par des paysages désertiques ou secs engendrés par un climat aride et chaud, alors que l'Occident est humide et tempéré. Dans ces milieux si contraires, se seraient cimentés des genres de vie opposés, repérables dans les moindres gestes de la vie quotidienne. Gautier interprète ainsi la naissance de l'islam : « *L'islam n'a pas été une nouveauté prodigieuse. Il est sorti par un développement naturel et progressif de l'histoire antérieure de l'Orient. Lorsque partant de l'islam nous remontons de proche en proche à ses origines, nous le voyons invariablement jaillir en rejet, en repousse du pied, sur le vieux tronc oriental*³⁹. »

Les mœurs des musulmans relèvent donc de ces genres de vie orientaux, cimentés antérieurement à l'islam. Tous les éléments de leur civilisation matérielle, adaptés au climat, seraient ainsi « *préislamiques* » : « *Façons de se vêtir, de saluer, de s'asseoir, toute la vie extérieure quotidienne du musulman, tout cela vient de très loin à travers les millénaires. C'est tout naturel. Ils habitent précisément le coin où est née la plus vieille civilisation de la planète*⁴⁰. »

Pour Braudel, les trois civilisations de la Méditerranée se définissent aussi comme « *trois façons cardinales de penser, de croire, de manger, de boire, de vivre* », « *trois personnages à interminables destins, en place depuis toujours, pour le moins depuis des siècles et des siècles* ». Il évoque ainsi les gestes de la vie quotidienne des musulmans (se saluer, se prosterner, se vêtir, se nourrir ou croire à des superstitions comme la main de Fatma), qui s'inscrivent dans le passé préislamique : « *Songez aussi au costume traditionnel des musulmans qui évoluera si lentement. Il est déjà reconnaissable dans le vêtement des vieux Babyloniens, tel que le décrivait il y a vingt-cinq siècles [...] Hérodote*⁴¹. » Fidèle écho à Hérodote, ou bien plutôt à Gautier ?

Cette continuité des socles avait conduit Gautier à échafauder l'hypothèse de la relation entre Carthage et la réception de l'islam au Maghreb. Selon lui, la civilisation arabe se serait facilement et durablement implantée en Tunisie, en Andalousie et en Sicile, précisément là où les

30. *Ibid.*, pp. 296-298.

31. *Ibid.*, pp. 300-301.

32. Gautier 1927, p. 225 ; Braudel 1949, p. X.

33. Braudel 1949, pp. 552-570.

34. Vidal de la Blache 1902, p. 22.

35. Vidal de la Blache 1911, p. 289.

36. Braudel 1949, p. 570 ; Braudel 1985, p. 161.

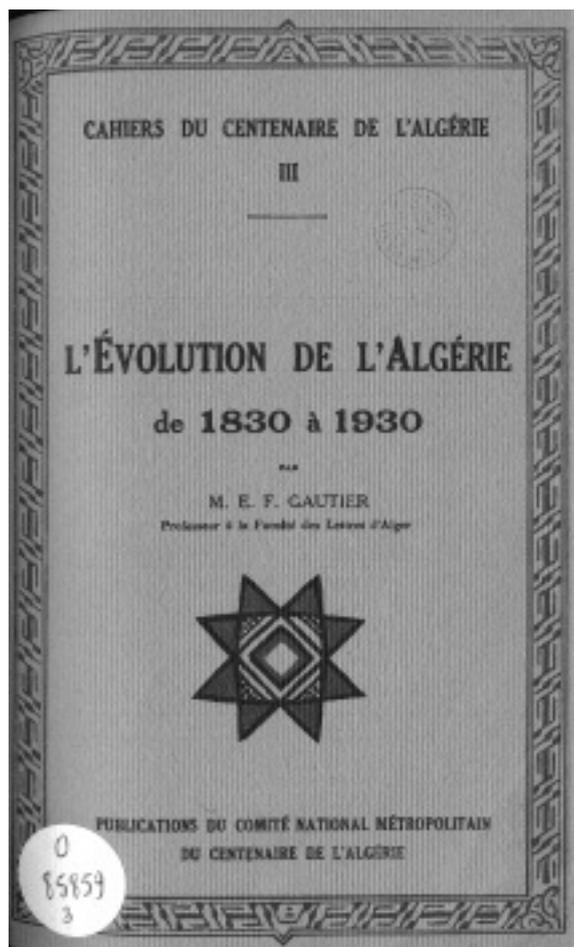
37. Braudel 1949, p. 551.

38. Gautier 1931, p. 95.

39. *Ibid.*, p. 94.

40. *Ibid.*, pp. 33-34.

41. Braudel 1985, pp. 158-165.



Phéniciens et leur civilisation orientale avaient précédé l'islam. La géographie de la conquête arabe concourait ainsi à prouver que l'Afrique punique aurait survécu, au-delà de la destruction de Carthage, au plus profond de l'Afrique romaine. Cette continuité profonde donnerait ainsi l'une des clés de l'énigme historique nord-africaine⁴². Si Braudel considère d'abord prudemment cette théorie en tant qu'hypothèse, il la reprend néanmoins plus tard comme sienne : « *Est-ce un hasard si la conquête foudroyante de l'islam a été acceptée facilement à la fois au Proche-Orient et par le double domaine de Carthage, l'Afrique du Nord et une partie de l'Espagne ? [...] Le monde punique était mieux préparé en profondeur pour recevoir la civilisation de l'islam que pour assimiler la loi romaine, car la civilisation de l'islam n'est pas seulement un apport, c'est aussi une continuité*⁴³. »

En suivant scrupuleusement Gautier et la tradition orientaliste, Braudel affirme donc que l'islam n'est pas seulement le désert, mais aussi l'immense région des Sahels et des steppes, dont le Proche-Orient fait naturellement partie. Ce faisant, il postule ainsi « *la dualité profonde, l'opposition irréductible des deux civilisations qui se partagent la Méditerranée* ». Le désert est ainsi « *comme une Méditerranée différente de l'autre et indissolublement liée à elle*⁴⁴ ». Suivant Gautier, qui affirmait que « *dans l'effort construc-*

tif de leurs sociétés, l'Orient et l'Occident marchent en sens contraire depuis trois mille ans, voire depuis six mille », Braudel écrira enfin que cette autre Méditerranée, qui s'articule le long des rivages sahariens, du Proche-Orient à Gibraltar, est « *la Contre-Méditerranée prolongée par le désert*⁴⁵ ». Mais alors que Gautier n'est plus qu'un auteur colonial oublié, Braudel semble se faire moins rigoureux avec les citations. Ainsi, dans un célèbre passage, il affirme que « *l'islam vis-à-vis de l'Occident, c'est le chat vis-à-vis du chien* ». Et, comme pour brouiller les cartes, il appelle dans la foulée une référence aux « *ennemis complémentaires* » de Germaine Tillion. Qui se souvient, en effet, ce que Gautier avait écrit, « *l'Orient et l'Occident c'est chien et chat, deux espèces animales*⁴⁶ » ?

Les Cahiers du centenaire de l'Algérie.
Coll. BDIC.

Une géographie « algérienne », des géographies de l'Algérie : le choix politique des Annales et de Braudel ?

Carole Reynaud-Paligot observe que l'attention portée à la colonisation par les directeurs des *Annales*, Lucien Febvre puis Fernand Braudel, reflète une véritable adhésion au projet colonial. Elle constate l'absence de critique vis-à-vis d'un système dont les abus étaient déjà dénoncés dès la fin des années 1920. Cependant elle situe cette position comme étant celle des milieux républicains progressistes, qui adhèrent sans réserve à l'œuvre coloniale de la France : « *durant l'entre-deux-guerres, le consensus colonial dominait encore largement au sein de la société française, à l'exception des franges radicales — communistes, surréalistes — en rupture avec l'idéologie républicaine*⁴⁷. »

Certes, l'Algérie de Braudel est celle de l'entre-deux-guerres. On y célèbre avec ferveur le centenaire de la colonisation et ces festivités font accroire à une idéologie uniforme et généralisée, que seuls quelques intellectuels marginaux auraient alors contestée. Mais, au-delà du consensus impérial, l'historien Charles-Robert Ageron a bien mis en lumière les clivages profonds et anciens, au sein même de la nébuleuse coloniale, concernant les modalités de la colonisation en Algérie. Ces débats n'opposaient pas tenants et détracteurs du projet colonial, colonialistes et anticolonialistes — ces derniers étaient effectivement marginaux, voire inexistantes jusqu'au début du XX^e siècle. En revanche, s'affrontaient des conceptions contradictoires au sujet des relations politiques entre métropole et colonie. Dans l'entre-deux-guerres, la question de

42. Gautier 1927, p. 130.

43. Braudel 1949, p. 570 ; Braudel 1985, pp. 163-164.

44. Gautier 1931, pp. 94-95 ; Braudel 1949, pp. 183-187.

45. Gautier 1931, *Mœurs...*, p. 62 ; Braudel 1985, p. 159.

46. Braudel, *ibid.* ; Gautier 1931, p. 95.

47. Reynaud-Paligot, *art. cit.*, pp. 142-143.

48. Charles-Robert Ageron, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, 1968.

49. Deprest, *op. cit.*

50. Émile-Félix Gautier, *L'Algérie et la métropole*, Paris, Payot, 1920.

51. Augustin Bernard, Napoléon Lacroix, *L'évolution du nomadisme en Algérie*, Paris/Alger, Challamel/Jourdan, 1906.

52. Cf. Florence Deprest, « Découper le Maghreb : deux géographies coloniales antagonistes (1902-1937) », *M@ppemonde*, 3-91. <http://mappemonde.mgm.fr/num19/articles/art08303.html> (mise en ligne en novembre 2008).

53. Augustin Bernard, « Quelques ouvrages sur l'Afrique du Nord », *Annales de Géographie*, XXXVII, 1928, pp. 546-551.

54. Jean Brunhes, *La géographie humaine. Essai de classification positive. Principes et exemples*, Paris, F. Alcan, 1910, pp. 386-394.

55. Lucien Febvre, *La terre et l'évolution humaine. Introduction géographique à l'histoire*, Paris, La Renaissance du livre, 1922. Voir notamment pp. 275, 278, 339.

56. Lucien Febvre, « Un champ privilégié d'études : l'Amérique du Sud », *Annales d'histoire économique et sociale*, 2, 1929, p. 276 ; « Une histoire du Maroc », *Annales d'histoire économique et sociale*, 5, 1933, p. 327 ; « Le Sahara de demain (É.-F. Gautier, *Le Sahara vaincu peut-il être dompté ?*, Académie des sciences coloniales) », *Annales d'histoire économique et sociale*, 2, 1929, pp. 131 ; « Portraits d'hommes, visages de pays (É.-F. Gautier, *Un siècle de colonisation. Études au microscope, Algérie*) », *Annales d'histoire économique et sociale*, 3, 1930, pp. 126-127 ; « Des deuils : É.-F. Gautier, Louis Lacroix, Abel Rey », *Annales d'histoire sociale*, 12, 1940, pp. 55-56.

l'accès des musulmans d'Algérie à la citoyenneté a contribué à cristalliser ces conflits, qui traversaient les partisans de l'empire. Mais, à la fin du XIX^e siècle, une partie des radicaux soutenait déjà la nécessité des réformes, qu'ils auraient voulu voir imposées par le gouvernement en Algérie. Cependant, sous la pression politique d'une grande majorité de colons européens, les gouvernements métropolitains ont reculé à plusieurs reprises, depuis le remplacement du gouverneur Jules Cambon (1897) jusqu'à l'échec du projet Blum-Viollette⁴⁸.

Les milieux universitaires, « algérien » et métropolitain, ne sont pas indifférents à ces débats. Ainsi, ces conflits politiques constituent une des clés de lecture du champ scientifique de la géographie nord-africaine qui apparaît clivé sur la « *question indigène*⁴⁹ ». Cœuvrant dans les sphères politiques radicales-socialistes de la métropole, le géographe Augustin Bernard est ainsi un expert au service du gouvernement dès la fin des années 1890, et obtient rapidement le financement d'une chaire à la Sorbonne consacrée à la géographie de la colonisation en Afrique du Nord. Les expertises de Bernard s'inscrivent dans une condamnation plus ou moins larvée des modalités de la colonisation de peuplement en Algérie. Conformément aux idées de ses commanditaires, il critique la voie assimilationniste et promeut la solution du protectorat et l'idée d'association. Entré en 1918 à la Commission interministérielle des affaires musulmanes, avec l'aval de Clemenceau, il soutient des projets de réformes sur les droits politiques des musulmans. À l'opposé, Gautier s'affirme haut et fort comme « Algérien », terme identitaire revendiqué par les colons européens, et dénonce la métropole ingrate qui prend parti pour les indigènes contre les colons⁵⁰. Dans la lutte qui l'oppose à Bernard pour le monopole de la compétence scientifique sur le champ de la géographie nord-africaine, Gautier multiplie ses critiques contre cette « *école parisienne* » au service des intérêts politiques de la métropole.

Ces clivages ne sont pas sans conséquence sur la production scientifique. Le gouvernement métropolitain craint que la révolte des musulmans de Margueritte en Algérie (1901) puis celle de Kasserine en Tunisie (1906) ne soient des soulèvements liés à la dégradation des conditions de subsistance de la population indigène à la suite de l'extension de la colonisation européenne sur les lisières méridionales du Tell. Il commande alors à Bernard de superviser scientifiquement de grandes enquêtes sur les populations indigènes. Ces travaux sur le nomadisme et l'habitation rurale en Algérie et en Tunisie partent ainsi de la nécessité de mesurer et d'expliquer l'évolution

des modes de vie indigènes, les modalités et leur degré de transformation sous l'influence de la colonisation française. Par ses recherches, Bernard décrit alors des populations ni immuables, ni figées dans leurs genres de vie. Au contraire, ce géographe insiste constamment sur leurs évolutions et leur rapidité à prendre de nouvelles habitudes en matière d'habitat et d'activités. Il observe notamment la transformation de leur civilisation matérielle par l'introduction de nouveaux vêtements, d'ustensiles, de matériaux et d'aliments⁵¹.

Aux conceptions de Gautier, s'opposent donc presque sur tous les points celles d'Augustin Bernard⁵². Ce dernier ne peut que critiquer vivement la thèse centrale des *Siècles obscurs* qui veut expliquer toute l'histoire de l'Algérie par l'opposition des nomades et des sédentaires, comme « *Augustin Thierry et Guizot expliquaient toute l'histoire de France, y compris la monarchie de juillet, par l'opposition entre les Germains et les Gallo-Romains*⁵³ ». Mais ces escarmouches scientifiques dépassent largement le microcosme de la géographie nord-africaine. Les recherches de Bernard ont suffisamment de retentissements pour que Vidal de la Blache veuille en nuancer la portée, car elles contredisent en partie le paradigme de la permanence. *A contrario*, Jean Brunhes les considère comme un apport scientifique capital pour la théorie géographique⁵⁴.

Dans ce contexte, les subtiles différences de traitement que les directeurs des *Annales* réservent aux deux géographes prennent aussi tout leur sens. Gautier est constamment encensé. Dès 1922, Febvre avait célébré les travaux de « *ce voyageur d'une rare puissance d'analyse*⁵⁵ », érigeant *Les Siècles obscurs* au rang de chef-d'œuvre. Au fil des années, il signe plusieurs comptes-rendus louangeurs et un éloge funèbre dithyrambique qui intronise Gautier comme membre de « *notre famille, de la famille positive et critique des Annales*⁵⁶ ». En revanche, Bernard est à plusieurs reprises critiqué, et parfois vertement. Febvre publie ainsi une cinglante recension de son *Algérie*, où il lui reproche d'oublier l'Université d'Alger et de ne consacrer aucun chapitre au rôle de ses savants. Febvre s'empresse alors de faire une apologie de la science de terrain, l'algérienne, dans la colonisation. Ce faisant, il reprend l'argument cher à Gautier sur l'opposition entre « *école algérienne* » au service de la colonie et « *école parisienne* » au service du pouvoir de la métropole. En 1940, Febvre publie encore un compte-rendu à charge du volume de la *Géographie universelle* de Bernard, dont la moitié est consacrée au Sahara. Il y éreinte l'auteur « *trop sage, trop pondéré, trop conformiste* », jugeant que « *rien ne rappelle la flamme de savoir*

[...] qui animait un Vidal de la Blache ». Mais c'est à l'évidence la flamme de Gautier qui est regrettée⁵⁷.

À travers la défense de Gautier, c'est assurément un parti pris politique qui est soutenu par les *Annales*, et par Braudel. On sait que ce dernier aura été « sensible jusqu'au bout aux thèses de l'Algérie française⁵⁸ ». Dans *Écrits sur l'Histoire*, il confirme d'ailleurs : « En 1923, en 1926, et durant les années qui suivent, l'Algérie coloniale ne se présente pas à mes yeux comme un monstre⁵⁹. » Cette question n'est pas un à-côté de sa pensée. À vingt ans d'écart, les deux versions de l'introduction de son chapitre V sur les civilisations en témoignent. En 1949, Braudel interroge l'influence sur ses idées de « la crise de tant de colonialismes, et des moins reprochables, des plus clairvoyants, des plus dignes d'estime, par la révolte de toutes ces civilisations indigènes ». Il y voit en effet la preuve éclatante de cette inertie des civilisations qui ne peuvent s'hybrider qu'à la marge. Dans la version de 1966, cette remarque a laissé la place à un constat encore plus explicite sur l'Algérie : « L'Afrique du Nord n'a pas "trahi" l'Occident en mars 1962, mais dès le milieu du VIII^e siècle, peut-être même avant la naissance du Christ, dès l'installation de Carthage, fille de l'Orient⁶⁰. » Selon les termes de Gautier, les colons en Algérie s'étaient attaché « à la tâche terrible d'occidentaliser un morceau d'Orient⁶¹ ». Si cette mission avait finalement échoué, c'était donc en raison de la permanence de l'opposition civilisationnelle entre Orient et Occident. Dans le temps immobile de l'histoire, le projet colonial européen et son échec sont naturalisés par Braudel, et ainsi dépolitisés.

Cette étude ne prétend pas être une analyse systématique de la relation entre Braudel et la géographie vidalienne. Dans le cadre de réflexion mis en œuvre par François Dosse, nous posons comme hypothèse que l'œuvre coloniale de Gautier a été un maillon essentiel dans l'élaboration du concept de temps géographique et d'histoire immobile. Si l'intertextualité nous donne des pistes, d'autres types de documents devront cependant les confirmer. De la même manière, nous ne prétendons pas avoir épuisé la question du poids de la situation coloniale dans la construction braudélienne de l'objet méditerranéen. En effet, au-delà même des références multiples à l'Algérie coloniale, qu'il conviendrait d'analyser plus exhaustivement, c'est la notion même d'empire, très présente dans les écrits de Braudel, qui mériterait d'être interrogée. Par exemple, comment interpréter l'apparition dans la version remaniée de la thèse, de cette étonnante expression, « Plus Grande Méditerranée », précisément au moment où la « Plus Grande



Brochure, Exposition coloniale internationale, 1931, Paris. Coll. MHC-BDIC.

France » — l'empire français — n'est plus⁶² ? Pour dépasser la singularité de cette œuvre magistrale, ces questionnements doivent donc participer du chantier plus vaste, en progrès, qui explore les relations complexes entre l'invention scientifique de la Méditerranée et la construction des espaces impériaux.

Enfin la dimension coloniale de l'œuvre de Braudel intéresse le citoyen européen d'aujourd'hui. Les écrits de Braudel sur la civilisation sont officiellement convoqués comme caution intellectuelle par Henri Guaino qui, depuis 2006, est l'auteur des principaux discours de Nicolas Sarkozy, en particulier les interventions sur les relations France-Méditerranée, l'Union méditerranéenne et l'Afrique⁶³. Le 26 juillet 2007, Nicolas Sarkozy affirmait ainsi à Dakar : « Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. [...] Dans cet univers où la nature commande tout, l'homme échappe à l'angoisse de l'histoire qui tenaille l'homme moderne mais l'homme reste immobile au milieu d'un ordre immuable où tout semble être écrit d'avance. » Du Maghreb de Gautier à la Méditerranée de Braudel puis à l'Afrique de Sarkozy, interroger les sources coloniales de l'histoire immobile est bien un sujet vif pour l'histoire de notre temps.

F. D.

57. Lucien Febvre, « Un livre d'ensemble sur l'Algérie de M. A. Bernard », *Annales d'histoire économique et sociale*, 3, 1929, pp. 477-478 ; Febvre (1940), « Sahara et Afrique occidentale (Géographie Universelle) », *Annales d'histoire sociale*, 12, pp. 299-300.

58. Reynaud-Paligot, *art. cit.*, p. 135.

59. Cité par Gemelli, *op. cit.*, p. 40 et Reynaud-Paligot, *art. cit.*, p. 135.

60. Braudel 1949, p. 552, et, vol. 2, 1966, p. 95.

61. Émile-Félix Gautier, *L'évolution de l'Algérie de 1830 à 1930*, Paris, Cahiers du centenaire de l'Algérie, n° III, 1930, p. 35.

62. « Plus Grande France » est une expression pour désigner l'empire qui apparaît dans un texte de Jacques Léotard, secrétaire général de la Société de géographie de Marseille en 1903, et devient largement répandue dans l'entre-deux guerres.

63. Henri Guaino, « L'homme africain et l'histoire », *Le Monde*, 27 juillet 2008 ; Jean-Pierre Chrétien (dir), *L'Afrique de Sarkozy : un déni de l'histoire*, Paris, Karthala, 2008.



Yod

Revue des études hébraïques et juives

18 | 2013

**Le Proche-Orient ancien à la lumière des sciences
sociales**

Fernand Braudel, *Les Mémoires de la Méditerranée* : une histoire à suivre

Fernand Braudel, *Memory and the Mediterranean: A History to Follow*

על ספרו של פרננד ברודל "זכרונות הים התיכון"

Renée Koch Piettre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/yod/1798>

DOI : 10.4000/yod.1798

ISSN : 2261-0200

Éditeur

INALCO

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2013

ISBN : 978-2-85831-207-8

ISSN : 0338-9316

Référence électronique

Renée Koch Piettre, « Fernand Braudel, *Les Mémoires de la Méditerranée* : une histoire à suivre », *Yod* [En ligne], 18 | 2013, mis en ligne le 01 juillet 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/yod/1798> ; DOI : 10.4000/yod.1798

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



Yod – Revue des études hébraïques et juives est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Fernand Braudel, Les Mémoires de la Méditerranée : une histoire à suivre

Fernand Braudel, *Memory and the Mediterranean: A History to Follow*

על ספרו של פרננד ברודל "זכרונות הים התיכון"

Renée Koch Piettre

- 1 Nous n'avons guère vocation à nous poser en évaluatrice d'un historien aussi considérable que Fernand Braudel (1902-1985), même un quart de siècle après sa disparition et même quand il s'agit d'évoquer un ouvrage portant sur un domaine du savoir qui ne relevait pas directement de sa spécialité : à savoir l'antiquité méditerranéenne. Nos propres titres en la matière¹ ne sauraient pas davantage suffire à autoriser un jugement sur la vaste fresque historique dont il va être question : *Les Mémoires de la Méditerranée. Préhistoire et Antiquité*, une sorte d'*addendum* posthume (paru en 1998 seulement aux éditions de Fallois) au grand ouvrage sur *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*. Braudel déclare lui-même dans un « Avertissement » n'être spécialiste que de la Méditerranée du XVI^e siècle². Mais il devient ici préhistorien et antiquisant, brassant les ères géologiques, les millénaires, les civilisations de Gadès à Babylone, jusqu'à ce que, avec le dernier chapitre, il ait été montré comment « Rome devint la Méditerranée plus qu'entière ». De discrètes annotations éditoriales corrigent déjà, à distance de sa rédaction, les données qui, depuis la rédaction de ce texte (1969), ont pu évoluer avec le temps et les progrès de l'archéologie. On peut compléter l'examen de l'ouvrage par la lecture des recueils posthumes de Fernand Braudel, dont le premier s'intitule encore *Autour de la Méditerranée*.
- 2 Le présent article n'a d'autre ambition que de proposer quelques considérations épistémologiques au sujet de l'interdépendance entre l'aire géographique méditerranéenne et les réalisations humaines qui s'y inscrivent.

Le temps rabattu sur l'espace ou la synchronie en clé épique

- 3 Rappelons que Braudel a privilégié, par méthode, les grands espaces et le temps long. L'histoire événementielle ne lui paraît devoir être abordée qu'après

avoir fixé ces grands courants sous-jacents, souvent silencieux, et dont le sens ne se révèle que si l'on embrasse de longues périodes de temps. Les événements retentissants ne sont souvent que des instants, que des manifestations de ces larges destins et ne s'expliquent que par eux³.

- 4 Il y aurait donc un « sens » de l'histoire, un « destin », qui n'apparaîtrait qu'à un regard capable d'embrasser large ; une fois ce sens reconnu, les événements s'ordonneraient comme d'eux-mêmes vers leur fin. Et les grands courants où le sens s'inscrit requerraient à leur tour de larges espaces où puissent fluctuer les fleuves naturels et humains, espaces qui demandent à être au préalable reconnus, cartographiés, sondés jusque dans leurs strates géologiques. L'enquête historique, pour Fernand Braudel, va ainsi de pair avec une enquête géographique et cette enquête était en quelque sorte déjà faite dans sa thèse sur *La Méditerranée au temps de Philippe II* : l'espace est moins un cadre qu'un partenaire décisif, et surtout premier, à la fois originel et permanent, de l'aventure historique.

De l'observatoire des civilisations, la vue porte, doit porter très au loin, au bout de la nuit de l'histoire, et même au-delà. Faut-il avouer qu'un historien du XVI^e siècle considère que la nouvelle revue de protohistoire, *Chthonia* – préoccupée, entre autres tâches, par l'étude des lointains substrats méditerranéens alpins et nordiques, et attentive à signaler d'archaïques résurgences dans le culte des morts – intéresse son époque ? La civilisation c'est aussi un lointain, un très lointain passé obstiné à vivre, à s'imposer et qui compte pour l'habitat et les pratiques agraires des hommes autant que le relief, le sol en place, le ravitaillement en eau ou le climat [...] ⁴

- 5 On peut élargir encore la perspective et rappeler que Fernand Braudel, qui fonda la revue des *Annales* et dirigea la sixième Section de l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) pour la conduire jusqu'à son autonomie sous le nom d'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), souhaitait voir se développer un langage commun dans toutes les sciences sociales sur la base théorique du postulat de « la réduction nécessaire de toute réalité sociale à l'espace qu'elle occupe ». Manière éminemment positiviste de rabattre le temps, d'essence toujours abstraite, sur l'espace, qui s'offre à l'étude objective. L'histoire de la Méditerranée s'identifierait ainsi au bassin même de la Méditerranée. Paradoxalement, il n'y aurait en quelque sorte d'histoire que synchronique : là où s'installe la durée, il devient possible de parler de civilisation.

Une civilisation, c'est tout d'abord un espace, une « aire culturelle » [...] Si à la cohérence dans l'espace s'ajoute une permanence dans le temps, j'appelle civilisation ou culture l'ensemble, le « total » du répertoire⁵.

- 6 Pour employer une autre image, on peut dire aussi que le personnage principal des *Mémoires de la Méditerranée* est le même que celui de *La Méditerranée au temps de Philippe II*, à savoir la Méditerranée elle-même. Deux sous-titres au moins le disent expressément : « Le vrai personnage : la Méditerranée du Levant » (p. 147) ; « Le grand personnage : la civilisation méditerranéenne » (p. 485). L'enquête objective s'énonce avec le souffle de l'épopée. La Méditerranée est presque un personnage de mythologie, ce reste, écrit Braudel, de la primitive Téthys que Rome aurait en quelque sorte, *in fine*, fait advenir à sa

propre identité, à sa propre unité, en en rassemblant toutes les parties sous sa juridiction : là où, en sens inverse, de très anciennes cicatrices et lignes de fractures, tout au long de l'histoire, se sont obstinées à se rouvrir.

Une fracture méditerranéenne

- 7 La Méditerranée n'aura jamais surmonté entièrement, par exemple, la fracture entre son versant sémitique et punique d'une part, indo-européen d'autre part :

Lorsque E.-F. Gautier, contre les spécialistes, soutient qu'en Afrique du Nord et en Espagne, l'Islam a retrouvé les bases puniques anciennes et que cette première civilisation a préparé le terrain à la poussée musulmane – il reste, à mon sens, dans les limites autorisées de l'hypothèse⁶.

- 8 C'est un état de choses que Braudel regrette : on croit savoir que, reçu à l'agrégation d'histoire à l'âge de 21 ans et d'abord nommé professeur en Algérie de 1924 à 1932, il montra peu d'intérêt pour la culture indigène, évaluant positivement au contraire l'implantation européenne et la colonisation⁷. Il se conformait en cela aux esprits de son temps. Le fait est que *Les Mémoires de la Méditerranée* soulignent à plus d'une occasion la fracture méditerranéenne, exprimant, un peu plus qu'à mi-mot, une préférence de l'auteur fondée sur la longue tradition historiographique de l'opposition entre Orient et Occident et de la méfiance à l'égard de l'apport oriental⁸. Ainsi p. 282 et suivante :

La conquête perse achevée, à la fin du VI^e siècle, il y a une telle accumulation de puissance en Orient que le monde méditerranéen brusquement penche à nouveau vers lui. C'est par ce mouvement de bascule que le destin grec sera rejeté vers l'est – pour le plus grand regret [*sic*] de l'auteur de ce livre !

- 9 L'Occident, écrit-il immédiatement après, « est devenu [dès ce moment même] une grande force d'histoire, un ouvrier du destin même de la Méditerranée », avec de larges mouvements de peuples poussés vers l'extrémité de l'« entonnoir » européen, un entonnoir à plusieurs endroits percé vers le Sud et que viendra remplir en temps et lieu « le rôle de réservoir tenu par une prodigieuse Europe centrale, sauvage encore, avec d'immenses forêts... » (p. 285). Et plus haut, juste avant de se tourner vers un paragraphe intitulé « Dans les déserts du Sud : les Sémites », Fernand Braudel s'attarde un instant sur les Hittites, « le premier peuple indo-européen, écrit-il, qui nous soit connu du dedans, grâce à la documentation retrouvée à Bogazköy », et se laisse aller à rêver :

Est-ce un tort que d'imaginer un peuple honnête, courageux, les pieds bien sur terre, gai, amoureux de danse et de musique, tendre à l'égard des animaux et des enfants ? De charmantes sculptures montrent le jeune prince jouant debout sur les genoux de la reine ou venant lui présenter ses exercices d'écriture. Un peuple naïf encore qui se chauffe au soleil des civilisations proches et, peu à peu, fabrique ses conventions impériales. Mais le roi hittite ne jouera jamais le dieu vivant comme le pharaon. Souverain d'un peuple de guerriers, il est de ceux cependant qui choisirent plus souvent les voies de la diplomatie que celles de la guerre pour atteindre leurs fins et l'on a remarqué, chez les Hittites, l'absence de la cruauté guerrière qui marque toute l'époque, même l'Égypte, et qui se fera terrifiante, plus tard, chez les Assyriens. Un dernier trait, significatif : le statut social des femmes – on l'attendait peu de ce peuple de soldats – semble aussi libéral que celui de la Crète⁹.

- 10 Inversement, les Puniqes sont bien, sous la plume de Braudel, les cruels sacrificateurs d'enfants en masse au tophet de Salammbô¹⁰... Mais l'auteur pleure, autant que le fit Scipion Émilien, sur la terrible destruction de la grande Carthage¹¹.

- 11 Un rôle extraordinaire de diffuseur et de distributeur de la civilisation est accordé à la Crète comme à un centre rayonnant qui, tourné vers l'Orient et le Sud (l'Égypte), n'en a pas moins permis de recevoir aussi d'Europe ses hommes et une part de sa vitalité (comme le suggère l'écriture mycénienne dite linéaire B, qui dériverait de l'écriture minoenne dite linéaire A, et qui se trouve noter du grec, c'est-à-dire une langue relevant des parlers indo-européens) : pour la période précédant ce que Braudel appelle encore le « miracle grec »¹², l'extraordinaire période faste du second millénaire avant Jésus-Christ, à l'âge du bronze, est brossée avec vigueur (non sans un accent sur l'« universalisme » amarnien, ce bref épisode dont l'interprétation suscite de si vifs débats parmi les historiens¹³), de même que le choc de sa disparition vers 1200 (les « Peuples de la mer ») et de l'entrée dans les « âges obscurs » qui signe les débuts de l'âge du fer... Il y a dans tout cela quelque chose de trop vigoureux pour demeurer dans l'exactitude et comme le résultat d'une longue décantation de la mémoire de l'historien. N'avait-il pas déjà composé sa grande thèse sur *La Méditerranée au temps de Philippe II* à l'écart des bibliothèques, du fond de sa captivité en Allemagne ? Braudel croit aux identités construites par le temps long, comme il crut aussi à l'« identité de la France ».
- 12 C'est pourtant, au-delà de l'École des Annales tout entière, à de nouvelles avancées méthodologiques que, tout dernièrement, a pu mener le travail de Braudel : cette ouverture méthodologique est de portée bien plus large que les seules études du Proche-Orient privilégiées dans le présent volume ; mais elle est telle, que ces lignes de fracture méditerranéennes héritées d'une vision historiographique à laquelle Braudel restait attaché (ainsi la thèse d'Henri Pirenne, dont Braudel se sentait tributaire, décrivait une Méditerranée définitivement divisée entre deux civilisations hostiles, Islam et Chrétienté)¹⁴, de même qu'une épistémologie fondée sur l'ordre du temps et la succession linéaire des causes et des effets qu'il a, cette fois, résolument dépassée, devraient pouvoir être rangées parmi les curiosités du passé.

Deux prolongements de la méthode : systèmes et paysages

- 13 Écartons d'abord l'historiographie des « lieux de mémoire » que nous serions tentés de rapprocher du titre *Les Mémoires de la Méditerranée* : la synthèse de Braudel n'a rien d'un pèlerinage vers des lieux-sources ni d'un effort de préservation muséale (pour lequel il aurait pu prendre modèle sur la *Périégèse* du Grec Pausanias attaché à présenter à son lecteur « toutes les choses grecques », *panta ta hellênika*)¹⁵. Les « Mémoires » sont chez lui strates sensibles ou semences du présent.

« Network Approach »

- 14 Prenons plutôt la méthode de l'analyse des réseaux, telle qu'elle est présentée et appliquée à l'Antiquité méditerranéenne dans l'introduction de l'ouvrage *Greek and Roman Networks in the Mediterranean*, paru en 2009¹⁶.
- 15 L'ouvrage est introduit par une référence appuyée à Braudel ainsi qu'au patient travail, contemporain de celui de Braudel, de Shlomo Dov Goitein, *A Mediterranean Society: The Jewish Communities of the Arab World as Portrayed in the Documents of the Cairo Geniza*¹⁷. Les deux ouvrages sont présentés comme offrant les lignes directrices d'une historiographie

de *network approach* : les *networks* sont en l'occurrence des réseaux formés de connexions aléatoires entre des nœuds. Ainsi un jeu internet créé par une poignée d'étudiants, les « six degrés de séparation de Kevin Bacon », prouve que n'importe quel acteur d'Hollywood peut être mis en relation avec le dénommé Kevin Bacon par l'intermédiaire d'un maximum de six autres personnes. Si un affinement de la méthode (ou peut-être la résistance des schémas anciens) a permis de distinguer des nœuds localement, relativement ou globalement centraux, et d'autres comme des points périphériques, le concept exploite aussi la notion de « rhizome » élaborée par Deleuze et Guattari et récuse les hiérarchies traditionnelles entre centre et périphérie ou le modèle de l'arbre, avec racines, tronc et branches, qu'illustrent les *stemmata*. Il est utilisé en sociologie (les « réseaux sociaux »), mis en pratique dans l'organisation de la recherche ou le domaine des affaires, mais demandait encore à être appliqué à l'histoire, ce qui advint notamment avec l'ouvrage de Peregrine Horden et Nicholas Purcell, *The Corrupting Sea. A Study of Mediterranean History*¹⁸. Une dimension dynamique et aléatoire réinsère ainsi le facteur temporel dans ce qui, chez Braudel, risquait de s'éterniser dans l'à-plat de la carte, se coaguler dans la synchronie.

Histoire du paysage

- 16 D'autre part, la géohistoire de Fernand Braudel trouve aujourd'hui une large application dans l'archéologie, dans l'histoire *du paysage* ou dans l'archéogéographie¹⁹ :

La reconstitution des spatiotemporalités et leur organisation en unités écuménales d'un type nouveau, passent par un examen attentif des modes d'articulation de plusieurs plans complexes, touchant aussi bien aux matérialités elles-mêmes²⁰.

- 17 Il s'agit, explique Bruno Latour²¹, d'établir de nouvelles connexions « entre le passé et le présent, entre le local et le global, entre les natures et les cultures ». Ce qui suppose une cascade de remise en cause, « jusqu'à des propos théoriques sur l'aventure de la modernité en passant par une critique, souvent impitoyable, de l'épistémologie des disciplines canoniques ». « Ne plus utiliser comme véhicule de transport dans le temps, les explications fournies par les disciplines », pratiquer une sorte de « cure d'amaigrissement explicatif », à partir notamment d'une « critique systématique des catégories *a priori* de temps et d'espace » : tout se passe, continue Bruno Latour, « comme si le temps et l'espace se morcelaient et se courbaient autour des singularités repérées par l'enquête archéologique ou géographique ». Au lieu des grands espaces méditerranéens, la méthode se concentre ainsi sur des « unités » minimales qui recèlent pourtant et travaillent les traces du tout. Il s'agit aussi de ne pas opposer tout uniment les données naturelles et les données sociales : Philippe Descola a montré que nature et culture sont coproduites, ensemble, et l'une par l'autre²². On s'appuiera, de ce fait, sur ces sciences hybrides que sont la géographie et l'archéologie. On remplacera les cartes planes par des graphes intégrant la dimension temporelle. Et l'on participera ainsi (à partir de l'étude d'objets concrets, en plaçant en quelque sorte la tentation de la théorisation en attente, en la suspendant provisoirement) à actualiser la notion de territoire à l'ère de la troisième globalisation (l'âge de la Terre)²³, à remettre en cause la manipulation des faits du passé et la notion de patrimoine exploitée à des fins nationalistes, etc. Un exemple éclairant de la fécondité de la méthode est l'étude de la centuriation romaine en tant qu'elle a profondément modelé le paysage français²⁴. On trouverait les prémisses d'une telle approche dans le *Tableau de la géographie de la France* de Paul Vidal de La Blache que Braudel n'ignorait pas (du même auteur, *La Péninsule européenne. L'Océan et la Méditerranée*,

préfigurent davantage les vastes espaces embrassés par Braudel dans *Les Mémoires de la Méditerranée*²⁵.

- 18 Une approche plus molle, si l'on peut dire, du paysage passe par le renoncement au vieux schéma de l'opposition entre sujet et objet, regardant et regardé, dont la théorisation la plus puissante, encore largement ignorée du monde scientifique, est celle de Niklas Luhmann²⁶. Il y a, entre l'acteur historique et le paysage, un rapport d'immanence réciproque. Comme l'écrit W.J.T. Mitchell, tout paysage peut être perçu à la fois comme « signifiant et signifié, cadre et ce qui est encadré, réalité et représentation de la réalité, récipient et contenu du récipient »²⁷ : il énonce, écrit P. N. Doukelis²⁸, « des réalités, des situations, des aspirations beaucoup plus complexes que l'entité géographique et spatiale à laquelle il correspond. En ce sens, il n'est pas de paysage neutre, de ce qu'il était convenu d'appeler un paysage en forme de toile de fond. Bien plutôt, un paysage est un creuset d'informations [...] où se manifestent rapports et hiérarchies sociales [...] » Cette interdépendance, si elle ne s'attardait pas sur le détail des paysages, est évidente déjà chez Braudel.

Les détails de la grande Histoire

- 19 On peut comprendre que, dans l'histoire de la Méditerranée ancienne si largement brossée par Fernand Braudel sur un substrat géographique et paléographique, à partir de données matérielles plus qu'à partir des documents textuels, avec une attention au quotidien plus qu'à l'événement, certains phénomènes purement locaux soient passés quasi sous silence. Que des phénomènes (épiphénomènes ?) littéraires ou religieux, face à l'abondance des traces de la civilisation matérielle, soient ignorés dans les analyses. Ainsi en est-il des Hébreux et du judaïsme et ce quasi-silence (au moins par rapport à la profusion des études afférentes ou au caractère conventionnel de la place qui leur est faite parmi les disciplines universitaires encore tributaires d'un héritage théologique) a quelque chose d'intéressant en soi. Ainsi *Les Mémoires de la Méditerranée* signalent, à la fin d'un paragraphe sur les Araméens, qu'« au milieu de ces complications les Hébreux s'installèrent (avant 1230 semble-t-il) dans les montagnes à demi-vides de la Palestine, les Cananéens et les Philistins leur interdisant l'accès des plaines. Dernière vague, en arrière-garde, les Arabes sont signalés au IX^e siècle, pour la première fois, par les textes babyloniens. Mais la grande histoire attendra longtemps leurs hauts faits » (p. 255). Une page (275-276) est consacrée à l'État juif du temps de Salomon, sous l'enseigne d'une sorte de « balkanisation » du Proche-Orient, mais les Juifs, dit Braudel, comme les Grecs et les Hittites, « s'enlisent dans le bien d'autrui » et ce sont des Phéniciens de Tyr qui construisent le temple et le palais de Jérusalem au temps de Salomon ou font pour le roi juif le voyage d'Ophir par le long chemin de la mer Rouge : « nul n'aurait pu prévoir alors, conclut l'auteur, les malheurs proches et le rôle fabuleux que l'avenir réservait au message spirituel d'Israël qui mûrit lentement, au milieu des intempéries de l'Histoire ». Ailleurs encore, les possessions de Salomon sont décrites comme des « terres médiocres, souvent aux mains de pauvres populations semi-nomades » (p. 308). Des « guerres des Juifs » nous apprenons seulement, au sujet du règne de Trajan, que « les Juifs et les Arabes [étaient] violemment irréductibles » (p. 483). Et, pour finir, c'est le déplacement à Constantinople de la capitale romaine qui semble l'événement essentiel capable de donner corps à l'« irruption du christianisme », lequel, ainsi indiqué en sous-titre, est pourtant recouvert, dans les courts paragraphes qui suivent, par les développements

nouveaux de la philosophie grecque, la théurgie, les cultes orientaux, les thaumaturges comme Apollonios de Tyane, et les « marchands d'Orient, ces Syri que l'on retrouve partout, Juifs ou Syriens » (p. 512).

- 20 Un paragraphe de Braudel s'intitule « la revanche de Spartacus » (p. 436) : de quoi s'agit-il ? Du fait que l'abondance de la main-d'œuvre servile a ôté aux Grecs et aux Romains la possibilité de tirer parti de la science et des techniques alexandrines. Curieusement, Braudel, qui dans le cas des Hébreux s'est explicitement abstenu dans notre ouvrage de toute projection vers l'avenir qui attendait ce peuple, le rivant strictement à son insignifiance géographique ou politique dans l'époque considérée, anticipe ici l'avenir comme si le développement technique de l'Occident avait déjà été contenu dans l'ingénierie hellénistique, comme une nécessité freinée par un simple aléa : la civilisation matérielle relèverait de contraintes prévisibles que la culture intellectuelle ou religieuse ignore. Donnons un exemple récent d'une démarche radicalement opposée : une démarche qui tire de la coïncidence entre deux événements périphériques, d'une notule d'historien, d'un fragment de papyrus des conséquences significatives, voire de grandes conséquences. Je ne prétends pas que la méthode soit la plus recommandable (son application, bardée de bonnes intentions, pêche trop souvent par un défaut de rigueur), mais elle n'est pas sans bénéfice : comparons l'évocation de Spartacus par Braudel avec un chapitre de l'ouvrage de Page duBois intitulé *Out of Athens. The New Ancient Greeks*²⁹. Ce chapitre porte sur Spartacus : Page duBois insiste, elle, sur la coïncidence qui fit de cet esclave thrace assisté selon Plutarque d'une femme prophétesse de Dionysos, la victime du général romain Crassus ; Crassus fit crucifier tous les survivants de la rébellion ; il mourut lui-même, à l'autre bout de l'empire, sous les coups des Parthes, et sa tête se trouva brandie, devant le roi d'Arménie en train de banqueter, par un acteur interprétant le rôle d'Agavé en proie à la possession dionysiaque et brandissant la tête de son propre fils dans les *Bacchantes* d'Euripide. Un autre chapitre du même ouvrage est consacré aux supplices des esclaves, parmi lesquels des Juifs, dont Jésus. Il nous semble que l'événement périphérique vaut quelquefois d'être mis en exergue. Il peut remettre en cause tout un tableau d'ensemble. Ce n'est pas qu'il faille nécessairement prôner une histoire en haillons, remplacer la grande histoire événementielle non, cette fois, par l'histoire des civilisations dans leur dimension matérielle et factuelle, mais par l'histoire anecdotique révélatrice du continent des exclus : il reste vrai cependant que des événements minuscules peuvent effectivement renverser le sens de l'histoire et mêler l'Occident à l'Orient, la Grèce, Rome et les Sémites par exemple, d'une manière *a posteriori* signifiante.

Un prédécesseur : l'historien Polybe et l'avènement de réseaux entre Orient et Occident méditerranéens

- 21 Je voudrais ici faire intervenir le grand prédécesseur de Braudel dans sa représentation de l'histoire méditerranéenne comme un tout organique : à savoir Polybe. Mais Polybe s'intéresse, lui, aux guerres, aux hommes, aux événements. De ce fait il peut arriver chez Polybe que des connexions de détail acquièrent une grande importance dans l'histoire globale de la Méditerranée de son temps et ce sont toutes ces connexions qu'il repère et met en évidence. Évoquons nommément, dans les *Histoires* de l'Achéen, un épisode des relations entre Rome et le royaume séleucide. On sait comment le roi séleucide Antiochos IV, de retour en Syrie après sa longue captivité dorée à Rome, n'eut de cesse de

reproduire en son royaume oriental tout ce qu'il avait pu admirer dans la Ville aux sept collines. Ainsi il se promenait en toge, jugeait assis sur un siège curule et jouait à briguer des voix à la façon romaine³⁰. Zeus devenait un autre Jupiter Capitolin à qui il fit élever des temples magnifiques, dont celui, qu'il voulut fastueusement compléter et agrandir, de Zeus Olympien à Athènes... Polybe, proche des cercles du pouvoir romain, nous révèle que lui-même veilla en personne à organiser en 162 av.n.è. l'évasion de l'otage syrien qui avait remplacé Antiochos à Rome, à savoir Démétrios (le futur Démétrios I^{er}), neveu d'Antiochos et fils de Séleucos IV. L'historien nous raconte à cette occasion l'assassinat, dans un gymnase de Laodicée-sur-Mer (l'actuelle Lattaquié en Syrie), de l'ambassadeur romain Cn. Octavius et il observe en cette circonstance deux caractères assez curieux : deux hommes de Laodicée, l'assassin d'une part, nommé Leptinès, qui était si sûr de son bon droit et si sûr que Rome saurait lui donner raison qu'il voulut même s'expliquer devant le Sénat ; et un autre personnage, un grammairien nommé Isocratès, qui donnait des conférences publiques, disait haut et fort « que Cn. Octavius n'avait eu que ce qu'il méritait, qu'il fallait tuer aussi les autres commissaires romains pour que personne ne pût apporter la nouvelle à Rome et qu'ainsi on en finirait avec les injonctions arrogantes et la tyrannie effrénée des Romains », mais se laissa complètement aller, jusqu'à paraître un véritable monstre humain, dès qu'il fut mis aux fers. C'est précisément pour avoir appris ce grave incident diplomatique que Démétrios, alors otage à Rome, avait pris le parti de s'évader et la première chose qu'il fit ensuite, ce fut de demander la caution de Rome avant de ceindre le diadème, puis d'envoyer au Sénat, en guise de gage, le meurtrier d'Octavius. Mais le Sénat dédaigna ces gages trop faciles³¹.

- 22 Ces faits ont-ils quelque chose à voir avec la civilisation méditerranéenne, ou bien ne s'agit-il que d'événements politiques sans autre incidence sur le destin de la Méditerranée ? Nous avancerons ici notre propre interprétation. Nous suggérons que ce qui peut nous intéresser dans cette histoire, au-delà de ces allers-retours entre Rome et Antioche, c'est que le meurtre ait eu lieu dans un gymnase et cela, à Laodicée-sur-Mer. Un petit jeune homme, semble-t-il, croit agir pour le bien en tuant un tyran venu brûler la flotte militaire et couper les jarrets des éléphants pour briser la puissance militaire séleucide. Il s'imagine même pouvoir se faire entendre du Sénat. Rome, dont il avait tué le représentant, restait malgré tout à ses yeux un havre de justice et de sûreté. Il était sûr de son bon droit. Qu'est-ce qui lui donnait cette assurance ? Son éducation peut-être ?
- 23 Qu'enseignait-on au gymnase de Laodicée-sur-Mer ?
- 24 Eh bien, peut-être qu'on y enseignait la doctrine d'Épicure. En effet, le grand homme de Laodicée en ce temps-là s'appelait Philonidès. C'était un philosophe et mathématicien épicurien, mais aussi un personnage reconnu, à l'occasion chargé de missions diplomatiques et accueilli à la cour syrienne, peut-être en qualité d'historien officiel³² depuis le règne de Séleucos IV (187-175), si l'on en croit une relecture par Dov Gera³³ du papyrus, très fragmentaire, qui nous a conservé sa *Vita*³⁴. Il semble qu'il s'entremît en faveur de sa cité, pour lui éviter une punition collective³⁵, en une occasion que Dov Gera place en 175, au moment où Séleucos IV venait d'être assassiné (à Laodicée même ?) et où son ministre Héliodore accaparait par là même le pouvoir qui avait été brièvement confié à un enfant nommé Antiochos, le tout jeune fils de Séleucos IV, avant que n'intervienne son oncle, le futur Antiochos IV : celui-ci se débarrassa d'Héliodore, épousa la veuve de son frère et prit l'enfant sous sa tutelle, cependant que le second fils de Séleucos IV, le futur Démétrios I^{er}, était envoyé à Rome comme otage. Crönert, le premier éditeur de la *Vie de Philonidès* (1900) et Italo Gallo son second éditeur avaient supposé, de leur côté, que

l'occasion de ce service extraordinaire rendu à sa cité avait été justement l'assassinat de Cn. Octavius en 162 sous l'interrègne suivant, après la mort d'Antiochos IV et sous le bref règne de son fils Antiochos V. Mais tout laisse croire que Philonidès a pu en effet secourir sa patrie lors du premier interrègne, grâce à sa position déjà acquise à la cour où un précepteur des jeunes princes semblait lui-même « ne pas être opposé à la doctrine »³⁶ et donc avoir pu sensibiliser ses élèves à la cause de la patrie de Philonidès. Il s'ensuivrait que le futur Démétrios IV, lorsqu'il séjourna à Rome, aurait déjà été imbu des rudiments d'une philosophie épicurienne dont, à son retour en Syrie, il se montra l'ardent émule, offrant à Philonidès une maison à la porte de son palais et se rendant assidûment à ses leçons³⁷. Le geste de Leptinès en plein gymnase de Laodicée-sur-Mer pourrait dans ce cas avoir profité en 162 d'une impunité qui se serait antérieurement déjà manifestée, sans doute avec de solides arguments de la part de Philonidès... La brève crise diplomatique entre Rome et la Syrie n'illustrerait pas seulement la mise en place d'un réseau d'échanges entre les deux parties de la Méditerranée, il n'y aurait pas là un simple détail dans le processus d'unification du bassin méditerranéen. Car il ne serait pas indifférent qu'Antiochos IV, le souverain oriental imbu d'usages romains, celui qui par ailleurs prétendit réformer le culte du dieu de Jérusalem à la mode du Zeus Olympien d'Athènes ou du Jupiter Capitolin de Rome, précipitant chez son voisin juif une hellénisation forcée et déclenchant ainsi la révolte des Maccabées, ait pu être courtisé par la première secte philosophique à avoir sérieusement prétendu aligner la représentation des dieux sur un dogme tenu pour seul véridique³⁸. L'événement d'allure périphérique que nous venons de pointer deviendrait alors un symptôme et un déclencheur d'une crise religieuse qui bientôt intéressera la Méditerranée entière.

Conclusion

- 25 Pour conclure en un mot, nous dirons qu'au-delà de la brillante synthèse que constituent *Les Mémoires de la Méditerranée* et de son efficacité pédagogique comme de l'agrément de sa lecture, il faut reconnaître dans le regard de Braudel sur la Méditerranée antique une incitation à la mise en œuvre de la collaboration aujourd'hui nécessaire des sciences de la nature avec les sciences humaines et non plus des seules sciences humaines dans leur ensemble. Les grandes lignes qu'il traça restent comme une carte approximative à très grande échelle qui malgré ses inexactitudes sert encore de boussole tant aux apprentis historiens qu'aux chercheurs courbés sur leur terrain archéologique ou cheminant au ras de sinuosités et de remous créés par des événements minuscules. Car il resterait aussi à rendre toute sa place, dans l'Histoire, au rôle des événements et des idées.

NOTES

1. Avec nos collègues Francis Schmidt et Stella Georgoudi et en qualité d'helléniste, nous avons coanimé entre 1999 et 2006 un séminaire interdisciplinaire sur les religions et les sociétés de la Méditerranée ancienne (EPHE et ex-Centre Gustave Glotz de Recherches sur les mondes

hellénistique et romain). De ce séminaire et de deux tables rondes organisées à sa suite, nous avons tiré deux ouvrages collectifs, *La cuisine et l'autel. Les sacrifices en questions dans les sociétés de la Méditerranée ancienne*, Turnhout, Brepols, 2005 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses 124) et *La Raison des signes. Présages, rite, destin dans les sociétés de la Méditerranée ancienne*, Leiden, Brill, 2012 (Religions in the Graeco-Roman World 174).

2. « Tout compte fait, mes recherches personnelles ne couvrent vraiment que la période 1450-1650 », p. 21 de l'édition en Livre de poche (2001) à laquelle nous nous référons tout au long du présent article (Fernand Braudel, *Les Mémoires de la Méditerranée*, Paris, Éditions de Fallois, 1998).

3. Fernand Braudel, *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1985, p. 13.

4. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 2^e éd. rév. 1966 [1^{re} éd. 1949], II, p. 505.

5. *Ibid.*, p. 292.

6. *Ibid.*, p. 504.

7. Voir Claude Liauzu, « La Méditerranée selon Fernand Braudel », *Confluences Méditerranée*, 31, 1999, p. 179-187 : « Au fond, la Méditerranée selon Fernand Braudel est un lac occidental où l'islam est un intrus » (p. 186).

8. Renvoyons notamment à Edward W. Said, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident* [1978], trad. fr. de Catherine Malamoud [1980¹], Paris, Seuil, 2003.

9. Braudel, *Les Mémoires de la Méditerranée*, p. 250-251.

10. On discute toujours du crédit à accorder à des auteurs comme, par exemple, Diodore de Sicile, xx, 14, 6 ; Denys d'Halicarnasse, *Antiquités de Rome*, I, 38, 2 ; Porphyre, *De l'abstinence*, II, 56, 1, citant « Sanchuniathon » d'après Philon de Byblos ; Plutarque, *De la Superstition*, 13 (*Moralia* 171 B-C) ; Tertullien, *Apologétique*, IX, 2-3... bientôt relayés par la tradition rabbinique.

11. Cf. Polybe xxxviii, 21-22 (xxxix, 5, 1-3 et 6, 1-3), d'après Appien 132.

12. Qui sera contesté par Louis Gernet, Jean-Pierre Vernant ou Riccardo di Donato : voir Riccardo di Donato (éd.), *Les Grecs sans miracle*, préface de Jean-Pierre Vernant, Paris, La Découverte/Maspero, 1983.

13. Braudel se situe en deçà de la problématique développée par Jan Assmann, *Moïse l'Égyptien. Un essai d'histoire de la mémoire*, traduit de l'allemand par L. Bernardi, Paris, Aubier, 2001, et le débat suscité par l'ouvrage. Voir aussi Jacques Le Rider, « Moïse égyptien », *Revue Germanique Internationale*, 14, 2000, p. 127-150 [en ligne, URL : <http://rgi.revues.org/811>, consulté le 16 janvier 2011].

14. Henri Pirenne, *Mahomet et Charlemagne*, Paris, PUF, coll. « Quadrige/Grands textes », 2005 [1937] : c'est l'invasion de l'islam qui aurait mis fin au Moyen Âge. Thèse élaborée en captivité pendant la Première Guerre mondiale, comme le fut la thèse de Braudel au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Sur la « bibliothèque » de Braudel, voir Érato Paris, *La Genèse intellectuelle de l'œuvre de Fernand Braudel*, Paris, éd. Fides, 2002 ; également Claude Liauzu, *op. cit.*, p. 184.

15. Voir Vinciane Pirenne, *Retour à la source, Pausanias et la religion grecque*, Liège, 2008.

16. Irad Malkin, Christy Constantakopoulou, Katarina Panagopoulou (éds), *Greek and Roman Networks in the Mediterranean*, London & New York, Routledge, 2009 : « Introduction », p. 1-11.

17. Shlomo Dov Goitein, *A Mediterranean Society: The Jewish Communities of the Arab World as Portrayed in the Documents of the Cairo Geniza*, 5 vol., Berkeley, Los Angeles, London, Berkeley U.P., 1999.

18. Peregrine Horden, Nicholas Purcell, *The Corrupting Sea. A Study of Mediterranean History*, Oxford, Blackwell, 2000.

19. Voir par exemple Gérard Chouquer, *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherche pour l'archéogéographie*, Coimbra, Porto, 2007 ; ou encore Philippe Leveau, « Archéologie, espace et environnement : des paysages aux risques naturels » in François Dumasy, François Queyrel (éds), *Archéologie et environnement dans la Méditerranée antique*, Genève, Droz, 2009,

p. 1-22 ; et les actes d'une rencontre à Santorin : Panagiotis N. Doukelis (éd.), *Histoires du paysage*, Athènes, 2007.

20. Chouquer, *op. cit.*, p. 184.

21. En guise de préface à l'ouvrage de G. Chouquer.

22. Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

23. Après la « deuxième globalisation » (découpage des nations et des frontières) et la « première » (le globe et la cartographie).

24. La centuriation romaine est le schéma géométrique du plan d'une ville et du territoire agricole environnant utilisé dans le monde romain : il était tracé dans chaque nouvelle colonie à l'aide des instruments d'arpenteurs.

25. Paul Vidal de La Blache, *La Péninsule européenne. L'Océan et la Méditerranée*, Paris-Nancy, 1873 ; *Tableau de la géographie de la France*, Paris, Hachette, 1903. Voir Larissa Alves de Lira, « Fernand Braudel e Vidal de La Blache : Geohistoria e Historia da Geografia », *Confins* [en ligne], 2, 2008, URL : <http://confins.revues.org/2592>, consulté le 18 janvier 2012.

26. Pour mesurer l'impact de cette théorie des systèmes sociaux, voir Hugues Rabault, « L'apport épistémologique de la pensée de Niklas Luhmann : un crépuscule pour l'*Aufklärung* ? », *Droit et Société*, 42-43, 1999. En ligne, <http://www.reds.msh-paris.fr/publications/revue/biblio/ds042043-b.htm>, consulté le 16 janvier 2012.

27. W. J. T. Mitchell, *Landscape and Power: Space, Place and Landscape*, Chicago, U of Chicago P, 2002 [1994].

28. Panagiotis N. Doukelis (éd.), *Histoires du paysage*, Athènes, 2007, p. 11. Voir aussi le numéro 4, 2010 de la *Revue de l'histoire des religions*, présenté par John Scheid et François de Polignac.

29. Page DuBois, *Out of Athens. The New Ancient Greeks*, Cambridge, MA, Harvard U.P., 2010.

30. Polybe, xxvi, 1.

31. Polybe. Voir aussi Cicéron, 9^e Philippique, 3 : « À Cn. Octavius, cet illustre et grand citoyen qui le premier fit entrer le consulat dans une famille depuis si féconde en grands hommes, fut érigée la statue que nous voyons encore auprès des Rostres. Personne alors ne portait envie aux hommes nouveaux, personne alors qui n'honorât la vertu. Notez que cette ambassade de Cn. Octavius ne présentait pas la plus légère apparence de danger. Envoyé par le sénat pour reconnaître les dispositions des rois et des peuples libres, et surtout pour empêcher le petit-fils de ce roi Antiochus, qui avait fait la guerre à nos ancêtres, d'avoir des flottes et d'entretenir des éléphants, il fut, dans le gymnase de Laodicée, assassiné par un certain Leptines. Alors lui fut décernée par nos ancêtres, en compensation de la vie, une statue destinée à honorer longtemps sa race illustre, dont elle est aujourd'hui l'unique monument. »

32. Italo Gallo, *Vita di Filonide epicureo* (PHerc. 1044) in Id., *Frammenti biografici da papiri*, II, Rome, 1980, 21-166, fr. 28.

33. Dov Gera, "Philonides the Epicurean at Court: Early Connections", *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 125, 1999, pp. 77-83.

34. Au milieu de la bibliothèque de l'Épicurien Philodème préservée par les cendres du Vésuve à Herculaneum.

35. *Vita di Filonide epicureo*, fr. 9.

36. *Mê êllotriôsthai pros tèn hairesin : Vita di Filonide epicureo*, fr. 32.

37. *Vita di Filonide epicureo*, fr. 12 ; 19 ; 27.

38. Il s'agissait d'obtenir des *eidôla*, des images mentales (et, accessoirement, si possible sculptées) conformes à la doctrine et non plus, comme partout jusqu'alors, émanées de l'usage. Voir notre article « Il faut faire les statues des dieux joyeuses et souriantes' : Diogène d'Énoanda (fragment 19 Smith) en réformateur de la religion olympienne dans la Grèce d'époque romaine » in R. Deconinck, M. Watthee-Delmotte (éd.), *L'idole dans l'imaginaire occidental*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 95-108. Pour une première formulation de notre hypothèse concernant Antiochos IV, voir aussi les dernières pages de notre article « Philonidès de Laodicée et le canon épicurien »,

Cahiers Glotz, 21, 2010, p. 385-408. Jan Assmann, *Moïse l'Égyptien*, *op. cit.*, situait la « distinction mosaïque » (l'affirmation d'une différence irréductible, de la non-traductibilité d'un culte) non dans l'affirmation monothéiste, mais dans la prétention à poser un culte *contre* tous les autres. La doctrine épicurienne, professée par un homme de pouvoir, a pu constituer, malgré elle peut-être, une figure fondatrice d'une telle intolérance.

RÉSUMÉS

Dans *Les Mémoires de la Méditerranée* (publication posthume en 1998), Fernand Braudel a relu l'histoire de la Méditerranée ancienne comme une unique aventure dont le bassin méditerranéen, dans sa configuration géographique et géologique, formerait l'acteur principal. Une fracture y est cependant soulignée et regrettée, entre l'Orient et l'Occident : fracture que les événements auraient contribué à aggraver malgré des périodes fastes de réconciliation. Cette approche de l'histoire par l'espace où elle se déroule, trouve aujourd'hui des prolongements dans l'étude des réseaux (*network approach*) et dans l'histoire du paysage qui se concentre sur des « unités écouménaes » pour saisir le global par le local. Une approche inverse, qui privilégie les exclus de la grande histoire, le détail, l'événement le plus mince, pourrait avoir quelquefois une portée à grande échelle spatio-temporelle : ainsi du meurtre, en Syrie, d'un légat romain, en l'an 162 av.n.è. Cet épisode de l'unification de la Méditerranée sous le pouvoir de Rome se place dans des chassés-croisés entre Orient et Occident qui pourraient aussi avoir été porteurs d'évolution intellectuelle, voire religieuse.

In his posthumous *Memory and the Mediterranean*, Braudel interprets the history of the Ancient Mediterranean as a unique adventure in which the Sea, its geographical and geological setting, is the major actor/subject. Nevertheless, one can notice, and even deplore, the historical split between East and West, enhanced and intensified by the subsequent events, in spite some periods of reconciliation. The legacy of this spatial approach of history is to be recognized in some of the contemporary historiographical trends: the *network approach* and the history of the landscape – the study of “oecumenal units” in order to apprehend the global through the local. There are also situations in history where the marginal, the detail or the contingent event have global consequences: such event was for example the murder of the Roman *legatus* in Syria, in 162 B.C. Also, the unification of the Mediterranean under Rome is part of those give-and-take processes between Orient and Occident leading to intellectual and religious changes.

INDEX

מילות מפתח

פרננד ברודל, המזרח התיכון, הסטוריה של הנוף, הסטוריה ברשת:

Mots-clés : Braudel Fernand (1902-1985), Méditerranée, histoire en réseaux, histoire du paysage, événement

Keywords : Mediterranean, network history, landscape history, event, Middle East

Index géographique : Proche-Orient

LA MÉDITERRANÉE : MYTHES ET RÉALITÉS

Claude Nigoul

Centre international de formation européenne | « L'Europe en Formation »

2010/2 n° 356 | pages 11 à 34

ISSN 0014-2808

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2010-2-page-11.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Centre international de formation européenne.

© Centre international de formation européenne. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La Méditerranée : mythes et réalités

Claude Nigoul

Président de l'Institut européen des hautes études internationales. Conseiller spécial au Centre international de formation européenne.

Géographes, sociologues, économistes, historiens, politologues, stratèges et bien d'autres spécialistes encore, l'ont scrutée; poètes, écrivains, peintres, musiciens l'ont célébrée, mais la Méditerranée existe-t-elle? Cette question n'est pas nouvelle mais elle est plus provocante que pertinente. La bonne question serait plutôt qu'est-ce que la Méditerranée? Mais elle ne connaît pas davantage de bonne réponse. Comme dans l'auberge espagnole, chacun y trouve ce qu'il apporte et la réponse à la question dépend de qui la pose. À chacun sa Méditerranée, en quelque sorte. Ce constat n'incite guère à en faire un objet de réflexion scientifique en dépit de l'abondance croissante de la littérature savante que suscite cet objet mal identifiable.

Il faut donc se résoudre à travailler sur ce concept pirandellien, insaisissable mais bien réel, ce qui n'interdit pas d'essayer d'en cerner les contours, même et surtout parce qu'ils sont fluctuants.

Qu'est-ce que la Méditerranée?

Un espace maritime ambigu

La Méditerranée, c'est d'abord un espace maritime, la mer « au milieu des terres » pour la plupart des riverains, ou « la mer du milieu » dans les langues des peuples lointains comme les Scandinaves ou les Japonais par exemple. Espace

maritime de dimension réduite – 3 800 kilomètres dans sa longueur est-ouest, et 800 dans sa plus grande largeur nord-sud. Cette première définition ne prêterait pas à discussion et bénéficierait de l'accord unanime grâce à la géographie qui fournirait là du clair et du solide.

Voire. C'est, dit la géographie, une mer fermée. Passons sur la contradiction mineure qui fait qu'on peut entrer dans cette mer fermée par le détroit de Gibraltar en venant de l'Atlantique, et en sortir dans l'océan Indien, par le canal de Suez, ouvert par les hommes. L'essentiel réside dans l'absence d'unité de cette mer, que l'on considère ses fonds ou les rivages qui la découpent. Pour certains, trois bassins la divisent. D'autres n'en comptent que deux, l'occidental et l'oriental séparés par le verrou de la Sicile et ne communiquant que par le détroit de Sicile et celui de Messine. Les fonds marins y sont chaotiques et, de manière générale, profonds, surtout dans la partie centrale, ce qui ne manque pas d'importance dans le cadre de la guerre sous-marine moderne, aussi bien que dans le tracé et la pose par le fond des infrastructures de transport des hydrocarbures.

Le littoral qui se déroule sur 46 000 kilomètres est souvent tourmenté, parfois même déchiqueté. La mer est parsemée d'îles – dont la fonction stratégique, tout au long de l'histoire s'est avérée majeure – et d'innombrables îlots, tant est si bien que le marin n'est jamais loin de la terre... ou des récifs.

Mais la question la plus disputée est celle de la mer Noire. Est-elle une mer distincte ou fait-elle partie de la Méditerranée? Non, affirme-t-on généralement car la mer Noire n'est pas en Europe! Ce débat peut paraître byzantin. En tant que tel, il s'apparente – quoi de plus logique? – à celui, très actuel, de savoir si la Turquie est européenne ou pas. Il n'est pas pour autant innocent et relève avant tout de la politique, bien plus que de la géographie. La mer Noire, séparée du bassin méditerranéen oriental parce que l'on appelle communément les détroits turcs, c'est-à-dire les Dardanelles et le Bosphore, peut, pour tout observateur innocent, apparaître comme un diverticule méditerranéen, au même titre que la mer Adriatique qui communique avec ce même bassin par le canal d'Otrante, dans une configuration qui est tout à fait comparable. D'ailleurs, pourquoi la mer de Marmara, que les Dardanelles, canal long de soixante kilomètres et dont la largeur dépasse parfois à peine un kilomètre, séparent de la Méditerranée, serait-elle un prolongement de cette dernière, et non la mer Noire qui la continue après le goulet du Bosphore? Or, si la mer Noire est une portion de la Méditerranée, alors ses riverains sont des pays méditerranéens, au même titre que ceux des bassins occidental et oriental, avec toutes les conséquences qui en découlent. C'est cette thèse qui inspirait l'URSS lorsque, au plus fort de la guerre froide, elle soutenait qu'il fallait laisser la Méditerranée aux Méditerranéens, ce qui signifiait l'exclusion des États-Unis et de leur 6^e flotte. Par contre, l'Union soviétique, promue

pays méditerranéen grâce à son littoral de la mer Noire, voyait ainsi légitimés son maintien et la prééminence de sa 5^e Eskadra dans l'ensemble de la zone.

Voilà donc la géographie rattrapée et contestée, ses incertitudes et ses ambiguïtés soulignées, et sa vocation à l'instrumentalisation illustrée, par la politique. En Méditerranée, celle-ci est pourtant loin d'apporter l'unité, l'homogénéité, la clarté souhaitables. Aux doutes géographiques vient, en effet, s'ajouter la confusion politique.

Un espace géopolitique déchiré

La Méditerranée n'est pas seulement entendue comme un espace maritime mais aussi comme un bassin, une région composée d'une mer et de territoires qui, en l'occurrence, la bordent et l'entourent, et qui constituent une unité. Où est l'unité de ce bassin méditerranéen ?

L'espace méditerranéen est politiquement éclaté: trois continents s'y rejoignent et 24 souverainetés y cohabitent, 25 si on y ajoute l'Autorité palestinienne, 30 si on inclut les riverains de la mer Noire.

Une telle configuration est, évidemment, source de tensions et de conflits.

La nature des régimes politiques ne contribue pas à modérer cette tendance. L'espace méditerranéen est historiquement porté aux régimes autoritaires, même si la Grèce se flatte d'avoir inventé la démocratie. Dans l'arc nord on y trouvait, encore récemment, toutes les nuances de l'autoritarisme: du franquisme au kémalisme, en passant par le fascisme, le titisme, le colonellisme et quelques variantes d'inspiration identique. Sans doute, la construction laborieuse d'une Europe plus ou moins unie et l'effondrement du communisme, ont-ils favorisé une normalisation démocratique qui semble bien installée, même si des forces opposées, de tradition ancienne ou d'inspiration nouvelle, restent vivaces.

Une telle évolution ne s'est, par contre, nullement manifestée dans l'arc sud où prospère toute une bigarrure de dictatures solidement enracinées. Du Maroc, seul à bénéficier d'une monarchie relativement tempérée, à l'Égypte, le pouvoir personnel, appuyé sur le parti unique et l'armée, est la règle. De surcroît, les seules forces d'opposition réellement actives ne peuvent se manifester que par les moyens de la violence et n'ont d'ailleurs, en général, d'autre alternative à proposer que totalitaire.

Ainsi, la politification des sociétés méditerranéennes au sein des structures étatiques, anciennes ou récentes, apparaît-elle bien souvent imparfaite. Majoritairement, l'État, en Méditerranée, ne constitue pas le système d'harmonisation des diversités qu'il prétend être et ne réalise qu'approximativement le compromis entre les différents groupes qu'il prétend intégrer. Sa capacité à gérer les conflits internes peut être remise en question avec toutes les menaces de déstabilisation que cette situation implique.

Les vieux États de la rive Nord ont certes fait la preuve historique de leur force intégratrice. Ils sont cependant encore confrontés à des tensions centrifuges que la présence forcée, en leur sein, de minorités nationales prétendant exercer leur droit de libre disposition, vient nourrir. La modernisation de l'État au cours de ces dernières décennies, effectuée au travers d'une régionalisation qui confine parfois au fédéralisme, comme en Espagne, voire en Italie, ne permet qu'une détente relative. Toutefois, elle n'empêche pas le recours au terrorisme, comme en Espagne, ou semble même renforcer les revendications centrifuges, comme en Italie.

Quant aux États apparus plus récemment sur la scène méditerranéenne du fait des reclassements politiques, consécutifs aux guerres mondiales ou à la décolonisation, ils sont, pour beaucoup d'entre eux, incapables d'exercer la fonction essentielle d'intégration qui les fonde et devrait les légitimer. Dans certains cas, dont le Liban est d'une exemplarité achevée, les recettes de la souveraineté étatique semblent rigoureusement inadaptées aux traditions culturelles de sociétés et de groupes qui peuvent éventuellement envisager de pratiquer la cohabitation, mais sûrement pas l'intégration.

De manière générale, l'État, en Méditerranée apparaît comme un mode d'organisation des rapports entre communautés, souvent affaibli par les divisions propres à la société méditerranéenne, parfois totalement inadapté au milieu auquel on l'a appliqué et, de manière générale, peu apte à la solution des conflits spécifiques de l'époque et de la région, au rôle régulateur des tensions qui devrait être le sien.

Un espace géostratégique à contours variables

Une grande diversité d'acteurs interfère sur la scène méditerranéenne: États riverains qui en définissent les contours, mais aussi États extérieurs à la zone et dont le rôle s'avère parfois prépondérant.

Le concept d'État riverain n'est pas, pour autant, parfaitement clair et d'utilisation sans équivoque. En effet, pour beaucoup d'entre eux, le tropisme méditerranéen est plus ou moins fortement compensé par des attirances périphériques qui viennent réduire leurs engagements directs ou potentiels dans les problématiques générales et stratégiques de la région. La plupart des riverains sont ainsi tiraillés entre une polarisation méditerranéenne et des sollicitations stratégiques émanant des espaces continentaux auxquels ils sont adossés, ou océaniques auxquels ils sont ouverts. Leur sentiment méditerranéen, la hiérarchie de leurs priorités ou, tout simplement, leur implication dans la zone doivent être relativisés selon les sujets et les moments. Ainsi, l'Espagne et le Maroc sont-ils plutôt méditerranéens ou atlantiques? Et le Portugal?

Par ailleurs, une multitude d'acteurs extérieurs, plus ou moins éloignés, interviennent dans ce jeu, qui n'a à défendre, en Méditerranée, que des intérêts conjoncturels, servis par une présence de circonstance.

Ce sont tous les États qui ont instrumentalisé la région au service de leurs ambitions ou de la protection de leurs intérêts.

Ce sont tous les États qui n'interviennent dans les affaires méditerranéennes qu'en raison de leur appartenance à des alliances ou organisations ayant une part de leur juridiction en Méditerranée : Alliance atlantique, Union africaine, Ligue des États arabes par exemple. La part qui leur revient, de ce fait, dans les décisions politiques et diplomatiques concernant des crises, tensions ou projets régionaux ainsi que dans leurs prolongements stratégiques, introduit des paramètres totalement extérieurs dans la problématique de ces dossiers, dans leur gestion et, de façon générale, dans la politique régionale. L'exemple le plus évident, dans la période récente, est constitué par l'implication dans l'Union pour la Méditerranée de l'Union européenne dont les 27 membres ne pénètrent évidemment pas de la même manière les arcanes de la région.

Un espace déséquilibré d'échange et de transit

Si la géographie en tant que telle, aussi bien que dans ses prolongements politiques et stratégiques, souligne, avant tout, les diversités et incertitudes de la région sans parvenir à lui donner une unité convaincante, l'économie, pour sa part, met en évidence, à la fois son hétérogénéité fondamentale, mais aussi nombre de ces complémentarités, qui peuvent structurer une communauté.

L'économie méditerranéenne c'est, d'abord, l'économie de la mer qui représente un enjeu majeur pour l'ensemble de la région et un poste essentiel pour les pays du sud.

Les richesses de la mer ne constituent, en Méditerranée, qu'un enjeu secondaire. Les ressources halieutiques sont maigres et les gisements d'hydrocarbures *offshore* de peu d'importance. Elles ont pu néanmoins provoquer des disputes toujours susceptibles de ressurgir, et servir de prétextes à des crises ou des explosions dans les tensions de voisinage toujours latentes. La dispute du plateau continental, entre la Grèce et la Turquie ou entre la Libye et la Tunisie, a été de bons exemples de ces tentatives d'emprise des souverainetés sur les espaces maritimes et de leur potentiel belligène. Pour cette raison, notamment, très peu d'États ont ainsi proclamé une zone économique exclusive dont la création généralisée ferait, de surcroît, largement disparaître la zone de mer libre et risquerait de déboucher sur des différends dont les disputes tuniso-libyennes à propos du golfe de Gabès ont déjà donné, il y a plus de trente ans, un avant-goût.

Le transit maritime

De tout temps, la Méditerranée a joué un rôle économique vital en tant que lieu de passage et de communication. Ce rôle ne se dément pas aujourd'hui

Chaque jour, plus de 2 000 navires de plus de cent tonneaux de jauge brute y naviguent, soit plus de 200 000 traversées annuelles. Cela en fait la deuxième zone de trafic maritime au monde après la Manche. Le transport des matières premières est, dans ce bilan, prépondérant. Pour l'Europe mais, aussi, pour les pays producteurs. C'est tout spécialement dans le domaine de la sécurité des approvisionnements énergétiques que la Méditerranée joue un rôle vital. Le transport des hydrocarbures y représente 30 % du trafic global à destination de l'Europe. En incluant la totalité des importations de pétrole et de produits pétroliers, on arrive à un total de plus de 400 millions de tonnes, qui sont transportées dans quelque 800 pétroliers. Un trafic d'une telle importance, s'effectuant dans une mer fermée est non seulement un défi stratégique mais représente, également, un risque écologique considérable que seul pourrait réduire le développement d'un réseau d'oléoducs dont les projets se heurtent à divers obstacles, notamment géopolitiques.

Le transport du gaz dans la zone ne pose pas les mêmes problèmes. L'Europe, qui importe plus de la moitié de sa consommation, dépend en priorité du gaz russe. Elle se doit donc de diversifier ses fournisseurs parmi lesquels l'Algérie et le Nigeria occupent une place de choix. C'est de la première que partent les gazoducs qui acheminent ses propres productions mais aussi celles du Nigeria vers l'Italie, la France et l'Espagne. Ce réseau de tubes est en pleine expansion. À ce jour, une soixantaine est en exploitation, en construction ou en projet. Il faut y ajouter les infrastructures nécessaires au transport de gaz naturel liquéfié qui nécessite des terminaux de liquéfaction, au Sud, reliés par méthaniers aux terminaux de regazification construits sur le littoral Nord. L'essentiel de ces infrastructures se trouve autour du bassin occidental méditerranéen, exception faite de la Grèce et de l'Égypte. De façon générale, le secteur du transport des hydrocarbures en Méditerranée est appelé à un grand essor, du fait même de la politique de diversification des importations d'hydrocarbures qui s'impose aux pays européens. À cet égard, l'Iran et l'Asie centrale constituent la meilleure possibilité d'élargissement. Qu'il s'agisse de la voie maritime ou de la voie terrestre, la Méditerranée, par ses fonds, par sa surface ou par ses riverains, est le passage obligé. Cela conduit déjà à faire de la Turquie le « hub énergétique » de la région, tant avec les principaux oléoducs (le BTC, Bakou - Tbilissi - Ceyhan) et gazoducs (BTE) qui acheminent les ressources de l'Azerbaïdjan que par les projets en cours et, notamment, le gazoduc Nabucco destiné à prolonger vers l'Union européenne le gaz de la Caspienne. À travers ces développements, c'est une véritable diplomatie énergétique qui est conduite par Ankara, renforçant ainsi l'importance géopolitique du pays.

Il faut, désormais, prendre aussi en considération l'importance, toujours croissante, du trafic touristique. Non pas tant de la plaisance, mais, surtout des croisières qui sillonnent la zone pour laquelle l'économie du tourisme est devenue primordiale. La Méditerranée est la première destination touristique du monde (pour la croisière, la plus importante avec les Caraïbes) Ainsi, près de 12 millions de touristes viennent chaque année en Égypte, plus de 7 millions en Tunisie. Pour cette dernière, les recettes annuelles provenant des visites et séjours des étrangers atteignent désormais plus de 7 % du PIB.

Les déséquilibres Nord-Sud

On pourrait caractériser l'économie méditerranéenne par son agriculture, dont les productions sont identiques sur l'ensemble du pourtour littoral : vigne, olivier et agrumes. Il y a, incontestablement, une agriculture méditerranéenne qui peut apparaître comme un élément d'unité, en tout cas dans les paysages et dans les modes de vie traditionnels. Cette similitude n'est pas, toutefois, de nature à favoriser les échanges entre pays producteurs, mais elle en fait des exportateurs potentiels en direction des consommateurs du nord.

Là s'arrêtent les ressemblances car le trait le plus marquant de l'économie de la région, ce sont les déséquilibres entre le Nord et le Sud.

Tout d'abord, dans le domaine du développement où les écarts entre la rive sud et la rive nord restent considérables Si on prend comme référence le PIB par habitant, le rapport est de 1 à 8 entre le Maroc, pays le plus pauvre du Sud, et l'Espagne et la France, pays les plus riches du Nord. Il reste de 1 à 5 en ce qui concerne l'Algérie et la Tunisie et, seule, la Libye parvient à près de 50 % du niveau de ses voisins du Nord mettant en évidence que le déséquilibre est aussi Sud-Sud, sans qu'existent les mécanismes compensateurs qui, dans le cadre de l'Union européenne, existent entre ceux du Nord Il n'est pas besoin de souligner combien cette situation est lourde de tensions, surtout dans un espace aussi confiné.

À cet élément de déséquilibre global, il faut ajouter celui, souvent négligé, qui, dans la plupart des pays de la région, existe entre les zones littorales et les arrière-pays. Ainsi, dans la zone sud, les régions littorales sont-elles les mieux pourvues, adossées au désert ou à des zones montagneuses arides. Au nord, au contraire, c'est le centre qui a été le cœur du développement industriel et, par conséquent, celui de la richesse nationale, au détriment des populations du littoral, confinées dans les activités traditionnelles et, aujourd'hui, dans l'accueil d'un tourisme sédentaire ou passager. Cette inégalité dans la répartition de la richesse est la source de tensions économiques et sociales auxquelles les politiques d'aménagement du territoire tentent de répondre, mais avec un bonheur inégal. C'est un ferment non négligeable d'instabilité politique comme on a pu le voir, en particulier en Algérie.

L'autre élément fondamental du déséquilibre réside dans la structure propre aux pays du Sud, faiblement industrialisés, où le secteur agricole reste encore prépondérant, et celui des services toujours hypertrophié. Cette faiblesse est toutefois partiellement compensée par des ressources en matières premières, principalement hydrocarbures qui, dans une certaine mesure, créent des rapports de complémentarité entre le Nord et le Sud. Ainsi, pour les deux principaux producteurs de gaz et de pétrole, Algérie et Libye, ce secteur représente près de 50 % du PIB et la quasi-totalité des exportations. Dans le même temps, leurs voisins se sont employés à pallier l'absence de cette manne en développant leur secteur exportateur, agriculture et pêche pour la Tunisie, industrie manufacturière pour le Maroc. Certes, leur part dans le commerce mondial reste faible, mais il est vital pour eux de la développer pour financer des importations non moins indispensables à une relative stabilité. À la fois pour des raisons de proximité et de familiarité historique, leurs débouchés naturels se trouvent d'abord chez leurs voisins du Nord, demandeurs d'hydrocarbures, et qui sont leurs premiers clients en même temps que leurs principaux fournisseurs.

Cette tendance bien connue et bien installée se trouve renforcée, maintenant, par le phénomène de délocalisation qui intéresse non seulement les industries manufacturières mais aussi les services et toutes les activités en quête de main-d'œuvre bon marché. Les flux commerciaux et financiers qui en découlent deviennent, au même titre que les remises des travailleurs du Sud émigrés au Nord, un élément structurant de la région. Ainsi, la Banque européenne d'investissement (BEI) estime-t-elle que les remises dépassent largement le montant cumulé des investissements directs et des flux d'aide au développement dans les pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne.

Il y a donc là une situation économique d'ensemble qui plaide pour le développement de coopérations d'intérêt réciproque qui doivent aller au-delà d'une simple gestion optimale des courants commerciaux. Leur développement doit pouvoir s'appuyer sur des concertations plus larges dans le domaine de l'économie en général, mais aussi des politiques sociales, culturelles et même de sécurité. Ainsi en est-il de la mer qui, s'agissant des navires qui la sillonnent ou des oléoducs et gazoducs qui la traversent, est le support d'échanges essentiels pour l'ensemble des partenaires. La sécurité des approvisionnements qui dépend de la libre circulation est donc un impératif commun, et nécessite une coordination systématique des moyens qui visent à l'assurer.

Pourtant, cette structure globale de l'espace économique méditerranéen, héritée d'une période post-coloniale figée par la guerre froide, n'échappe pas aux évolutions provoquées par la mutation planétaire à l'œuvre en ce début de siècle.

Si le déséquilibre général entre un Nord nanti et un Sud qui peine à décoller reste, aujourd'hui encore, le trait dominant de la région, il ne doit pas, pour au-

tant, faire illusion. Derrière leur prospérité du moment, les pays de la rive nord – ceux du Club Méditerranée selon le mot sévère d'un dirigeant d'un pays réputé industriel – souffrent de plus en plus évidemment d'un vieillissement qui n'apparaît pas seulement dans leur démographie déclinante. Il se manifeste, aussi et surtout, par leur assouplissement dans un bien-être que menace, toujours davantage, la redistribution des cartes et de la puissance qu'engendre la mondialisation.

En outre, ce bien-être a été acquis au prix de politiques économiques dispendieuses, financées à crédit, dont les effets se font maintenant sentir de manière dramatique dans les finances publiques. Les déficits croissants des budgets publics creusent toujours davantage la dette qui, pour plusieurs d'entre eux, dépasse le PIB. La désindustrialisation croissante, les difficultés à l'exportation, la réduction accélérée du secteur agricole font que, en dépit des apparences, les économies du Nord méditerranéen présentent des similitudes structurelles inattendues avec celles du Sud et, derrière une solidité de façade, révèlent de plus en plus des fragilités préoccupantes. Dès lors, les complémentarités Nord-Ssud qui se traduisent, traditionnellement, par des courants commerciaux privilégiés entre les deux rives, pourraient, progressivement, se transformer, dans certains secteurs, en rapports de concurrence comme c'est déjà le cas dans celui du tourisme. Une telle évolution ne serait pas de nature à nourrir une conscience des solidarités indispensable pour une dynamique d'union.

Le théâtre permanent des conflits et des tensions

Une suprématie disputée

Lorsque l'amiral américain Alfred Mahan déclarait, en 1902, « la Méditerranée appartiendra à un seul maître, tombera sous l'hégémonie d'une puissance dominante qui poussera ses avantages dans toutes les directions, ou sera le théâtre d'un conflit permanent... », il ne lançait pas une prophétie, mais constatait une évidence, maintes fois vérifiée par l'Histoire. Tout autant que le berceau des civilisations, elle en a été leur tombeau, ses riverains s'affrontant pour asseoir une hégémonie toujours partielle et remise en question. L'idée d'un ordre impérial méditerranéen ne s'est jamais véritablement incarnée même si, au XIX^e siècle et dans les premiers temps du XX^e, s'est dessiné un ordre européen dans la zone. La maîtrise de la mer y appartenait sans conteste à l'Angleterre depuis les défaites françaises d'Aboukir et de Trafalgar. Grâce aux points d'appui de Malte et de Chypre, ses flottes sans rivales faisaient régner l'ordre maritime de Gibraltar à Suez. La pacification des rives, quant à elle, reposait sur un partage de zones d'influences plus ou moins contestées où l'Angleterre prenait aussi sa part, aux côtés de la France au Maghreb et de l'empire Ottoman déclinant. Ce système occultait les turbulences des riverains et leur substituait les affrontements des puissances

européennes. Les deux guerres mondiales, puis la décolonisation, en sonnèrent le glas. Le déclin des puissances tutélaires européennes ouvrait la région aux prolongements méditerranéens du conflit américano-soviétique. Pour les États-Unis, il s'agissait d'assurer la continuité de la puissance de la mer en relayant l'Angleterre affaiblie et défaillante. Pour l'Union soviétique, la présence en Méditerranée était l'aboutissement d'une longue patience et de près de deux siècles d'inlassables efforts de la Russie tsariste. Depuis qu'en 1769, au prétexte de voler au secours des Grecs orthodoxes en révolte contre les Turcs, les escadres de Spiridov et d'Elphinstone ralliaient en six mois Saint-Petersbourg aux côtes de Morée, l'ambition russe se heurta aux blocages des Anglais qui, par le traité de Tilsit, mirent fin aux actions balkaniques par trop entreprenantes de Seniavine. C'est, dès lors, par la voie diplomatique que la Russie s'efforça de s'affirmer comme puissance méditerranéenne. Le traité de Montreux le lui permit pour l'essentiel, malgré les restrictions complexes qu'il apporte au transit des navires de guerre dans les détroits. Dans sa pratique, il aboutit à faire de la mer Noire un diverticule stratégique de la Méditerranée et, pour l'URSS, la porte d'accès à la Méditerranée où sa 5^e Eskadra se posa, à partir du début des années soixante, en rival de la 6^e flotte américaine. Ce tête-à-tête ne dura que ce que dura la Guerre froide et – faut-il y voir un symbole? – c'est à Malte que, début décembre 1989, Mikhaïl Gorbatchev et George Bush vont en annoncer la fin. Dès lors, la suprématie navale des États-Unis ne sera plus contestée et la Méditerranée deviendra sans opposition l'un des sites majeurs de projection de puissance pour l'Amérique. Redevenue Russie, l'Union soviétique réduira sa présence à la mesure de sa perte d'influence dans la politique mondiale et du délabrement de ses flottes. Pour autant, si elle a dû revoir à la baisse ses ambitions, celles-ci demeurent et l'exigence de l'accès aux mers chaudes perdure, d'autant plus que son littoral de la mer Noire s'est considérablement réduit, que sa présence au Caucase est plus que jamais contestée et que les routes du gaz et du pétrole tendent à renforcer les trajets méditerranéens. L'annonce, fin 2008, du déploiement, en Méditerranée, d'un groupe aéronaval articulé autour du porte-avions Kuznetsov, l'allusion par les autorités de la possible réactivation d'une ancienne base soviétique sur la côte syrienne, sont des signes tangibles de cette volonté de retour et d'une volonté d'implication dans la gestion des conflits régionaux.

Les éternels conflits de voisinage

Mais, c'est dans ses effets sur la conflictualité de voisinage que la fin de la Guerre froide aura produit ses conséquences les plus remarquées.

La discipline imposée à ses alliés par chacune des deux superpuissances soucieuses, depuis notamment les affaires de Suez et de Budapest, d'éviter tout risque de dérapage qui les aurait conduites à un affrontement direct avait, en partie du

moins, occulté ces conflits et tensions de voisinage, dont la Méditerranée, monde des Atrides, est un lieu privilégié. Du moins quand, comme dans l'affaire du Sahara occidental, la rivalité Est-Ouest n'était pas la cause principale du conflit et de ses développements qu'il fallait pourtant contrôler. Avec la fin de cette partie d'échecs permanente qui caractérisait les relations Est-Ouest, les forces, jusque-là sous tutelle, retrouvaient une liberté d'action propice à tous les débordements.

Tel fut le cas dans les Balkans avec l'éclatement de la Yougoslavie et la disparition de la Fédération, dernier rempart d'une cohabitation déjà, d'ailleurs, de plus en plus compromise. Les guerres ethniques déclenchées à l'occasion des proclamations d'indépendance en cascade des différentes républiques appellent ici trois remarques. Au-delà de leur particulière cruauté, elles ont tout d'abord montré l'incapacité européenne à prendre en charge leur gestion et leur solution, à constituer cette communauté de sécurité qui assure stabilité en son sein et protection contre la menace extérieure.

Elles ont ensuite offert aux États-Unis et à l'OTAN, leur bras armé, appelés pour se substituer à l'impuissance de l'Europe, la voie royale qui en a fait les acteurs déterminants de la sécurité régionale dont la fin de la guerre froide ne justifiait plus, pourtant, qu'ils en fussent encore les garants.

Enfin, elles se sont conclues par la création ou la reconnaissance de nouvelles souverainetés précaires dont certaines, comme la Bosnie ou le Kosovo, objet de droit international non identifié, restent des foyers de conflits non résolus, menaces à leur propre stabilité et à celle de la zone.

Le conflit du Sahara occidental a connu, quant à lui, un sort différent: celui de l'enlisement. Il est né à la suite de la décolonisation du territoire consécutive au départ de l'Espagne, et de l'apparition d'un front Polisario qui réclame, au nom du peuple sahraoui, l'indépendance du territoire dont le Maroc avait pris aussitôt possession en vertu des droits historiques que lui a reconnus la Cour internationale de justice dans un avis consultatif de 1975. C'est surtout une péripétie de la dispute permanente entre le Maroc et l'Algérie qui, par son soutien massif au front Polisario, entend s'opposer à « l'expansionnisme chérifien » et, dans le même temps, se donner un accès à l'océan. Ce conflit, qui connut son paroxysme avec l'affrontement direct des forces armées des deux principaux protagonistes lors de la bataille d'Amgala en 1976, devint très vite un de ces conflits indirects de la guerre froide, l'Ouest appuyant le Maroc et l'Est, par Algérie et Libye interposées, instrumentalisant les Sahraouis et la République Arabe Sahraouie Démocratique, proclamée avec le soutien du camp soviétique. La chute de l'URSS fit, tout naturellement, tomber l'intensité des affrontements sur le terrain et, en 1991, était signé un cessez-le-feu. L'affaire retrouva alors sa véritable dimension d'un conflit Algérie-Maroc et, en bonne logique, tomba dans la juridiction de l'ONU qui décidait de consulter par référendum le peuple sahraoui et mettait en

place, à cet effet, la MINURSO (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental). N'ayant pas, depuis lors, réussi à définir la consistance et les contours de cette consultation, le référendum est toujours en attente et le Conseil de sécurité, dans une de ses plus récentes résolutions (rés. 1813), se borne à demander aux parties « de faire preuve de réalisme et d'un esprit de compromis afin de maintenir l'élan imprimé au processus de négociation »

Dernier des conflits méditerranéens majeurs de l'époque, celui du Proche-Orient est sans doute le plus exemplaire, car le plus inextricable, de la conflictualité de la région. Il présente cette particularité d'opposer un État, d'une part à ses voisins, d'autre part à des organisations armées, expression de la volonté d'indépendance d'un peuple émergent issu, lui-même, du conflit. Les confrontations de type classique où, à plusieurs reprises, se sont affrontées des forces armées nationales s'inscrivent, ainsi, sur un fond permanent d'activités terroristes et de soulèvement populaires.

Il a éclaté à la suite de la création d'un État nouveau, taillé dans un territoire découpé lui-même en États sans réalité historique. Il est, tout à la fois, conquête d'un espace de sécurité, revendication territoriale, contestation de frontières, conflit ethnique – Juifs contre Arabes – guerre de religion – judaïsme contre islamisme. En cela, il est typiquement méditerranéen en même temps qu'il fait voler en éclats le mythe, non moins méditerranéen, du dialogue, de la fraternité, de la tolérance et autres valeurs de la nécessaire et pourtant impossible harmonie de peuples différents et semblables, condamnés à vivre de toute éternité l'oppressant huis clos d'une cohabitation quasi familiale.

Dans sa version interétatique, le conflit proche-oriental a connu, depuis les accords de Camp David et la paix séparée entre Israël et l'Égypte, un relatif apaisement. Sans doute, cette évolution est-elle l'une des raisons de l'aggravation des affrontements entre Israël et les Palestiniens qui, ne pouvant plus espérer atteindre leur objectif de la création d'un État indépendant par la victoire des États arabes, ne doivent désormais compter que sur leurs propres forces et sur l'alliance de mouvements combattants nés de l'ingérence étrangère, comme le Hezbollah chiite et le Hamas iranien.

Il ne doit rien, dans ses origines, à la Guerre froide et, en dépit de l'engagement américain pour la cause israélienne, il a, mieux que d'autres, échappé aux logiques de surenchère auxquelles elle donnait lieu et qui aurait pu l'attiser plus encore. La fin du système bipolaire a donc eu, pour principales conséquences, d'abord de renforcer Israël grâce à l'immigration d'environ un million de Juifs russes et d'Europe de l'Est et, par ailleurs, de laisser à la diplomatie américaine, la charge principale de mener à terme le processus de paix amorcé en 1976.

Force est bien de constater que ce but n'a jamais semblé aussi éloigné, et que les espérances apparues avec les accords d'Oslo se sont évaporées. De tous les

enseignements que l'on peut tirer de cette évolution, et même, de ce recul, un enseignement majeur émerge: celui que les États-Unis ne sont pas, en Méditerranée, « cette puissance dominante qui poussera ses avantages dans toutes les directions » dont parlait en 1902 l'amiral Mahan. En tout cas, ils ne sont pas, comme on a pu le croire au moment des conflits qui ont suivi l'éclatement de la Yougoslavie, la puissance capable – mais le veulent-ils toujours – de mettre fin à tous ceux qui perdurent, à des niveaux d'intensité variables, au Sahara occidental, au Proche-Orient, mais aussi à Chypre, ou en voie – provisoire au moins – d'apaisement, entre la Grèce et la Turquie.

En l'absence de ce pouvoir hégémonique, seul pacificateur possible, la Méditerranée est-elle alors « condamnée à être le théâtre d'un conflit permanent » comme l'analysait Mahan ?

Cette question ne peut être analysée qu'à la lumière des transformations profondes qui affectent la région. Conséquences de la mondialisation, de la redistribution des rapports de force consécutive à la fin de la Guerre froide, ainsi que des progrès technologiques, elles modifient en profondeur la géopolitique méditerranéenne et apparaissent comme autant de facteurs, nouveaux ou renforcés, de tensions et de conflits.

Les nouveaux enjeux

Les conflits de voisinage, toile de fond obligée du paysage méditerranéen, sont d'ores et déjà obscurcis par de nouveaux nuages: les problèmes de l'eau, ceux nés des mouvements de population et de la montée du radicalisme religieux, pèsent désormais sur la solution de ces conflits mais les attisent, en compliquent toute solution et menacent d'en susciter de nouveaux.

Le problème de l'eau

La pénurie des ressources en eau douce n'est pas un problème nouveau et son importance géostratégique n'est pas une découverte. Il y a vingt ans déjà, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, pronostiquait qu'elle serait la cause des guerres du futur. En tant qu'Égyptien, il parlait d'une question bien connue dans son pays puisque les eaux du Nil sont un motif traditionnel de discordes entre les États de son bassin pour lesquels elle revêt une importance vitale.

Globalement, l'eau douce ne manque pas, même si elle ne représente que 2,5 % des eaux de la planète, ce qui fait des techniques de dessalinisation, efficaces mais coûteuses, une espérance raisonnable. Mais, tout autant que les ressources énergétiques, l'eau douce accessible, celle que l'on trouve dans les lacs, réservoirs et cours d'eau ne compte que pour 0,25 % du total et ne se répartit que de façon extrêmement inégalitaire selon les zones climatiques et l'état de développement des pays. Ainsi, en face d'un américain qui consomme 750 litres d'eau douce par

jour, de nombreux Africains ne disposent – encore s’agit-il d’une moyenne – que de 20 litres. Cette inégalité est particulièrement marquée en Méditerranée.

D’abord, entre le Nord et le Sud. Une seule comparaison résume l’ampleur du problème : sur l’ensemble de la zone méditerranéenne, les pays du Nord totalisent 95 % des écoulements superficiels et 86 % des précipitations. Ceux du Sud se partagent le solde mais n’y accèdent, de surcroît, qu’au gré des fantaisies climatiques marquées par l’irrégularité. Qu’il s’agisse des usages domestiques ou des usages agricoles, il est évident que cette inégalité est un facteur structurant majeur des rapports entre les deux rives, une cause aggravante des tensions économiques, sociologiques et donc politiques, et que l’évolution démographique qui se traduit par une diminution de la population dans un Nord riche en eau, face à une augmentation forte dans un Sud en état de pénurie chronique, ne peut que contribuer au renforcement de ces tendances.

Les conflits pour l’eau entre Israéliens et Arabes fournissent une illustration exemplaire de l’impact de l’inégalité dans l’allocation des eaux douces au Proche-Orient. La convoitise des eaux du Jourdain, l’annexion du plateau du Golan, la rivalité pour le contrôle des aquifères de Cisjordanie et de Gaza, sont des explications déterminantes des conflits aussi bien que de l’échec des plans de paix entre l’État juif d’une part, le Liban, la Syrie, la Jordanie et les Palestiniens d’autre part.

Parallèlement à ses conséquences internationales, la pénurie d’eau douce a des effets internes dans les pays qui en souffrent où elle est à l’origine de diverses tensions. C’est le cas entre les villes qui tendent à accaparer de plus en plus les ressources, et les zones rurales qu’elles en privent pénalisant, par là même, l’agriculture. Ainsi, l’agglomération algérienne, qui compte 3 millions d’habitants, voisine avec la plaine agricole irriguée de la Mitidja. Malgré les pompes et les barrages, la ville manque d’eau et Alger finit par détourner toutes les ressources de la Mitidja. Plus globalement, c’est entre les secteurs de l’économie que le phénomène entraîne des perturbations dommageables. Le développement du tourisme, fortement consommateur, se fait, par exemple aux dépens de l’agriculture. Cette situation constitue un handicap d’autant plus difficile à surmonter que les pays concernés ne parviennent ni à mettre en œuvre les solutions nécessaires à une exploitation supplémentaire de leur maigre capital, ni même à faire face à sa gestion quotidienne convenable. (À Alger, 50 % de l’eau transportée se perd en raison de l’insuffisant entretien des réseaux vétustes.)

De façon générale, de tels déséquilibres, même s’ils ne produisent pas de conflits déclarés, sont une source de tensions qui ne peuvent que nuire à la stabilité des pays qui en sont affectés.

Les mouvements de population

Les mouvements de population sont une constante de l'histoire méditerranéenne. Qu'ils soient volontaires ou forcés, provoqués par les difficultés politiques, économiques ou religieuses, inspirés par des politiques de conquête ou par le rayonnement particulier d'un pays ou d'un peuple, incursions plus ou moins longues, colonisation ou sédentarisation faisant souche, ils ont façonné le peuplement, les mœurs, les paysages et les cultures. C'est ce brassage permanent qui constitue la partie substantielle d'une civilisation de la Méditerranée, faite des apports constants des diversités qui la bordent et dont le métissage continu a produit certains traits communs, dont le monothéisme est sans doute le plus généralement partagé au cours des siècles. S'il y a une unité méditerranéenne, c'est bien dans cette fécondation mutuelle des peuples, cette fertilisation croisée, imposée, acceptée ou subie, qu'elle trouve son essence.

Les peuples de la Méditerranée sont donc habitués au nomadisme, à l'exil, à la découverte de l'autre. La pauvreté traditionnelle de la terre en fait souvent une nécessité et le prosélytisme de ses religions un devoir. Le commerce a ainsi été le vecteur de courants d'échange permanents, portant avec lui bien plus que de simples marchandises, mais ce sont les conflits internationaux et les guerres civiles qui ont provoqué les migrations massives les plus lourdes de conséquences démographiques. Ainsi, dans la période récente la colonisation française, italienne et espagnole de l'Afrique du Nord, l'exode des Républicains espagnols en 1939, la création de l'État d'Israël, le rapatriement vers la France des Pieds-noirs au moment de l'indépendance de l'Algérie, ont concerné des millions de personnes, parties sans intention ou espoir de retour.

Par contre, ce sont des motivations principalement économiques qui sont à l'origine des mouvements de population qui n'ont cessé de se développer en Méditerranée depuis la seconde partie du *xx*^e siècle.

Ils ont d'abord affecté les pays de la rive nord, Italiens, Espagnols et Portugais allant chercher au Nord les emplois et les conditions de travail que leur pays ne pouvait leur donner. Cette émigration, parfois déjà ancienne, s'est tarie lorsque les pays d'origine ont accédé à un niveau de vie meilleur et, dès lors, le mouvement s'est souvent inversé, l'émigré retournant au pays pour y retrouver sa famille et exploiter les connaissances acquises.

L'émigration Sud-Nord lui a succédé.

De manière globale, les populations du Nord ont connu une croissance démographique nettement moins rapide que celles du Sud. Depuis 1950, les premières ont augmenté de 50 % alors que les secondes étaient multipliées par quatre. Sans doute, ces taux sont maintenant en réelle décélération mais les effets de ce dynamisme démographique jouent actuellement à plein et produisent des profils de population extrêmement contrastés qui se vérifient de façon spectaculaire dans les

pyramides des âges. Cette pression démographique, combinée aux difficultés économiques et à la rigidité politique, débouche inexorablement sur l'évasion vers des pays supposés offrir des perspectives de vie meilleure et qui, dans un premier temps, ont vu dans cette immigration l'instrument d'une croissance menacée par la pénurie et les coûts de leur propre main-d'œuvre.

Le phénomène a été accéléré par les politiques mises en œuvre au Nord, et notamment en France, pour fournir à l'économie nationale la main-d'œuvre bon marché qui lui faisait défaut. Provenant principalement des pays du Maghreb, elle assurait en même temps à ces derniers d'importantes recettes en devise au travers des remises envoyées par les travailleurs émigrés. La mise en place de nouvelles règles favorisant le regroupement familial allait, de surcroît, changer la nature même du mouvement. Dès lors, en effet, le migrant ne visait plus à faire vivre sa famille restée au pays, mais devenait un expatrié visant une installation définitive dans le pays d'accueil. Si la France avait ouvert la voie dans les années soixante-dix, ce mouvement commença à s'étendre avec la fin de la tension Est-Ouest et les facilités nouvelles de communication et de circulation découlant du processus de mondialisation. Ce sont donc de véritables transferts de population des pays de la rive Sud vers ceux – France, Espagne, Italie – de la rive Nord, qui se sont produits au tournant des deux siècles.

Compte tenu du manque de fiabilité des statistiques en la matière, du fait de la diversité des phénomènes recensés, de celle des méthodes et des instruments utilisés et des tabous qui règnent en ce domaine, il n'est pas possible de fournir une évaluation chiffrée satisfaisante concernant le phénomène de l'immigration vers l'Europe méditerranéenne en provenance de la rive Sud. On peut toutefois estimer que, sur les 50 dernières années, ce mouvement a concerné entre 10 et 20 millions de personnes.

Enfin, il faut désormais prendre en considération le fait nouveau que représente l'immigration de transit dont le but n'est plus un transfert de la rive sud vers la rive nord, mais qui concerne des populations extra-méditerranéennes en provenance d'Afrique et d'Asie et à destination de l'Europe du Nord, pour lesquelles la Méditerranée est la voie de passage de prédilection.

Les conséquences de mouvements d'une telle ampleur sont évidemment considérables. Elles concernent aussi bien les pays d'émission que les pays d'accueil. Pour les premiers, elles constituent une hémorragie des forces vives et une réduction des recettes liées à la diminution des remises. Pour les seconds, elles sont lourdes de difficultés politiques sociales et culturelles, du fait de la difficile conciliation entre des communautés hétérogènes qui peinent à cohabiter dans un cadre national postulant traditionnellement l'unité et non la diversité. Les tensions qui en découlent sont devenues un problème politique majeur dans chacun des pays concernés et se traduisent par des incidents fortement médiatisés,

un regain des nationalismes et une poussée des courants politiques extrêmes qui capitalisent sur les tentations xénophobes. Elles contribuent à fragiliser des cohésions nationales parfois encore incertaines, et une démocratie qui apparaît de moins en moins apaisée. Elles contribuent, enfin, à compliquer les relations entre le Nord et le Sud faute d'une concertation satisfaisante dans la gestion de ces flux largement incontrôlés de part et d'autre.

Le radicalisme religieux

La montée du radicalisme islamique et le terrorisme, son instrument d'évangélisation, constituent sans aucun doute aujourd'hui, en Méditerranée, le facteur majeur de l'insécurité actuelle dans la zone.

Cela concerne, en premier lieu, les pays du Sud au sein desquels les groupes islamistes ont pour objectif avéré la subversion des régimes en place. Aucun des pays concernés n'y échappe. Après avoir déclenché une guerre civile meurtrière en Algérie, multiplié les attentats en Égypte et au Maroc, provoqué un durcissement du régime en Tunisie, ils ont maintenant investi la Mauritanie, officiellement baptisée République islamiste, et ont trouvé au Sahara un sanctuaire à partir duquel ils peuvent conduire des opérations terroristes dans les différents pays qui bordent le désert.

Dans les pays du Sud, le radicalisme islamiste est devenu le principal obstacle à un développement démocratique en faisant de la répression armée la seule alternative à une soumission larvée au totalitarisme religieux qu'il prône. Il rend impossible tout rapprochement des États de la région en raison de la méfiance accrue qu'il entraîne entre voisins se suspectant mutuellement d'être porteur du virus et tenus à distance pour réduire autant que faire se peut, les risques de contagion que suppose un abaissement des frontières.

Dans les pays du Nord où l'islam, du fait de l'arrivée massive d'immigrés musulmans, est devenu la seconde religion après le catholicisme, les courants radicaux cherchent à infiltrer les populations pour créer les bases nécessaires aux actions terroristes et, plus encore, pour amener à une conception religieuse dévoyée, et d'ailleurs récusée par la grande masse des fidèles et les autorités religieuses, les pans les plus vulnérables d'une immigration en mal d'intégration. Il contribue ainsi à donner de la religion musulmane une image déformée de prosélytisme agressif, d'intolérance et de violence, qui conduit à l'incompréhension et aux affrontements davantage qu'à la cohabitation irénique entre les confessions. Il aboutit à légitimer, au nom de la lutte contre le terrorisme les politiques répressives, le durcissement policier et les empiétements sur les libertés démocratiques qui en découlent. Là est probablement son but profond, tant est que l'islam radical est d'abord un islam politique qui a pour objectif final l'établissement du khalifat universel.

On peut, toutefois, constater que, contrairement à l'opinion répandue ou ressentie, les actions islamistes terroristes aboutissant à un passage à l'acte sont tout à fait marginales dans les pays du Nord. Ainsi, en 2009, dans l'ensemble de l'Union européenne, parallèlement à une baisse globale de 33 % des actes terroristes (294 sur l'ensemble de l'année), un seul, mineur, est à mettre à l'actif d'un groupe islamiste, la très grande majorité étant le fait de groupes séparatistes.

La faiblesse des systèmes de régulation et de coopération

Cette insécurité permanente, cette conflictualité élevée, peuvent s'expliquer par les déséquilibres généralisés, la fragmentation politique extrême, l'appétit de domination exacerbé, mais ces facteurs sont considérablement aggravés par la faiblesse chronique des systèmes de régulation.

Au premier chef, bien sûr, la fragilité de l'État méditerranéen, sa légitimité souvent contestée et, souvent aussi, son caractère artificiel qui en fait davantage un instrument d'oppression que l'expression d'une communauté dont il promouvoir le bien commun et canaliserait les tensions.

Mais – et ceci est également une conséquence de cela – une réticence chronique à toute forme de rapprochement organisé, à toute remise en cause, quelque timide qu'elle soit, de la plénitude des souverainetés dont les abandons ne peuvent être librement consentis, mais, seulement imposés par la force.

Sans doute, ces comportements dans lesquels excellent toutes les souverainetés sont-ils, aujourd'hui, principalement le fait des États de la rive sud, tandis que ceux de la rive nord sont désormais ralliés, non sans réticences fréquentes, aux disciplines communes que leur imposent les principes de l'unification européenne. Ils ont d'abord pour conséquence de faire avorter toutes les tentatives d'union régionale, vouées à une disparition rapide ou, au mieux, maintenues au rang de simulacre international.

Mais cette hostilité des uns à toute limitation d'une indépendance, d'ailleurs largement formelle, suffit à paralyser les vellétés des autres d'avancer dans les voies d'une coopération globale organisée et d'une gestion maîtrisée des tensions et des conflits qui empoisonnent l'ensemble de la région.

L'échec des tentatives d'union partielle

Des rares tentatives d'union partielle en Méditerranée, c'est celle des pays du Maghreb qui a connu les développements à la fois les plus marquants et les plus révélateurs. Composé du noyau dur que constituent le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, le Maghreb s'étend bien au-delà de la rive sud du bassin occidental puisqu'on s'accorde pour y inclure la Libye à l'est, et la Mauritanie à l'Ouest. Depuis maintenant bientôt un siècle, le mythe de son unité sous-tend l'évolution des relations des pays de la région. Il a pris consistance politique dans l'affirmation progressive

d'une solidarité de destin des populations d'Afrique du Nord face au colonisateur commun français. Rien, dans l'histoire et la géographie, ne lui donne une réelle consistance et une claire identité, et il n'a pas résisté à l'achèvement des processus de lutte pour l'indépendance qu'il avait fortifiés de sa force mobilisatrice momentanée. Il faut complaisamment solliciter l'Histoire pour trouver dans son cheminement la trace pertinente d'une quelconque unité de la région qui puisse sérieusement servir de référence à un projet politiquement moderne et objectivement fondé. Ni l'empire berbère du II^e siècle avant Jésus-Christ, ni la brève chevauchée de Sidi Oqba au VII^e siècle ne peuvent, davantage que les éphémères dominations Fatimides au troisième quart du X^e siècle, ou Almohades à la charnière du XII^e siècle et du XIII^e siècle, prétendre authentifier l'existence d'une communauté trans-historique originaire.

Les incertitudes, unanimement partagées, sur les limites du Maghreb moderne confirment l'impuissance que le critère géographique ajoute à celle de la référence historique. L'interrogation sur l'appartenance de la Libye ou de la Mauritanie à cet ensemble ne trouve, nulle part, de réponse convaincante et même la sémantique vient ajouter au trouble puisque le mot Maghreb qui, en arabe, signifie l'Occident, désigne essentiellement le Maroc. Enfin, l'argument de l'unité culturelle et cultuelle ne semble guère convaincant. On comprend mal pourquoi l'arabité ou l'islam traceraient les limites d'un Maghreb que l'un et l'autre débordent largement vers le Sud et vers l'Est. D'autant plus que la présence de populations berbères, parfois marquées de la tradition chrétienne, vient mettre sérieusement en cause cette soi-disant homogénéité.

Instrument mobilisateur des mouvements nationalistes, puis référence obligée d'une fraternité à construire entre les nouveaux décolonisés, il a connu, tout au long de cette période, des fortunes diverses et se solde aujourd'hui par un bilan d'autant plus décevant que furent spectaculaires et ambitieuses les initiatives qui, sporadiquement, prétendaient lui donner consistance.

Comité permanent consultatif du Maghreb, (créé à Tunis le 11 octobre 1964 dans l'euphorie de la très momentanée réconciliation algéro-marocaine au lendemain de la guerre des sables), rapprochements et tentatives de fusion de la Libye du colonel Kadhafi avec l'Égypte ou la Tunisie, traité d'Oujda, autant d'initiatives aussitôt avortées au rythme de la litanie des conflits mineurs ou majeurs, ouverts ou menaçants, qui n'a cessé de rythmer les relations intermaghrébines depuis les indépendances.

Ces revirements spectaculaires de la politique de coopération intermaghrébine doivent beaucoup à la personnalité des chefs d'État et à leur poids dans les systèmes politiques. Mais les raisons fondamentales de l'échec sont plus profondes. Elles reposent, tout d'abord, sur les nécessités et les difficultés de la construction de l'État nation qui au lendemain de l'indépendance n'a pu se faire que dans

une voie solitaire qui conduisait les nouveaux États à s'affirmer en s'opposant. Elles découlent, par ailleurs, de la rivalité traditionnelle des deux principaux pays de la zone – le Maroc et l'Algérie – qui, soucieux de préserver l'équilibre régional, ne cessent de considérer d'un œil ombrageux toute initiative qui risquerait de le remettre en question. Ce qui-vive permanent, et les affrontements directs qu'il a provoqués et dont il reste porteur, n'est évidemment pas le mode le mieux adapté à l'achèvement authentique d'un processus unitaire. Cette méfiance toujours mobilisée trouve des justifications supplémentaires dans les oppositions des régimes politiques et dans les contentieux territoriaux hérités de la colonisation par les deux pays. L'irruption de la Libye du colonel Kadhafi est venue singulièrement compliquer la recherche permanente d'un équilibre dans la tension, même si elle est plus spectaculaire par les volte-face de son chef, ses initiatives apparemment contradictoires et son irritante gesticulation, que réellement déterminante en raison du poids spécifique relativement limité de ce pays. Ainsi, la vigilance sourcilleuse des puissances dominantes, le jeu des alliances qui se font et se défont autour d'elles, et la menace continue des affrontements, donnent au Maghreb des indépendances de faux airs de l'Europe du Congrès de Vienne. Dès lors, de tous les scénarios d'évolution des relations intermaghrébines que l'on peut esquisser, les plus extrêmes, aussi bien celui d'une intégration rapide de la zone que celui de l'affrontement généralisé, semblent les plus improbables.

Le dernier avatar du mythe est l'Union du Maghreb arabe (UMA) fondé en 1989 entre les cinq pays et dont le siège est à Rabat. Ses institutions sont en panne et ses réalisations inexistantes, au point que les échanges commerciaux entre les membres restent à leur niveau d'il y a 20 ans et que la frontière terrestre entre l'Algérie et le Maroc est toujours fermée.

Les difficultés de la coopération globale

Le rapprochement global entre l'ensemble des pays de la région n'est, quant à lui, nullement un mythe. Institutionnalisé depuis bientôt 40 ans, il correspond à une volonté de coopération et de développement bien ancrée dans les politiques de l'Union européenne (alors Communauté européenne), mais dont les résultats ne sont sans doute pas à la hauteur des ambitions affichées et dont la dernière mutation, l'Union pour la Méditerranée, illustre bien les difficultés, les ambiguïtés et les limites.

Déjà, en 1963, l'Europe des Six avait marqué son intérêt méditerranéen en signant avec la Turquie et la Grèce, un accord d'association à finalité d'adhésion dont on connaît le sort différent connu par l'un et par l'autre. Puis, dans les années soixante-dix, la Communauté européenne s'était efforcée d'inscrire dans un ensemble cohérent les différents types d'accords, principalement commerciaux, conclus bilatéralement, au cours des années avec la quasi-totalité des États rive-

rains existants et qui ne comptaient pas parmi ses membres. L'idée-force de cette politique méditerranéenne était d'aller au-delà du développement des échanges et de contribuer à l'amélioration des économies des pays du Sud en les poussant simultanément à s'intégrer eux-mêmes pour devenir un partenaire collectif de l'Europe. Cette aimable utopie n'eut aucun effet et le véritable tournant de la politique méditerranéenne de l'Europe va se produire à la charnière des années quatre-vingt-dix avec la fin de la guerre froide. En cessant d'être un théâtre d'affrontement entre les deux superpuissances, la Méditerranée reprend une part de l'autonomie qu'elle avait perdue depuis un demi-siècle. Les États européens y retrouvent une marge d'action politique qu'ils n'avaient plus et dont l'affaire de Suez avait sonné le glas. Désormais, aux développements des échanges commerciaux, vont pouvoir s'ajouter des préoccupations politiques de paix et de stabilité dans la zone. Cela apparaît d'autant plus nécessaire que les événements bouleversent gravement les problématiques de la région : absence de l'Europe dans le processus de paix au Proche-Orient et les accords d'Oslo, guerre du Golfe et son impact sur les relations de l'Europe avec les pays arabes, prédilection donnée aux pays d'Europe centrale et orientale dans la politique communautaire, autant de sujets qui rendent nécessaire une initiative méditerranéenne. C'est à cette volonté qu'a voulu répondre le partenariat euro-méditerranéen, dit processus de Barcelone, et inauguré en 1995.

À l'initiative de l'Union européenne, il réunit les 27 États membres et 10 États du sud de la Méditerranée. Il vise à renforcer les liens entre l'Union et les pays partenaires tout en favorisant le resserrement des liens entre les pays méditerranéens eux-mêmes.

Il a pour objectif de favoriser la paix et la stabilité dans la région en instaurant un dialogue politique dans le respect des valeurs communes partagées par les partenaires, telles que la démocratie et l'État de droit. Il vise également à favoriser la prévention et la résolution des conflits ainsi que la prospérité, notamment par la création d'une zone de libre-échange et le développement de coopérations. Il comporte trois volets : un volet politique et de sécurité, un volet économique et financier, et un volet social et culturel. Le renforcement de la coopération en matière de justice, de migration et d'intégration sociale est également un élément important du processus.

Sa mise en œuvre se fait soit sur une base bilatérale, soit dans la dimension régionale. Dans le cadre bilatéral, les relations sont adaptées aux spécificités de chaque pays partenaire au travers, notamment, des accords d'association euro-méditerranéens. Une assistance financière communautaire, le programme MEDA, et la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) de la Banque européenne d'investissement soutiennent également ce processus.

Après dix années de fonctionnement, le bilan s'avère limité. Si, dans le secteur commercial, quelques résultats positifs ont été atteints, tels que le libre accès des produits industriels méditerranéens au marché de l'UE ou la création, en février 2004, de l'accord de libre-échange entre l'Égypte, la Jordanie et Maroc et la Tunisie, que l'on n'ose quand même pas qualifier d'ébauche d'intégration régionale, il n'en va pas de même dans les deux autres secteurs. À l'évidence, le partenariat politique et de sécurité n'a eu aucun effet sur les conflits non réglés de la région (Sahara occidental, Proche-Orient, Chypre). Quant au partenariat prévu dans les domaines social, culturel et humain, qui devrait aider au développement démocratique, il se révèle, au vu de la situation à cet égard, totalement inefficace sinon contre-productif. Ce qui appelle ce jugement impitoyable de la Commission européenne dans sa communication au Conseil et au Parlement européen à l'occasion du 10^e anniversaire d'Euromed : « depuis 1995, les menaces qui pèsent sur la sécurité du partenariat se sont sérieusement aggravées. »

Cette évidence n'empêche nullement la même Commission, dans une communication du 25 mai 2005, de donner une appréciation avantageuse du partenariat en soulignant qu'il est le seul cadre dans lequel les pays méditerranéens dialoguent entre eux, en se gardant, toutefois, de préciser que ce dialogue est purement formel et politiquement vide, évitant les sujets majeurs sur lesquels, d'ailleurs, il est manifestement sans effet.

C'est dans ce contexte d'échec qu'il faut situer une nouvelle initiative due, dès son accès au pouvoir, au Président français, Nicolas Sarkozy, initialement Union méditerranéenne puis, très vite, rebaptisée Union pour la Méditerranée et devenue officiellement, en mars 2008, « Processus de Barcelone-Union pour la Méditerranée ».

Ce glissement sémantique n'a rien d'accessoire : il reflète les blocages du projet initial et porte en germes les menaces de son échec.

La proposition française visait initialement la mise en place d'un cadre totalement et exclusivement méditerranéen, en quelque sorte la reprise du vieux slogan de la guerre froide lancé par la diplomatie soviétique de « La Méditerranée aux Méditerranéens ! » Ainsi formulé, le projet ne pouvait que se heurter à l'hostilité des États, telle l'Angleterre, nostalgiques d'une influence passée dans la zone et de ceux qui, comme l'Allemagne, y voyaient une façon, pour la France, de renforcer son rôle dans une région aussi stratégique où elle prétend maintenir une place de grande puissance. L'idée de réunir dans un ensemble de coordination, voire de coopération, des pays souvent affrontés, ombrageux de leur souveraineté, et dont le principal dénominateur commun est d'être riverains de la même mer, était un pari audacieux. Encore était-il tempéré par la volonté pragmatique de privilégier les domaines manifestement d'intérêt commun, et d'instituer des coopérations à géométrie variable, là où elles s'imposent naturellement et qui n'ont que peu

d'impact sur l'ego national. Mais, en introduisant dans le dispositif l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, dont beaucoup n'ont de tropisme méditerranéen qu'en période de vacances, on a pris évidemment le risque, non seulement de compliquer gravement la décision mais, plus encore, d'édulcorer le projet en le privant de sa base la plus solide, c'est-à-dire la conscience, au moins confuse, d'appartenir à une réalité commune et spécifique, même si plus mythique qu'objective.

Protéiforme dans ses réalités comme dans ses esquisses d'organisation, la Méditerranée, entre l'héritage de ses déchirements et l'horizon des nouveaux périls, peut-elle affronter le nouveau défi que lui lance, à l'aube du troisième millénaire, son histoire compliquée? Est-elle, en dépit de tout ce qui la divise, en mesure de transcender ses irréductibles diversités pour établir, dans leur respect, la nécessaire unité, condition de sa stabilité?

Une unité fondamentale reposant sur cette communauté de culture qui, dans des tonalités certes différentes, a fondé une civilisation harmonique devenue une composante essentielle, d'abord de la civilisation européenne, puis de la civilisation planétaire d'aujourd'hui. Une civilisation originelle fondée sur les diversités qui, au travers des incessants brassages de populations, se seraient mutuellement fécondées et enrichies au cours des siècles. La culture méditerranéenne serait donc une culture métissée, unique dans les cocktails variés de ses différences. Le trait majeur, c'est dans le domaine, ici essentiel, de la religion qu'on le trouverait. La Méditerranée n'est-elle pas, en effet, le berceau du monothéisme qu'elle a décliné en trois religions principales auxquelles on peut ajouter, maintenant, le baháisme, d'ailleurs d'origine persane. Cela confère sans doute à la région une unité particulière et illustre parfaitement cette conception courante de la spécificité née du concours des diversités sur un substrat commun. Sauf que, de ces diversités, ne naît nullement une coexistence féconde et encore moins un métissage. L'Histoire retentit beaucoup plus du fracas de leurs affrontements que de l'élégiaque musique de leurs amours. L'universalisme, la prétention au monopole de la vérité et l'ardeur missionnaire sont le propre des monothéismes et cela ne porte guère à l'œcuménisme. De la « Conquista » musulmane de l'Espagne chrétienne à la « Reconquista » des rois très catholiques, en passant par les croisades et la chute de Constantinople, les relations des trois religions ont été sans aménité, et ce ne sont pas les rares expériences contemporaines de coexistence locale, d'ailleurs inexorablement remise en question, comme à Chypre, au Liban ou au Proche-Orient, qui peuvent constituer un contre-exemple convaincant de cet antagonisme viscéral.

En Méditerranée, comme ailleurs, l'union des États n'est jamais que le fruit de la nécessité. La raison de l'union se heurte toujours à la raison d'État qui ne

s'efface que devant un péril commun. C'est ce dernier qui a mis sur le chemin de l'union une Europe, enfin instruite du péril mortel de deux guerres civiles qui l'avaient saignée à blanc, et consciente de la vulnérabilité de ses États exsangues, s'ils affrontaient en ordre dispersé la menace soviétique.

La raison avait là rejoint la nécessité, et la disparition de cette menace a largement contribué à la moindre dynamique d'un processus d'union qui, après soixante ans, n'en finit pas de s'alanguir et de piétiner.

Les seuls périls qui menacent aujourd'hui la Méditerranée ne procèdent pas d'une nécessité unanimement ressentie. Ils relèvent de l'économie déséquilibrée, de l'écologie menacée, des bouleversements de populations, des tensions culturelles, des disputes de voisinage. Ils sont locaux et circonscrits ou, au contraire, largement partagés sur la planète entière. Rien d'évident ne les relie à une problématique commune et spécifiquement méditerranéenne. Sans péril clairement partagé par tous, la raison de l'union est impuissante. Elle est un fantasme désirable que, seul, le tragique de l'Histoire peut transformer en mythe créateur, en faisant taire les raisons et la déraison de la désunion.

L'Espagne et la "question marocaine" : la politique méditerranéenne de Primo de Rivera (1923-1930)

Madame Susanna Sueiro

Citer ce document / Cite this document :

Sueiro Susanna. L'Espagne et la "question marocaine" : la politique méditerranéenne de Primo de Rivera (1923-1930). In: Matériaux pour l'histoire de notre temps, n°32-33, 1993. Colonisations en Afrique . pp. 15-17.

doi : 10.3406/mat.1993.404109

http://www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_1993_num_32_1_404109

Document généré le 14/10/2015

L'Espagne et la "question marocaine" : la politique méditerranéenne de Primo de Rivera (1923-1930)

1. C'est de ce point de vue que nous traitons de la question du Maroc dans un livre qui vient récemment publié. Voir Susana Sueiro, *España en el Mediterráneo. Primo de Rivera y la "cuestión marroquí"*, Madrid, UNED, Aula Abierta, n° 66, 1993. L'auteur a consulté de façon exhaustive les sources des archives espagnoles, françaises, britanniques et italiennes.

2. La défaite la plus importante, la catastrophe d'Annoual de l'été de 1921, laissa sur les champs de bataille autour d'Annoual les cadavres de 9 000 soldats espagnols morts aux mains des rebelles rifains d'Abd-el-Krim.

3. Les Espagnols considèrent toujours injuste que ce port si important, qui géographiquement appartenait à la zone espagnole, en fut finalement exclu par les traités internationaux sur le Maroc, et ils faisaient constamment référence à la "mutilation" que cette exclusion impliquait.

4. Voir le chapitre 1 de l'ouvrage cité, intitulé "Francia, potential rival" ("La France, puissance rivale"), où l'on analyse l'orageuse relation entre la France et l'Espagne au Maroc depuis le début du siècle. En Espagne on accusait la France de lui avoir laissé au Maroc uniquement les dépourvues, la zone la plus pauvre et ingouvernable, par un processus d'usurpation progressive de territoires, qui avait commencé en 1902 et qui n'était pas encore clos car la France ne se laisserait pas – disait-on – avant d'avoir expulsé totalement l'Espagne de sa zone. En ce qui concerne les accusations sur l'implication française dans la contrebande d'armes au Rif, voir les pages 19-43.

5. Le coup d'Etat du général D. Miguel Primo de Rivera, le 13 septembre 1923, mit fin sans effusion de sang au régime constitutionnel de la Restauration, inauguré en 1875.

Tout au long du premier tiers du XX^e siècle, l'Espagne dut affronter de graves difficultés sur le territoire marocain qui lui avait été attribué lors du partage colonial. Le "guépier marocain", selon l'expression – qui fit fortune – d'un journaliste, fut pendant ces décennies l'axe de la politique extérieure espagnole, ainsi que le catalyseur des problèmes politiques et sociaux internes en suspens pendant la période de crise structurelle profonde qu'a été le règne d'Alphonse XIII (1902-1931). La guerre d'usure du Rif contre des tribus traditionnellement guerrières qui, à partir de 1921, se regroupent autour du commandement d'Abd-el-Krim, dilapide les ressources humaines et matérielles du pays et devient un "cauchemar" qui exacerbe tous les autres conflits. La "question marocaine" est sans aucun doute le thème central de la politique et de la vie espagnoles de l'époque, et ses conséquences se feront même sentir bien au delà de celle-ci.

Dans un premier temps, nous analyserons le problème hispano-marocain dans sa dimension internationale, dans le cadre général de la Méditerranée, avec en toile de fond le complexe enchevêtrement des relations entre les différentes puissances européennes ayant des intérêts dans le Nord de l'Afrique¹.

Après le bouleversement provoqué en 1898 par la perte de ses dernières colonies d'outre-mer (Cuba, les Philippines, Porto-Rico), l'Espagne se vit reléguée au rôle humiliant de puissance de troisième rang, de quantité négligeable. Les gouvernants espagnols, conscients de la nécessité de dépasser le traditionnel isolement extérieur du pays, vont essayer de lui assurer une place comme puissance coloniale de l'autre côté du Déroit de Gibraltar. Le Nord de l'Afrique est le seul cadre – mise à part la rhétorique de l'hispanoaméricanisme – où l'Espagne puisse prétendre à une certaine reconnaissance dans le concert des nations.

Cette aspiration est l'histoire d'une énorme frustration. Quoique modestes, les ambitions coloniales espagnoles dans le Nord de l'Afrique se heurtent toujours, fondamentalement, à celles de la France. C'est uniquement grâce à l'intérêt de l'Angleterre de limiter là-bas l'expansionnisme français que l'Espagne put obtenir la reconnaissance de ses "droits historiques" sur la zone septentrionale du Maroc, en vertu de la possession, depuis des siècles, de certaines places sur la côte méditerranéenne marocaine. Mais, sans aucune marge pour manœuvrer lors des négociations, les accords internationaux suc-

cessifs souscrits entre 1902 et 1912 à propos du dénommé Empire chérifien signifiaient pour l'Espagne une lente diminution de sa puissance coloniale, non seulement quant à la superficie qui lui était attribuée – qui fut considérablement réduite dans chacun de ces traités –, mais aussi en ce qui concerne son statut juridique, puisque la position espagnole expérimenta un degré croissant de subordination vis-à-vis de la France. En 1912, lors de la signature de l'accord qui reconnaissait le protectorat franco-espagnol sur le Maroc, la France consolida une suprématie qu'elle avait acquise tout au long des années précédentes. Le Sultan avait accepté de devenir le protégé de la France ; par conséquent, comme il était le souverain d'un Maroc un et indivisible, celle-ci pourrait, en tant que protectrice, exercer son influence sur l'ensemble de l'Empire chérifien. Garante de l'unité de cet Empire, la France en cédait à l'Espagne une partie pour qu'elle l'administrât, ce qui la reléguait à un rôle de "sous-locataire". Les Espagnols avaient, évidemment, beaucoup de mal à admettre cette position subalterne et secondaire que les Français s'obstinaient à leur rappeler dès que l'occasion se présentait. La froideur et l'indifférence que ces derniers ne cherchaient pas à dissimuler, créaient chez les gouvernants et l'opinion publique espagnols un climat d'antagonisme crispé et impuissant, un sentiment de blessure de l'orgueil national devant une attitude qu'ils ressentaient tous, du Roi jusqu'à la presse, comme une humiliation.

Ainsi, au sentiment d'impuissance et de frustration dû aux fréquents revers militaires subis par l'Espagne en Afrique² et à une guerre hispano-rifaine qui s'enlise, qui use terriblement le pays et qui se déroule dans un territoire agreste et sans trop de chances d'être productif, il faut ajouter un sentiment de rancune envers cette nation doublement voisine, d'un côté et de l'autre de la Méditerranée, qui limite la puissance coloniale espagnole. La France est, sans aucun doute, la puissance rivale. Les facteurs qui contribuent à répandre dans la société espagnole un sentiment francophobe, qui au début des années vingt atteint des caractères véritablement profonds, sont nombreux : le mépris permanent des Français pour l'action espagnole en Afrique, la politique contraire à la collaboration suscitée par le tout-puissant maréchal Liautey depuis la Résidence générale de Rabat, son attitude bienveillante pour la cause rifaine, finalement, l'épuisant élan colonial de la France, mis en évidence

non seulement au Maroc mais aussi à Tanger, une enclave stratégique, et, avec Gibraltar, la clé du Déroit. L'Espagne, qui aspire à une position prépondérante dans cette zone, considérée comme le "joyau" de la zone, doit se résigner à accepter un statut international qui n'est en réalité que la confirmation de la prépondérance française³.

La liste d'affronts accumulés par les Espagnols vis-à-vis de leur tout-puissant voisin est très longue⁴. Au sentiment traditionnel de la dignité nationale offensée par une puissance qui, de toute évidence, profite de sa position de nette supériorité, s'ajoute, de façon particulièrement vigoureuse pendant la Dictature de Primo de Rivera (1923-1930)⁵, la volonté de récupérer un rôle plus important dans sa sphère d'influence, c'est-à-dire, dans le Nord de l'Afrique. Mais, la France constitue le principal obstacle pour l'aboutissement de cette aspiration.

Pour une petite puissance comme l'Espagne, la seule façon d'essayer de contrecarrer l'hégémonie française était de chercher des appuis internationaux, des alliances avec une ou plusieurs puissances. A travers les différents gouvernements, indépendamment de leur appartenance à tel ou tel parti, la crainte permanente des dirigeants espagnols, précisément par la conscience de la situation fragile de leur pays dans le contexte international, était toujours l'idée que les autres puissances prennent des décisions sur la zone d'influence de l'Espagne sans que celle-ci fût prise en considération, et leur obsession était de faire entendre la voix de l'Espagne et d'empêcher qu'elle fût mise à l'écart. Bien entendu, certaines puissances étaient prêtes à soutenir l'Espagne, et ceci surtout à cause d'un élément d'une importance primordiale pour expliquer l'intervention de l'Espagne dans la politique internationale de ces années : sa situation géographique stratégique dans le Déroit de Gibraltar, passage obligé à cette époque pour une grande partie de la navigation mondiale. Ce facteur géographique est le principal atout de l'Espagne dans le concert des puissances, celui qui fait que les autres acteurs de la vie internationale lui prêtent attention.

Une des options qui se présentèrent à l'Espagne – qui pourrait être qualifiée de "modérée" puisqu'elle n'implique aucune modification du *statu quo* en vigueur – fut de s'appuyer sur la Grande-Bretagne, l'autre grande puissance méditerranéenne, toujours intéressée à mettre un frein à l'expansionnisme français. Mais si la Grande-Bretagne ne souhaitait pas voir augmenter l'influence française

et voulait évidemment que ce fût une puissance mineure, comme l'Espagne, qui occupât la rive africaine en face de Gibraltar, elle ne désirait pas non plus qu'il y eût un changement favorable à l'Espagne ou à une quelconque puissance. Son obsession était d'éviter toute hégémonie dans la zone et de préserver la liberté et la sécurité des communications maritimes. La diplomatie britannique agissait toujours dans le but d'arbitrer, de concilier ou d'apaiser les tensions, car son objectif était le maintien du *statu quo* en vigueur, où les puissances dominantes et dirigeantes étaient la France et l'Angleterre.

Par conséquent, le service rendu par l'Angleterre à l'Espagne était assez limité, puisque, malgré les tensions et les désaccords entre la France et l'Angleterre, les deux nations restaient unies par une Entente cordiale qui, dans les années vingt, régissait toujours la politique européenne. L'Espagne par le biais de la Grande Bretagne, ne semble pas avoir obtenu un poids plus grand au sein des Etats européens, mais seulement avoir évité que la puissance de la France n'augmentât.

L'autre option examinée par les gouvernants espagnols – concrètement, le dernier gouvernement constitutionnel de la Restauration et surtout le régime de Primo de Rivera – fut l'option que l'on peut qualifier de "radicale", étant donnée la dose de risque, d'aventure, de subversion, qu'elle comportait : celle d'une alliance avec l'Italie. Dans les années vingt, l'Italie représentait pour l'Espagne la possibilité de déstabiliser un *statu quo* où sa marge de manœuvre était franchement réduite. L'alliance avec l'Italie constituait, et ainsi l'affirmait le Roi Alphonse XIII – qui allait devenir l'un de ses principaux défenseurs –, une audacieuse combinaison politique qui pourrait faire de l'Espagne une puissance militaire et navale beaucoup plus importante. L'Italie que Mussolini venait de conquérir, partageait avec l'Espagne un désir identique d'accroître son influence dans la zone méditerranéenne et elle avait un adversaire identique : la France. Les deux pays avaient intérêt à exiger une révision des traités en vigueur sur le Maroc, qu'ils limitaient préjudiciables à leurs intérêts nationaux et qui jugeaient leurs possibilités d'action. Mussolini entreprit une stratégie de "captation" de la "péninsule sœur", avec l'objectif de former un front commun pour ouvrir à une nouvelle discussion internationale sur le Nord de l'Afrique. En outre, il semblait y avoir aussi une coïncidence idéologique, un lien par la nature autoritaire des deux régimes.

Par conséquent, l'étude de l'histoire des relations difficiles entre l'Espagne et la France dans le Nord de l'Afrique fait

survenir immédiatement devant nous les deux autres acteurs également présents sur la scène de la Méditerranée occidentale, l'Angleterre et l'Italie, qui constituent pour l'Espagne les deux amitiés possibles. Cependant, bien que le gouvernement de Primo de Rivera cherchât en Grande Bretagne le contrepoids à la politique française et qu'il utilisât l'amitié de l'Italie comme une arme de pression contre la France, au bout du compte il finit toujours par se mettre d'accord avec la France, ce qui conduisit Mussolini à montrer sa déception pour "l'incurable gallomanie de l'Espagne". Dans le domaine des relations internationales, le pragmatisme s'impose d'habitude aux affinités idéologiques. Et la Dictature – comme les gouvernements précédents – n'avait pas d'autre solution que d'assumer sa dépendance vis-à-vis de la France. Dans ce sens, Primo de Rivera suivit les mêmes lignes politiques que ses prédécesseurs, les gouvernements constitutionnels, maintes fois injuriés et discrédités. Cette continuité dérivait d'intérêts puissants et

immédiats qui liaient étroitement l'Espagne et la France et ne pouvaient être altérés par un simple changement de gouvernement ou même de régime politique. En partie, la permanente "gallomanie" de la politique extérieure espagnole pouvait s'expliquer par les intenses relations commerciales et financières entre les deux pays à cette époque. Mais il y a aussi d'autres facteurs qui obligeaient l'Espagne à un accord avec la France. L'un d'eux, très important, fut la nécessité de conserver l'alliance avec la France pour résoudre le "cauchemar marocain" considéré comme la "grande question nationale". Ce fut précisément le changement d'attitude de la France, dans lequel le maréchal Pétain joua un rôle essentiel, qui conduisit à la défaite décisive d'Abd-el-Krim après une campagne militaire conjointe en 1925-1926.

Cependant, le chemin de la conquête et de l'occupation du Protectorat espagnol, vers lequel les circonstances finirent par le conduire, n'avait été nullement prévu par le général Primo de



Alphabet de la Première Guerre Mondiale, 1914-1915 (MHC-BDIC).

6. Voir le chapitre 4 du livre cité auparavant, intitulé "Mitos y realidades de la colaboración hispano-francesa en Marruecos" ("Mythes et réalités de la collaboration hispano-française au Maroc").

Rivera. Nous voilà donc plongés dans l'analyse du complexe processus qui aboutit à la résolution du conflit rifain et qui fut sans doute le plus grand succès du régime Primo de Rivera. A la lumière du plus récent travail de recherche⁶, il semble nécessaire de démontrer beaucoup de lieux communs généralement acceptés : par exemple, l'image du dictateur espagnol comme un grand stratège, forgée non seulement dans les ouvrages d'auteurs contemporains – comme par exemple, dans les mémoires du général Gómez Jordana, un de ses plus intimes collaborateurs – mais aussi dans l'historiographie postérieure. C'est l'image selon laquelle Primo de Rivera conçut un plan ingénieux qui consistait à se retirer partiellement de la zone espagnole du Protectorat pour pousser Abdel-Krim vers la zone française et forcer ainsi la France, après avoir senti la menace rifaine sur son propre territoire, à la collaboration militaire avec l'Espagne. De cette façon, de la main de la France, l'Espagne pourrait entreprendre une occupation solide et permanente de tout le Protectorat, une fois obtenue la reddition du chef indépendantiste du Rif. L'hypothèse est pleine de suggestions puisque, en effet, après l'abandon des positions et le repli espagnol vers la côte, effectué en 1924, l'attaque rifaine contre le Protectorat français se produisit au printemps de 1925, ce qui détermina la collaboration militaire franco-espagnole et le retour des Espagnols à la zone préalablement abandonnée. Néanmoins, Primo de Rivera n'avait pas un programme concret ou une idée précise de ce qu'il fallait faire au Maroc ; il n'effectua pas non plus le repli de l'année 1924 avec l'intention d'y retourner plus tard et

d'occuper la zone abandonnée, et il n'était par conséquent pas intéressé à la collaboration militaire de la France.

Les traits caractéristiques de la politique marocaine de la Dictature furent l'absence d'un plan d'action précis et une persistante orientation défaitiste. Le désir intime du dictateur était de se débarrasser du Protectorat, du moins de toute la zone intérieure, mais de façon honorable et digne. La solution considérée comme la plus satisfaisante était de réussir à négocier avec la France ou l'Angleterre, ou avec les deux à la fois, le dit abandon tant souhaité, total ou partiel, du Protectorat, en échange de l'obtention d'un des points clés du Détroit, c'est à dire, Gibraltar ou Tanger. La négociation d'un échange de territoires comme solution possible au problème marocain fut une idée récurrente, mais c'était davantage un désir persistant qu'un projet avec des possibilités réelles d'aboutir. Ce ne fut qu'une des voies envisagées par la Dictature, dont la maxime sembla être de chercher une solution dans toutes les directions possibles. En fait, Primo de Rivera improvisa au fur et à mesure que les problèmes se présentaient. Mais, s'il n'était pas le grand stratège et homme d'Etat que ses panégyristes voulurent montrer, ses succès ne furent en aucun cas le résultat du hasard et de la fortune, comme l'affirmèrent ses critiques. L'opération du débarquement de la Baie d'Alhucemas, dont le bon résultat, selon cette interprétation, serait le fruit du hasard, fut minutieusement préparée et les archives en témoignent. En ce qui concerne le changement de direction qui conduisit finalement à une nouvelle occupation du Protectorat, il faut attribuer une grande responsabilité aux Français, et plus précé-

semment au maréchal Pétain qui, à la différence de Primo de Rivera, dès qu'il prit le commandement, eut un plan parfaitement clair et défini pour vaincre la résistance rifaine.

Ce qui est certain, c'est que les tensions et les discordes entre la France et l'Espagne ne disparurent pas pendant la période de collaboration militaire, et qu'elles redoublèrent après la fin de celles-ci. Des disputes pour savoir lequel des deux pays méritait le plus de "louanges" pour la victoire du Rif, des litiges à cause de la délimitation des frontières entre les deux zones du Maroc, un nouveau contentieux sur Tanger..., tous ces éléments contribuèrent à ternir à nouveau les relations franco-espagnoles. Cependant, et bien que la France était en Afrique la concurrente principale de l'Espagne, elle était aussi l'associée indispensable. La conscience de sa faiblesse et de son infériorité face à un voisin beaucoup plus puissant, qui l'empêchait de jouer un rôle plus actif comme puissance coloniale, généra en Espagne des sentiments contradictoires d'éloignement et en même temps de volonté de rapprochement, d'aversion et d'admiration à la fois, envers une grande puissance colonialiste dont on essayait d'imiter les méthodes. Ainsi la relation entre l'Espagne et la France fut une relation adversaire-partenaire, d'amour et de haine, d'antipathie et de fascination, en même temps qu'une relation contradictoire et ambivalente, phénomène typique et largement durable parce que ce schéma peut être appliqué au premier tiers du XXème siècle dans son ensemble.

Susana SUEIRO

Professeur à l'UNED, Madrid

LA MÉDITERRANÉE, UN ESPACE MIGRATOIRE MAJEUR DANS LE MONDE



Le recteur Gérard-François DUMONT

Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne et président de la revue
Population & Avenir

COMME LES AUTRES MERS INTERCONTINENTALES, la Méditerranée offre à la fois des frontières et des portes. Jadis frontière pour la civilisation hittite ou l'Égypte des pharaons, et aujourd'hui encore pour certains États, elle constitue aussi un espace propice aux échanges économiques, culturels et humains. À présent, grâce aux nouveaux moyens de transport aérien et maritime et à leur rapidité accrue, la Méditerranée paraît pouvoir exercer plus que jamais un rôle de pont jeté entre trois continents. Elle représente de moins en moins cet obstacle physique que redoutaient les anciens, surtout pendant les périodes hivernales, et facilite en conséquence les déplacements de population.

Toute analyse de flux migratoires appelle une remarque préalable. La fiabilité des estimations relatives aux migrations internationales est relative, en raison de la modicité des données ou de modalités de collecte souvent défectueuses. Même dans les pays publiant des statistiques migratoires annuelles assez complètes, celles-ci sont souvent des indications, des ordres de grandeur dont la valeur est sans doute plus relative qu'absolue. En outre, leur qualité est inégale et non parfaitement comparable compte tenu de la diversité des méthodes employées. Malgré ces insuffisances, traiter la question des flux migratoires en Méditerranée requiert de s'appuyer sur les statistiques disponibles, et appelle deux autres précisions.

Première question : qu'est-ce qu'un flux migratoire¹ ? Cette expression peut recouvrir des réalités temporelles fort différentes, selon qu'il s'agit de migrations temporaires ou définitives. Parmi celles-là, certaines peuvent être de courte durée comme les migrations saisonnières de travail, principalement dans l'agriculture, les activités touristiques ou encore des missions humanitaires. Mais d'autres migrations temporaires se prolongent plusieurs années, comme certains types

de migrations économiques, correspondant à la durée de réalisation d'un grand chantier (équipements sportifs, ligne ferroviaire, gare, nouvel aéroport...), ou de migrations politiques suspendues au retour de conditions politiques stabilisées dans le pays de départ. Dans d'autres cas, le migrant lui-même pense s'installer pour une période courte, puis des événements extérieurs, comme des changements de réglementation ou des décisions de lien familial, peuvent modifier le projet initial, et la migration temporaire devient définitive.

Les migrations définitives se distinguent des migrations temporaires dans la mesure où elles signifient théoriquement que le migrant n'envisage plus de passer de frontières en déplaçant son domicile avant plusieurs années. Mais elles peuvent, comme exposé ci-dessus, prendre la suite d'une migration *a priori* temporaire. Dans cette communication, nous examinerons les migrations internationales supposant le passage de la frontière d'un État, inventoriées comme n'ayant pas un caractère temporaire, c'est-à-dire en général des migrations d'une durée supérieure à un an.

Seconde question : qu'entendre par « Méditerranée » ? De nombreuses définitions sont possibles selon des critères culturels, économiques, environnementaux... Retenons une définition à la fois géographique et politico-administrative en considérant l'ensemble des États riverains de la Méditerranée. Ce choix n'est guère discutable pour des îles comme Chypre ou Malte ou pour des États comme la Tunisie ou la Grèce, bordés d'une longue façade maritime. En revanche, on pourrait s'étonner des conséquences de ce choix dans la mesure où cette définition inclut dans son périmètre des régions du Nord de la France, comme la Lorraine, ou du Nord de l'Italie, comme la Lombardie, ou de l'Est de la Turquie², comme les régions à majorité kurde, qui semblent n'avoir rien de méditerranéen. La réalité est différente. Depuis plus d'un siècle, divers flux migratoires de la Lorraine, dans le sens de l'immigration ou de l'émigration, se sont révélés dépendants de la Méditerranée. Il en est de même en Lombardie, surtout pour l'immigration, et dans les régions kurdes, surtout pour l'émigration. De même, le « pont » offert par la Méditerranée exerce un rôle important dans l'émigration du Sud marocain ou du Sud tunisien. L'analyse des flux migratoires en Méditerranée dans les années 2000³ peut donc porter sur des mouvements de population entre les pays riverains de la Méditerranée⁴, s'effectuant par le passage d'une ou plusieurs frontières, et répertoriés dans les statistiques comme faisant partie du mouvement migratoire international « permanent ». Ce qui exclut par exemple les flux touristiques ou les flux du travail saisonnier.

Dans ce dessein, seront utilisés les découpages géographiques des statistiques des Nations Unies, distinguant les pays méditerranéens de l'Europe (soit, d'ouest en est : Espagne, France, Italie, Malte, Slovénie, Croatie, Albanie et Grèce), ceux de l'Afrique (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, et Égypte) et ceux de l'Asie (Turquie, Chypre, Syrie, Liban, Israël, et Territoires palestiniens).

Rappelons qu'avec la suspension de l'immigration et l'extension par les gouvernements européens des possibilités de regroupement familial au milieu des années 1970, les immigrations temporaires se sont souvent transformées en immigrations permanentes. Les changements opérés à partir du milieu des années 1970⁵ sont effectivement considérables : effets des mutations économiques du Nord sur les besoins de main-d'œuvre, substitution d'une migration permanente au système de noria, choc pétrolier qui encourage l'émigration de certains pays méditerranéens vers des pays riches en hydrocarbures, inversion des flux migratoires dans plusieurs pays européens méditerranéens (Espagne, Italie, Grèce), contre-choc pétrolier de 1986, nouveaux flux nés de l'implosion des régimes communistes des Balkans, effets de la guerre du Golfe, développement d'immigrations clandestines⁶...

Considérons d'abord les migrations intracontinentales, puis les migrations intercontinentales.

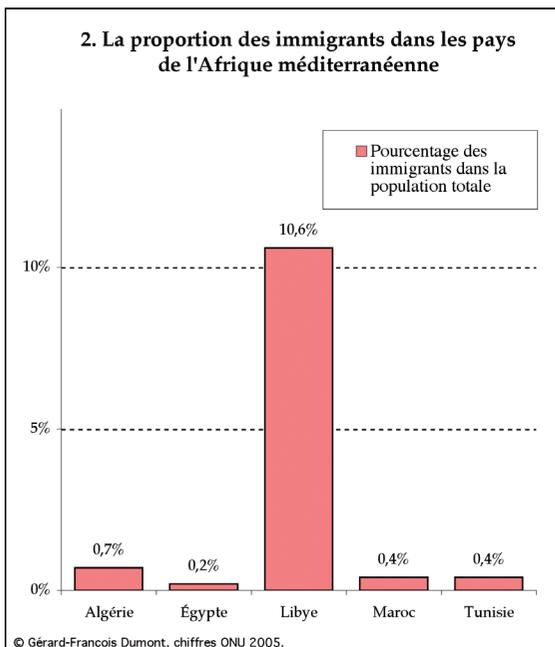
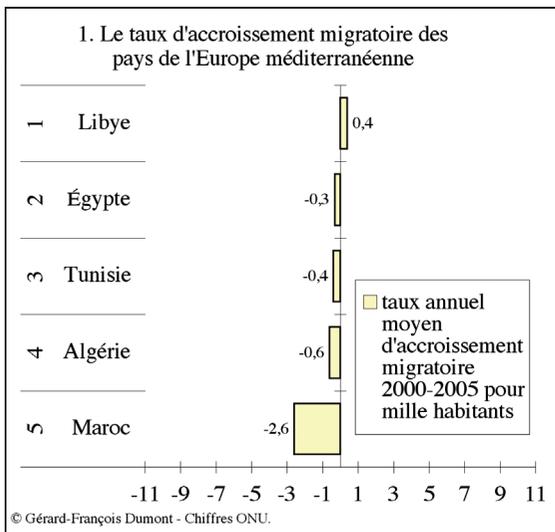
1. Les trois espaces migratoires intracontinentaux

La géographie méditerranéenne distingue trois espaces migratoires : la Méditerranée africaine, la Méditerranée asiatique et la Méditerranée européenne.

En Méditerranée africaine, un bassin migratoire entre quatre pays d'émigration

Sur les cinq pays de la Méditerranée africaine, quatre sont des pays d'émigration et le cinquième un pays d'arrivée dans le cadre de migrations interafricaines. Ce pays d'immigration est la Libye, pays rentier en raison de l'importance de ses ressources en hydrocarbures. L'économie de ce pays faiblement peuplé offre un nombre d'emplois supérieur à la population active nationale. En effet, la Libye, et en particulier la grande région Tripolitaine, dispose d'importantes ressources : du pétrole et du gaz naturel, mais aussi du calcaire et d'autres types de roches et d'argile pouvant alimenter des industries diverses comme la sidérurgie, le ciment, la poterie, la céramique ou le verre. À cela s'ajoutent l'élevage et la pêche liée aux ressources maritimes. C'est pourquoi la Libye recourt aux services d'une main-d'œuvre étrangère. En outre, son besoin en travailleurs étrangers serait accentué par « l'inexistence d'un système

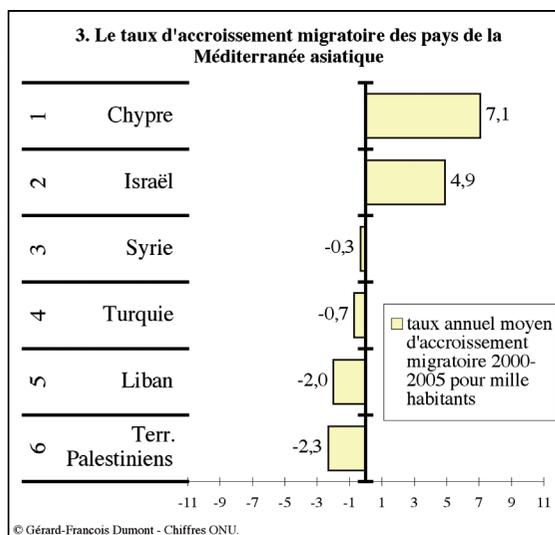
judicieux capable d'exploiter convenablement la main-d'œuvre nationale » et par « l'inefficacité des programmes d'enseignement technique et professionnel ». ⁷

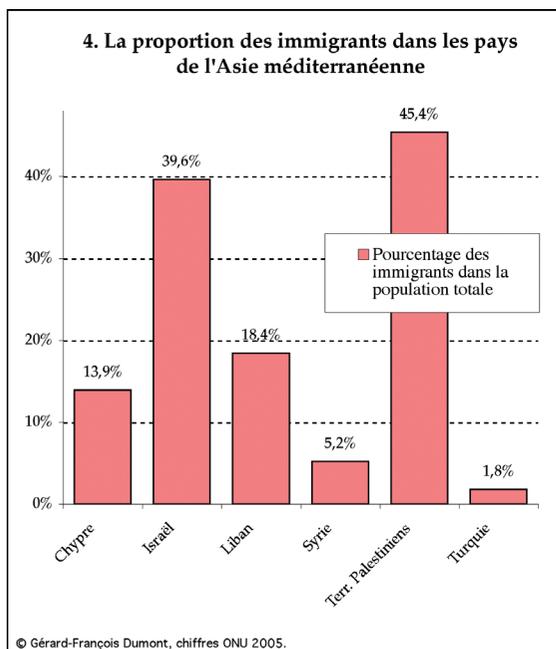


La Libye est donc pour ses voisins l'Égypte, la Tunisie, et le Tchad, mais aussi pour des Algériens et des Marocains, un bassin migratoire. Son attractivité est pérenne, même si on peut se constater dans le passé des retours précipités lors de périodes de détérioration des relations politiques entre la Libye et les États lui fournissant de la main-d'œuvre.

Des migrations essentiellement politiques dans la Méditerranée asiatique

Alors que les flux migratoires intracontinentaux des pays riverains de la Méditerranée africaine sont essentiellement économiques, ceux de la Méditerranée asiatique sont plutôt politiques. Deux ensembles de flux migratoires sont liés, le premier au conflit du Proche-Orient, le second à la question kurde. La région a enregistré une émigration de Palestiniens essentiellement vers la Jordanie et le Liban. En outre, la guerre libanaise (1974-1991), puis les difficultés politiques du pays⁸, engendrent des flux migratoires, notamment vers Chypre.





Les échanges entre la Turquie et les autres pays méditerranéens asiatiques sont très limités depuis que l'empire ottoman a disparu, et peut-être également parce que les Turcs ne sont pas des Arabes. Mais des échanges migratoires s'opèrent entre la Turquie et la Syrie dans les régions à majorité kurde, et dans la mesure où des Kurdes de Syrie peuvent émigrer vers de grandes villes turques.

Les migrations intracontinentales de la Méditerranée asiatique sont donc fondamentalement liées aux évolutions politiques. En revanche, celles de la Méditerranée européenne se partagent entre flux économiques et flux politiques.

Des inversions migratoires en Méditerranée européenne

Les premiers s'expliquent principalement par la participation de quatre pays méditerranéens à l'intégration économique au sein de l'Union européenne, les seconds par l'implosion des régimes communistes des Balkans et par les guerres de l'ex-Yougoslavie.

Les migrations entre l'Espagne, la France, l'Italie et la Grèce ne sont pratiquement plus des migrations de pauvreté mais, au contraire, des migrations entrepre-

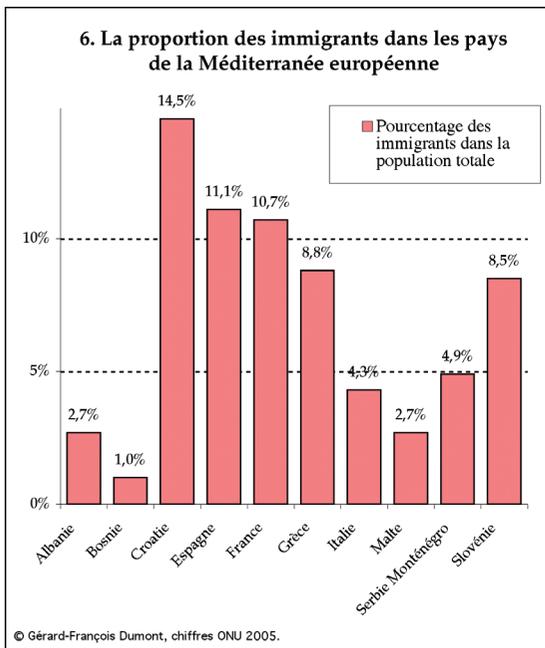
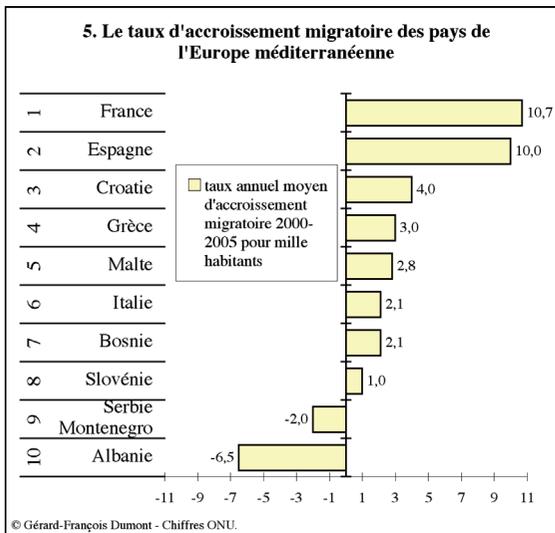
neuriales⁹. Le marché des entreprises s'élargissant géographiquement, son extension européenne suppose l'expatriation de cadres ou de techniciens, pour créer des filiales, organiser des établissements de production, développer des marchés... En outre, les actifs, selon leurs connaissances linguistiques ou leurs attaches familiales, passent les frontières pour choisir leur lieu de travail.

On compte ainsi en France, selon le recensement de 1999 (dernière source disponible), 162 000 personnes de nationalité espagnole et 201 000 de nationalité italienne, appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus variées. À la même période, en Espagne, résident 43 000 Français, 30 000 Italiens et 1 000 Grecs, et en Italie 27 000 Français, 14 000 Espagnols et 13 000 Grecs¹⁰.

Pour les États les plus peuplés de la Méditerranée européenne, les données migratoires bilatérales des années 2000 mettent en évidence un solde migratoire positif en faveur de l'Italie et de l'Espagne et en défaveur de la France. Le développement économique des marchés espagnol et italien explique ce phénomène inverse de celui des années 1960.

En Espagne¹¹, la fin du franquisme (1976) permet le retour d'Espagnols de la diaspora. Puis le véritable retournement migratoire s'effectue dans les années 1980. Il est symbolisé en 1991 par le changement de nom de la Direction générale de l'institut espagnol de l'émigration, qui devient la Direction générale des migrations.

Les autres vagues migratoires internes à la Méditerranée européenne sont essentiellement politiques. Elles sont déclenchées par l'éclatement de la Yougoslavie et par la fin du régime communiste albanais. Certes, la Slovénie et la Croatie n'étaient pas, avant 1991, complètement fermées aux migrations, surtout vers l'Allemagne, mais l'ouverture des frontières a modifié la donne.



Concernant la Slovénie, le système migratoire apparaît en première analyse hésitant, connaissant certaines années un solde migratoire positif (1995, 1999) et d'autres un solde migratoire négatif (1997, 1998), en fonction des flux avec certains territoires de l'ex-Yougoslavie (Croatie, Bosnie-Herzégovine et Serbie, dont la province autonome de Voïvodine). Mais, même en excluant les retours, principalement d'Allemagne, la Slovénie devient dans les années 2000 un pays d'accueil compte tenu de ses besoins de main-d'œuvre, qu'elle satisfait en attirant des populations, notamment d'Europe orientale.

Le solde migratoire de la Croatie a été très négatif lors de la guerre avec la Serbie, suscitant une émigration de réfugiés dans divers pays de l'Union européenne, principalement l'Allemagne et l'Autriche, ainsi qu'en Suisse. Puis il est devenu positif. Désormais, les principaux flux d'émigration des pays riverains de l'Adriatique proviennent d'Albanie et se dirigent essentiellement vers la Grèce et l'Italie.

Les flux migratoires intracontinentaux entre les pays riverains de la Méditerranée se distinguent donc selon leur nature : migrations de travail *stricto sensu* vers la Libye en Méditerranée africaine, migrations politiques en Méditerranée asiatique, migrations économiques et politiques en Méditerranée européenne. Une semblable variété existe pour les flux intercontinentaux.

2. Les trois directions des migrations intercontinentales en Méditerranée

Les flux intercontinentaux recouvrent trois directions d'échange : entre l'Afrique et l'Asie, entre l'Afrique et l'Europe, et entre l'Asie et l'Europe, avec des différences d'intensité expliquant le caractère déséquilibré des paragraphes qui vont suivre.

Les migrations méditerranéennes interarabes

Les migrations entre la Méditerranée africaine et la Méditerranée asiatique sont en fait essentiellement des flux interarabes. En effet, les échanges migratoires de la Turquie avec la Méditerranée africaine sont quasiment nuls. Il en va de même pour les échanges entre les pays d'Afrique septentrionale et Israël depuis que les populations juives de cette région d'Afrique ont presque entièrement émigré dans les années 1960.

Seuls subsistent entre les deux continents concernés des flux arabes¹², avec notamment des Palestiniens venant fournir à la Libye une main-d'œuvre dont ce pays

rentier a besoin. Se constatent en outre quelques flux migratoires de la Méditerranée africaine vers Chypre.

Les caractéristiques des migrations méditerranéennes Afrique-Europe

Contrairement aux flux intercontinentaux précédents, ceux entre l'Afrique et l'Europe ont une grande intensité, l'émigration maghrébine étant polarisée par les pays méditerranéens de l'Union européenne. Depuis son changement de nature au milieu des années 1975, la migration est moins masculine et beaucoup plus familiale, et n'a jamais cessé, notamment en raison des résultats limités du développement en Algérie et de ses insuffisances dans certaines régions marocaines. Il en résulte que les foyers géographiques de l'émigration, assez typés à l'origine, sont devenus pérennes, compte tenu des réseaux migratoires mis en place.

Déjà l'émigration maghrébine de travail antérieure aux années 1970 privilégiait des zones précises. En Algérie, les massifs montagneux de Grande et de Petite Kabylie illustrent un système migratoire ancien : des régions assez denses sur des terres montagneuses en proie à l'érosion et où l'homme ne peut obtenir que de faibles ressources agricoles, des villages perchés en haut des crêtes, localisation s'expliquant historiquement par un souci de sécurité et donc à l'écart des axes de communication, mais en même temps, ces régions abritent une société très soudée, sachant garder des liens forts et, donc, capable de mettre en place et faire fonctionner des filières migratoires.

En conséquence, l'émigration kabyle vers la France se poursuit, tandis que l'espace migratoire algérien intense formé par la Kabylie s'est élargi, d'abord aux hautes plaines constantinoises, puis à l'ensemble du pays. Les nouveaux migrants des autres régions algériennes ont progressivement mis en place de nouveaux réseaux migratoires, désormais reliés à l'ensemble du territoire algérien.

Au Maroc, l'émigration vers la France naît dans les années 1910 dans un berceau historique correspondant à deux régions du Sud-Ouest marocain, puis à une région du Nord. La première, le Sous, peuplé par les Chleuhs, est la dépression du Maroc méridional enserrée entre les parties occidentales du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas. Les populations de cette région, aux prises avec l'aridité du milieu, ont acquis des comportements au travail très appréciés par les entreprises françaises face aux besoins de main-d'œuvre des Trente glorieuses. En outre, elles se sont révélées compétentes dans les activités commerciales, au Maroc et en France, surtout après les licenciements dans les industries françaises. Les deux autres principales régions

d'émigration marocaine sont les montagnes de l'Anti-Atlas, au sud du Sous, et le Rif oriental, au Nord, régions de milieu montagnard dont l'émigration prend de l'importance plus tardivement, à partir des années 1950.

En Tunisie, l'émigration est traditionnellement plus importante dans le Sud tunisien, où elle a véritablement débuté dans les années 1950 en raison des péripéties de l'indépendance : la fermeture des bases militaires françaises en Tunisie du Sud et celle de la frontière algérienne, pendant la guerre d'Algérie, suppriment des possibilités de travail ou d'activités. Même si, depuis, l'attitude migratoire du Sud tunisien s'est partiellement répandue dans d'autres régions tunisiennes, le Sud demeure le centre migratoire privilégié pour la France et l'Europe (et également vers le Nord de la Tunisie).

Les migrants originaires de ces trois pays maghrébins conservent généralement des contacts avec le pays d'origine, ce qui se traduit par des transferts financiers, des échanges commerciaux, des retours à l'occasion des vacances estivales. Ainsi la migration internationale contribue, directement (par des envois financiers) ou indirectement, aux activités de plusieurs régions maghrébines. Ces émigrations maghrébines vers les pays d'Europe méditerranéenne ont longtemps privilégié presque exclusivement l'ancienne métropole, la France, et plus particulièrement certaines régions de ce pays.

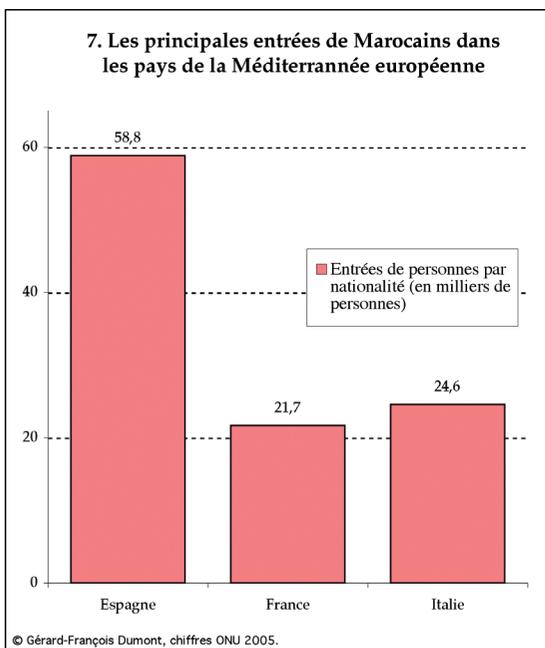
Certains migrants se dirigent désormais également vers d'autres pays de la Méditerranée européenne. Même si la France apparaît toujours comme la première destination des émigrés maghrébins, l'Italie et l'Espagne ont pris, depuis les années 1990, une place croissante, tandis que, plus au nord, la Belgique reste une importante destination. Selon des données estimées, un relatif phénomène de proximité s'exerce : l'Espagne, par exemple, est devenue un nouvel espace d'émigration important pour les Marocains¹³.

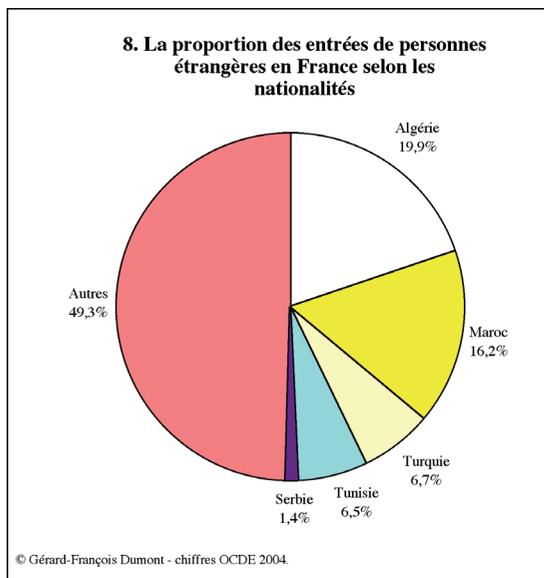
Selon une logique semblable à celle de l'émigration marocaine, les Tunisiens privilégient, après la France, l'Italie proche. Quant aux flux algériens vers l'Espagne et l'Italie, ils apparaissent négligeables, ce qui signifie que l'ancienne métropole conserve une place privilégiée dans les destinations de l'émigration algérienne.

Concernant le pays le plus peuplé d'Afrique méditerranéenne, l'Égypte, il se trouve quasiment absent des flux migratoires méditerranéens Sud-Nord. La tradition migratoire égyptienne est récente et a privilégié les pays arabes producteurs de pétrole. Il n'y a donc guère de réseaux migratoires vers l'Europe, même si certains

pays, comme l'Italie et la Grèce, constituent des destinations de l'émigration égyptienne Sud-Nord, avec des chiffres très modestes compte tenu de l'importance démographique du pays d'origine.

Les flux migratoires des années 2000 en Méditerranée s'expliquent par des considérations économiques et politiques¹⁴. Mais ils reposent également sur les facilités réticulaires permettant de contrarier les politiques étatiques.





Les migrations Sud-Nord de la Méditerranée occidentale s'expliquent également par l'importance de plus en plus réduite des nombreux obstacles à l'information. Par les personnes de leur famille, de leur village ou de leurs quartiers, parties à l'étranger, les jeunes sont bien informés des possibilités de formation complémentaire, d'emploi et de rémunération dans les pays de la Méditerranée européenne. Désormais les radios et télévisions étrangères concourent de plus en plus à supprimer les obstacles à l'information. La révolution de la communication a provoqué une banalisation de l'antenne parabolique, dont le bas prix la rend accessible même à des populations périurbaines ou rurales. Les dizaines de chaînes captables invitent à un monde de consommation sans frein, qui cultive le désir de s'expatrier. En outre les nouveaux médias, comme Internet, minimisent les obstacles à l'information.

Concernant l'émigration vers la France, elle est facilitée par une certaine connaissance de la langue française. Quatre décennies après les indépendances et un quart de siècle après la fermeture des frontières européennes à une main-d'œuvre peu qualifiée, l'ancien lien colonial avec la France est toujours présent dans le processus migratoire. Pour les Marocains et les Tunisiens, la France est toujours une destination populaire, mais, au contraire des Algériens, ils émigrent désormais également vers d'autres pays méditerranéens de l'Union européenne.

La Méditerranée occidentale reste donc un champ migratoire de première importance, mais sa nature et sa géographie se diversifient. Les flux intercontinentaux Asie-Europe sont moins différenciés.

Les migrations méditerranéennes Asie-Europe dominées par un couple migratoire

Les flux migratoires entre les pays méditerranéens asiatiques et européens se polarisent essentiellement sur les émigrations turque et libanaise.

Si les flux Sud-Nord sont, sur longue période, les plus intenses des émigrations méditerranéennes, les flux Asie-Europe tiennent leur importance des échanges migratoires avec la Turquie. Certes, pendant longtemps, ces échanges ne concernaient pas comme destination l'Europe méditerranéenne, mais l'Allemagne. La migration turque vers les rives nord de la Méditerranée, tout particulièrement vers la France, prend désormais de l'importance.

Contenue dans les années 1970 dans son cadre institutionnel, cette émigration turque a largement débordé depuis les années 1980 pour inclure des cadres de migration tout à fait différents. Une immigration essentiellement de travail a fait place à des flux migratoires non liés au travail, diversifiant le système migratoire turc. Depuis la fin des années 1970, la migration de travail se trouve donc relayée par un mouvement migratoire aux fins de regroupement familial, avec prépondérance du mariage. La migration turque illustre à nouveau le fait que la suspension de l'immigration de travail en Europe au milieu des années 1970 n'a pas marqué la fin de l'émigration méditerranéenne.

Les schémas de migrations et d'installation des immigrants turcs, comme ceux du Maghreb, se sont donc modifiés dans les années 1980 et 1990, passant du séjour temporaire à une résidence volontairement ou non prolongée. Certes, il y a eu des migrations de retour encouragées par des lois relatives au retour et aux primes de retour, mais les effectifs des retours entrant dans ce cadre sont généralement négligeables.

Le Liban est le seul autre pays de la Méditerranée asiatique à exporter des migrants vers les rives européennes, la France et la Grèce étant les deux destinations les plus choisies.

3. Un système migratoire dépendant des processus globaux

Si la Méditerranée est en elle-même un champ migratoire, ce champ n'est pas indépendant du reste du monde, d'autant plus que la Méditerranée est un carrefour¹⁵, et pas seulement pour ses habitants.

La montée d'une triple nature migratoire

D'abord, les pays riverains de la Méditerranée sont des espaces de transit migratoire pour des migrants originaires d'autres pays non méditerranéens. Les pays de la Méditerranée africaine sont ainsi souvent des espaces de transit pour des immigrants venant d'Afrique subsaharienne¹⁶. La présence de migrants dans le sud de l'Algérie, dans la région de Tamanrasset, ou en Libye, dans la région de Sabha, ou encore au Maroc¹⁷, s'inscrit dans ce contexte. Un phénomène semblable se rencontre en Méditerranée asiatique et européenne. En Asie, la Turquie sert souvent d'espace de transit pour des migrants issus par exemple d'Irak ou de pays asiatiques plus lointains. En Europe, l'Albanie est un important pays de transit, d'autant plus qu'existent diverses filières, souvent maffieuses, organisant des immigrations clandestines issues d'Europe orientale ou d'Asie vers des pays de l'Union européenne. La Bosnie exerce également cette fonction de transit.

Au total, le système migratoire méditerranéen se complexifie. Dans les années 1950, 1960 et 1970, la nature migratoire des pays riverains de la Méditerranée pouvait être aisément définie. Certains pays avaient clairement une nature de pays d'immigration, d'autres une nature de pays d'émigration, tandis que d'autres territoires apparaissaient clairement, au moins à certaines périodes, comme exerçant essentiellement une fonction de transit. Même si le solde migratoire apparent des pays continue à permettre de distinguer des pays d'émigration et des pays d'immigration, la réalité est beaucoup plus complexe. De plus en plus de territoires assurent à la fois les trois fonctions d'émigration, d'immigration et de transit. Par exemple sur la rive Nord, l'Espagne est un pays d'émigration, notamment pour des migrations entrepreneuriales vers la France ou l'Italie, un pays d'immigration, notamment pour des personnes en provenance du Maroc ou de l'Algérie, et un pays de transit pour des Africains se rendant en France. Sur la rive Sud, le Maroc est un pays d'émigration vers l'Espagne, la France ou l'Italie, un pays d'immigration pour des ressortissants d'Afrique subsaharienne qui y ont arrêté, sans l'avoir nécessairement projeté, leur cheminement migratoire, et un pays de transit pour d'autres ressortissants de l'Afrique subsaharienne rejoignant l'Europe méridionale.

Cette montée d'une triple nature migratoire, qui concerne un nombre croissant de pays, s'explique aussi par les nouvelles logiques migratoires du XXI^e siècle issues de processus dont le déploiement s'est accéléré depuis les années 1990.

Le système migratoire en Méditerranée porté par les nouvelles logiques migratoires

En effet, les processus de globalisation, même si tous ses pays riverains ne sont pas membres de l'Organisation mondiale du commerce, d'internationalisation, même si l'Internet à haut débit n'est pas disponible sur l'ensemble des territoires méditerranéens, et de mondialisation concernent également la Méditerranée. Comme montré par ailleurs¹⁸, ces processus concourent à de nouvelles logiques migratoires sur l'ensemble de la planète, y compris donc en Méditerranée¹⁹.

En outre, la Méditerranée connaît également des migrations d'agrément, avec des populations qui apprécient d'y fréquenter certains lieux plutôt que d'autres. Ces migrations, qui obéissent notamment à la logique de l'héliotropisme positif comme à celle de la quête d'avantages en matière de pouvoir d'achat, favorisent les rives méridionales de la Méditerranée, comme l'illustrent, par exemple, un certain nombre de réalisations sur les côtes marocaines.

Après la Seconde Guerre mondiale, les flux migratoires en Méditerranée, empruntant les directions précédemment ouvertes, prennent une importance croissante. D'une part, les besoins de reconstruction et les Trente glorieuses dans une France manquant de population active provoquent de nombreuses migrations de main-d'œuvre, d'autre part, la décolonisation et la question du Proche-Orient génèrent de nombreuses migrations politiques. Puis, dans les années 1970, les caractéristiques des migrations en Méditerranée occidentale se modifient profondément, des champs migratoires diversifiés et complexes remplacent l'immigration antérieure, essentiellement de travail et masculine, tandis que les pays d'Europe méridionale membres de l'Union européenne inversent leur nature migratoire. La fermeture partielle, par les pays du Nord, de tel ou tel flux migratoire (restriction de l'immigration de main-d'œuvre ou de l'immigration politique) n'a guère d'effet car s'y substituent alors d'autres types migratoires, conformément à la loi des vases communicants. Tout comme le processus de diasporisation²⁰, l'importance des réseaux sociaux de migration influence l'ampleur, les formes et les conditions de

l'émigration, quels que soient les changements des politiques migratoires des pays de départ ou des pays d'accueil.

Dans la Méditerranée maghrébine, à la volonté initiale économique de partir, s'est ajouté un désir de s'expatrier imputable à l'internationalisation (qui donne envie de participer à la société de consommation), à certaines insuffisances structurelles et à la consolidation des réseaux sociaux de migration. Ce désir se trouve en outre facilité par le développement des moyens d'information.

L'avenir des flux migratoires en Méditerranée dépend de la vitalité des systèmes réticulaires en place, de la situation politique²¹, économique, sociale et culturelle propre à chaque pays et même à chaque région de chacun des pays. Si l'ensemble des pays de la Méditerranée s'intégrait dans un espace économique plus efficient – ce qui s'inscrit dans la logique à terme de l'Union pour la Méditerranée – les flux migratoires deviendraient davantage des migrations entrepreneuriales, comme cela s'est constaté entre les économies intégrées des pays méditerranéens de l'Union européenne. Une telle perspective suppose des évolutions économiques, sociales et comportementales sans lesquelles plusieurs pays risquent de rester à la traîne de la modernisation politique et économique. Un véritable partenariat méditerranéen, qui suppose de rejeter nombre de pesanteurs historiques, pourrait modifier la nature des flux migratoires à venir.

Notes

1. Wackermann, Gabriel (direction), *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Ellipses, 2005
2. Dumont, Gérard-François, « La Turquie, géopolitique et populations », *Population & Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004.
3. Nous ne rappellerons pas ici les champs nés de l'histoire migratoire.
4. Cf. également la carte 19 dans : Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, *Atlas de l'Union européenne élargie*, 2008, <http://www.diploweb.com/IMG/pdf/atlas-ue.pdf>.
5. Sous-titre de Dumont, Gérard-François, *Les migrations internationales*, Paris, Éditions Sedes, 1995.
6. Sur ce dernier point, Cf. Sopemi, *Tendance des migrations internationales*, 1999, Paris, OCDE, 1999.
7. Tantich Gomoa, «L'expansion industrielle dans la grande région Tripolitaine depuis la Révolution de septembre 1969». Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne, 1989.
8. Dumont, Gérard-François, « Le Liban, géopolitique et populations », *Outre-Terre*, n° 13, Éditions érès, 2006, p. 419-445.
9. Dumont, Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Armand Colin, 2004.

10. Selon *Evolution démographique récente en Europe 2000*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2000.
11. Cf. notamment Gozalvez Pérez, Vicente (direction), *La inmigración extranjera como desafío y esperanza*, Universidad de Alicante, Departamento de Geografía humana, 2006.
12. Cf. par ailleurs, Dumont, Gérard-François, « Le monde arabe : panorama général », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 88, décembre 2007
13. Lahlou, Mehdi, « Le Maroc et les migrations subsahariennes », *Population et Avenir*, n° 659, septembre-octobre 2002 ; Méraud, Véronique, « Le détroit de Gibraltar », *Population et Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004.
14. En outre, des enquêtes réalisées au Maroc auprès d'enfants donnent un pourcentage assez important se déclarant aspirer à émigrer. Cf. Khachani, Mohamed, « L'émigration Sud-Nord dans le contexte du partenariat euro-maghrébin : les facteurs d'impulsion », *Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement* (Palma de Majorque), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996.
15. Wackermann, Gabriel (direction), *Un carrefour mondial : la Méditerranée*, Paris, Ellipses, 2001.
16. Lahlou, Medhi, « Les causes multiples de l'émigration africaine », *Population & Avenir*, n° 676, janvier-février 2006.
17. Cf. De Haas, Hein, « Maroc : De pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe » www.migrationinformation.org.
18. Dumont, Gérard-François, « Les nouvelles logiques migratoires », in : Université de tous les savoirs, sous la direction d'Yves Michaud, *Qu'est-ce que la Globalisation ?*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2004.
19. La présence, au milieu des années 2000, de 10 000 ouvriers chinois construisant de nouveaux quartiers en Algérie symbolise certains aspects de la globalisation. Cf. « Ces Chinois qui bâtissent l'Algérie », *Le Monde* 2, 24 septembre 2005.
20. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.
21. Dumont, Gérard-François, « L'immigration et l'Europe », *Revue politique et parlementaire*, n° 1046, janvier/mars 2008

Le système migratoire méditerranéen

Recteur Gérard-François Dumont ¹

La Méditerranée est un espace migratoire majeur dans le monde sous l'effet de la combinaison de nombreux facteurs, allant de ceux découlant de la proximité géographique aux facteurs climatiques, en passant notamment par divers facteurs géopolitiques. Les migrations résidentielles s'y déroulent dans un contexte politique ambivalent, tandis que la nature migratoire de tous les pays de la Méditerranée connaît une sorte de novation. Les interactions entre le géopolitique et le migratoire sont importantes, puisque la géopolitique est à la fois cause et conséquence des migrations.

Parmi les différentes causes explicatives des mouvements migratoires méditerranéens, il convient d'abord de souligner le poids de la géographie et de l'économie. En outre, tout un pan explicatif provient de facteurs géopolitiques, internes ou externes.

LES COMPOSANTES GÉOGRAPHIQUES

Les facteurs géographiques restent des éléments prégnants des migrations, en dépit de la réduction de l'espace-temps engendrée par les progrès techniques et la baisse du coût des transports due à la large diffusion de ces progrès, comme aux multiples évolutions réglementaires ayant accentué la concurrence.

Certes, dans un monde ne connaissant pas les moyens de transport et de communication performants du ^{xxi}^e siècle, le regard de l'émigrant se portait en priorité sur le territoire le plus proche, géographiquement, susceptible de répondre à ses préoccupations. Néanmoins cette logique géographique conserve au ^{xxi}^e siècle une grande importance. Lorsque la migration est concentrée sur un pays adjacent, pays de départ et pays d'arrivée forment un couple contigu. Certains pays non contigus, mais séparés par un détroit, une mer, voire un océan, composent des couples de nature maritime. Ainsi la Libye forme-t-elle un couple contigu avec ses voisins car, forte de sa rente pétrolière, elle recourt à de la main-d'œuvre égyptienne ou tunisienne. Autre exemple de couple contigu : si la fermeture de l'Albanie pendant une quarantaine d'années par un terrible régime totalitaire a pu donner l'impression que

1. Professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne, Président de la revue *Population & Avenir* 191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, <www.population-demographie.org>, courriel - e-mail : Gerard-Francois.Dumont@paris-sorbonne.fr

ce pays était fermé aux échanges migratoires, il ne faut pas oublier qu'il a en réalité une vieille histoire de relations avec la Grèce.

À côté des flux migratoires entre deux pays contigus se placent des courants migratoires bilatéraux maritimes qui se distinguent selon deux champs géographiques, le premier correspondant à une faible distance, le second pouvant embrasser plusieurs centaines de kilomètres. Dans le premier cas, les flux peuvent être particulièrement intenses lorsque les distances sont si faibles qu'elles permettent de passer rapidement d'un pays à l'autre. Il s'agit par exemple, entre l'Europe et l'Afrique, du détroit de Gibraltar ², qui sépare de seulement 14 kilomètres l'Espagne et le Maroc. Ces deux pays forment depuis longtemps un couple migratoire maritime pour des migrations saisonnières ou définitives, licites ou illicites. Parfois, le couple maritime peut être plus éloigné en nombre de kilomètres, mais s'inscrire dans une proximité relative. C'est le cas du couple France-Algérie.

LES FACTEURS ÉCONOMIQUES

Après les facteurs géographiques, il convient de souligner l'importance des facteurs économiques, qui se combinent avec les premiers, et se répartissent entre facteurs de répulsion économique et facteurs d'attraction économique. Les premiers proviennent d'une insuffisance de développement qui pousse, par exemple, de jeunes adultes des pays du Sud de la Méditerranée vers le Nord dans l'espoir de bénéficier de meilleures conditions de vie et de possibilités d'emploi. Certains des facteurs économiques répulsifs peuvent, en Méditerranée, être expliqués par des éléments quantifiables, des écarts de niveau de vie mesurés par le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat ou par l'indice de développement humain. D'autres éléments apparaissent plus subjectifs, comme ceux témoignant des écarts concernant l'espérance dans l'avenir ³.

Depuis les années 2000, ce phénomène s'est tout particulièrement accru à partir de l'Algérie avec ces émigrants désignés par le terme « harraga » et dont l'état d'esprit se résume ainsi : « Il en avait marre de tourner en rond dans sa ville natale, sans emploi ». Le mot harraga est originaire de l'arabe maghrébin *harrag* signifiant « qui brûle », sous-entendu « les papiers ». Cette formulation veut signifier que ces émigrés clandestins, qui bravent la Méditerranée à bord d'embarcations de fortune pour rejoindre les côtes méditerranéennes du Nord, à la recherche d'une liberté qu'ils ne trouvent pas en Algérie et que la télévision par satellite leur fait miroiter, préfèrent ne

2. Cf. Mehdi Lahlou, « Le Maroc et les migrations subsahariennes », *Population et Avenir*, n° 659, septembre-octobre 2002 ; Véronique Méraud, « Le détroit de Gibraltar », *Population et Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004.

3. Par exemple, des enquêtes réalisées au Maroc auprès d'enfants donnent un pourcentage assez important d'individus déclarant souhaiter émigrer. Cf. Mohamed Khachani, « L'émigration Sud-Nord dans le contexte du partenariat euro-maghrébin : les facteurs d'impulsion », *Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement* (Palma de Majorque), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996.

pas avoir de papiers pour ne pas prendre le risque d'être rapatriés après leur éventuel contrôle dans un pays du Nord.

« Le harrag est en train de devenir un archétype d'une partie de notre jeunesse, selon Mohammed Kouidri, professeur à la Faculté des sciences sociales d'Oran. Au début, on pensait que c'était la misère qui les poussait à partir, mais, en réalité, c'est surtout le rêve d'un autre mode de vie. En Algérie, explique le sociologue, les jeunes vivent avec beaucoup d'interdits et la destination – l'Europe et l'Occident en général – est sublimée par les chaînes de télévision occidentales ». Les forêts de paraboles laissent imaginer l'influence des émissions, séries et publicités venues d'ailleurs. « Il y a un fossé entre les jeunes d'aujourd'hui et la génération de leurs parents », ajoute Kouidri, « leurs parents avaient aussi des rêves d'émancipation, mais ces rêves s'enracinaient dans une Algérie où il y avait plus de libertés, plus de mixité... Aujourd'hui le rêve a changé d'endroit ». ⁴

D'autres facteurs de répulsion économique peuvent expliquer une partie de l'émigration, celle liée à des changements technologiques : c'est le cas de l'émigration rurale, due aux progrès de la productivité agricole, couplés avec l'absence ou l'insuffisance de création d'emplois diversifiés dans les territoires ruraux. Cette émigration est souvent d'abord une migration interne, d'une zone rurale d'un pays vers les grandes capitales politiques ou économiques, comme Tunis, Alger, ou Casablanca. Ce n'est que dans un second temps qu'elle devient internationale si certains de ces émigrants ruraux devenus des immigrants urbains, insatisfaits des avantages escomptés de la grande ville, partent vers des pays étrangers.

Aux facteurs de répulsion économique s'ajoutent des facteurs d'attraction économique, qui peuvent être répartis en trois types. Le premier tient au fait que des pays font appel à de la main-d'œuvre étrangère pour exploiter leurs ressources. La Libye, évoquée ci-dessus, entre dans cette logique explicative d'un nombre élevé d'immigrants. Toute une partie de la migration, temporaire ou définitive, de Marocains en Espagne s'explique par le besoin d'ouvriers agricoles, notamment pour les grandes exploitations d'Andalousie, dont les oliveraies ⁵. Le deuxième type provient de ce que certains pays du Nord de la Méditerranée ne manquent pas nécessairement de main-d'œuvre pour les vendanges ou des récoltes saisonnières, mais se trouvent confrontés à une faible appétence des nationaux pour certaines tâches économiques. En conséquence, l'exploitation de leur potentiel agricole les conduit à faire appel à de la main-d'œuvre étrangère, venue par exemple des pays du Sud de la Méditerranée. Cette faible appétence des nationaux peut aussi se constater à l'égard de certaines professions, par exemple dans le bâtiment, ce qui constitue, là encore, des éléments d'attraction économique.

Enfin, troisième type, les facteurs d'attraction économique peuvent être liés à de grands travaux d'infrastructure. Lorsque de grands chantiers de travaux publics

4. « Harraga, la jeunesse désenchantée d'Algérie », < www.lemonde.fr >, 7 avril 2009.

5. Toutefois, la crise pousse des Espagnols à assurer également ces tâches.

doivent être réalisés, comme des Jeux olympiques (Barcelone en 1992, Savoie en 1992), le parc Disneyland à l'Est de Paris dans les années 1990, d'importants équipements nucléaires, de nouvelles voies pour TGV, des autoroutes..., les besoins de main-d'oeuvre peuvent être considérables sur un territoire. Il est alors fait appel à des immigrants pour satisfaire les besoins.

L'importance des facteurs géographiques et économiques ne doit pas masquer celle des facteurs géopolitiques.

LES FACTEURS GÉOPOLITIQUES

Ces facteurs géopolitiques peuvent d'abord résulter d'un fonds géopolitique commun. En effet, tout un pan des choix migratoires actuels ne peut se comprendre sans rappeler l'histoire coloniale, à l'exemple de la France qui constitue avec ses anciennes colonies méditerranéennes plusieurs couples historiques. La pérennité du couple franco-algérien est continûment mise en évidence, à l'exemple de la visite d'État du président Jacques Chirac à Alger en mars 2003, avec les jeunes Algériens manifestant autour de lui en scandant « des visas, des visas ».

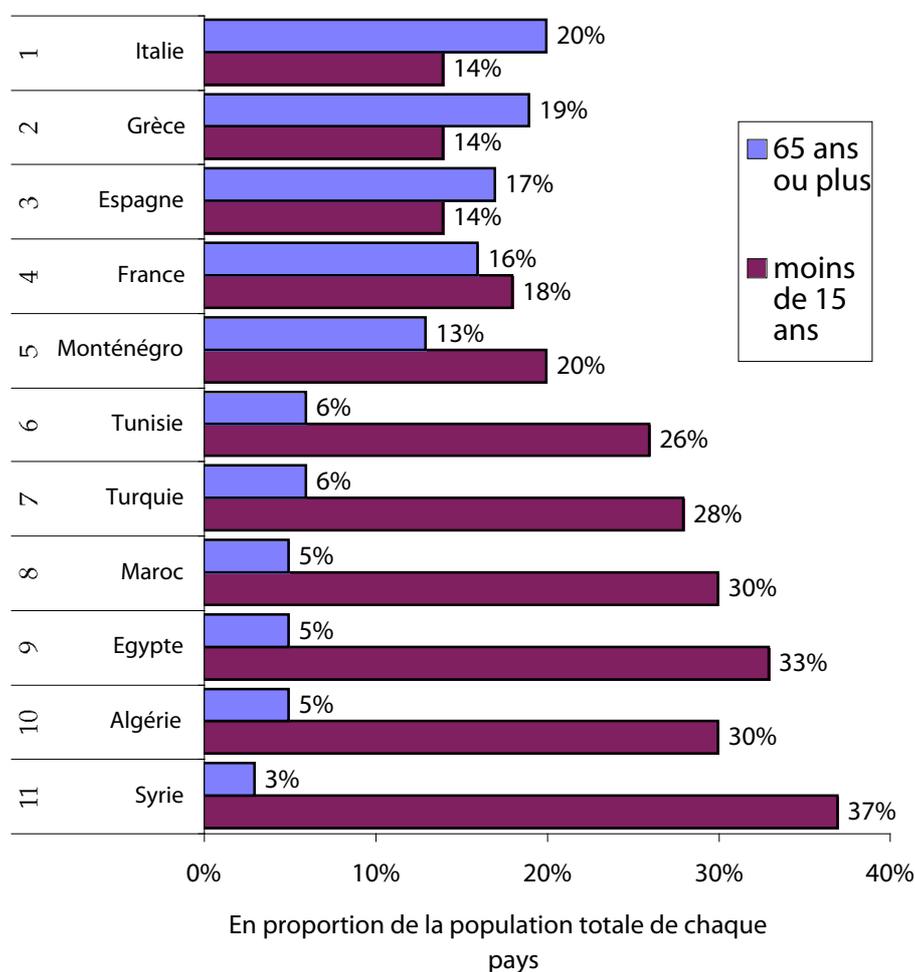
Cette dimension de proximité migratoire, fondée sur une histoire en partie commune, est complétée par des facteurs géopolitiques répulsifs et attractifs. L'importance d'au moins deux types de facteurs de répulsion doit être soulignée. Le premier concerne des conflits civils qui, non seulement, créent de l'insécurité, mais obèrent le développement dans les pays ou les régions les plus concernés. Depuis les années 1950, quatre pays méditerranéens ont connu des violences explicatives d'une propension à émigrer : la Turquie dans les régions kurdes du pays ⁶, le Liban, l'ex-Yougoslavie et l'Algérie, ce qui, chaque fois, pousse à l'émigration. Le second facteur géopolitique répulsif tient à des régimes jugés liberticides au moins par une partie de la population et déclenchant en conséquence de l'émigration. L'intensité d'un tel sentiment peut être liée à une situation institutionnelle temporaire, comme sous le régime espagnol de Franco ou sous la Grèce des colonels. Dans d'autres pays, même dans une période institutionnelle semblable, il peut varier dans le temps, comme en Albanie ou en Algérie. L'émigration due aux facteurs répulsifs peut se trouver facilitée lorsque l'emprise policière d'un régime totalitaire ou très autoritaire sur les passages frontaliers se relâche, ce qui s'est vu en Albanie ou en ex-Yougoslavie.

Les paramètres géopolitiques offrent aussi des facteurs attractifs qui peuvent être inscrits dans le droit international. C'est le cas des demandes d'asile régies par la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève. Cette Convention est par exemple appliquée officiellement par la France

6. Le conflit civil qui perdure s'est accentué en 2009 après la victoire électorale du 29 mars du DTP (Parti pour une société démocratique) sur l'AKP (parti de la justice et du développement, au pouvoir à Ankara) notamment à Diyarbakir ; comme le précise *Le Monde* du 23 mai 2009, p. 9, « les arrestations se multiplient ».

depuis le 23 juin 1954, date à laquelle la France se trouve chaque année parmi les premiers pays du monde à recevoir des demandes d'asile. Par exemple, en 2008, la France est avec 42 599 demandes d'asile ⁷ (contre 35 520 en 2007) la troisième destination au monde après les États-Unis et le Canada. Elle est à nouveau en 2008 le premier pays destinataire de demandeurs d'asile en Europe, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne, puis la Suède qui avait occupé exceptionnellement le premier rang en 2007 ⁸. Parmi les demandes d'asile déposées en France en 2008 et venant de pays méditerranéens, 2 945 proviennent de Turcs dont au moins à 80 % des demandeurs d'origine kurde, 1 051 d'Algériens, 58 de Tunisiens, 53 de Marocains et 42 d'Égyptiens.

LES INDICES DE VIEILLISSEMENT ET DE JEUNESSE EN MÉDITERRANÉE



© GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT - CHIFFRES PRB 2007

7. Rapport d'activité 2008 de l'Ofpra, Office français de protection des réfugiés et des apatrides, <www.ofpra.gouv.fr/documents/Rapport_Ofpra_2008_complet_BD.pdf>.

8. Notamment en raison des demandes provenant d'Irak.

Un autre facteur géopolitique attractif est la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, dite Convention de Strasbourg, avec notamment l'article 8, §1, qui dispose : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ». Chaque pays signataire de cette convention peut certes mettre en œuvre les droits qui en sont issus selon des conditions qui leur sont propres, mais des conditions non conformes seraient condamnées par la Cour de Strasbourg, organe juridictionnel du Conseil de l'Europe.

Deux aspects importants des flux d'immigration s'exercent donc dans un cadre international.

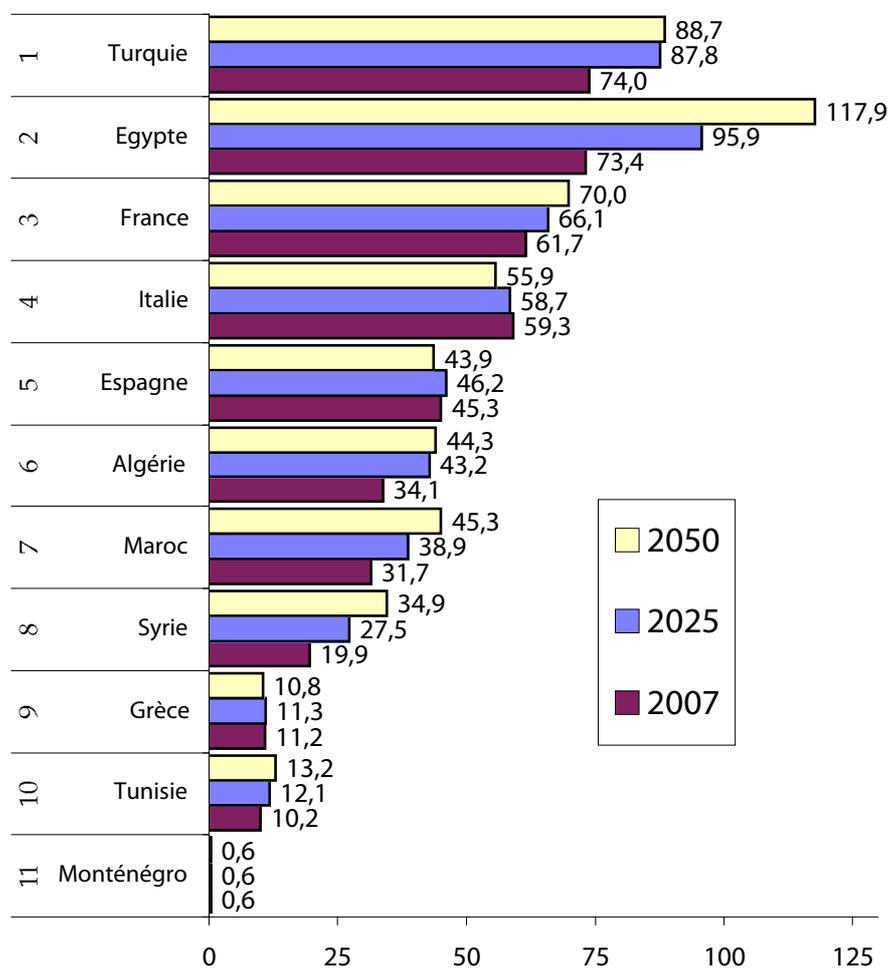
Outre ces attirances politiques formalisées par des textes, s'en ajoutent d'autres plus difficiles à quantifier. Un pays peut être politiquement attirant parce qu'il est considéré comme ayant une bonne gouvernance, comme respectueux des libertés, comme disposant d'un système éducatif satisfaisant ou du moins plus satisfaisant que celui du pays d'origine, comme ayant une politique sociale assez généreuse...

LES FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES

Les effets des facteurs géographiques, économiques et géopolitiques peuvent aussi donner des résultats plus ou moins élevés selon le jeu des facteurs démographiques. Pour un même taux d'émigration, les flux d'émigration d'un pays sont évidemment plus élevés lorsque sa population est plus nombreuse. Ensuite, la propension à migrer est généralement plus élevée pour la classe d'âge 18-29 ans. Aussi, un pays d'émigration dont la part des 18-29 ans dans la pyramide des âges est élevée engendre donc, *ceteris paribus*, des flux supérieurs. Or, dans les années 2000, l'un des éléments de stimulation de l'émigration à partir de l'Afrique septentrionale tient à ce que les classes de jeunes adultes y sont particulièrement importantes.

Outre ces éléments démographiques d'intensification mécanique des flux migratoires, les facteurs d'attraction démographique peuvent s'expliquer par un déficit de peuplement dans certains pays. Par exemple, des pays dont la population stagne ou régresse peuvent imaginer des politiques favorisant l'immigration sous forme de quotas affichés, d'objectifs fixés ou d'accords intergouvernementaux avec des pays d'émigration. Or, les données et les perspectives démographiques sont différenciées en Méditerranée. Par exemple, les projections moyennes annoncent pour 2050 une augmentation des populations de la Turquie et de l'Égypte, mais une diminution de celles de l'Espagne et de l'Italie. Ainsi s'opposent des pays avec un potentiel démographique croissant et d'autres qui, connaissant un recul démographique, peuvent souhaiter compenser ce manque par l'immigration.

LES PERSPECTIVES DE POPULATION EN MÉDITERRANÉE



En millions d'habitants (2007 en ordre décroissant, puis projection centrale).

© GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT - CHIFFRES PRB 2007

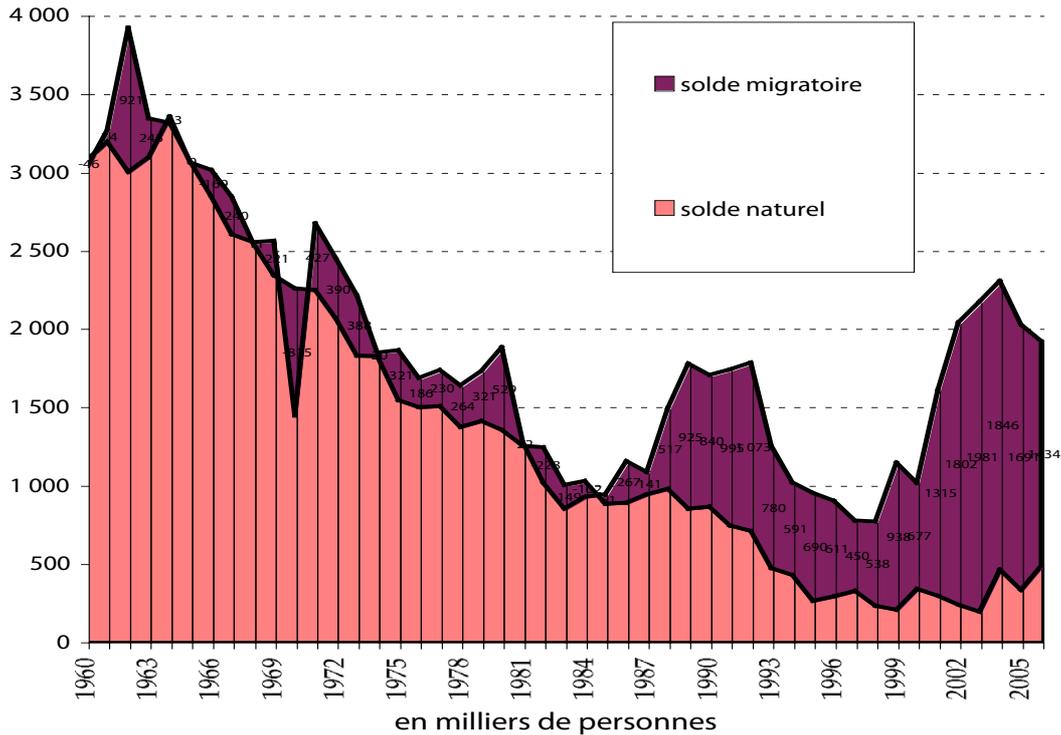
La question se pose tout particulièrement pour la population active. L'analyse des indices de vieillissement et de jeunesse en Méditerranée met en évidence des parts fort différenciées de 65 ans ou plus ou de moins de 15 ans et, donc, des évolutions contrastées de la population active. C'est la raison pour laquelle est née dans les pays du Nord de la Méditerranée la question dite de l'« immigration de remplacement », c'est-à-dire l'idée de mise en place de politiques attirant des immigrants de travail.

Enfin, il importe d'insister sur le fait que les facteurs géographiques, économiques, géopolitiques et démographiques cités ci-dessus ne s'exercent pas indépendamment les uns des autres mais se combinent, entre eux et même avec d'autres éléments comme les migrations d'aménité⁹, pour expliquer les multiples migrations en Mé-

9. Cf. Gérard-François Dumont, « Prospective des migrations climatiques », *Population & Avenir*, n° 682, mars-avril 2007.

diterranée ¹⁰. Au total, le rôle de la migration dans la dynamique des pays européens s'est considérablement accru, avec une proportion devenue très importante de leur croissance démographique due à ce facteur.

LES SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE



© GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT - CHIFFRES EUROSTAT

LES PARADOXES POLITIQUES

Le contexte politique doit être examiné au regard des décisions gouvernementales et des résultats constatés. Sur le premier point, diverses publications comme celles de l'OCDE ¹¹, recensent l'évolution des politiques migratoires des pays. Il en ressort une analyse ambivalente, notamment à l'examen des pays du Nord de la Méditerranée occidentale. En effet, certains éléments donnent l'impression que ces pays du Nord se conforment, dans les années 2000, à une logique de fermeture migratoire : leur appartenance à l'espace Schengen, la généralisation de la demande

10. Cf. également la carte 19 in Gérard-François Dumont, Pierre Verluise, *Atlas de l'Union européenne élargie*, Diploweb, Iris, Population & Avenir, 2008, <www.diploweb.com/IMG/pdf/atlas-ue.pdf>.

11. Rapport annuel Sopemi, Ocde, Paris.

de visa pour les pays de l'Afrique septentrionale, le renforcement des conditions matérielles exigées pour l'obtention du droit au regroupement familial, l'accélération des procédures de demande d'asile, la mise en œuvre de l'agence Frontex ¹², les décisions d'éloignement prises pour des personnes en situation irrégulière, la signature d'accords de régularisation des migrations entre des pays de l'Union européenne et des pays d'Afrique septentrionale, notamment pour limiter les mouvements clandestins venus d'Afrique subsaharienne, les discours sur la volonté de n'accepter qu'une immigration régulière, les opérations de police contre des immigrants clandestins, la diffusion de l'expression « immigration "choisie" usitée par Nicolas Sarkozy et pourtant déjà une pratique ancienne dans de nombreux pays...

Tous ces éléments peuvent ou pourraient donner l'impression de décisions géopolitiques visant à verrouiller les migrations en Méditerranée. Mais les résultats confirment-ils ou infirment-ils cette impression ? Nous ne disposons pas de données statistiques parfaites et complètes sur les migrations en Méditerranée. Néanmoins, les publications internationales ou nationales livrent différentes données qui portent plus souvent sur les migrants que sur la migration, c'est-à-dire davantage sur des « stocks » que sur des « flux », sur les personnes ayant migré que sur les chemineurs migratoires : estimation de flux migratoires, nombre d'immigrants selon les pays (l'immigrant étant défini comme celui qui, étant né dans un pays, réside dans un autre), estimation des taux d'accroissement migratoire ¹³ qui peuvent concerner des personnes de la nationalité du pays en question comme d'autres nationalités puisque nombre de personnes de nationalité étrangère résident dans un pays...

Or, toutes les données chiffrées disponibles expriment exactement le contraire de l'impression évoquée ci-dessus : les mouvements migratoires en Méditerranée se sont révélés plus importants dans les années 2000 que dans les années 1990. L'espace migratoire méditerranéen est en effet devenu, au cours des années 2000, le premier en flux dans le monde, dépassant l'espace américano-mexicain. Outre les effets des facteurs répulsifs précisés ci-dessus, ceux des politiques de régularisations des immigrants illégaux que ce soit dans le cadre de régularisations générales comme en Espagne et en Italie ou dans le cadre de régularisations au fil de l'eau comme en France ont majoré les données officielles de l'immigration et donné à des centaines de milliers d'immigrants la possibilité de faire jouer la convention de Strasbourg. Mais les mesures de régularisation des années 2000 ne sont pas nouvelles sur le principe, puisque les années 1980 et 1990 en ont connu de semblables.

12. 26 octobre 2004 : Règlement n° 2007/2004 du Conseil portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne.

13. Pour la première fois en 2008, le Population reference bureau a publié dans son *World population data sheet* un taux d'accroissement migratoire pour la plupart des pays du monde.

DES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

En revanche, trois éléments structurels nouveaux sont intervenus, qui comportent une composante géopolitique pleine ou partielle. Le premier tient à ce que nous avons appelé les « nouvelles logiques migratoires »¹⁴, avec trois processus stimulateurs de migrations : la globalisation¹⁵, l'internationalisation et la mondialisation. Le deuxième s'explique par la diversification des flux liés à la venue des familles : dans les dernières décennies du xx^e siècle, ces flux consistaient essentiellement, pour l'immigrant résidant dans un pays du Nord de la Méditerranée occidentale, à faire venir sa femme avec son ou ses enfants restés au pays. Depuis les années 2000, l'immigration familiale prend deux allures. La première, identique à la précédente, qui entre dans le cadre de l'article 8 de la convention de Strasbourg, permet à des étrangers résidant en Europe de faire venir de l'étranger les personnes de leur famille qui se trouvent avoir la même nationalité qu'eux et, donc, la même origine migratoire. La seconde concerne des descendants d'immigrés, mais ayant acquis la nationalité d'un pays du Nord, et qui font venir leur nouvel époux ou épouse, qui pourra obtenir à son tour, à l'issue d'un délai prévu par les réglementations, la nationalité du pays d'accueil. Parmi le contexte politique favorable à l'immigration, il convient en effet de noter que les Codes de la nationalité des pays de Nord de la Méditerranée offrent des possibilités de naturalisation beaucoup plus larges que ceux du Sud. Par exemple de 2003 à 2007, chaque année, plus de 100 000 personnes ont acquis la nationalité française par décrets ou par déclarations. Une part importante d'entre elles était constituée d'immigrants du Sud de la Méditerranée ou des descendants d'immigrants. Devenues Français ou Françaises, ils peuvent faciliter d'autres migrations, comme celles citées ci-dessus, dans le cadre de mariages.

Le troisième changement structurel tient à ce que plusieurs pays du Nord de la Méditerranée ont modifié leur politique d'immigration pour ce qui concerne le travail ou les étudiants. L'immigration de travail, qui avait été fermée dans les années 1970, a été rouverte, notamment dans le cadre d'accords bilatéraux, par exemple entre la France et la Tunisie. En dépit de ces trois changements structurels, la crise qui s'est diffusée à l'automne 2008 pourrait cependant avoir des effets de ralentissement de la pension à migrer.

Le contexte politique des migrations en Méditerranée ne doit donc pas être jugé uniquement à l'aune des images spectaculaires présentées par les médias, avec ces immigrants clandestins voguant sur de frêles esquifs, parfois au péril de leur vie.

14. Cf. Gérard-François Dumont, « Les nouvelles logiques migratoires au xxi^e siècle », *Outre-Terre, revue française de géopolitique*, n° 17, Éditions Eres, 2007.

15. Rappelons que la globalisation provient de choix politiques, tandis que l'internationalisation, avec notamment les techniques de l'information et de la communication, est une donnée résultant du progrès technique ; quant à la mondialisation, c'est la conséquence pratique de la globalisation et de l'internationalisation pour les agents économiques, cf. Gérard-François Dumont, « Globalisation, internationalisation, mondialisation : des concepts à clarifier », *Géostratégiques*, n° 2, février 2001.

Si terribles que soient ces situations, elles ne représentent qu'une part minime des cheminements migratoires en Méditerranée dont la très grande majorité s'effectue légalement. En effet, la part d'illégalité dans l'immigration est plus élevée pour les personnes qui ne retournent pas dans leur pays à l'expiration d'un visa. Mais la réalité de l'illégalité doit être relativisée par les conditions spécifiques selon les pays, à l'exemple des *padron* des communes espagnoles qui donnent aux illégaux une reconnaissance juridique locale, ou de la réglementation française concernant l'accueil de tous les enfants dans les écoles, quelle que soit leur situation juridique et les possibilités de régularisation de leurs parents¹⁶.

Au XXI^e siècle, l'addition de l'ensemble des facteurs migratoires qui s'exercent sur les pays riverains de la Méditerranée, et la prise en compte du contexte politique, engendrent une caractéristique géographique fondamentalement nouvelle.

UN SYSTÈME COMPLEXIFIÉ

En effet, il était auparavant dans les années 1960, 1970 ou 1980, classique de distinguer en Méditerranée des pays d'émigration comme le Maroc, l'Algérie, l'Égypte ou la Turquie et des pays d'immigration comme la France, tandis que d'autres territoires apparaissaient clairement, au moins à certaines périodes, comme exerçant essentiellement une fonction de transit. Des pays pouvaient changer de nature, à l'exemple de l'Espagne, de l'Italie, de Malte ou de la Slovénie qui sont devenus des pays d'immigration après avoir longtemps été des pays d'émigration. Désormais, depuis la fin des années 1990, cette typologie a perdu une grande part de sa valeur car tous les pays de la Méditerranée sont à la fois des pays d'émigration, de transit et d'immigration.

En effet, outre leur nature de territoires d'émigration, les pays riverains du Sud de la Méditerranée sont des espaces de transit migratoire pour des migrants originaires d'autres pays non méditerranéens du Sud. Les pays de la Méditerranée africaine sont ainsi souvent des espaces de transit pour des immigrants venant d'Afrique subsaharienne¹⁷. La présence de migrants dans le sud de l'Algérie, dans la région de Tamanrasset, ou en Libye, dans la région de Sabha, ou encore au Maroc¹⁸, s'inscrit dans ce contexte. Un phénomène semblable se rencontre en Méditerranée asiatique et européenne. En Asie, la Turquie sert souvent d'espace de transit pour des migrants issus par exemple d'Irak ou de pays asiatiques plus lointains. En Europe, l'Albanie est un important pays de transit, d'autant plus qu'existent diverses filières, souvent mafieuses, organisant des migrations clandestines issues d'Europe orientale ou d'Asie

16. Cf. la circulaire du 13 juin 2006 du ministère de l'Intérieur.

17. Cf. Mehdi Lahlou, « Les causes multiples de l'émigration africaine », *Population & Avenir*, n° 676, janvier-février 2006.

18. Cf. Hein De Haas, « Maroc : de pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe » <www.migrationinformation.org>.

vers des pays de l'Union européenne. La Bosnie exerce également cette fonction de transit.

Au total, le système migratoire méditerranéen se complexifie. Même si le solde migratoire apparent des pays continue à laisser penser qu'il faudrait distinguer des pays d'émigration et des pays d'immigration, la réalité est beaucoup plus variée. La plupart des pays méditerranéens assurent à la fois les trois fonctions d'émigration, de transit et d'immigration. Par exemple, sur la rive nord, l'Espagne est un pays d'émigration notamment pour des migrations entrepreneuriales¹⁹ vers la France, l'Italie ou le Maghreb, un pays d'immigration notamment pour des personnes en provenance du Maroc ou de l'Algérie et un pays de transit pour des Africains se rendant en France. Sur la rive sud, le Maroc est un pays d'émigration vers l'Espagne, la France ou l'Italie, puis un pays d'immigration pour des ressortissants d'Afrique subsaharienne qui s'y trouvent désormais installés, sans l'avoir nécessairement projeté, et un pays de transit pour d'autres ressortissants de l'Afrique subsaharienne rejoignant l'Europe méridionale.

Les interactions entre migration et géopolitique sont donc multiples. En particulier, la géopolitique, facteur à l'origine des phénomènes migratoires, se trouve aussi influencée par ces phénomènes. Les premières conséquences géopolitiques des migrations en Méditerranée sont de nature externe : elles rendent les pays de cette mer de plus en plus interdépendants par les cheminements migratoires d'abord, par le processus de diasporisation ensuite. Il convient enfin de prendre également en compte les conséquences sur la géopolitique interne.

MIGRATIONS ET INTERDÉPENDANCES CROISSANTES

Pendant longtemps, les cheminements migratoires méditerranéens pouvaient se résumer à des histoires de couples. La plupart des migrations s'effectuaient selon les logiques radiales, ce qui était le cas pendant les Trente glorieuses. L'émigrant savait vers quelle destination il se dirigeait, souvent quelle activité professionnelle il exercerait, et se rendait directement au lieu prévu. De tels cheminements existent toujours, mais se constate une considérable diversification dans la mesure où la nature de plus en plus diverse des économies, l'éventail de plus en plus dense des réseaux d'accueil migratoire, comme la possibilité de se procurer en temps réel des informations sont susceptibles de modifier en permanence les routes et les destinations migratoires.

Par exemple, l'émigré turc part certes de façon prioritaire en Allemagne et peut penser sincèrement que sa migration va s'y arrêter, mais les opportunités décelées au fil du temps peuvent le conduire à s'installer dans un autre pays comme la France.

19. « Migration liée aux décisions d'entreprises faisant migrer leurs collaborateurs face aux évolutions des marchés ou d'actifs souhaitant bénéficier de territoires leur donnant davantage de satisfaction professionnelle », cf. Gabriel Wackermann (éd.), *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Ellipses, 2005.

L'Allemagne, prévue initialement comme pays définitif d'immigration, ne l'aura peut-être été que temporairement. De même, l'Algérien ou le Marocain qui se retrouve en Espagne peut, demain, continuer ou reprendre son chemin migratoire vers la France, l'Italie ou encore d'autres pays. Le même phénomène vaut pour les migrations entrepreneuriales qui peuvent, elles aussi, considérablement varier en fonction des opportunités professionnelles. Un ingénieur français spécialiste de la distribution d'eau et de son traitement peut migrer quelques années au Maroc, puis ensuite en Italie, etc. Un informaticien tunisien peut migrer quelques années en Espagne, puis revenir en Tunisie, avant de migrer à nouveau dans un autre pays où il trouve d'autres offres professionnelles qu'il juge plus attirantes.

Tous ces circuits migratoires créent, au moins *de facto*, une sorte d'interdépendance entre les pays de la Méditerranée. Il est donc logique que les pays de cette mer commune se rencontrent comme lors de la première conférence euro-africaine de Rabat des 10-11 juillet 2006. Cette conférence, proposée initialement par l'Espagne et le Maroc avec le soutien actif de la France, visait à construire entre partenaires africains et européens des solutions durables au défi migratoire. Elle a reçu le soutien de l'ensemble de l'Union européenne, sur la base du mandat confié par le Conseil européen, et le soutien actif de la Commission européenne, qui y a été représentée. Notamment en raison de la triple nature exposée ci-dessus, ses membres associaient d'autres pays que ceux riverains de la Méditerranée, puisqu'elle réunissait trente États européens (les vingt-cinq pays membres de l'UE, ainsi que l'Islande, la Bulgarie, la Roumanie, la Norvège et la Suisse), vingt-huit États africains, ainsi que des organisations internationales (Union Africaine) et régionales (CEDEAO²⁰, CEMAC²¹).

De même, il n'y a pas lieu d'être surpris que, dans la Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée, fondatrice de l'Union pour la Méditerranée, le 13 juillet 2008, la question migratoire soit indiquée dans la phrase suivante : « Les chefs d'État ou de gouvernement ont la conviction commune que cette initiative peut jouer un rôle important pour ce qui est de relever les défis communs qui se posent à la région euro-méditerranéenne, comme : le développement économique et social ; la crise mondiale dans le domaine de la sécurité alimentaire ; la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique et la désertification, en vue de favoriser le développement durable ; l'énergie ; les migrations ; le terrorisme et l'extrémisme ; la promotion du dialogue interculturel ».

Les migrations s'imposent donc dans le calendrier géopolitique des rencontres euro-méditerranéennes.

20. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

21. Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale.

LE PROCESSUS DE « DIASPORISATION »

Une deuxième conséquence des flux migratoires en Méditerranée tient au développement de diasporas. Illustrons celui-ci par un témoignage : le 19 juin 2004, une étudiante de Poitiers, née dans cette ville en 1979, obtient son doctorat avec un travail de recherche sur l'immigration turque en Poitou-Charentes. Le choix de son sujet est lié à ses racines familiales et la conduit à définir ainsi son sentiment identitaire : « La France, c'est mon pays de tous les jours ; la Turquie, c'est mon pays de toujours »²². Ainsi, cette étudiante, qui n'est nullement une immigrante au sens géographique du terme, mais seulement une descendante d'immigrants, affirme un double sentiment identitaire. Le premier est attaché au pays où elle est née et où elle vit depuis sa naissance, le second à un pays où elle n'a jamais vécu, mais qui est celui d'où ont émigré ses parents. Ainsi son identité, notamment juridique, de Française se double du sentiment d'attachement au pays d'origine de sa famille. Elle témoigne ainsi du caractère pluriel de son identité dont une partie est de nature diasporique, selon la définition suivante donnée au terme de diaspora : « ensemble d'individus vivant sur un territoire et ayant en commun la certitude ou le sentiment d'être originaires, eux-mêmes ou leur famille, d'un autre territoire avec lequel ils entretiennent des relations régulières, symboliques ou mythologiques »²³.

Le développement du phénomène diasporique se trouve facilité par le processus d'internationalisation, qui se définit comme l'utilisation d'un ensemble de techniques et de procédés réduisant l'espace-temps de la circulation des hommes et des échanges de ressources, de biens et de services (dont l'information) entre les territoires de la planète. En l'espèce, l'internationalisation rend plus aisée la possibilité d'échanges avec le territoire d'origine de sa famille. La montée des diasporas est, en outre, permise par deux autres processus évoqués précédemment : la globalisation et la mondialisation.

Ces processus rendent notamment possible l'accentuation de sentiments de « bi-territorialité », c'est-à-dire d'attachement à la fois à son pays de résidence et à celui d'origine de sa famille : il en résulte un phénomène de « diasporisation ».

Or les diasporas, par le seul fait de leur présence dans un pays, influencent son évolution géopolitique. Les conséquences de leur existence peuvent être très diverses, comme des changements dans les équilibres sociaux du pays, une influence directe ou indirecte sur la politique internationale du gouvernement du pays de résidence ou une influence par l'exercice des droits dans des pays démocratiques.

L'attitude ou l'action géopolitiques des diasporas peut différer en fonction de leur géographie. Par exemple, la diaspora algérienne est essentiellement unipolaire dans la mesure où elle se trouve, dans une proportion très élevée, concentrée en

22. Cf. Sivasli Nermin, *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 19 juin 2004.

23. Cf. Gérard-François Dumont, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, chapitre IX.

France. En conséquence, le vote aux élections algériennes de la partie de cette diaspora qui possède un passeport algérien peut être, plus ou moins consciemment, influencé par ce que vit cette diaspora en France, mais guère par les autres pays méditerranéens d'accueil. En effet, lors des élections présidentielles algériennes d'avril 2009, le nombre d'électeurs inscrits dans les consulats d'Algérie était de 766 000 en France²⁴, 20 000 au Royaume-Uni, 16 000 en Espagne, 14 748 en Belgique, 14 450 en Tunisie et 11 108 au Maroc. Des chiffres semblables concernant les Marocains montreraient un caractère davantage pluripolaire, avec un éventail plus diffus entre la France, l'Espagne et l'Italie.

GÉOPOLITIQUE INTERNE ET PRÉSENCE DIASPORIQUE

Un autre élément géopolitique du phénomène diasporique tient aux rivalités susceptibles d'exister sur un même territoire entre différentes diasporas, voire entre différentes composantes d'une même diaspora, rivalités qui peuvent engendrer des troubles pour l'ordre public. Ainsi la diaspora turque a-t-elle transporté en France une part des tensions existantes entre les Turcs et les Kurdes de Turquie. De même, il n'est pas rare de constater certaines tensions entre les diasporas algériennes arabe et berbère.

En considérant de façon plus précise le cas de l'immigration algérienne en France, elle peut se décomposer en sept vagues migratoires. La première vague, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, est celle d'une population algérienne rurale, originaire notamment de Kabylie, essentiellement de sexe masculin, qui vient travailler sur des grands chantiers de travaux publics de l'Hexagone. La deuxième vague des années 1920, également pour l'essentiel masculine, vient contribuer à compenser, notamment avec des Italiens et des Polonais, le déficit de main-d'œuvre dû à la guerre de 1914-1918 en France. Dans les années 1950, pendant les Trente glorieuses, la troisième vague est aussi surtout masculine. La première vague véritablement mixte est la quatrième, celle des harkis qui migrent, si possible, en famille en même temps que les rapatriés ; cette vague se trouve parfois complétée d'une fuite de cerveaux d'Algériens déçus par les conditions dans lesquelles s'organise l'indépendance. Après 1975 s'effectue une vague essentiellement féminine dans le cadre du regroupement familial. La sixième vague s'explique en raison de la situation géopolitique interne de l'Algérie des années 1990, cette « décennie noire » pendant laquelle des Algériens émigrent pour échapper aux massacres du conflit civil. Enfin, la septième vague migratoire algérienne des années 2000 s'apparente davantage à une fuite de jeunes cerveaux, à une émigration de personnes qui perdent espoir dans l'avenir de leur pays et se sentent en conséquence repoussées.

24. Répartis dans 18 consulats.

La distinction entre ces vagues migratoires est importante car elle peut expliquer des tensions provenant de sentiments différents selon les raisons initiales de la migration ou le calendrier migratoire. C'est notamment souvent le cas des personnes d'origine algérienne ayant migré lors de la quatrième vague et considérées comme « traîtres » par d'autres. Ces tensions, qui restent le plus souvent du domaine de la vie privée, peuvent parfois éclater dans la sphère publique. Elles obligent le pays d'accueil à des actions préventives conduites par les pouvoirs publics et les élus. Parfois, elles exigent l'intervention des forces de sécurité.

Jadis frontière pour la civilisation hittite ou l'Égypte des pharaons, puis *mare nostrum* sous l'Empire romain²⁵, la Méditerranée constitue un espace propice aux échanges économiques, culturels et humains. Grâce aux nouveaux moyens de transport aérien et maritime et à leur rapidité accrue, la Méditerranée paraît pouvoir exercer plus que jamais un rôle de pont jeté entre trois continents. Elle représente de moins en moins cet obstacle physique que redoutaient les anciens, surtout pendant les périodes hivernales, et facilite en conséquence les déplacements de population, même si les politiques des différents pays riverains apparaissent ambivalents.

D'ailleurs, les migrations résidentielles relèvent de facteurs connus et aux conséquences même prévisibles au regard de l'analyse de ces facteurs, dont tout un pan relève d'une nature géopolitique. Le *xxi*^e siècle conduit plus particulièrement à mettre en évidence la diversification de la nature migratoire des pays de la Méditerranée, notamment en raison de cheminements de plus en plus complexes et de la réduction de l'espace-temps, et le déploiement d'un processus de diasporisation.

Les migrations en Méditerranée, dans leurs causes, dans leur intensité comme dans leurs effets, soulignent, s'il en était besoin, combien tous ses pays riverains appartiennent à un espace commun. Le souci géopolitique de la paix et du développement devrait en conséquence davantage inciter tous ces pays à une meilleure entente.

25. Cf. Gérard-François Dumont, Pierre Verluise, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Sedes, 2009 ; Gabriel Wackermann (éd.), *Un carrefour mondial : la Méditerranée*, Paris, Ellipses, 2001.

Les migrations en Méditerranée

Catherine Wihtol de Wenden

Directrice de recherche CNRS
Science Po, Paris

La Méditerranée est l'un des principaux espaces migratoires au monde. Mais, elle est l'un des espaces les plus fermés en matière de contrôle des frontières, puisqu'elle constitue la limite externe de l'Europe, au sud. Aussi, l'Union européenne tourne le dos aux migrations venues du sud, du fait qu'elle s'est construite sur la liberté de circulation, d'installation et de travail à l'intérieur de l'Europe élargie, fermant ses frontières au sud de la Méditerranée tandis qu'elle les ouvrait à l'est.

Vingt-deux États bordent les rives de la Méditerranée. Elle-même se partage entre plusieurs lieux d'échanges et de face-à-face : le Maghreb et l'Europe de l'ouest d'un côté, les Balkans, Turquie incluse et le Mashreq. La « mer du milieu des terres » de l'Antiquité est aujourd'hui aussi le terrain des plus grands affrontements du monde, source de conflits, d'insécurité et parfois de terrorisme : chrétiens et musulmans, Israéliens et Palestiniens, Turcs et Kurdes, islamistes radicaux en Europe et dans leurs propres pays, sans compter les multiples controverses de voisinage (Macédoine, Chypre, Sahara occidental). Enfin, la rive sud et est de la Méditerranée alimente l'essentiel des migrations vers l'Europe, qui y a fixé là sa frontière, ce qui est source d'une importante migration clandestine qui y trouve parfois la mort, faisant de cette mer un vaste cimetière.

L'espace migratoire méditerranéen

L'Europe forme un espace migratoire avec la rive sud de la Méditerranée. La majorité des flux migratoires

vers l'Europe en sont issus, compte tenu des liens historiques et de voisinage qu'elle entretient avec cette région et des complémentarités démographiques et économiques qu'offrent ces deux espaces. Les portes de l'Europe que sont Gibraltar, Melilla et Ceuta, Malte, Lampedusa, les îles Canaries, la frontière de la rivière Evros, où affluent aujourd'hui des Africains sub-sahariens donnent l'image d'une Europe assiégée qui peine à contrôler ses frontières tout en cherchant à associer les pays de transit, parfois devenus pays d'immigration, au contrôle des flux en en faisant les garde-frontières de l'Europe.

En l'espace de vingt ans, les pays d'Europe du sud et les Balkans, de pays d'émigration qu'ils étaient jusqu'au milieu des années 1980, sont devenus des pays d'immigration, un phénomène qui s'étend aux portes de l'Europe, du Maghreb à la Turquie devenues aussi régions d'immigration et de transit.

Aujourd'hui, la Méditerranée continue à être traversée par les migrations. Celles-ci commencent dès les frontières de l'Europe : Bulgarie, Roumanie, Croatie, Macédoine, Turquie, Ukraine, Maghreb, Albanie sont à la fois des pays de départ, de transit et d'accueil. Malgré la mondialisation des flux, la proximité historique, géographique et culturelle (langue, véhiculée notamment par les médias), continue à expliquer l'envie et le choix de l'Europe. Il en va ainsi de l'Espagne, où les migrants marocains constituent la seconde nationalité parmi les migrants, de l'Italie où les plus nombreux sont les Roumains, les Albanais et les Marocains, de la Grèce où les Albanais forment les deux tiers des étrangers, de la France avec les ressortissants du Maghreb.

Plusieurs configurations migratoires président à la répartition des migrations dans l'espace euro-méditerranéen :

- le couple migratoire, souvent lié à un passé colonial ou au recrutement dans les années de croissance de travailleurs sous contrat, où une seule nationalité compte l'essentiel de ses membres dans un seul pays d'accueil (Algérie/France où plus de 90 % des Algériens en Europe sont en France, Turquie/Allemagne, où 70 % des Turcs en Europe sont en Allemagne),
- la quasi-diaspora, caractérisée par une nationalité présente dans de nombreux pays européens et qui tisse entre ses différents groupes de puissants réseaux transnationaux économiques, culturels, religieux, familiaux et matrimoniaux (c'est le cas des Turcs en Europe, suivis par les Marocains),
- le saupoudrage, reflet de la mondialisation des flux qui a caractérisé les mouvements migratoires vers l'Europe depuis les années 1990.

Le sud de la Méditerranée constitue, malgré la fermeture des frontières, une région d'émigration considérable : Maroc (3,5 millions d'émigrés), Turquie (5,3 millions), Égypte (2,7 millions), Algérie (un million). Au Maroc, l'émigration a doublé en onze ans. Les diasporas, hier considérées comme une menace pour la souveraineté des États de départ, sont devenues aujourd'hui l'objet de beaucoup de sollicitudes car elles peuvent permettre à ces pays d'exercer une influence dans les pays d'accueil : acceptation de la double nationalité car beaucoup de pays européens ont ouvert, au cours des années 1990, leur droit de la nationalité à des éléments de droit du sol alors que tous les pays musulmans sont des pays de droit du sang avec allégeance perpétuelle au pays de naissance comme au Maroc, acceptation, par les pays de départ, des droits politiques exercés par les non communautaires à l'échelon local dans les pays d'accueil et parfois même volonté d'accorder des droits politiques aux membres de la diaspora grâce à un vote consulaire ou dans le pays d'origine, reconnaissance des associations militant pour la condition de leurs ressortissants dans la cité et non plus seulement des amicales contrôlées par les pays d'origine, implication de ces associations dans des programmes de développement local dans les régions de départ, organisation du religieux à distance. Des réseaux transnatio-

naux matrimoniaux, commerçants, entrepreneuriaux traversent la Méditerranée et font de la frontière une ressource pour leurs échanges.

Mais l'Europe n'attire que la moitié des migrants de la rive sud de la Méditerranée, car ils se destinent aussi aux pays arabes comme la Libye et aux pays du Golfe ainsi qu'aux États-Unis et au Canada. Certains pays de la rive sud de la Méditerranée sont aussi des pays d'immigration. C'est le cas pour Israël, la Turquie, les territoires palestiniens, la Jordanie. Il s'y ajoute un nombre inconnu de migrants illégaux ou en transit, dont les Subsahariens au Maghreb, les Soudanais en Égypte. L'Espagne est la première destination de ces migrations du sud. C'est le pays européen qui a connu la plus forte poussée migratoire depuis ces dernières années. Les pays d'Europe du sud se sont dotés, depuis le milieu des années 1980, de politiques d'immigration avec des caractéristiques qui les distinguent fortement des pays d'immigration traditionnels : adhésion progressive à l'« acquis communautaire », régularisations successives, accords bilatéraux de main d'œuvre dans les niches d'emploi précédemment occupées par les clandestins. En revanche les pays de la rive sud de la méditerranée, qui ont des politiques d'émigration, n'ont pas ou peu de politiques d'immigration, hormis la pénalisation de l'immigration illégale.

Depuis 1985, l'Europe a renforcé ses frontières extérieures et ouvert ses frontières intérieures avec l'idée que la pression migratoire venue du sud de la Méditerranée était terminée¹. Un système de visas est venu compléter le dispositif pour les non Européens et la suspicion a été accrue avec l'europanisation des contrôles à partir des années 1990. Des murs se sont construits comme à Ceuta à l'initiative de l'Union européenne, avec des camps dans les pays de passage comme le Maroc, la Libye mais aussi Malte ou dans les pays limitrophes. Ces mesures dissuasives et répressives tendent à accroître la sédentarisation aléatoire de ceux qui ne peuvent plus repartir, renforçant la pression migratoire aux portes de l'Europe. L'immigration clandestine se poursuit, pour rembourser le coût du voyage et les morts s'accumulent aux frontières.

Autre enjeu : le dialogue euro-méditerranéen. Très vite les espoirs ont été déçus à cause de la mise en

¹ Catherine WIHTOL DE WENDEN, *Faut-il ouvrir les frontières ?* Paris, Presses de Sciences Po, 2^e édition 2014 et *Atlas des migrations dans le monde*, Paris, Autrement, 3^e édition 2012.

place du dispositif sécuritaire européen de contrôle des frontières et de lutte contre le terrorisme (les aides au développement étant conditionnées à la capacité des pays d'émigration de contrôler l'immigration clandestine), de l'asymétrie des échanges commerciaux, de l'instabilité dans la région (dépendance du dialogue à l'égard du conflit du Proche-Orient), de la corruption, du terrorisme islamique et de la faible appropriation du partenariat par les pays du sud. L'agriculture et la pêche, seuls secteurs produisant de façon compétitive au sud, se heurtent à un dispositif européen protectionniste. Au nord, le dialogue euro-méditerranéen est loin d'intéresser tous les États de l'Union, certains d'entre eux étant davantage tournés vers le voisinage avec l'est ou vers l'Union nordique. Au processus de Barcelone (1995-2005), a succédé l'Union pour la Méditerranée, lancée par la France en 2007, qui a écarté les migrations du contenu du partenariat euro-méditerranéen.

Enfin, l'islam constitue aussi un enjeu. Dans le passé, l'Europe s'est construite là où les puissances musulmanes se sont retirées. Mais la confrontation de l'islam avec la sécularisation des pays européens est souvent une épreuve réciproque et les explosions de terrorisme ont aggravé les fractures.

L'une des plus grandes lignes de fracture et de proximité au monde

Les profils asymétriques de la population sont une première ligne de fracture. Durant ces soixante dernières années, la population s'est accrue de façon significative dans la région est et sud, alors qu'au nord elle stagnait. L'âge médian (âge qui sépare en deux parts égales la population d'un pays ou d'un ensemble) en Europe est aujourd'hui de quarante ans contre vingt-cinq ans sur la rive sud. Cet écart est néanmoins en train de s'atténuer à cause de l'entrée de la plupart des pays de la rive sud dans la transition démographique, c'est-à-dire le passage de comportements de reproduction dits traditionnels (autour de six enfants par femme) au remplacement des générations (deux enfants et demi par

femme en moyenne). On est ainsi passé à une situation de complémentarité entre les deux rives, avec vieillissement au nord et disponibilité d'une vaste réserve de main d'œuvre qualifiée chez les jeunes adultes au sud, que le marché du travail ne parvient pas à absorber. La pression migratoire sud-nord en Méditerranée est en train de diminuer. Contrairement aux idées reçues, la montée de l'islam politique n'a pas eu d'impact sur la transition démographique, comme d'ailleurs dans d'autres pays d'islam comme l'Iran². Sur la rive nord de la Méditerranée, des pays comme l'Italie et l'Espagne sont entrés dans une phase de vieillissement démographique avec un nombre d'enfants par femme qui se situe au-dessous du renouvellement des générations et l'entrée dans le quatrième âge d'une part croissante de la population, ce qui nécessite un appel à de nouvelles sources migratoires. Dans le même temps, on voit apparaître, avec le « dévieillissement »³ des seniors (meilleur état physique et mental au même âge que pour la génération précédente), des phénomènes de migrations nord-sud qui sont souvent un prolongement du tourisme international, l'installation durable au soleil (en France pour les Britanniques, en Espagne et au Portugal pour les Allemands et les Britanniques, à Malte pour les Britanniques, au Maroc et en Tunisie pour les Français).

Les profils asymétriques de la population sont une première ligne de fracture. Durant ces soixante dernières années, la population s'est accrue de façon significative dans la région est et sud, alors qu'au nord elle stagnait

Enfin, l'urbanisation galopante de la planète touche aussi la rive sud, marquée par l'exode rural, la mégapolisation (comme Le Caire ou Istanbul) et la transformation des pays de la rive sud de la Méditerranée en pays de transit et d'immigration du fait de l'installation de migrants due à la fermeture des frontières, au nord. C'est le cas du Maroc, de la Turquie, mais

² Youssef COURBAGE, Emmanuel TODD, *Le rendez-vous des civilisations*. Paris, Seuil, 2007.

³ Raimondo CAGIANO DE AZEVEDO, Cinzia CASTAGNARO, « Vieillissement et dévieillissement » : un débat européen », *Gérontologie et société*, n° 139, décembre 2011.

aussi de l'Algérie et de la Libye devenues terres de passage pour les Subsahariens.

La maîtrise, au sud, des langues parlées sur la rive nord de la Méditerranée (français, italien, espagnol), parfois liée au passé colonial, est facilitée par la diffusion des média (télévision, internet, téléphones portables), par les réseaux migratoires transnationaux construits par les familles de migrants installées de longue date dans les pays européens (France, Espagne, Italie, Allemagne, Benelux, Suisse), par les transferts de fonds qui alimentent, avec les films, l'image d'un Eldorado européen, pour lequel le franchissement de la Méditerranée serait une odyssée moderne.

Les révolutions arabes, sans modifier la tendance, ont parfois accéléré le phénomène, comme l'arrivée de Syriens en Turquie, de Libyens en Tunisie, de Tunisiens en Italie et en France, au printemps 2011. Quelques îles de la Méditerranée, lieux de tourisme et aussi d'arrivées récurrentes de sans-papiers sont au cœur de la confusion entre l'ouverture toute grande aux touristes et à la main d'œuvre et la fermeture aux illégaux : il en va ainsi de Lampedusa, de Malte, de Chypre, des îles grecques, des îles Canaries et, à moindre degré, des Baléares. De nouvelles frontières se sont également fait jour, liées à la migration, renforcée d'ailleurs par les dispositifs européens, comme les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla au Maroc ou la frontière de la rivière Evros, entre la Grèce et la Turquie. Ces scènes frontalières sont une mise en scène du contrôle dans un monde où l'aspiration à la circulation n'a jamais été aussi grande alors qu'on n'a jamais autant éprouvé le besoin de mettre des barrières à la migration.

Les vingt-deux États qui bordent la Méditerranée totalisent environ 400 millions d'habitants. Sept d'entre eux appartiennent à l'Union européenne (France, Italie, Espagne, Portugal même s'il est surtout atlantique –, Grèce, Malte et Chypre), avec un revenu dix fois supérieur en moyenne à celui de leurs voisins de la rive sud. D'ici 2025, la population de ces États européens aura à peine augmenté, tandis que celle des autres se sera accrue de 70 %. La fermeture des frontières s'y conjugue souvent avec l'absence d'alternative véritable à la migration.

Chaque pays européen de la rive nord de la Méditerranée, malgré son voisinage avec le sud a son

paysage migratoire : ainsi la France est fortement marquée par son passé colonial avec la présence maghrébine mais aussi par les Portugais, première nationalité en France depuis le recensement de 1982, l'Espagne, devenue depuis ces dernières années le second pays d'immigration en Europe (5,5 millions d'étrangers) est caractérisée par le voisinage des Marocains mais aussi par son tropisme sud-américain et africain, l'Italie, troisième pays d'immigration et qui atteint 5 millions d'étrangers, est une mosaïque de nationalités arrivées depuis les années 1990 alors que le Portugal, outre sa main-d'œuvre d'Europe de l'est (Roumains, Ukrainiens) est dominé par sa migration d'origine coloniale et de langue portugaise. Enfin, la Grèce, qui n'avait aucune frontière commune avec l'Union européenne jusqu'en 2004, est caractérisée par la présence des Albanais et des pays de l'est.

De nouvelles frontières se sont également fait jour, liées à la migration, renforcée d'ailleurs par les dispositifs européens, comme les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla au Maroc ou la frontière de la rivière Evros, entre la Grèce et la Turquie

En vingt ans, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, Malte, anciens pays d'émigration, sont devenus des pays d'immigration. Cette transition brutale est liée à la conjonction de plusieurs facteurs : la proximité de leurs propres territoires avec les frontières externes de l'Europe, la mise en œuvre parfois différée des dispositifs européens de maîtrise des frontières, la demande de main-d'œuvre dans des secteurs que l'on ne peut pas délocaliser (tourisme, restauration, pêche, agriculture, garde de personnes âgées, services domestiques pour les nationaux mais aussi pour le troisième âge et pour les retraités européens), l'existence d'un marché du travail au noir, le recours fréquent aux régularisations « massives » pour absorber la part des illégaux. L'opinion publique y est encore peu acquise à l'idée d'une immigration de longue durée, pourtant partie prenante de ces sociétés.

Un système européen de contrôle des frontières marqué par la fermeture au sud

Le dispositif européen qui gère les flux migratoires est appelé l'« acquis communautaire », constitué pour l'essentiel par les accords de Schengen de 1985 sur la suppression des frontières internes et le renforcement des frontières externes de l'Europe. Pour les étrangers non communautaires, cela a signifié l'obligation d'un visa unique de moins de trois mois, quand ils veulent pénétrer et circuler en touristes dans l'espace Schengen. Des accords de réadmission ont été signés à partir de 1991 avec les pays non communautaires riverains ou voisins de l'Union européenne, accompagnés de l'adoption d'un système informatisé de contrôle, le SIS (système d'information Schengen) pour la mise en ligne des données nationales sur les « indésirables » (clandestins, déboutés du droit d'asile), obligeant tous les États européens à leur refuser le droit au séjour et à les expulser. Les accords de Dublin I et de Dublin II sur l'asile et le traité d'Amsterdam de 1997 sur la communautarisation du processus de décision, puis de Lisbonne en 2007 complètent le dispositif. Plusieurs instruments de contrôle renforcé des frontières externes de l'Europe ont été déployés, comme l'adoption en 2000 d'une convention Eurodac sur l'asile pour la comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des personnes ayant franchi irrégulièrement une frontière européenne à partir d'une base de données informatique dont l'accès à l'information est ouvert à chaque État membre de l'Union européenne. Le système Frontex, de mise en commun des polices des pays de l'Union européenne patrouille, depuis 2005, aux portes de l'Europe. En 2013, suite au décès de 366 personnes aux abords de l'île de Lampedusa, l'Italie a décidé de mettre en œuvre jusqu'à la fin de l'automne 2014 une opération nationale de sauvetage appelée « Mare Nostrum » qui a sauvé des milliers de vies et c'est Triton, un mécanisme de contrôle appartenant à Frontex, qui lui a succédé à la fin de 2014, mais il n'a pas pour mission première l'assistance aux personnes naufragées.

Mais le souverainisme, sous la pression du populisme qui sévit ici et là en Europe, gagne du terrain par rapport à la communautarisation des politiques migratoires, comme l'ont montré les débats sur la modification des accords de Schengen et le retour

au contrôle national des frontières, après les arrivées de Tunisiens et de Libyens à Lampedusa puis à Vin-timille au printemps 2011.

De plus en plus, la Méditerranée fait figure de nouveau Rio Grande entre sa rive nord et sa rive sud. Les visas sont accompagnés de murs, camps, radars, capteurs, drones et du système Frontex. Cette prolifération des contrôles migratoires s'appuie sur trois raisons essentielles : l'économie sécuritaire, où des sociétés privées se sont spécialisées dans le convoyage des expulsés et où la technologie militaire recycle ses instruments dans le domaine civil, la surenchère sécuritaire, amalgamant immigration illégale et lutte contre le terrorisme international ou contre les Roms, l'utilisation des migrants comme instruments de négociation à travers les accords conclus avec les pays du sud (Sénégal, Libye, Algérie, Tunisie, Maroc).

De plus en plus, la Méditerranée fait figure de nouveau Rio Grande entre sa rive nord et sa rive sud. Les visas sont accompagnés de murs, camps, radars, capteurs, drones et du système Frontex

L'ouverture, en 2014 de la liberté de travail et de l'installation dans l'Union européenne des Roumains et Bulgares, entrés en 2007, a créé quelques crispations. Dans le fil du désenchevêtrement des nationalités survenu à l'est de l'Europe depuis la chute du mur de Berlin, l'Europe méditerranéenne avait déjà été concernée : près d'un demi-million de Bulgares d'origine turque sont retournés en Turquie, quelque 350 000 Grecs du « Pont » (le Pont Euxin, à l'est de la mer Noire) sont retournés en Grèce, des Roumains d'origine hongroise sont repartis en Hongrie et des Albanais d'origine grecque (les Arvanides) sont allés en Grèce, où ils forment 60 % des étrangers, tandis que le départ des Roumains pour l'Italie s'est poursuivi.

La lutte contre l'immigration clandestine est une priorité affichée par l'Europe en Méditerranée. Des règles communes sont définies à l'échelon européen pour lutter contre le séjour illégal dès 1990. Le contrôle renforcé des frontières est aussi symbolisé par le SIVE (Système intégré de vigilance externe) à

l'aide de radars entre l'Espagne et les côtes africaines. Des accords de réadmission entre l'Union européenne et les pays du sud de la Méditerranée tendent à faire de nombreux États tampons les « garde-frontières » de l'espace européen, d'autres États (africains notamment) étant déjà liés par une clause de réadmission obligatoire. Des officiers de liaison immigration et asile à travers le programme Frontex, formalisé dans une agence spécialisée installée à Varsovie, assurent un contrôle renforcé des frontières externes et le rapatriement communautaire (c'est-à-dire par plusieurs pays de l'Union, qui joignent leurs efforts de façon conjointe) est considéré comme un signal fort de dissuasion.

Les autres instruments utilisés pour contrôler les frontières sud de l'Europe ont été les accords bilatéraux. Il s'agit d'accords conclus entre les pays d'entrée et de départ sur la réadmission des étrangers en situation irrégulière vers les pays d'origine. La Libye a fourni un exemple d'accords marchandés au nom de la lutte contre l'immigration clandestine. La Libye n'a pas ratifié la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés et elle n'adhère pas à la Politique européenne de voisinage. Quand, en 2011, 1 500 immigrés arrivés dans l'île sicilienne de Lampedusa ont été expulsés vers la Libye, les migrants à la recherche d'une protection internationale n'ont pu faire valoir leurs droits. Le colonel Khadafi avait demandé cinq milliards d'euros à l'Union européenne pour « stopper » l'immigration illégale et la construction d'une autoroute de l'Égypte à la Tunisie. Par une décision du 23 février 2011, la Commission européenne a rappelé que les États membres devaient toujours respecter les droits fondamentaux et suspendre les accords quand il y avait violation des droits fondamentaux.

Les accords bilatéraux ont souvent pour objet de limiter les flux migratoires par des politiques de reconduction à la frontière des sans-papiers en échange de politiques de développement, d'accords commerciaux ou de l'attribution de titres de séjour pour les élites.

Un autre type d'accords concerne les accords multilatéraux signés entre un pays de départ et de transit avec l'ensemble de l'Union européenne. Plusieurs pays riverains de l'Union en sont signataires. Mais d'autres résistent, comme le Maroc en raison de la

faiblesse de la contrepartie offerte par l'Europe (ainsi le Maroc souhaite en échange le statut de partenaire privilégié avec l'Union européenne, faisant valoir que la signature de tels accords risquerait de ruiner les relations qu'il entretient avec les pays d'Afrique de l'Ouest, d'où viennent de nombreux migrants qui transitent par le Maroc pour entrer en Europe). Dans le même esprit, la Turquie, qui a accordé des facilités de circulation pour les migrations des pays voisins à l'est et au sud du pays a été confrontée, en 2010 à l'annonce grecque de construction d'un mur en Thrace, à la frontière gréco-turque, pour prévenir les arrivées de sans-papiers venus de Turquie.

On observe un retour à une gestion des frontières comme affaire des États, alors qu'est affichée avec force l'existence de frontières européennes sur les marges extérieures de l'Union. Tout cela révèle un manque de confiance des États européens envers la politique européenne, pourtant à l'accent fortement sécuritaire.

Conclusion : les migrants, ponts entre les deux rives ⁴

Malgré ces fermetures, les initiatives des migrants et de ceux qui en sont issus contribuent à construire des espaces transnationaux entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée : d'abord par les transferts de fonds, ensuite, par leurs associations, également par les doubles nationaux dont les élites sont courtisées par les pays de départ, enfin par leurs pratiques transnationales au quotidien à travers les mariages, les échanges d'informations, de biens, la création de petites entreprises, l'organisation de l'islam dans les pays sécularisés d'Europe. Les pays d'origine commencent d'ailleurs à développer des politiques diasporiques en utilisant les migrants comme agents d'influence dans les pays d'accueil à travers l'attention qu'ils leur portent : c'est le cas de la Turquie et du Maroc. Une quantité d'initiatives culturelles métissées fleurissent dans la musique, le théâtre, la danse, le sport qui sont aujourd'hui partie prenante de la culture populaire européenne. L'Europe ne peut plus faire abstraction de cette composante de sa diversité, dont les migrants sont parmi les principaux acteurs.

⁴ Catherine WIHTOL DE WENDEN, « Pour accompagner les migrations en Méditerranée ». *La bibliothèque de l'iReMMO*, Paris, L'Harmattan 2013.

Pour une histoire méditerranéenne des migrations

Claude Liauzu

Ce titre est choisi pour attirer l'attention sur un paradoxe: l'absence des migrations dans la problématique des études méditerranéennes, l'absence de la dimension méditerranéenne dans la problématique d'étude des migrations. Une telle constatation, vraie tout particulièrement pour la recherche française, mérite une réflexion qui ne peut être qu'esquissée ici.

"Il n'y a pas de plus beau fret
muove"
que le fret des migrants"
(*Henri Bergasse, armateur,
cité par E. Temime*)

"Eppure si
(*Galilée*)

Une Méditerranée à part

C'est que les soutiers de l'histoire n'ont guère leur place dans les fastes des chroniques officielles des Etats, dans les idéologies nationales, dont ils sont un démenti, ni dans les Riches Heures des civilisations. La dominante économique du discours savant ou technocratique ne se préoccupe guère de la (re)connaissance des acteurs et des cultures dominés.

On se limitera dans les pages qui suivent à prendre la mesure du phénomène migratoire méditerranéen, à en souligner la part dans la reproduction et les transformations des formations sociales, à cerner ses

N° 5 Hiver 1993

dynamiques, ses lieux et milieux spécifiques.

On essaiera du moins, car la première difficulté, significative elle aussi, est l'incertitude des chiffres, l'impossibilité d'évaluations même approximatives. Il n'existe aucune définition commune de l'immigration ou de l'émigration, chaque Etat disposant de la sienne, malgré des efforts d'harmonisation remontant à la S.D.N. Quelques exemples le montrent bien : le gouvernement espagnol définit l'émigrant — jusqu'en 1924 — comme un voyageur de troisième classe à destination de l'Amérique, l'Asie et l'Océanie, ignorant donc l'Afrique, le Maghreb et l'Europe. Faut-il préciser par ailleurs que les 500 000 réfugiés républicains de 1939 en France n'apparaissent pas dans les statistiques officielles ? Quant aux évaluations des départs d'Egypte vers l'Arabie et les pays du Golfe, lors du boom pétrolier, elles varient de un à quatre millions ! L'écart entre le décompte des sorties du Portugal et celui des entrées portugaises dans les pays de la CEE autour de 1970 va de 1 à 2. De manière générale, une évaluation de cet écart pour l'ensemble des pays européens, effectuée en 1972, atteint 50 %.

Plutôt que de cultiver le positivisme, retenons que la science des migrations n'est pas une science tout à fait exacte, que cela peut tenir au secret du clandestin, mais aussi à l'impuissance et à l'indifférence des administrations. Ainsi, l'ONI, créé en 1946 pour régir les flux d'immigration en France, ne l'a fait que pour la moitié du total, le reste étant qualifié de "spontané". De même, la dictature portugaise, mêlant opposition officielle et tolérance implicite, affectait d'ignorer une partie des sorties. Plus intéressant encore, le caractère inévitable de l'inexactitude renvoie à l'inadéquation entre la logique de mouvements, par nature transnationaux, et celle des appareils d'Etats. E/im/migré, migrations internes, externes, temporaires, définitives ? Ces notions ne rendent pas compte d'une mobilité infiniment plus complexe et considérable : le solde migratoire ne représente que 7 à 8 % du total des flux entre l'Algérie et la France dans les années 1960, 26 % pour les Italiens autour de 1920, 4,7 % pour les Espagnols à la fin du XIXe siècle.

Ampleur des migrations

Dans les années 1970, à la veille de la crise et de la fermeture des frontières européennes (1973 en RFA, 1974 en France), sur 11 millions d'étrangers recensés dans les pays de la CEE, la part de ceux provenant des pays méditerranéens était de 7 millions, soit 63,5 %. Si l'on écarte le Royaume-Uni, dont les flux sont liés à l'héritage impérial, et la Suède, pour sept pays (Allemagne, France, Belgique, Luxembourg, Pays Bas, Suisse, Autriche), cette proportion atteint 82,7 % (76 % en Allemagne,

86 % en France et près de 100 % certaines années).

L'immigration en Europe de l'Ouest dans les années 1970

	R.F.A.	France	Belgique	Suisse
Espagne	270.000	589.925	51.485	97.860
Grèce	395.000	10.125	14.050	8.000
Italie	590.000	588.740	188.430	531.500
Portugal	55.214(x)	694.550	4.280	2.000
Turquie	653.000	18.325	12.250	9.651
Yougoslavie	594.000	65.220	2.930	20.800
Algérie	1.985 (x)	754.462	3.740	?
Maroc	10.921	194.296	24.560	?
Tunisie	9.918 (x)	106.845	1.640	?
% d'étrangers	5,55 %	6,87 %	7,39 %	15,7 %
% de Méditerranéens dans la population étrangère	76 %	86 %	42 %	69 %

(x) population active seulement

Le tableau fait ressortir l'existence des bassins migratoires différents, la France puisant dans le Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie fournissent 41 % du total des étrangers en 1990) et le Portugal (20 %), pour remplacer Italiens et Espagnols ; l'Allemagne de l'Ouest en Turquie (le tiers) et Yougoslavie (12,6 %), la Suisse en Italie (55 %)... On voit aussi à quel point l'Algérie fait couple avec une France où elle envoie 97 % de ses émigrés...

La situation de prédominance méditerranéenne des années 1970 est-elle un phénomène récent ? Dans la France de l'entre-deux-guerres, Espagnols, Italiens (majoritaires dès le début du siècle) et Algériens représentaient 45 à 50 % des immigrés, contre 28 % de Belges et Polonais. Quand Louis Bertrand écrivait *L'Invasion* au début du siècle, il pensait aux Italiens.

C'est que la Méditerranée, "espace mouvement" dit Fernand Braudel, est l'un des plus anciens espaces migratoires du monde et reste l'un des plus importants, avec le Golfe du Mexique et l'arc asiatique allant du Pakistan à la Corée. Aux mouvements intraméditerranéens, qui remontent à l'Antiquité, s'ajoutent, depuis le XVI^{ème} siècle, les départs vers les nouveaux mondes. Pour s'en tenir à la période où les statistiques sont disponibles, quand la Méditerranée prend, ainsi que les pays slaves, le relais de l'Europe du Nord, de la Grande-Bretagne, de

l'Irlande et de l'Allemagne, on compte entre 1870 et 1970 26 millions de sorties d'Italie, dont 17 entre 1870 et 1930. Plus de 280 000 en moyenne par an, mais 626 506 entre 1901 et 1914, avec des pointes de 870 000 en 1913 (2 % de la population). Au milieu du XIX^{ème} siècle, 4,2 % des Maltais émigrent annuellement, et 1,6 % définitivement. A la veille de la première guerre, 1,3 % des Espagnols quittent leur pays pour le continent américain.

Les grands flux du XIX^{ème} émanent en effet de la rive Nord. Ce mouvement se ralentit par paliers dans les années 1930, puis après la seconde guerre, sans disparaître. En 1970, 2 200 000 d'Espagnols résident en Amérique, autant que dans l'ensemble de l'Europe. Mais le fait majeur est, désormais, outre les vagues portugaises, le renversement qui s'effectue entre les deux rives. Lors des "Trente Glorieuses", les principaux lieux de départ sont le Portugal, les Balkans, le Maghreb et la Turquie. La CEE en est le principal réceptacle, Italie et Espagne, nouveaux pays d'immigration, comprises (avec 1,5 million d'étrangers recensés, essentiellement du Sud, et peut-être autant de "clandestins"), ainsi que les Amériques et l'Australie.

Enfin, les pays pétroliers constituent un récent pôle d'attraction, à partir surtout de 1970 pour les Arabes — Egyptiens, Libanais, Jordaniens, Palestiniens — (900 000 travailleurs en 1973, 2,5 millions en 1980), ainsi que pour les Turcs et les Asiatiques.

Le sud et l'est de la Méditerranée sont donc de nouvelles zones de hautes pressions migratoires durables, même si la "transition démographique" y est amorcée.

Un schéma explicatif général des mouvements de population — par trop mécanique il est vrai — a été dressé, qui vaut aussi bien pour les courants anciens que pour les plus récents. Ainsi, W. Zelinsky distingue une période d'essor des migrations liée aux mutations des sociétés traditionnelles, puis avec l'achèvement de la transition (urbanisation, industrialisation, baisse de la natalité), une chute des départs et une période d'immigration. C'est la conjugaison d'un ensemble de phénomènes démographiques et économiques, la dépendance des sociétés rurales envers les centres industriels et urbains, la crise des anciennes structures et les besoins des nouveaux mondes outre mer qui suscitent le changement d'ampleur de la mobilité humaine. Il ne s'agit plus seulement à l'époque contemporaine de migrations saisonnières, de la montagne vers la plaine, des campagnes vers les villes (ou pour le Maghreb du Sud vers le Tell), ou des migrations maritimes et commerciales intéressant des effectifs limités, c'est une rupture qui se produit. Les indications portées en annexe visent à fournir quelques repères.

Aux mouvements appelés économiques, il faut ajouter les transferts de Grecs et Turcs liés à la fin de l'Empire ottoman (deux millions et demi d'hommes), les exodes massifs des victimes des crises politiques — Kurdes, Arméniens, Libanais, Palestiniens, Français du Maghreb — ou, dans certains cas plus rares ceux des bénéficiaires de la construction d'une nation. Les pays de la CEE ont reçu 400 000 demandes d'asile en 1990. Si on peut définir une diaspora par l'importance quantitative de la population vivant hors des frontières de son Etat ou de son territoire originel, la définition convient pour les Libanais (deux fois plus nombreux à l'extérieur qu'au Liban vers 1970, avant donc la longue guerre) et les Palestiniens, dont 2,6 millions se trouvent hors d'Israël et des territoires occupés, autant que ceux qui y résident, ainsi que, bien sûr, les Israéliens et les Arméniens.

Migrations, reproduction et mutation des formations sociales

Autour de 1970-1980, 25 millions de Méditerranéens seraient expatriés. Les proportions atteignent le dixième de la population active en Algérie et en Egypte, 17,5 % en Yougoslavie, 13 % de la population espagnole et le tiers de la population portugaise.

En clair, la reproduction sociale repose en partie sur les migrations. C'est ce que confirment les renseignements concernant les "remises", évaluées récemment à 20 ou 25 millions de francs pour le Maghreb. Ces remises représentent 2480,7 millions de dollars en Egypte, le tiers au moins de la valeur des importations pour le Portugal, la Yougoslavie et le Maroc, 75 % pour l'Egypte, 20 % pour la Tunisie et la Turquie.

Encore le macro-économique, la comptabilité nationale ne sont-ils pas des instruments adéquats. C'est la monographie qui permet d'appréhender l'apport des migrants aux ressources familiales, villageoises... Dans la région du Souss Marocain, les ouvriers de Renault — dont les deux tiers envoient 40 à 60 % de leurs salaires — font vivre leur parentèle, les entrepreneurs du bâtiment et favorisent l'accumulation permettant d'ouvrir des commerces. Les théories des cycles migratoires soulignent que les premières phases des mouvements contribuent à la reproduction des sociétés périphériques d'origine, dans un rapport contradictoire avec l'économie capitaliste et le salariat. Mais la tendance lourde du processus est bien la déruralisation et l'intégration dépendante dans le système dominant dont il répand le modèle. Désormais, en Afrique du Nord, les migrations émanent surtout des villes, celles-ci constituant un relais vers l'étranger, et moins de la paysannerie que de couches en transition bloquée. De même les départs

d'Egypte vers le Golfe ont concerné une main-d'oeuvre qualifiée et le tertiaire.

Les migrations ont donc leur dynamique propre. Les situations de crise le confirment : celle que nous vivons, loin de susciter un reflux massif vers les régions de départ (200 000 candidats au retour seulement sur les 450 000 prévus par le gouvernement français), entraîne au contraire un enracinement et une accélération du regroupement familial, une adaptation aux conditions nouvelles du marché du travail (clandestinité, économie souterraine, flexibilité de l'emploi, brain drain...). Ainsi, le nombre de Turcs en Allemagne est passé de 1 à 1,5 million depuis la fermeture des frontières, celui des Marocains et Tunisiens en France a augmenté de 400 à 620 000 entre 1975 et 1982.

Si l'histoire des sociétés d'émigration est donc profondément liée à ces mouvements, il en va de même pour celle des pays d'immigration. A l'instar d'Anvers "bâtie sur les caques de harengs", les sociétés du Nouveau Monde et de l'Europe industrielle se sont développées en rapport étroit avec la présence étrangère.

Les Amériques ont reçu du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècles 3 millions d'Espagnols, plus de 4 millions entre 1882 et 1959, avec un solde positif de 1,7 million. Elles ont vu entrer entre 1876 et 1970, 11 millions d'Italiens (dont plus de la moitié aux Etats-Unis). La population de l'Argentine, qui croît de 1,8 million en 1872 à 7,8 en 1914, compte à cette date 800 000 Espagnols et 900 000 Italiens. Un million de Portugais se sont dirigés vers le Brésil et les Etats-Unis entre 1870 et 1914. "Gouverner, c'est peupler", l'adage latino-américain n'aurait pas été concevable sans l'apport méditerranéen. De même, la colonisation de l'Afrique du Nord, celle de la Tunisie où les Italiens sont longtemps plus nombreux que les Français, comme celle de l'Oranie où les Espagnols dominent.

Dans une France, où jamais les nationaux n'ont été majoritairement ouvriers, les étrangers le sont à proportion de 67 % en 1931 et 72 % en 1972. Ils ont accompagné les grandes mutations technologiques successives, fourni la masse des manoeuvres — l'infanterie légère du salariat — et des OS lors des Trente Glorieuses. Cette importance des migrations, ancienne en France, se généralise à l'Europe de l'Ouest lors de la reconstruction d'après-guerre et de la phase de croissance accélérée qui est aussi marquée par une faible natalité. A eux seuls, Maghrébins, Turcs et Yougoslaves constituent 52 % des actifs étrangers en Allemagne en 1990 (et 47,8 % de la population étrangère). Il s'agit d'une réalité structurelle, car la reproduction de la force de travail et la régulation économique s'inscrivent dans une logique de plus en plus internationale. Les prospectives annoncent le non remplacement des classes d'âge actives dans la CEE. Elles mettent aussi en relief un aspect

des migrations ignoré par le Traité de Rome, qui ne retient que la "circulation de main-d'oeuvre", alors que leur fonction populationniste est évidente. M. Triballat évalue à 10 millions cet apport étranger à la démographie de la France dans le dernier siècle.

Les dynamiques autonomes

Mais rendre compte du phénomène migratoire, c'est aussi essayer de cerner sa spécificité, élaborer une problématique adéquate à sa nature.

D'où l'intérêt de suivre la route du migrant, ses réseaux. Celles et ceux des Galiciens allant aux Amériques ne sont pas les mêmes que les chemins de l'Andalou ou du Catalan vers la France. Ici, l'étude appelle des histoires régionales, voire locales, des micro-histoires, dans la longue durée. En Italie, où les taux d'émigration vont de 48,5 % pour la Molise à 3,7 % pour la Toscane, la catégorie de classement nationale masque les réalités.

Il faudrait bien d'autres études pour appréhender la multiplicité des cas, celui du Mezzogiorno, de la Grèce (2 millions d'émigrés en un siècle), etc..., les traditions, les continuités, les facteurs particuliers jouant dans les îles, telle Malte, dont les colonies essaient sur tout le pourtour méditerranéen depuis longtemps. On compte 55 000 Maltais en Algérie, en Tunisie, à Tripoli en Egypte, au Levant... pour une population de 155 500 insulaires à la fin du XIX^{ème} siècle. La Corse, terre d'émigration signalée par Fernand Braudel au XVI^{ème} siècle, est un lieu d'exode à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, au point de se dépeupler, de se déruraliser et d'être victime d'une nécrose, à l'instar de certaines régions de départs massifs.

Fait défaut aussi une histoire des ports, dont la croissance démographique est longtemps due aux migrations et qui ont vu se constituer à travers les siècles des microcosmes cosmopolites tels Livourne. L'Alexandrie de Durrell ne compte pas moins de quatorze communautés non musulmanes. Les populations de Tunis sont organisées également sous la houlette de leurs Consuls pour les Européens et de leurs Cheikhs pour les musulmans non citadins, allogènes du Sud, du Souss, de Tripolitaine, du Souf... En 1921, on y recense 73 500 Européens, majoritairement italiens, 20 000 Israélites, 80 000 musulmans (minoritaires), dont 12 000 étrangers. La fortune des Cités maritimes Etats du XIX^{ème} siècle, largement autonomes du pouvoir ottoman, fondées sur la coexistence des communautés, tient à leur fonction d'articulation des flux économiques et à la constitution d'un système méditerranéen, où les migrations ont une place essentielle.

Le devenir de Marseille est indissociable de véritables sédimentations humaines: les Italiens y représentent 15 % de la population en 1876, 20 % en 1901. Dans les années 1960-1970, la ville compte 100 000 rapatriés d'Algérie et 70 000 étrangers, dont 43 000 Maghrébins, pour 914 000 habitants (18,6 %). Aux effectifs installés, il faut ajouter ceux amenés par la fonction de porte, de super marché, de transit, engagés dans un incessant va et vient, quelque 500 000 Algériens, Tunisiens et Marocains par an...

Pour désigner les armateurs grecs, espagnols et juifs du début du siècle, qui ont pignon sur rue et tissent, de Salonique à Barcelone, leurs liens familiaux et d'affaires, Emile Temime parle d'Internationale des notables. Il y a aussi une transnationale populaire, des groupes "mixtes", mixtes par leur enracinement dans de nouveaux milieux et le maintien de leurs solidarités communautaires. Ces milieux humains ne sont pas que la somme et le reste du pays d'origine et du pays d'accueil. Pieds noirs hier, beurs aujourd'hui en sont l'illustration pour le seul ensemble franco-algérien. Ils rappellent aussi que les migrants participent aux et des tensions entre nations, qu'ils s'opposent dans d'âpres rivalités. Ces groupes se dotent de structures spécifiques, et sont porteurs de mobilité sociale et d'innovations culturelles, assurant des fonctions de minorités intermédiaires et contribuant à la création d'un complexe hybride euro-méditerranéen, franco et euro-maghrébin aujourd'hui.

Quel sera l'avenir de ce système ? Il dépend de nombreuses inconnues : la politique des douze, les nouvelles pressions migratoires de l'Est, l'évolution de la rive Sud... Mais une évidence s'impose : la dynamique migratoire est constitutive des échanges comme des tensions méditerranéennes. Elle l'a été, elle le sera.

La crise d'intégration actuelle et les remontées xénophobes ici, les poussées fondamentalistes au Sud peuvent avoir une vertu heuristique en incitant à s'interroger sur les possibilités de leur dépassement par la prise en considération de la méditerranéité, ce refoulé des deux rives. Les milieux issus des migrations pourraient dans une telle perspective être médiateurs. Mais ces confluences possibles exigent un effort particulier de lutte contre les exclusions.

On sait que, en 1924, les Etats-Unis ont établi des quotas (abolis seulement légalement en 1965) destinés à limiter les arrivées d'Italiens et de Slaves pour préserver leur personnalité WASP. On sait moins qu'à la Libération, le gouvernement français a envisagé une réglementation privilégiant les entrées et les naturalisations des Européens du Nord et cantonnant ceux du Sud. "Il conviendra de limiter les entrées des Méditerranéens et des Orientaux dont l'afflux a profondément modifié la structure humaine de la France depuis un demi-siècle" (cité in P. Weil, *La France et ses étrangers*, 1991, p. 56). Ce projet de colour bar — impossible à appliquer au demeurant — n'a pas vu le jour, mais la tentation du quota ethnique, si contraire quelle soit à la culture

républicaine, pointe de manière cyclique. Plus on "descend", plus les poids des stéréotypes négatifs s'alourdit, le Maghrébin remplaçant désormais le Sicilien... Le bon Giraudoux qui appelait de ses vœux un Ministère de la Race en 1938, voyait dans les Arabes des "races primitives ou imperméables... ne pouvant donner que des amalgames lamentables" (*Pleins pouvoirs*, 1939, p. 67). Il n'est pas le seul : "une fripouille levantine" a pu écrire Jules Romains, l'une des figures de l'antifascisme !, "un visage adipeux du Levantin", "confit dans la plus répugnante graisse et les calculs les plus vils" renchérit Joseph Kessel (l'auteur du chant des partisans)... Les 71 % des Français pensant, selon les sondages, qu'il y a trop d'Arabes chez eux ont donc des références illustres, et qui ne sont pas toutes suspectes de fascination aryenne...

Emigrés et méditerranéens : les stigmatisations ont un effet cumulatif et composent une strate idéologique.

La responsabilité des spécialistes est d'œuvrer à ce que la part des hommes du Sud dans notre histoire n'en demeure pas la part honteuse, à ce que l'étrangeté trouve sa place dans le monde des nations, que la Méditerranée soit trait d'union plus que frontière, *limes*.

Note annexe sur l'étude des flux migratoires

Aucun ensemble statistique sur le bassin méditerranéen dans sa totalité et dans la longue durée n'existe. Il faut donc utiliser les nombreux ouvrages et articles concernant les divers pays de départ et d'arrivée, ou les annuaires généraux du BIT et de l'ONU sans espérer constituer des séries sûres et homogènes. Récemment a été créé un SIMED (ou MIESS en anglais), système d'échange et d'information sur les migrations et l'emploi dans la région méditerranéenne, intéressant une dizaine d'États. Une recherche documentaire est en cours dans le cadre du Réseau d'Étude des migrations de l'Université Paris 7.

Quelques résultats en sont fournis ci-dessous.

La Méditerranée et les flux migratoires européens vers les Amériques

On évalue à 70 millions le nombre d'Européens ayant quitté le continent depuis la découverte de l'Amérique jusqu'aux années 1960. Les pays méditerranéens en représentent sans doute au moins le tiers. A partir des années 1880, ils fournissent la majorité des émigrants, notamment vers les pays du Sud, mais aussi vers les États-Unis (hormis la période où sont appliqués les quotas ethniques de 1924 à 1965). Entre 1946 et 1963, 3,2 millions d'Espagnols, Italiens et Portugais se dirigent outre-Atlantique, contre 4,2 millions d'Allemands et 2,6 millions de Britanniques et Irlandais. Les États-Unis auraient reçu 33 millions d'Européens entre 1820 et 1940. L'Argentine 6,6 millions et le Brésil 4,7 entre les années 1850 et 1940.

**Principaux pays d'émigration
aux XIXe et XXe siècles : départs**

Moyenne décennale	Italie	Espagne
1871-1880	176.632	-
1881-1890	187.920	60.154
1891-1900	284.473	79.160
1901-1910	655.934	106.229
1911-1920	382.807	127.238
1921-1930	255.064	86.046
1931-1940	70.265	24.575
1941-1950	163.540	25.732
1951-1960	293.750	64.904
1961-1970	246.699	91.915
1971-1975	127.612	82.408

Nouveaux pays d'émigration de la rive Sud : Maghreb

Main-d'oeuvre maghrébine dans la C.E.E. 1973

	Maroc	Algérie	Tunisie	Total
Allemagne	8.700	1.600	5.200	15.500
Belgique	13.000	2.000	1.200	16.200
France	155.000	420.000	100.000	675.000
Pays-Bas	18.200	?	2.000	20.200
	194.900	423.600	108.400	726.900

**Résidents maghrébins, turcs et yougoslaves
Selon le SOPEMI, 1990**

	Algériens	Marocains	Tunisiens	Turcs	Yougoslav	% total étrang.
Allemagne	5.294	61.848	24.292	1.612.623	610.499	47,8
Belgique	10.644	138.417	6.247	81.775	5.537	27,6
France	820.900	516.400	292.600	146.100	64.400	46,6
Pays-Bas	600	148.000	2.400	191.500	12.800	55,4
Suisse	2.185	2.018	2.705	59.450	116.833	18,6

Quelques états des migrations récents

- Emigration portugaise 1982 : 1. 500.000, taux 15,8 %
En Europe 940.000 ; Amérique 500.000 ; Afrique du Sud 60.000
- Emigration yougoslave 1973 : 1.178.000, taux 5,8 %
En Europe 830.000 ; Australie 184.000 ; Canada 88.000 ; USA 46.000 ;
autres 30.000.
- Emigration grecque 1971 : 702.000, taux 7,9 %
En Europe 435.000 ; Amérique 267.000.
- Emigration italienne 1973 : 5.250.000
En Europe 2.388.540 ; Amérique 2.446.870 ; autre 412.000. A quoi il faut ajouter
les Italiens ayant acquis une autre nationalité (9,4 % au total).
- Emigration turque 1961-1970 : 1.625.000 pour 38 millions d'habitants.

Diasporas et exodes

- **Israël** : On évalue à 18 millions le nombre de Juifs dans le monde, dont 6 millions aux Etats-Unis, 5 en URSS, ... contre moins de 4 en Israël même. Selon le recensement de 1961, 62 % de la population provenait de l'immigration.
Depuis la création de l'Etat hébreu, 2 millions de Juifs s'y sont rendus, dont 276.000 d'Afrique du Nord, en majorité marocains. Les Juifs d'Algérie (français depuis 1870) ont été rapatriés dans leur nouvelle métropole.
- **Arméniens** : Sur 6,5 millions, plus de 2 millions vivent en "grande diaspora". Après les massacres et l'exode de Turquie, la France (Marseille en particulier) en a accueilli plusieurs centaines de milliers, le Liban et la Syrie en comptent 300.000.
- **Palestiniens** : Sur 5,4 millions, 600.000 sont en Israël, 980.000 en Cisjordanie, 540.000 dans la bande de Gaza (39 %), les autres se trouvent en Jordanie (9,75 %), au Liban (4,8 %), en Syrie, en Arabie et Koweït (540.000), aux Etats-Unis...
- **Européens du Maghreb** : 1,5 million en Algérie, Tunisie et Maroc au moment des indépendances. La grande majorité a quitté les trois pays pour la "métropole" surtout, pour leur pays d'origine, ou pour des exodes plus lointains.

Prospective

- Besoins des pays européens :
Depuis la crise, l'immigration est devenue l'objet de débats politiques qui accompagnent des remontées xénophobes. Les spécialistes des migrations et de la prospective économique et démographique n'y sont guère entendus. Ils soulignent la diminution de la population d'âge actif et la nécessité d'un appel à l'immigration, en même temps que le maintien du chômage dans certaines strates du marché du travail.
A l'évidence, les flux massifs des années 1945-1974 ne se reproduiront plus, et les besoins concerneront moins les bataillons lourds du salariat industriel (O.S. d'hier) qu'une main-d'oeuvre qualifiée et une main-d'oeuvre répondant aux exigences

de mobilité, d'une grande souplesse. L'économie souterraine utilisera sa part de "clandestins".

— La pression migratoire grandira au Sud de la Méditerranée, tant que la transition démographique en cours n'aura pas fait sentir ses effets sur l'augmentation des classes d'âge jeunes, soit jusqu'aux alentours de 2020 pour le Maghreb. Les transformations de la D.I.T. (Division internationale du travail) pourraient permettre la croissance d'industries employeuses de main-d'oeuvre peu qualifiée. Mais cette croissance ne résorberait pas le chômage des nouveaux arrivants sur le marché du travail. On sait par ailleurs que le développement suscite l'émigration. La mobilité, qui n'a rien d'un phénomène mécanique (push-pull...), s'inscrit dans la totalité des rapports de dépendance, de flux entre sociétés. Les modèles de consommation y jouent donc un rôle de plus en plus important. L'exemple égyptien montre que les candidats au départ se trouvent de plus en plus dans les classes moyennes, dont les aspirations économiques et culturelles, influencées par le modèle de consommation et de vie occidental ne parviennent pas à se réaliser. Pour l'Algérie, le spectre islamiste a révélé l'importance des propensions au départ.

En effet, les crises politiques, les ruptures possibles au Sud et à l'Est (Albanie, Yougoslavie...) s'accompagneront sans doute d'exodes considérables.

Une conférence de l'International Organization for Migration présentée dans l'*International Migration Review* (n° 95, 1991) montre que la question des migrations est un "facteur de risque pour la paix et la stabilité mondiale".

Claude Liauzu est responsable du Réseau de recherche et du Diplôme de 3ème cycle Migrations, Echanges et Développements méditerranéens à l'Université Paris VII Denis Diderot.

Références des titres cités

Une bibliographie serait trop longue, et faute de place on se contente de signaler les oeuvres citées, sans pouvoir rendre justice aux nombreux autres utilisées.

— Robert ILBERT, "De Beyrouth à Alger, la fin d'un ordre urbain", *Vingtième siècle*, oct.-déc. 1991.

— Migrinter, "Les Maghrébins de la Régie Renaul", *Remi*, vol. 2, 1986.

— Emile TEMIME ed. Migrance, *Histoire des migrations à Marseille*, 4 vol. 1990-1992.

— Michèle Triballat ed. *Cent ans d'immigration. Etrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, PUF 1992.

La Méditerranée selon Fernand Braudel

Claude Liauzu

Depuis quelques années, s'affirme un regain des études méditerranéennes, en particulier dans le domaine historique. Mais cette dynamique a besoin d'être accompagnée par une réflexion sur les conditions de l'élaboration scientifique et sur les rapports entre celle-ci et les enjeux d'une des régions les plus tourmentées du globe. Ce n'est pas commettre un sacrilège envers l'oeuvre de Braudel que d'interroger de ce point de vue les classiques que sont sa thèse et ses travaux consacrés à la Méditerranée.

«J'ai passionnément aimé la Méditerranée», écrit Fernand Braudel dans la préface de sa thèse. La Méditerranée que Fernand Braudel a aimée avec passion, comme beaucoup d'hommes du Nord conquis par elle, a été d'abord l'Algérie où, nommé en 1923, il demeure jusqu'en 1932. C'est celle qui l'a séduit par la couleur de ses eaux et de son ciel. C'est celle de la jeune fille qui est devenue sa femme, c'est celle aussi où il a fait ses premières armes de chercheur.

La part de la période algérienne dans la formation du chercheur et dans la thèse

Sa Méditerranée, c'est celle de Gabriel Audisio — auteur injustement oublié, qu'il cite à plusieurs reprises (alors que Camus, beaucoup plus connu, est absent)—, de Louis Bertrand, le père de l'école littéraire algérieniste, d'Isabelle Eberhardt. Ses lectures sont celles des intellectuels «algériens» (entendons européens), auxquelles Fernand Braudel ajoute les historiens de l'Algérie française. Ses nombreux comptes rendus dans *La Revue Africaine* —dont il a été le secrétaire général adjoint—, sa fonction de secrétaire général du 2e Congrès des

Sciences historiques, tenu à Alger à l'occasion du Centenaire de 1830, montrent qu'il participe activement à la vie universitaire.

L'Université d'Alger, qui compte de brillantes individualités, a élaboré des savoirs centrés sur les problèmes locaux, sur les questions indigènes, et surtout sur la colonisation. Certaines disciplines, la géographie, l'histoire, l'archéologie, la sociologie, le droit, la langue arabe, à quoi il faut ajouter la psychiatrie, y prennent corps dans les années 1930. Ce qu'on peut appeler l'école d'Alger s'affirme à l'occasion des fastes du Centenaire. La *Revue Historique* dont Charles-André Julien assure le secrétariat, publie les actes du congrès, où les titres concernant l'Algérie sont nombreux¹. Cette production charrie le meilleur et le pire.

Il ne s'agit certes pas de faire un procès anachronique de ce savoir colonial, exercice rebattu et sans intérêt. Tous, ou quasiment tous les chercheurs, y compris les progressistes, ont adhéré à un certain nombre d'évidences du temps. Parmi elles, la certitude que *Les longs siècles obscurs du Maghreb*, selon le titre célèbre d'Emile Félix Gautier paru en 1929, résumait son passé. Les Berbères, en proie à leurs divisions perpétuelles, n'ont su accéder ni à la nation ni à l'Etat. Aussi l'histoire de l'Afrique du Nord se confond-elle avec celle des conquêtes successives, de la mort des Empires et du retour cyclique de l'anarchie. «*Avec l'époque musulmane, nous tombons dans la misère*». Stéphane Gsell, dans sa préface au congrès des Sciences historiques, en tire la leçon. «*L'histoire nous trace aussi nos devoirs : volonté inébranlable d'être les maîtres partout et toujours ; nécessité d'une colonisation appuyée sur un fort peuplement rural européen*».

Fernand Braudel intervient dans ces débats algériens. Rendant compte dans les *Annales* de décembre 1938 des congrès des Sociétés savantes d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, il regrette la faiblesse des études sur la colonisation, alors que «les questions indigènes», qui ont la faveur des savants, représentent près de la moitié du volume de ces colloques, le reste allant vers les siècles anciens. «*On a fort peu parlé... des colons, des fonctionnaires, des ouvriers des champs et des villes qui sont en Afrique du Nord une vivante et fragile Europe. Pourtant, même sous l'angle de nos disciplines, l'Afrique européenne vaut en intérêt intellectuel et dépasse en utilité pratique l'Afrique romaine ou byzantine... L'Afrique du Nord n'est pas seulement un musée*»².

Braudel déplore en particulier le manque d'intérêt envers ce bastion colonial qu'est l'Oranie. «*Personne n'a étudié vraiment ses paysanneries, ses ouvriers et ses propriétaires venus d'Espagne, ses formes économiques et*

sociales. On dit bien aussi qu'il y a eu, au début de ce siècle, un impérialisme oranais»³. Suit un programme détaillé de recherches sur l'économie, les banques, les salaires, les prix... Cette nouvelle Europe éclipse l'Algérie algérienne. Dans la liste de questions d'histoire que dresse Fernand Braudel, la société musulmane demeure au second plan, n'apparaît que comme agie par la colonisation. «*La masse indigène, autrefois mal enracinée...est prise maintenant, entière, comme dans un filet, dans les mailles de la culture européenne*». Mais on ne trouve rien sur la crise structurelle subie par cette population, sur l'immense misère de la Kabylie qui, au même moment, frappe Camus, pas de réaction aux signes pourtant déjà perceptibles du nationalisme algérien, aux émeutes de Constantine, à la naissance du PPA, aux mouvements sociaux de 1936, pas d'écho aux inquiétudes sur l'avenir de l'Algérie...

Ces constatations n'auraient qu'un intérêt anecdotique si les années algériennes n'avaient pas eu une part importante dans la formation intellectuelle de Fernand Braudel, dans cet attachement, non seulement scientifique mais aussi affectif, vécu⁴. Il ne les désavouera pas. «*Il faut le dire, en 1923, en 1926 et durant les années qui suivent, l'Algérie française ne se présente pas à nos yeux comme un monstre*»⁵. La question est de savoir en quoi ces dix ans ont eu un impact durable sur son travail. Elles en ont eu assurément sur la première période des *Annales*, qui accordent beaucoup plus de comptes rendus et d'articles de fond au Maghreb qu'aux autres colonies, et font une place non négligeable à E.F. Gautier. En 1935, elles lui consacrent une rubrique nécrologique très élogieuse. Sans doute, Lucien Febvre, avant Fernand Braudel, s'était-il montré attentif aux «*gloires coloniales*», mais on ne trouve pas sous sa plume l'équivalent de ce programme de recherches dressé en 1938.

Que Fernand Braudel ait choisi de soutenir en 1947, comme «thèse secondaire» sa communication du Congrès de 1930 sur *L'Espagne et l'Afrique du Nord de 1492 à 1557*, mérite aussi d'être souligné.

Ses liens avec l'Algérie française expliquent, comme le note Pierre Daix⁶, qu'il n'ait pas été sensible à «l'idée tiers-mondiste», même quand elle dominait, au moins en apparence, chez les intellectuels. L'esprit conquérant de notre continent n'est pas répudié, et il fait l'objet d'un brillant plaidoyer. «*Alors l'Europe, seule coupable ? La Chine, l'Inde, et même l'islam (pour ce dernier dressé comme chien contre chat vis-à-vis de l'Europe, il faudrait présenter quelques réserves) sont des civilisations plus tranquilles que l'Occident, mais très tôt, elles ont eu aussi leurs colonies, leurs peuples sujets exploités sans vergogne ... Si l'Europe a saisi la*

clef du monde, si elle a su presque aussitôt s'en servir, c'est qu'elle y était mentalement, matériellement préparée, et longtemps à l'avance, et même sans le savoir. C'est qu'elle avait en réserve les forces, les connaissances, les habiletés, les capacités de violence suffisantes»⁷. Dans l'ouvrage collectif consacré à l'Europe, il se charge du chapitre sur les Européens hors d'Europe et sur l'expansion coloniale. Son compte rendu de *l'Histoire de l'Afrique du Nord* de Charles-André Julien paru en 1931 montre une grande méfiance envers ce qui ressemble au marxisme et à sa théorie de l'impérialisme.

«Il y a différentes formes de l'impérialisme. Il y a l'impérialisme «sentimental», en particulier, dans le cas du Maroc, autour de Lyautey et de l'armée de la frontière. Monsieur Julien, comme le regretté Albert Mathiez, a le sens et le goût de l'histoire policière. Peut-être fait-il à ces affaires d'argent une place trop grande... On occuperait demain, mettons, l'île de Sancho Pança, que l'on découvrirait des précédents financiers à l'entreprise... Le hasard qui est une grande force nous a conduits en Afrique du Nord. Nous avons là accompli de grandes choses. Nous pouvons regarder le passé, pensons-nous, sans remords»⁸.

Faut-il voir là une explication — à côté du faible intérêt des *Annales* des années 50 pour l'histoire politique et l'histoire du temps présent — de la discrétion de la revue dans les débats et combats intellectuels liés aux décolonisations ?

Ceux-ci n'ont guère eu d'écho non plus dans la deuxième édition de la thèse en 1966, qui a été par ailleurs largement réécrite. Seule une incidente, où Fernand Braudel considère que l'indépendance de l'Algérie s'inscrit dans un retour à sa nature, à ses structures puniques fait écho à la guerre qui vient de s'achever. «*L'Afrique du Nord n'a pas «trahi» l'Occident en mars 1962, mais dès le milieu du VIII^e siècle, peut-être même avant la naissance du Christ, dès l'installation de Carthage, fille de l'Orient*»⁹. Cette remarque a une portée générale, car elle exprime la vision braudélienne des identités.

Les civilisations et la «guerre des cultures» selon Braudel

Alors que les civilisations n'avaient qu'une place très inférieure à celle du milieu géographique dans la thèse (60 pages contre 300) et qu'elles n'étaient pas posées comme une notion centrale en conclusion, elles deviennent les clefs, le fil conducteur de son livre de 1977¹⁰. Au regard de leur importance dans l'ensemble de l'oeuvre, on peut se demander pourquoi les *Mélanges* en son honneur, consacrés à la seule

histoire économique, n'ont pas retenu aussi ce thème.

Le même intérêt envers ces problèmes se retrouve dans le manuel scolaire ou plus exactement (tant l'ouvrage — de 600 pages! — est d'accès difficile pour les élèves) dans le livre du maître, intitulé *Grammaire des civilisations* qu'il publie en 1963. Cet ouvrage, utilisé dans certaines universités comme un manuel d'initiation, n'a pas connu un grand succès en son temps. On a incriminé le conservatisme enseignant face à la nouveauté du thème qui a été introduit par une réforme des programmes influencée par l'esprit des décolonisations. Le livre est plein, dans tous les cas, de la pensée de Braudel, d'une pensée qui ne s'est pas démentie. Si évolution il y a eu, c'est dans le sens d'un approfondissement, d'une accentuation de sa conception des civilisations.

La définition qu'il en donne gagne en précision, du tome XX de *L'Encyclopédie française à Civilisation matérielle et capitalisme*. «Une civilisation, c'est tout d'abord un espace, une «aire culturelle», disent les anthropologues, un logement. A l'intérieur... imaginez une masse très diverse de «biens», de traits culturels, aussi bien la forme, le matériau des maisons, leur toit, que tel art de la flèche empennée, qu'un dialecte ou un groupe de dialectes, que des goûts culinaires, une technique particulière, une façon de croire, une façon d'aimer, ou bien encore la boussole, le papier, la presse de l'imprimeur. C'est le groupement régulier, la fréquence de certains traits, l'ubiquité de ceux-ci, qui sont les premiers signes d'une cohérence culturelle. Si à cette cohérence dans l'espace s'ajoute une permanence dans le temps, j'appelle civilisation ou culture l'ensemble, le «total» du répertoire. Ce total est la «forme» de la civilisation ainsi reconnue»¹¹.

Pourquoi avoir préféré à culture le terme de civilisation ? Peut-être, comme Lucien Febvre l'a admirablement montré, parce qu'il s'agit d'un mot très français qui figure aussi dans le premier titre des *Annales Economie, Sociétés, Civilisations*, parce que le terme s'inscrit dans une tradition scientifique nationale, à la suite de Marcel Mauss, que Fernand Braudel cite comme ayant fourni les «esquisses». Il se situe aussi dans la continuité de l'orientalisme. C'est en effet cette notion qui domicilie les spécialistes des «langues et civilisations orientales», et se retrouve dans le nom de l'INALCO (Institut National des Langues et Civilisations orientales).

Elle fait l'objet de débats renouvelés dans les années 1950, et il est surprenant que Fernand Braudel ne signale pas celui qui met en question l'orientalisme colonial, ni, surtout, celui ouvert par les anthropologues anglais et américains, qui soutiennent l'idée d'une unité médi-

terranéenne, dont ils voient la marque dans l'économie, le mode de vie, les rapports sociaux, les valeurs, bref dans une civilisation méditerranéenne.

La constatation invite à revisiter la bibliothèque de Braudel, et ce d'autant plus que, dans la bibliographie de sa thèse, il prend le soin de souligner ses dettes principales et ses affinités. On trouve dans la deuxième édition nombre de références littéraires, dont l'école algérienne déjà citée, ainsi que Théophile Gauthier, Giono, Carlo Levi, les frères Tharaud, Lawrence Durrell, etc..., mais aucun nom d'auteur algérien de langue française tel Amrouche ou Kateb Yacine, alors au sommet de leur notoriété. Chez les sociologues, curieusement encore, on ne trouve ni Jacques Berque, ni Pierre Bourdieu (alors que Balandier est cité pour *Afrique ambiguë*) et les références principales sont Robert Montagne et André Servier, étroitement liés à la colonisation, pour le Maghreb et Jacques Weulersse pour le Proche-Orient. Parmi les oeuvres maîtresses qui ont influencé sa thèse, deux noms se détachent dans la liste des «ouvrages essentiels» : Henri Pirenne, par-dessus tout son *Mahomet et Charlemagne*, dont Braudel eut la primeur à Alger en 1931, ainsi que Emile-Félix Gautier, «*que la critique actuelle combat dans ses détails, alors que le problème est peut-être d'en continuer l'élan général*» (T.II, p.543).

C'est à lui que Fernand Braudel a emprunté l'idée que l'islam a prospéré sur les anciennes bases puniques, que «*cette première civilisation a préparé le terrain à la poussée musulmane*», idée réaffirmée aussi dans *La Méditerranée* de 1977. Les trois grandes civilisations qui se partagent la Méditerranée s'inscrivent en effet dans des territoires immuables. «*Où elles étaient au temps de César et d'Auguste, elles sont encore au temps de Mustapha Kémal ou du colonel Nasser*».

Parmi les zones de contact âprement disputées, Fernand Braudel s'est attaché à l'étude de cette «Manche» hispano-maghrébine où s'est poursuivie la dynamique de la Reconquista. «*La conquête achevée, les vaincus chrétiens furent entraînés à saisir la rive sud de la Manche ibéro-africaine, sans le vouloir d'ailleurs avec la netteté et la continuité qui eussent été conformes aux intérêts espagnols. C'est une catastrophe, dans l'histoire de l'Espagne, (que)... cette nouvelle guerre de Grenade n'ait pas été poursuivie avec acharnement ; que l'on ait sacrifié cette tâche ingrate, mais essentielle, aux mirages d'Italie et aux relatives facilités d'Amérique.... Voilà un des grands chapitres d'une histoire manquée. Comme l'a écrit un essayiste, l'Espagne, à moitié Europe, à moitié Afrique, a failli à sa mission géogra-*

*phique et, pour la première fois au cours de l'histoire, le détroit de Gibraltar est devenu une frontière politique*¹².

L'islam et la Méditerranée

L'histoire de la Méditerranée est donc tissée par les relations, les échanges, les rivalités et les conflits entre les civilisations. *«Il n'y a de civilisations vivantes que capables d'exporter leurs biens au loin, de rayonner. Une civilisation qui n'exporterait pas hommes, façons de penser ou de vivre est inimaginable»*. Dans ce mouvement, elle prend aux autres aussi, elle emprunte. *«Mais on reconnaît, non moins, une grande civilisation à ce qu'elle refuse parfois d'emprunter, à ce qu'elle s'oppose à certains alignements, à ce qu'elle fait un choix parmi ce que les échangeurs lui proposent, et souvent lui imposeraient s'il n'y avait des vigilances ou, plus simplement, des incompatibilités d'humeur et d'appétit. Il n'y a que des utopistes (il en est d'admirables — Guillaume Postel par exemple — au XVI^e siècle) pour rêver de fondre les religions entre elles : les religions, ce qu'il y a justement de plus personnel, de plus résistant dans ce complexe de biens, de forces, de systèmes qu'est toute civilisation. Il est possible de les mêler en partie, de déplacer de l'une à l'autre telle idée, à la rigueur tel dogme, tel rite ; de là à les confondre, le chemin est immense»* (T.II, p. 101).

Or la Méditerranée est la mer des trois religions du Livre !

Au moment où il achève sa thèse, Fernand Braudel publie dans les *Annales* (oct-déc. 1947, p. 397) un long article sur les *conflits et refus de civilisations. Espagnols et Morisques au XVI^e siècle*, problème auquel il consacrera aussi la préface en 1957 à *Cardillac, Morisques et chrétiens. Un affrontement politique*.

Il y précise la part du religieux dans la vie des sociétés : une religion est *«un univers, à la fois une façon de vivre, de penser et d'espérer, la base et la presque totalité de ce que nous appelons une civilisation, en tout cas, son tréfonds»*. *«L'acharnement chrétien à éradiquer, à purifier la péninsule reconquise n'a d'égal que celui du Morisque à perdurer, à préserver ses moeurs, croire sa foi en secret»*.

Fernand Braudel s'interroge sur la portée de l'expulsion massive des Morisques et sur la faillite de l'assimilation. Celle-ci était inéluctable en raison du refus morisque de la civilisation chrétienne, de la haine de civilisation, de la haine de religion, alors que la *«haine raciale semble presque absente de cette lutte»*. Jugement d'historien, mais aussi d'un observateur de son temps, et on peut se demander si, dans certains passages, ce n'est pas à l'Algérie française surtout que pense Fernand

Braudel. «N'oublions pas, pour comprendre, je ne dis pas pour juger, que l'Espagnol se trouve —comme le Français à Alger, le Hollandais à Batavia ou l'Anglais à Calcutta — au coeur d'une entreprise coloniale, comme on disait hier, dans un maelstrom de civilisations opposées, dont les eaux courroucées refusent de se mêler». Quant à l'évaluation de la politique des rois catholiques et de leurs successeurs, elle a un goût de prémonition. «Le gouvernement castillan a-t-il bien fait... de pousser dans leurs retranchements les Morisques ? N'a-t-il pas incité par là les hors-la-loi et les mécontents à prendre le chemin de la haute montagne, où l'on ne pouvait d'ailleurs vivre que de brigandage, de raid contre le bas-pays, à un moment où, justement, la montée démographique ne tendait que trop à fabriquer des hors-la-loi de cette espèce ?». Sierra Vermeja, XVIe siècle, ou Aurès 1954 ?

Pour achever, au moins provisoirement, cette analyse de la Méditerranée selon Braudel, une question s'impose. Quelle est sa vision de la civilisation musulmane? Il en parle peu et la connaît peu. C'est ainsi qu'on ne trouve pas, dans la réédition de sa thèse, sauf quelques citations tirées de traductions datant du XIXe siècle, de références aux *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, pourtant mis à la mode lors des débats intellectuels liés aux décolonisations. Dans *Civilisation matérielle et capitalisme* (Armand Colin, 1979, T.1, pp.446-448), les pages consacrées aux villes musulmanes insistent surtout sur «l'inextricable lacis de ruelles». De manière générale, les jugements de Braudel sur l'islam sont empruntés à l'orthodoxie orientaliste : «grandeur des siècles d'or, long déclin, essence religieuse de la civilisation musulmane et exclusion de la modernité»¹³.

Au fond, la Méditerranée de Fernand Braudel est un lac occidental, où l'islam est un intrus, comme chez Pirenne. L'islam reste le fait du désert, son lieu d'origine, qui l'a marqué comme congénitalement ; c'est la «Contre-Méditerranée». «Le coeur de l'Islam, c'est l'espace étroit de La Mecque au Caire, à Damas et à Bagdad, l'Islam c'est le Proche-Orient». On comprend pourquoi il n'a pu s'enraciner que dans la partie hier punique de la mer, au sud. Fernand Braudel s'inscrit ici dans une longue lignée d'auteurs — historiens, géographes, essayistes, romanciers —, André Siegfried, Paul Valéry, Lawrence Durrell, etc... s'ajoutant à ceux déjà cités et à beaucoup d'autres qui, du XIXe siècle jusqu'aux décolonisations, ont pensé la Méditerranée comme mer de la prépondérance européenne.

Contemporaine de la déchirure de ce «système de la Méditerranée», pour employer une formule saint-simonienne, cette grande oeuvre,

qui s'est efforcée de proposer une synthèse historique sans équivalent, en témoignage, à partir des paradigmes de son temps.

Claude Liauzu est professeur à l'Université de Paris VII.

Notes :

1. Histoire et historiens de l'Algérie., collection du centenaire de l'Algérie, publiée par les soins de la Revue Historique, 1931.
2. Les écrits de Fernand Braudel. Autour de la Méditerranée, Ed. de Falloix, 1996, p. 146.
3. Id., p. 148.
4. Paule Braudel, «Origines intellectuelles de Fernand Braudel», Annales ESC, 1, 1992.
5. Robert Bonnaud me signale deux références où Braudel revient sur ce passé algérien, dans L'Express du 22-26 novembre 1971 et dans le Journal of Modern History de 1972.
6. Pierre Daix, Braudel, Flammarion.
7. F. Braudel et alii, L'Europe, Arts et Métiers Graphiques, 1982, cité in P. Daix, op. cit., p. 508 et 510.
8. Cf. Les écrits de Fernand Braudel, p. 122.
9. F. Braudel, La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, A. Colin, 1966, T.II, p. 96.
10. Fernand Braudel (sous la direction de), La Méditerranée, Arts et Métiers Graphiques, 1977.
11. Ecrits sur l'histoire, op. cit., p. 292.
12. F. Braudel, thèse, T. I, p. 100.
13. Cf. Jean-Louis Triaud, «L'Islam vu par les historiens français», Esprit, 1998, qui approfondit une étude de 1995.

LE SYSTÈME MIGRATOIRE MÉDITERRANÉEN

Gérard-François Dumont

Outre-terre | « Outre-Terre »

2009/3 n° 23 | pages 257 à 272

ISSN 1636-3671

ISBN 9782918587019

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2009-3-page-257.htm>

Pour citer cet article :

Gérard-François Dumont, « Le système migratoire méditerranéen », *Outre-Terre*
2009/3 (n° 23), p. 257-272.
DOI 10.3917/oute.023.0257

Distribution électronique Cairn.info pour Outre-terre.

© Outre-terre. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le système migratoire méditerranéen

Recteur **Gérard-François Dumont**¹

La Méditerranée est un espace migratoire majeur dans le monde sous l'effet de la combinaison de nombreux facteurs, allant de ceux découlant de la proximité géographique aux facteurs climatiques, en passant notamment par divers facteurs géopolitiques. Les migrations résidentielles s'y déroulent dans un contexte politique ambivalent, tandis que la nature migratoire de tous les pays de la Méditerranée connaît une sorte de novation. Les interactions entre le géopolitique et le migratoire sont importantes, puisque la géopolitique est à la fois cause et conséquence des migrations.

Parmi les différentes causes explicatives des mouvements migratoires méditerranéens, il convient d'abord de souligner le poids de la géographie et de l'économie. En outre, tout un pan explicatif provient de facteurs géopolitiques, internes ou externes.

LES COMPOSANTES GÉOGRAPHIQUES

Les facteurs géographiques restent des éléments prégnants des migrations, en dépit de la réduction de l'espace-temps engendrée par les progrès techniques et la baisse du coût des transports due à la large diffusion de ces progrès, comme aux multiples évolutions réglementaires ayant accentué la concurrence.

Certes, dans un monde ne connaissant pas les moyens de transport et de communication performants du ^{xxi} siècle, le regard de l'émigrant se portait en priorité sur le territoire le plus proche, géographiquement, susceptible de répondre à ses préoccupations. Néanmoins cette logique géographique conserve au ^{xxi} siècle une grande importance. Lorsque la migration est concentrée sur un pays adjacent, pays de départ et pays d'arrivée forment un couple contigu. Certains pays non contigus, mais séparés par un détroit, une mer, voire un océan, composent des couples de nature maritime. Ainsi la Libye forme-t-elle un couple contigu avec ses voisins car, forte de sa rente pétrolière, elle recourt à de la main-d'œuvre égyptienne ou tunisienne. Autre exemple de couple contigu : si la fermeture de l'Albanie pendant une quarantaine d'années par un terrible régime totalitaire a pu donner l'impression que

1. Professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne, Président de la revue *Population & Avenir* 191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, <www.population-demographie.org>, courriel - e-mail : Gerard-Francois.Dumont@paris-sorbonne.fr

ce pays était fermé aux échanges migratoires, il ne faut pas oublier qu'il a en réalité une vieille histoire de relations avec la Grèce.

À côté des flux migratoires entre deux pays contigus se placent des courants migratoires bilatéraux maritimes qui se distinguent selon deux champs géographiques, le premier correspondant à une faible distance, le second pouvant embrasser plusieurs centaines de kilomètres. Dans le premier cas, les flux peuvent être particulièrement intenses lorsque les distances sont si faibles qu'elles permettent de passer rapidement d'un pays à l'autre. Il s'agit par exemple, entre l'Europe et l'Afrique, du détroit de Gibraltar², qui sépare de seulement 14 kilomètres l'Espagne et le Maroc. Ces deux pays forment depuis longtemps un couple migratoire maritime pour des migrations saisonnières ou définitives, licites ou illicites. Parfois, le couple maritime peut être plus éloigné en nombre de kilomètres, mais s'inscrire dans une proximité relative. C'est le cas du couple France-Algérie.

LES FACTEURS ÉCONOMIQUES

Après les facteurs géographiques, il convient de souligner l'importance des facteurs économiques, qui se combinent avec les premiers, et se répartissent entre facteurs de répulsion économique et facteurs d'attraction économique. Les premiers proviennent d'une insuffisance de développement qui pousse, par exemple, de jeunes adultes des pays du Sud de la Méditerranée vers le Nord dans l'espoir de bénéficier de meilleures conditions de vie et de possibilités d'emploi. Certains des facteurs économiques répulsifs peuvent, en Méditerranée, être expliqués par des éléments quantifiables, des écarts de niveau de vie mesurés par le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat ou par l'indice de développement humain. D'autres éléments apparaissent plus subjectifs, comme ceux témoignant des écarts concernant l'espérance dans l'avenir³.

Depuis les années 2000, ce phénomène s'est tout particulièrement accru à partir de l'Algérie avec ces émigrants désignés par le terme « harraga » et dont l'état d'esprit se résume ainsi : « Il en avait marre de tourner en rond dans sa ville natale, sans emploi ». Le mot harraga est originaire de l'arabe maghrébin *harrag* signifiant « qui brûle », sous-entendu « les papiers ». Cette formulation veut signifier que ces émigrés clandestins, qui bravent la Méditerranée à bord d'embarcations de fortune pour rejoindre les côtes méditerranéennes du Nord, à la recherche d'une liberté qu'ils ne trouvent pas en Algérie et que la télévision par satellite leur fait miroiter, préférèrent ne

2. Cf. Mehdi Lahlou, « Le Maroc et les migrations subsahariennes », *Population et Avenir*, n° 659, septembre-octobre 2002 ; Véronique Méraud, « Le détroit de Gibraltar », *Population et Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004.

3. Par exemple, des enquêtes réalisées au Maroc auprès d'enfants donnent un pourcentage assez important d'individus déclarant souhaiter émigrer. Cf. Mohamed Khachani, « L'émigration Sud-Nord dans le contexte du partenariat euro-maghrébin : les facteurs d'impulsion », *Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement* (Palma de Majorque), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996.

pas avoir de papiers pour ne pas prendre le risque d'être rapatriés après leur éventuel contrôle dans un pays du Nord.

« Le harrag est en train de devenir un archétype d'une partie de notre jeunesse, selon Mohammed Kouidri, professeur à la Faculté des sciences sociales d'Oran. Au début, on pensait que c'était la misère qui les poussait à partir, mais, en réalité, c'est surtout le rêve d'un autre mode de vie. En Algérie, explique le sociologue, les jeunes vivent avec beaucoup d'interdits et la destination – l'Europe et l'Occident en général – est sublimée par les chaînes de télévision occidentales ». Les forêts de paraboles laissent imaginer l'influence des émissions, séries et publicités venues d'ailleurs. « Il y a un fossé entre les jeunes d'aujourd'hui et la génération de leurs parents », ajoute Kouidri, « leurs parents avaient aussi des rêves d'émancipation, mais ces rêves s'enracinaient dans une Algérie où il y avait plus de libertés, plus de mixité... Aujourd'hui le rêve a changé d'endroit ». ⁴

D'autres facteurs de répulsion économique peuvent expliquer une partie de l'émigration, celle liée à des changements technologiques : c'est le cas de l'émigration rurale, due aux progrès de la productivité agricole, couplés avec l'absence ou l'insuffisance de création d'emplois diversifiés dans les territoires ruraux. Cette émigration est souvent d'abord une migration interne, d'une zone rurale d'un pays vers les grandes capitales politiques ou économiques, comme Tunis, Alger, ou Casablanca. Ce n'est que dans un second temps qu'elle devient internationale si certains de ces émigrants ruraux devenus des immigrants urbains, insatisfaits des avantages escomptés de la grande ville, partent vers des pays étrangers.

Aux facteurs de répulsion économique s'ajoutent des facteurs d'attraction économique, qui peuvent être répartis en trois types. Le premier tient au fait que des pays font appel à de la main-d'œuvre étrangère pour exploiter leurs ressources. La Libye, évoquée ci-dessus, entre dans cette logique explicative d'un nombre élevé d'immigrants. Toute une partie de la migration, temporaire ou définitive, de Marocains en Espagne s'explique par le besoin d'ouvriers agricoles, notamment pour les grandes exploitations d'Andalousie, dont les oliveraies ⁵. Le deuxième type provient de ce que certains pays du Nord de la Méditerranée ne manquent pas nécessairement de main-d'œuvre pour les vendanges ou des récoltes saisonnières, mais se trouvent confrontés à une faible appétence des nationaux pour certaines tâches économiques. En conséquence, l'exploitation de leur potentiel agricole les conduit à faire appel à de la main-d'œuvre étrangère, venue par exemple des pays du Sud de la Méditerranée. Cette faible appétence des nationaux peut aussi se constater à l'égard de certaines professions, par exemple dans le bâtiment, ce qui constitue, là encore, des éléments d'attraction économique.

Enfin, troisième type, les facteurs d'attraction économique peuvent être liés à de grands travaux d'infrastructure. Lorsque de grands chantiers de travaux publics

4. « Harraga, la jeunesse désenchantée d'Algérie », < www.lemonde.fr >, 7 avril 2009.

5. Toutefois, la crise pousse des Espagnols à assurer également ces tâches.

doivent être réalisés, comme des Jeux olympiques (Barcelone en 1992, Savoie en 1992), le parc Disneyland à l'Est de Paris dans les années 1990, d'importants équipements nucléaires, de nouvelles voies pour TGV, des autoroutes... les besoins de main-d'oeuvre peuvent être considérables sur un territoire. Il est alors fait appel à des immigrants pour satisfaire les besoins.

L'importance des facteurs géographiques et économiques ne doit pas masquer celle des facteurs géopolitiques.

LES FACTEURS GÉOPOLITIQUES

Ces facteurs géopolitiques peuvent d'abord résulter d'un fonds géopolitique commun. En effet, tout un pan des choix migratoires actuels ne peut se comprendre sans rappeler l'histoire coloniale, à l'exemple de la France qui constitue avec ses anciennes colonies méditerranéennes plusieurs couples historiques. La pérennité du couple franco-algérien est continuellement mise en évidence, à l'exemple de la visite d'État du président Jacques Chirac à Alger en mars 2003, avec les jeunes Algériens manifestant autour de lui en scandant « des visas, des visas ».

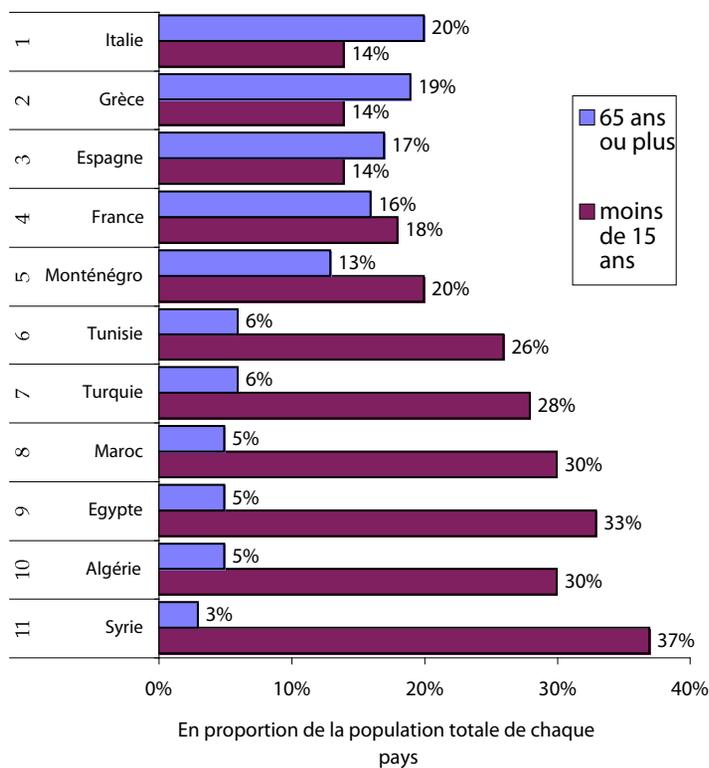
Cette dimension de proximité migratoire, fondée sur une histoire en partie commune, est complétée par des facteurs géopolitiques répulsifs et attractifs. L'importance d'au moins deux types de facteurs de répulsion doit être soulignée. Le premier concerne des conflits civils qui, non seulement, créent de l'insécurité, mais obèrent le développement dans les pays ou les régions les plus concernés. Depuis les années 1950, quatre pays méditerranéens ont connu des violences explicatives d'une propension à émigrer : la Turquie dans les régions kurdes du pays ⁶, le Liban, l'ex-Yougoslavie et l'Algérie, ce qui, chaque fois, pousse à l'émigration. Le second facteur géopolitique répulsif tient à des régimes jugés liberticides au moins par une partie de la population et déclenchant en conséquence de l'émigration. L'intensité d'un tel sentiment peut être liée à une situation institutionnelle temporaire, comme sous le régime espagnol de Franco ou sous la Grèce des colonels. Dans d'autres pays, même dans une période institutionnelle semblable, il peut varier dans le temps, comme en Albanie ou en Algérie. L'émigration due aux facteurs répulsifs peut se trouver facilitée lorsque l'emprise policière d'un régime totalitaire ou très autoritaire sur les passages frontaliers se relâche, ce qui s'est vu en Albanie ou en ex-Yougoslavie.

Les paramètres géopolitiques offrent aussi des facteurs attractifs qui peuvent être inscrits dans le droit international. C'est le cas des demandes d'asile régies par la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève. Cette Convention est par exemple appliquée officiellement par la France

6. Le conflit civil qui perdure s'est accentué en 2009 après la victoire électorale du 29 mars du DTP (Parti pour une société démocratique) sur l'AKP (parti de la justice et du développement, au pouvoir à Ankara) notamment à Diyarbakir ; comme le précise *Le Monde* du 23 mai 2009, p. 9, « les arrestations se multiplient ».

depuis le 23 juin 1954, date à laquelle la France se trouve chaque année parmi les premiers pays du monde à recevoir des demandes d'asile. Par exemple, en 2008, la France est avec 42 599 demandes d'asile ⁷ (contre 35 520 en 2007) la troisième destination au monde après les États-Unis et le Canada. Elle est à nouveau en 2008 le premier pays destinataire de demandeurs d'asile en Europe, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne, puis la Suède qui avait occupé exceptionnellement le premier rang en 2007 ⁸. Parmi les demandes d'asile déposées en France en 2008 et venant de pays méditerranéens, 2 945 proviennent de Turcs dont au moins à 80 % des demandeurs d'origine kurde, 1 051 d'Algériens, 58 de Tunisiens, 53 de Marocains et 42 d'Égyptiens.

LES INDICES DE VIEILLISSEMENT ET DE JEUNESSE EN MÉDITERRANÉE



© GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT - CHIFFRES PRB 2007

7. Rapport d'activité 2008 de l'Ofpra, Office français de protection des réfugiés et des apatrides, <www.ofpra.gouv.fr/documents/Rapport_Ofpra_2008_complet_BD.pdf>.

8. Notamment en raison des demandes provenant d'Irak.

Un autre facteur géopolitique attractif est la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, dite Convention de Strasbourg, avec notamment l'article 8, §1, qui dispose : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ». Chaque pays signataire de cette convention peut certes mettre en œuvre les droits qui en sont issus selon des conditions qui leur sont propres, mais des conditions non conformes seraient condamnées par la Cour de Strasbourg, organe juridictionnel du Conseil de l'Europe.

Deux aspects importants des flux d'immigration s'exercent donc dans un cadre international.

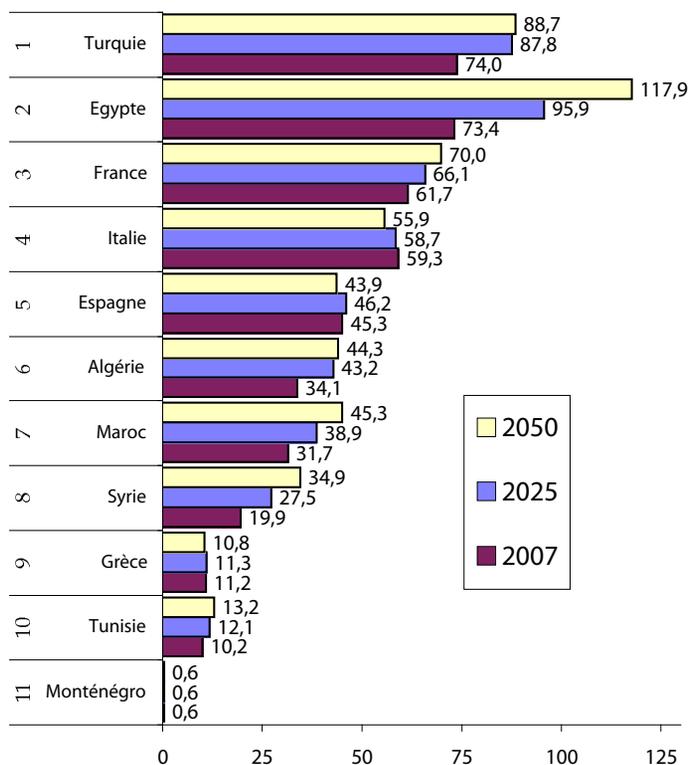
Outre ces attirances politiques formalisées par des textes, s'en ajoutent d'autres plus difficiles à quantifier. Un pays peut être politiquement attirant parce qu'il est considéré comme ayant une bonne gouvernance, comme respectueux des libertés, comme disposant d'un système éducatif satisfaisant ou du moins plus satisfaisant que celui du pays d'origine, comme ayant une politique sociale assez généreuse...

LES FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES

Les effets des facteurs géographiques, économiques et géopolitiques peuvent aussi donner des résultats plus ou moins élevés selon le jeu des facteurs démographiques. Pour un même taux d'émigration, les flux d'émigration d'un pays sont évidemment plus élevés lorsque sa population est plus nombreuse. Ensuite, la propension à migrer est généralement plus élevée pour la classe d'âge 18-29 ans. Aussi, un pays d'émigration dont la part des 18-29 ans dans la pyramide des âges est élevée engendre donc, *ceteris paribus*, des flux supérieurs. Or, dans les années 2000, l'un des éléments de stimulation de l'émigration à partir de l'Afrique septentrionale tient à ce que les classes de jeunes adultes y sont particulièrement importantes.

Outre ces éléments démographiques d'intensification mécanique des flux migratoires, les facteurs d'attraction démographique peuvent s'expliquer par un déficit de peuplement dans certains pays. Par exemple, des pays dont la population stagne ou régresse peuvent imaginer des politiques favorisant l'immigration sous forme de quotas affichés, d'objectifs fixés ou d'accords intergouvernementaux avec des pays d'émigration. Or, les données et les perspectives démographiques sont différenciées en Méditerranée. Par exemple, les projections moyennes annoncent pour 2050 une augmentation des populations de la Turquie et de l'Égypte, mais une diminution de celles de l'Espagne et de l'Italie. Ainsi s'opposent des pays avec un potentiel démographique croissant et d'autres qui, connaissant un recul démographique, peuvent souhaiter compenser ce manque par l'immigration.

LES PERSPECTIVES DE POPULATION EN MÉDITERRANÉE



En millions d'habitants (2007 en ordre décroissant, puis projection centrale).

© GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT - CHIFFRES PRB 2007

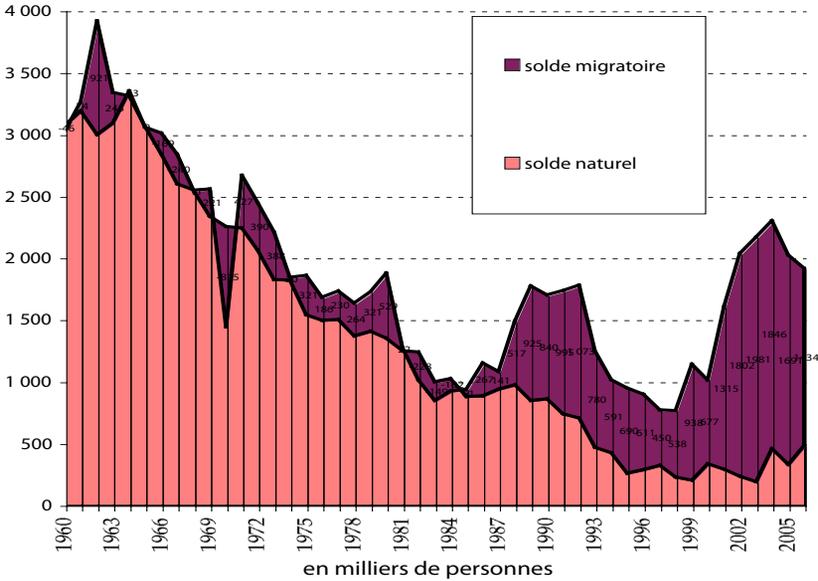
La question se pose tout particulièrement pour la population active. L'analyse des indices de vieillissement et de jeunesse en Méditerranée met en évidence des parts fort différenciées de 65 ans ou plus ou de moins de 15 ans et, donc, des évolutions contrastées de la population active. C'est la raison pour laquelle est née dans les pays du Nord de la Méditerranée la question dite de l'« immigration de remplacement », c'est-à-dire l'idée de mise en place de politiques attirant des immigrants de travail.

Enfin, il importe d'insister sur le fait que les facteurs géographiques, économiques, géopolitiques et démographiques cités ci-dessus ne s'exercent pas indépendamment les uns des autres mais se combinent, entre eux et même avec d'autres éléments comme les migrations d'aménité⁹, pour expliquer les multiples migrations en Mé-

9. Cf. Gérard-François Dumont, « Prospective des migrations climatiques », *Population & Avenir*, n° 682, mars-avril 2007.

diterranée¹⁰. Au total, le rôle de la migration dans la dynamique des pays européens s'est considérablement accru, avec une proportion devenue très importante de leur croissance démographique due à ce facteur.

LES SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE



© GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT - CHIFFRES EUROSTAT

LES PARADOXES POLITIQUES

Le contexte politique doit être examiné au regard des décisions gouvernementales et des résultats constatés. Sur le premier point, diverses publications comme celles de l'OCDE¹¹, recensent l'évolution des politiques migratoires des pays. Il en ressort une analyse ambivalente, notamment à l'examen des pays du Nord de la Méditerranée occidentale. En effet, certains éléments donnent l'impression que ces pays du Nord se conforment, dans les années 2000, à une logique de fermeture migratoire : leur appartenance à l'espace Schengen, la généralisation de la demande

10. Cf. également la carte 19 in Gérard-François Dumont, Pierre Verluise, *Atlas de l'Union européenne élargie*, Diploweb, Iris, Population & Avenir, 2008, <www.diploweb.com/IMG/pdf/atlas-ue.pdf>.

11. Rapport annuel Soperni, Ocde, Paris.

de visa pour les pays de l'Afrique septentrionale, le renforcement des conditions matérielles exigées pour l'obtention du droit au regroupement familial, l'accélération des procédures de demande d'asile, la mise en œuvre de l'agence Frontex¹², les décisions d'éloignement prises pour des personnes en situation irrégulière, la signature d'accords de régularisation des migrations entre des pays de l'Union européenne et des pays d'Afrique septentrionale, notamment pour limiter les mouvements clandestins venus d'Afrique subsaharienne, les discours sur la volonté de n'accepter qu'une immigration régulière, les opérations de police contre des immigrants clandestins, la diffusion de l'expression « immigration "choisie" usitée par Nicolas Sarkozy et pourtant déjà une pratique ancienne dans de nombreux pays...

Tous ces éléments peuvent ou pourraient donner l'impression de décisions géopolitiques visant à verrouiller les migrations en Méditerranée. Mais les résultats confirment-ils ou infirment-ils cette impression ? Nous ne disposons pas de données statistiques parfaites et complètes sur les migrations en Méditerranée. Néanmoins, les publications internationales ou nationales livrent différentes données qui portent plus souvent sur les migrants que sur la migration, c'est-à-dire davantage sur des « stocks » que sur des « flux », sur les personnes ayant migré que sur les chemineurs migratoires : estimation de flux migratoires, nombre d'immigrants selon les pays (l'immigrant étant défini comme celui qui, étant né dans un pays, réside dans un autre), estimation des taux d'accroissement migratoire¹³ qui peuvent concerner des personnes de la nationalité du pays en question comme d'autres nationalités puisque nombre de personnes de nationalité étrangère résident dans un pays...

Or, toutes les données chiffrées disponibles expriment exactement le contraire de l'impression évoquée ci-dessus : les mouvements migratoires en Méditerranée se sont révélés plus importants dans les années 2000 que dans les années 1990. L'espace migratoire méditerranéen est en effet devenu, au cours des années 2000, le premier en flux dans le monde, dépassant l'espace américano-mexicain. Outre les effets des facteurs répulsifs précisés ci-dessus, ceux des politiques de régularisations des immigrants illégaux que ce soit dans le cadre de régularisations générales comme en Espagne et en Italie ou dans le cadre de régularisations au fil de l'eau comme en France ont majoré les données officielles de l'immigration et donné à des centaines de milliers d'immigrants la possibilité de faire jouer la convention de Strasbourg. Mais les mesures de régularisation des années 2000 ne sont pas nouvelles sur le principe, puisque les années 1980 et 1990 en ont connu de semblables.

12. 26 octobre 2004 : Règlement n° 2007/2004 du Conseil portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne.

13. Pour la première fois en 2008, le Population reference bureau a publié dans son *World population data sheet* un taux d'accroissement migratoire pour la plupart des pays du monde.

DES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

En revanche, trois éléments structurels nouveaux sont intervenus, qui comportent une composante géopolitique pleine ou partielle. Le premier tient à ce que nous avons appelé les « nouvelles logiques migratoires »¹⁴, avec trois processus stimulateurs de migrations : la globalisation¹⁵, l'internationalisation et la mondialisation. Le deuxième s'explique par la diversification des flux liés à la venue des familles : dans les dernières décennies du xx^e siècle, ces flux consistaient essentiellement, pour l'immigrant résidant dans un pays du Nord de la Méditerranée occidentale, à faire venir sa femme avec son ou ses enfants restés au pays. Depuis les années 2000, l'immigration familiale prend deux allures. La première, identique à la précédente, qui entre dans le cadre de l'article 8 de la convention de Strasbourg, permet à des étrangers résidant en Europe de faire venir de l'étranger les personnes de leur famille qui se trouvent avoir la même nationalité qu'eux et, donc, la même origine migratoire. La seconde concerne des descendants d'immigrés, mais ayant acquis la nationalité d'un pays du Nord, et qui font venir leur nouvel époux ou épouse, qui pourra obtenir à son tour, à l'issue d'un délai prévu par les réglementations, la nationalité du pays d'accueil. Parmi le contexte politique favorable à l'immigration, il convient en effet de noter que les Codes de la nationalité des pays de Nord de la Méditerranée offrent des possibilités de naturalisation beaucoup plus larges que ceux du Sud. Par exemple de 2003 à 2007, chaque année, plus de 100 000 personnes ont acquis la nationalité française par décrets ou par déclarations. Une part importante d'entre elles était constituée d'immigrants du Sud de la Méditerranée ou des descendants d'immigrants. Devenues Français ou Françaises, ils peuvent faciliter d'autres migrations, comme celles citées ci-dessus, dans le cadre de mariages.

Le troisième changement structurel tient à ce que plusieurs pays du Nord de la Méditerranée ont modifié leur politique d'immigration pour ce qui concerne le travail ou les étudiants. L'immigration de travail, qui avait été fermée dans les années 1970, a été rouverte, notamment dans le cadre d'accords bilatéraux, par exemple entre la France et la Tunisie. En dépit de ces trois changements structurels, la crise qui s'est diffusée à l'automne 2008 pourrait cependant avoir des effets de ralentissement de la pension à migrer.

Le contexte politique des migrations en Méditerranée ne doit donc pas être jugé uniquement à l'aune des images spectaculaires présentées par les médias, avec ces immigrants clandestins voguant sur de frêles esquifs, parfois au péril de leur vie.

14. Cf. Gérard-François Dumont, « Les nouvelles logiques migratoires au xxi^e siècle », *Outre-Terre, revue française de géopolitique*, n° 17, Éditions Eres, 2007.

15. Rappelons que la globalisation provient de choix politiques, tandis que l'internationalisation, avec notamment les techniques de l'information et de la communication, est une donnée résultant du progrès technique ; quant à la mondialisation, c'est la conséquence pratique de la globalisation et de l'internationalisation pour les agents économiques, cf. Gérard-François Dumont, « Globalisation, internationalisation, mondialisation : des concepts à clarifier », *Géostratégiques*, n° 2, février 2001.

Si terribles que soient ces situations, elles ne représentent qu'une part minime des cheminements migratoires en Méditerranée dont la très grande majorité s'effectue légalement. En effet, la part d'illégalité dans l'immigration est plus élevée pour les personnes qui ne retournent pas dans leur pays à l'expiration d'un visa. Mais la réalité de l'illégalité doit être relativisée par les conditions spécifiques selon les pays, à l'exemple des *padron* des communes espagnoles qui donnent aux illégaux une reconnaissance juridique locale, ou de la réglementation française concernant l'accueil de tous les enfants dans les écoles, quelle que soit leur situation juridique et les possibilités de régularisation de leurs parents¹⁶.

Au XXI^e siècle, l'addition de l'ensemble des facteurs migratoires qui s'exercent sur les pays riverains de la Méditerranée, et la prise en compte du contexte politique, engendrent une caractéristique géographique fondamentalement nouvelle.

UN SYSTÈME COMPLEXIFIÉ

En effet, il était auparavant dans les années 1960, 1970 ou 1980, classique de distinguer en Méditerranée des pays d'émigration comme le Maroc, l'Algérie, l'Égypte ou la Turquie et des pays d'immigration comme la France, tandis que d'autres territoires apparaissaient clairement, au moins à certaines périodes, comme exerçant essentiellement une fonction de transit. Des pays pouvaient changer de nature, à l'exemple de l'Espagne, de l'Italie, de Malte ou de la Slovénie qui sont devenus des pays d'immigration après avoir longtemps été des pays d'émigration. Désormais, depuis la fin des années 1990, cette typologie a perdu une grande part de sa valeur car tous les pays de la Méditerranée sont à la fois des pays d'émigration, de transit et d'immigration.

En effet, outre leur nature de territoires d'émigration, les pays riverains du Sud de la Méditerranée sont des espaces de transit migratoire pour des migrants originaires d'autres pays non méditerranéens du Sud. Les pays de la Méditerranée africaine sont ainsi souvent des espaces de transit pour des immigrants venant d'Afrique subsaharienne¹⁷. La présence de migrants dans le sud de l'Algérie, dans la région de Tamanrasset, ou en Libye, dans la région de Sabha, ou encore au Maroc¹⁸, s'inscrit dans ce contexte. Un phénomène semblable se rencontre en Méditerranée asiatique et européenne. En Asie, la Turquie sert souvent d'espace de transit pour des migrants issus par exemple d'Irak ou de pays asiatiques plus lointains. En Europe, l'Albanie est un important pays de transit, d'autant plus qu'existent diverses filières, souvent mafieuses, organisant des migrations clandestines issues d'Europe orientale ou d'Asie

16. Cf. la circulaire du 13 juin 2006 du ministère de l'Intérieur.

17. Cf. Mehdi Lahlou, « Les causes multiples de l'émigration africaine », *Population & Avenir*, n° 676, janvier-février 2006.

18. Cf. Hein De Haas, « Maroc : de pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe » <www.migrationinformation.org>.

vers des pays de l'Union européenne. La Bosnie exerce également cette fonction de transit.

Au total, le système migratoire méditerranéen se complexifie. Même si le solde migratoire apparent des pays continue à laisser penser qu'il faudrait distinguer des pays d'émigration et des pays d'immigration, la réalité est beaucoup plus variée. La plupart des pays méditerranéens assurent à la fois les trois fonctions d'émigration, de transit et d'immigration. Par exemple, sur la rive nord, l'Espagne est un pays d'émigration notamment pour des migrations entrepreneuriales¹⁹ vers la France, l'Italie ou le Maghreb, un pays d'immigration notamment pour des personnes en provenance du Maroc ou de l'Algérie et un pays de transit pour des Africains se rendant en France. Sur la rive sud, le Maroc est un pays d'émigration vers l'Espagne, la France ou l'Italie, puis un pays d'immigration pour des ressortissants d'Afrique subsaharienne qui s'y trouvent désormais installés, sans l'avoir nécessairement projeté, et un pays de transit pour d'autres ressortissants de l'Afrique subsaharienne rejoignant l'Europe méridionale.

Les interactions entre migration et géopolitique sont donc multiples. En particulier, la géopolitique, facteur à l'origine des phénomènes migratoires, se trouve aussi influencée par ces phénomènes. Les premières conséquences géopolitiques des migrations en Méditerranée sont de nature externe : elles rendent les pays de cette mer de plus en plus interdépendants par les cheminements migratoires d'abord, par le processus de diasporisation ensuite. Il convient enfin de prendre également en compte les conséquences sur la géopolitique interne.

MIGRATIONS ET INTERDÉPENDANCES CROISSANTES

Pendant longtemps, les cheminements migratoires méditerranéens pouvaient se résumer à des histoires de couples. La plupart des migrations s'effectuaient selon les logiques radiales, ce qui était le cas pendant les Trente glorieuses. L'émigrant savait vers quelle destination il se dirigeait, souvent quelle activité professionnelle il exercerait, et se rendait directement au lieu prévu. De tels cheminements existent toujours, mais se constate une considérable diversification dans la mesure où la nature de plus en plus diverse des économies, l'éventail de plus en plus dense des réseaux d'accueil migratoire, comme la possibilité de se procurer en temps réel des informations sont susceptibles de modifier en permanence les routes et les destinations migratoires.

Par exemple, l'émigré turc part certes de façon prioritaire en Allemagne et peut penser sincèrement que sa migration va s'y arrêter, mais les opportunités décelées au fil du temps peuvent le conduire à s'installer dans un autre pays comme la France.

19. « Migration liée aux décisions d'entreprises faisant migrer leurs collaborateurs face aux évolutions des marchés ou d'actifs souhaitant bénéficier de territoires leur donnant davantage de satisfaction professionnelle », cf. Gabriel Wackermann (éd.), *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Ellipses, 2005.

L'Allemagne, prévue initialement comme pays définitif d'immigration, ne l'aura peut-être été que temporairement. De même, l'Algérien ou le Marocain qui se retrouve en Espagne peut, demain, continuer ou reprendre son chemin migratoire vers la France, l'Italie ou encore d'autres pays. Le même phénomène vaut pour les migrations entrepreneuriales qui peuvent, elles aussi, considérablement varier en fonction des opportunités professionnelles. Un ingénieur français spécialiste de la distribution d'eau et de son traitement peut migrer quelques années au Maroc, puis ensuite en Italie, etc. Un informaticien tunisien peut migrer quelques années en Espagne, puis revenir en Tunisie, avant de migrer à nouveau dans un autre pays où il trouve d'autres offres professionnelles qu'il juge plus attirantes.

Tous ces circuits migratoires créent, au moins *de facto*, une sorte d'interdépendance entre les pays de la Méditerranée. Il est donc logique que les pays de cette mer commune se rencontrent comme lors de la première conférence euro-africaine de Rabat des 10-11 juillet 2006. Cette conférence, proposée initialement par l'Espagne et le Maroc avec le soutien actif de la France, visait à construire entre partenaires africains et européens des solutions durables au défi migratoire. Elle a reçu le soutien de l'ensemble de l'Union européenne, sur la base du mandat confié par le Conseil européen, et le soutien actif de la Commission européenne, qui y a été représentée. Notamment en raison de la triple nature exposée ci-dessus, ses membres associaient d'autres pays que ceux riverains de la Méditerranée, puisqu'elle réunissait trente États européens (les vingt-cinq pays membres de l'UE, ainsi que l'Islande, la Bulgarie, la Roumanie, la Norvège et la Suisse), vingt-huit États africains, ainsi que des organisations internationales (Union Africaine) et régionales (CEDEAO²⁰, CEMAC²¹).

De même, il n'y a pas lieu d'être surpris que, dans la Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée, fondatrice de l'Union pour la Méditerranée, le 13 juillet 2008, la question migratoire soit indiquée dans la phrase suivante : « Les chefs d'État ou de gouvernement ont la conviction commune que cette initiative peut jouer un rôle important pour ce qui est de relever les défis communs qui se posent à la région euro-méditerranéenne, comme : le développement économique et social ; la crise mondiale dans le domaine de la sécurité alimentaire ; la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique et la désertification, en vue de favoriser le développement durable ; l'énergie ; les migrations ; le terrorisme et l'extrémisme ; la promotion du dialogue interculturel ».

Les migrations s'imposent donc dans le calendrier géopolitique des rencontres euro-méditerranéennes.

20. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

21. Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale.

LE PROCESSUS DE « DIASPORISATION »

Une deuxième conséquence des flux migratoires en Méditerranée tient au développement de diasporas. Illustrons celui-ci par un témoignage : le 19 juin 2004, une étudiante de Poitiers, née dans cette ville en 1979, obtient son doctorat avec un travail de recherche sur l'immigration turque en Poitou-Charentes. Le choix de son sujet est lié à ses racines familiales et la conduit à définir ainsi son sentiment identitaire : « La France, c'est mon pays de tous les jours ; la Turquie, c'est mon pays de toujours »²². Ainsi, cette étudiante, qui n'est nullement une immigrante au sens géographique du terme, mais seulement une descendante d'immigrants, affirme un double sentiment identitaire. Le premier est attaché au pays où elle est née et où elle vit depuis sa naissance, le second à un pays où elle n'a jamais vécu, mais qui est celui d'où ont émigré ses parents. Ainsi son identité, notamment juridique, de Française se double du sentiment d'attachement au pays d'origine de sa famille. Elle témoigne ainsi du caractère pluriel de son identité dont une partie est de nature diasporique, selon la définition suivante donnée au terme de diaspora : « ensemble d'individus vivant sur un territoire et ayant en commun la certitude ou le sentiment d'être originaires, eux-mêmes ou leur famille, d'un autre territoire avec lequel ils entretiennent des relations régulières, symboliques ou mythologiques »²³.

Le développement du phénomène diasporique se trouve facilité par le processus d'internationalisation, qui se définit comme l'utilisation d'un ensemble de techniques et de procédés réduisant l'espace-temps de la circulation des hommes et des échanges de ressources, de biens et de services (dont l'information) entre les territoires de la planète. En l'espèce, l'internationalisation rend plus aisée la possibilité d'échanges avec le territoire d'origine de sa famille. La montée des diasporas est, en outre, permise par deux autres processus évoqués précédemment : la globalisation et la mondialisation.

Ces processus rendent notamment possible l'accentuation de sentiments de « bi-territorialité », c'est-à-dire d'attachement à la fois à son pays de résidence et à celui d'origine de sa famille : il en résulte un phénomène de « diasporisation ».

Or les diasporas, par le seul fait de leur présence dans un pays, influencent son évolution géopolitique. Les conséquences de leur existence peuvent être très diverses, comme des changements dans les équilibres sociaux du pays, une influence directe ou indirecte sur la politique internationale du gouvernement du pays de résidence ou une influence par l'exercice des droits dans des pays démocratiques.

L'attitude ou l'action géopolitiques des diasporas peut différer en fonction de leur géographie. Par exemple, la diaspora algérienne est essentiellement unipolaire dans la mesure où elle se trouve, dans une proportion très élevée, concentrée en

22. Cf. Sivasli Nermin, *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 19 juin 2004.

23. Cf. Gérard-François Dumont, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, chapitre IX.

France. En conséquence, le vote aux élections algériennes de la partie de cette diaspora qui possède un passeport algérien peut être, plus ou moins consciemment, influencé par ce que vit cette diaspora en France, mais guère par les autres pays méditerranéens d'accueil. En effet, lors des élections présidentielles algériennes d'avril 2009, le nombre d'électeurs inscrits dans les consulats d'Algérie était de 766 000 en France²⁴, 20 000 au Royaume-Uni, 16 000 en Espagne, 14 748 en Belgique, 14 450 en Tunisie et 11 108 au Maroc. Des chiffres semblables concernant les Marocains montreraient un caractère davantage pluripolaire, avec un éventail plus diffus entre la France, l'Espagne et l'Italie.

GÉOPOLITIQUE INTERNE ET PRÉSENCE DIASPORIQUE

Un autre élément géopolitique du phénomène diasporique tient aux rivalités susceptibles d'exister sur un même territoire entre différentes diasporas, voire entre différentes composantes d'une même diaspora, rivalités qui peuvent engendrer des troubles pour l'ordre public. Ainsi la diaspora turque a-t-elle transporté en France une part des tensions existantes entre les Turcs et les Kurdes de Turquie. De même, il n'est pas rare de constater certaines tensions entre les diasporas algériennes arabe et berbère.

En considérant de façon plus précise le cas de l'immigration algérienne en France, elle peut se décomposer en sept vagues migratoires. La première vague, à la fin du XIXe siècle et au début du xx^e siècle, est celle d'une population algérienne rurale, originaire notamment de Kabylie, essentiellement de sexe masculin, qui vient travailler sur des grands chantiers de travaux publics de l'Hexagone. La deuxième vague des années 1920, également pour l'essentiel masculine, vient contribuer à compenser, notamment avec des Italiens et des Polonais, le déficit de main-d'œuvre dû à la guerre de 1914-1918 en France. Dans les années 1950, pendant les Trente glorieuses, la troisième vague est aussi surtout masculine. La première vague véritablement mixte est la quatrième, celle des harkis qui migrent, si possible, en famille en même temps que les rapatriés ; cette vague se trouve parfois complétée d'une fuite de cerveaux d'Algériens déçus par les conditions dans lesquelles s'organise l'indépendance. Après 1975 s'effectue une vague essentiellement féminine dans le cadre du regroupement familial. La sixième vague s'explique en raison de la situation géopolitique interne de l'Algérie des années 1990, cette « décennie noire » pendant laquelle des Algériens émigrent pour échapper aux massacres du conflit civil. Enfin, la septième vague migratoire algérienne des années 2000 s'apparente davantage à une fuite de jeunes cerveaux, à une émigration de personnes qui perdent espoir dans l'avenir de leur pays et se sentent en conséquence repoussées.

24. Répartis dans 18 consulats.

La distinction entre ces vagues migratoires est importante car elle peut expliquer des tensions provenant de sentiments différents selon les raisons initiales de la migration ou le calendrier migratoire. C'est notamment souvent le cas des personnes d'origine algérienne ayant migré lors de la quatrième vague et considérées comme « traîtres » par d'autres. Ces tensions, qui restent le plus souvent du domaine de la vie privée, peuvent parfois éclater dans la sphère publique. Elles obligent le pays d'accueil à des actions préventives conduites par les pouvoirs publics et les élus. Parfois, elles exigent l'intervention des forces de sécurité.

Jadis frontière pour la civilisation hittite ou l'Égypte des pharaons, puis *mare nostrum* sous l'Empire romain²⁵, la Méditerranée constitue un espace propice aux échanges économiques, culturels et humains. Grâce aux nouveaux moyens de transport aérien et maritime et à leur rapidité accrue, la Méditerranée paraît pouvoir exercer plus que jamais un rôle de pont jeté entre trois continents. Elle représente de moins en moins cet obstacle physique que redoutaient les anciens, surtout pendant les périodes hivernales, et facilite en conséquence les déplacements de population, même si les politiques des différents pays riverains apparaissent ambivalents.

D'ailleurs, les migrations résidentielles relèvent de facteurs connus et aux conséquences même prévisibles au regard de l'analyse de ces facteurs, dont tout un pan relève d'une nature géopolitique. Le ^{xxi} siècle conduit plus particulièrement à mettre en évidence la diversification de la nature migratoire des pays de la Méditerranée, notamment en raison de cheminements de plus en plus complexes et de la réduction de l'espace-temps, et le déploiement d'un processus de diasporisation.

Les migrations en Méditerranée, dans leurs causes, dans leur intensité comme dans leurs effets, soulignent, s'il en était besoin, combien tous ses pays riverains appartiennent à un espace commun. Le souci géopolitique de la paix et du développement devrait en conséquence davantage inciter tous ces pays à une meilleure entente.

25. Cf. Gérard-François Dumont, Pierre Verluise, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Sedes, 2009 ; Gabriel Wackermann (éd.), *Un carrefour mondial : la Méditerranée*, Paris, Ellipses, 2001.

La diversité des flux migratoires en Méditerranée dans les années 2000

Par
le recteur
Gérard-François DUMONT*

Sommaire

1. LES FLUX INTRACONTINENTAUX.....	4
12 <i>La Méditerranée africaine</i>	4
12 <i>La Méditerranée asiatique</i>	5
13. <i>La Méditerranée européenne</i>	5
2. LES FLUX INTERCONTINENTAUX.....	7
21. <i>Les flux interarabes</i>	7
22 <i>Les flux Sud-Nord</i>	7
23 <i>Les flux Asie-Europe</i>	10
3. LA MEDITERRANEE DANS L'ESPACE-MONDE.....	11

• Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne,
• Président de la revue *Population & Avenir*
191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris tél #33(0)6 65 74 48 51.
Courriel - e-mail : Gérard-Francois.Dumont@paris4.sorbonne.fr

Comme les autres mers intercontinentales, la Méditerranée offre à la fois des frontières et des portes. Frontière dans le passé pour la civilisation sumérienne ou l’Égypte des pharaons, frontière actuelle pour des Etats, elle ouvre également des portes facilitant les échanges économiques, culturels et humains. Aujourd’hui, grâce aux nouveaux moyens de transport aérien et maritime et à leur rapidité accrue, la Méditerranée paraît pouvoir exercer plus que jamais un rôle de pont jeté entre trois continents. Elle représente de moins en moins cet obstacle physique que redoutaient les anciens, surtout pendant les périodes hivernales, et facilite en conséquence les déplacements de population.

Toute analyse de flux migratoires nécessite une remarque préalable. La fiabilité des estimations relatives aux migrations internationales est relative en raison de la modicité des données ou de modalités de collecte souvent défectueuses. Même dans les pays publiant des statistiques migratoires annuelles assez complètes, celles-ci sont souvent des indications, des ordres de grandeur, et ont sans doute davantage de valeur relative que de valeur absolue. En outre, leur qualité est inégale et non parfaitement comparable compte tenu de la diversité des méthodes employées. Malgré ces insuffisances, traiter la question des flux migratoires en Méditerranée nécessite de s’appuyer sur les statistiques disponibles, et appelle deux autres précisions. D’abord, qu’est-ce qu’un flux migratoire¹ ? Cette expression peut recouvrir des réalités fort différentes, selon que l’on considère des migrations temporaires ou des migrations définitives. Parmi les premières, certaines peuvent être de courte durée comme les migrations saisonnières de travail, principalement dans l’agriculture, dans les activités touristiques ou encore dans des missions humanitaires. Mais d’autres migrations temporaires se prolongent plusieurs années, comme certains types de migrations économiques, correspondant à la durée de réalisation d’un grand chantier (équipements sportifs, ligne ferroviaire, gare, nouvel aéroport...), ou de migrations politiques suspendues au retour de conditions politiques stabilisées dans le pays de départ. Dans d’autres cas, le migrant lui-même pense s’installer pour une période courte, puis des événements extérieurs, comme des changements de réglementation ou des décisions de lien familial, peuvent modifier le projet initial, et la migration temporaire devient définitive.

Les migrations définitives se distinguent des migrations temporaires dans la mesure où elles signifient théoriquement que le migrant n’envisage plus de passer de frontières en déplaçant son domicile avant plusieurs années. Mais elles peuvent, comme exposé ci-dessus, prendre la suite d’une migration a priori temporaire. Dans

¹ Wackermann, Gabriel (direction), *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Ellipses, 2005

cette communication, nous examinerons les migrations internationales supposant le passage de la frontière d'un Etat, inventoriées comme n'ayant pas un caractère temporaire, c'est-à-dire en général des migrations d'une durée supérieure à un an.

Deuxième question, qu'entend par Méditerranée ? De nombreuses définitions sont possibles selon des critères culturels, économiques, environnementaux... Retenons une définition à la fois géographique et politico-administrative en considérant l'ensemble des États riverains de la Méditerranée. Ce choix n'est guère discutable pour des îles comme Chypre ou Malte ou pour des Etats comme la Tunisie ou la Grèce, bordés d'une longue façade maritime. En revanche, on pourrait s'étonner des conséquences de ce choix dans la mesure où cette définition inclut dans son périmètre des régions du nord de la France, comme la Lorraine, ou du nord de l'Italie, comme la Lombardie, ou de l'est de la Turquie², comme les régions à majorité kurde, qui semblent n'avoir rien de méditerranéen. La réalité est différente. Depuis plus d'un siècle, divers flux migratoires de la Lorraine, dans le sens de l'immigration ou de l'émigration, se sont révélés dépendants de la Méditerranée. Il en est de même en Lombardie, surtout pour l'immigration, et dans les régions kurdes, surtout pour l'émigration. De même, le " pont " offert par la Méditerranée exerce un rôle important dans l'émigration du sud marocain ou du sud tunisien. L'analyse des flux migratoires en Méditerranée dans les années 2000³ peut donc porter sur des mouvements de population entre les pays riverains de la Méditerranée, s'effectuant par le passage d'une ou plusieurs frontières, et répertoriés dans les statistiques comme faisant partie du mouvement migratoire international « permanent ». Ce qui exclut par exemple les flux touristiques, les flux du travail saisonnier...

Dans ce dessein, seront utilisés les découpages géographiques des statistiques des Nations Unies, distinguant les pays méditerranéens de l'Europe (soit, de l'Ouest à l'Est, Espagne, France, Italie, Malte, Slovaquie, Croatie, Albanie et Grèce), ceux de l'Afrique (Maroc Algérie, Tunisie, Libye, et Egypte), et ceux de l'Asie (Turquie, Chypre, Syrie, Liban, Israël, et Territoires palestiniens).

Rappelons qu'avec la suspension de l'immigration et l'extension par les gouvernements européens des possibilités de regroupement familial au milieu des années 1970, les immigrations temporaires se sont souvent transformées en immigrations permanentes. Les changements opérés à partir du milieu des années 1970⁴ sont effectivement considérables : effets des mutations économiques du Nord

² Dumont, Gérard-François, « La Turquie, géopolitique et populations », *Population & Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004.

³ Nous ne rappellerons pas ici les champs nés de l'histoire migratoire.

⁴ Sous-titre de Dumont, Gérard-François, *Les migrations internationales*, Paris, Editions Sedes, 1995.

sur les besoins de main-d'œuvre, substitution d'une migration permanente au système de noria, choc pétrolier qui encourage l'émigration de certains pays méditerranéens vers des pays riches en hydrocarbures, inversion des flux migratoires dans plusieurs pays européens méditerranéens (Espagne, Italie, Grèce), contre-choc pétrolier de 1986, nouveaux flux nés de l'implosion des régimes communistes des Balkans, effets de la guerre du Golfe, développement d'immigrations clandestines⁵...

Considérons d'abord les migrations intracontinentales, puis les migrations intercontinentales.

1. LES FLUX INTRACONTINENTAUX

La géographie méditerranéenne distingue trois espaces migratoires : la Méditerranée africaine, la Méditerranée asiatique et la Méditerranée européenne.

1.2 La Méditerranée africaine

Sur les cinq pays de la Méditerranée africaine, quatre sont des pays d'émigration et le cinquième un pays d'arrivée dans le cadre de migrations interafricaines. Ce pays d'immigration est la Libye, pays rentier en raison de l'importance de ses ressources en hydrocarbures. L'économie de ce pays peu peuplé offre un nombre d'emplois supérieur à la population active nationale. En effet, la Libye, et en particulier la grande région Tripolitaine, dispose d'importantes ressources : du pétrole et du gaz naturel, mais aussi du calcaire et d'autres types de roches et d'argile pouvant alimenter des industries diverses comme la sidérurgie, le ciment, la poterie, la céramique ou le verre. À cela s'ajoutent l'élevage et la pêche liée aux ressources maritimes. En conséquence, la Libye recourt aux services d'une main-d'œuvre étrangère. En outre, son besoin en travailleurs étrangers serait accentué par "l'inexistence d'un système judiciaire capable d'exploiter convenablement la main-d'œuvre nationale" et par "l'inefficacité des programmes d'enseignement technique et professionnel".⁶

1 Le taux d'accroissement migratoire des pays de l'Europe méditerranéenne

2 La proportion des immigrants dans les pays de l'Afrique méditerranéenne

La Libye est donc pour ses voisins l'Égypte, la Tunisie, et le Tchad, mais aussi pour des Algériens et des Marocains, un bassin migratoire. Sa fonction d'attraction est pérenne même si on a pu constater dans le passé des retours précipités lors de périodes de détérioration des relations politiques entre la Libye, et les États lui fournissant de la main-d'œuvre.

⁵ Sur ce dernier point, Cf. Sopemi, *Tendance des migrations internationales*, 1999, Paris, OCDE, 1999.

⁶ Tantich Gomoa, "L'expansion industrielle dans la grande région Tripolitaine depuis la Révolution de septembre 1969". Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne, 1989.

12 La Méditerranée asiatique

Alors que les flux migratoires intracontinentaux des pays riverains de la Méditerranée africaine sont essentiellement économiques, ceux de la Méditerranée asiatique sont plutôt politiques. Deux ensembles de flux migratoires sont liés le premier au conflit du Proche-Orient, le second à la question kurde. La région a enregistré une émigration de Palestiniens essentiellement vers la Jordanie et le Liban. En outre, la guerre libanaise (1974-1991), puis les difficultés politiques du pays⁷ engendrent des flux migratoires notamment vers Chypre.

3 Le taux d'accroissement migratoire des pays de la Méditerranée asiatique

4 La proportion des immigrants dans les pays de l'Asie méditerranéenne

Les échanges entre la Turquie et les autres pays méditerranéens asiatiques sont très limités, depuis que l'empire ottoman a disparu et peut-être également parce que les Turcs ne sont pas des Arabes. Mais des échanges migratoires se déroulent entre la Turquie et la Syrie dans les régions à majorité kurde, et dans la mesure où des kurdes de Syrie peuvent émigrer vers de grandes villes turques.

Les migrations intracontinentales de la Méditerranée asiatique sont donc fondamentalement liées aux évolutions politiques. En revanche, celles de la Méditerranée européenne se distinguent entre flux économiques et flux politiques.

13. La Méditerranée européenne

Les premiers s'expliquent principalement par la participation de quatre pays méditerranéens à l'intégration économique au sein de l'Union européenne, les seconds par l'implosion des régimes communistes des Balkans et par les guerres de l'ex-Yougoslavie.

Les migrations entre l'Espagne, la France, l'Italie et la Grèce ne sont pratiquement plus des migrations de pauvreté, mais au contraire des migrations entrepreneuriales⁸. Le marché des entreprises s'élargissant géographiquement, son extension européenne suppose l'expatriation de cadres ou de techniciens, pour créer des filiales, organiser des établissements de production, développer des marchés... En outre, les actifs, selon leurs connaissances linguistiques, leurs attaches familiales, passent les frontières pour choisir leur lieu de travail.

On compte ainsi en France, selon le recensement de 1999, dernière source disponible, 162 000 personnes de nationalité espagnole et 201 000 de nationalité italienne, appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus variées. À la

⁷ Dumont, Gérard-François, « Le Liban, géopolitique et populations », *Outre-Terre*, n° 13, Editions érès, 2006, p. 419-445.

⁸ Dumont, Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Armand Colin, 2004.

même période, en Espagne, résident 43 000 Français, 30 000 Italiens, et 1 000 Grecs, et en Italie 27 000 Français, 14 000 Espagnols et 13 000 Grecs⁹.

Pour les États les plus peuplés de la Méditerranée européenne, les données migratoires bilatérales des années 2000 mettent en évidence un solde migratoire positif en faveur de l'Italie et de l'Espagne et en défaveur de la France. Le développement économique des marchés espagnol et italien explique ce phénomène inverse de celui des années 1960.

En Espagne¹⁰, la fin du franquisme (1976) permet le retour d'Espagnols de la diaspora. Puis le véritable retournement migratoire s'effectue dans les années 1980. Il est symbolisé en 1991 par le changement de nom de la Direction générale de l'institut espagnol de l'émigration qui devient la Direction générale des migrations.

Les autres vagues migratoires internes à la Méditerranée européenne sont essentiellement politiques. Elles sont déclenchées par l'éclatement de la Yougoslavie et par la fin du régime communiste albanais. Certes, la Slovénie et la Croatie n'étaient pas, avant 1991, complètement fermées aux migrations, surtout vers l'Allemagne, mais l'ouverture des frontières a modifié la donne.

5 Le taux d'accroissement migratoire des pays de l'Europe méditerranéenne

6 La proportion des immigrants dans les pays de la Méditerranée européenne.

Concernant la Slovénie, le système migratoire apparaît en première analyse hésitant, connaissant certaines années un solde migratoire positif (1995, 1999) et d'autres un solde migratoire négatif (1997, 1998), en fonction des flux avec certains territoires de l'ex-Yougoslavie (Croatie, Bosnie-Herzégovine et Serbie, dont la province autonome de Voïvodine). Mais, même en excluant les retours, principalement d'Allemagne, la Slovénie devient dans les années 2000 un pays d'accueil compte tenu de ses besoins de main-d'œuvre qu'elle satisfait en attirant des populations, notamment d'Europe orientale.

Le solde migratoire de la Croatie a été très négatif lors de la guerre avec la Serbie, suscitant une émigration de réfugiés dans divers pays de l'Union européenne, principalement l'Allemagne et l'Autriche, ainsi qu'en Suisse. Puis il est devenu positif. Désormais, les principaux flux d'émigration des pays riverains de l'Adriatique proviennent d'Albanie et se dirigent essentiellement vers la Grèce et l'Italie.

Les flux migratoires intracontinentaux entre les pays riverains de la Méditerranée se distinguent donc selon leur nature : migrations de travail *stricto sensu* vers la Libye en Méditerranée africaine, migrations politiques en Méditerranée

⁹ Selon *Evolution démographique récente en Europe 2000*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2000.

¹⁰ Cf. notamment Gozalvez Pérez, Vicente (direction), *La inmigración extranjera como desafío y esperanza*, Universidad de Alicante, Departamento de Geografía humana, 2006.

asiatique, migrations économiques et politiques en Méditerranée européenne. De semblables diversités existent pour les flux intercontinentaux.

2. LES FLUX INTERCONTINENTAUX

Ceux-ci recouvrent trois directions d'échange : entre l'Afrique et l'Asie, entre l'Afrique et l'Europe, et entre l'Asie et l'Europe, avec des différences d'intensité expliquant le caractère déséquilibré des paragraphes qui vont suivre.

21. Les flux interarabes

Les migrations entre la Méditerranée africaine et la Méditerranée asiatique sont en fait essentiellement des flux interarabes. En effet, les échanges migratoires de la Turquie avec la Méditerranée africaine sont quasiment nuls. Il en est de même des échanges entre les pays d'Afrique septentrionale et Israël, depuis que les populations juives de cette région d'Afrique ont presque entièrement émigré dans les années 1960.

Seuls subsistent entre les deux continents concernés des flux arabes, avec des Palestiniens venant fournir à la Libye une main-d'œuvre dont ce pays rentier a besoin. Se constatent en outre quelques flux migratoires de la Méditerranée africaine vers Chypre.

22 Les flux Sud-Nord

Contrairement aux flux intercontinentaux précédents, ceux entre l'Afrique et l'Europe ont une grande intensité, l'émigration maghrébine étant polarisée par les pays méditerranéens de l'Union européenne. Depuis son changement de nature au milieu des années 1975, la migration est moins masculine et beaucoup plus familiale, et n'a jamais cessé, notamment en raison des résultats limités du développement en Algérie et de ses insuffisances dans certaines régions marocaines. Il en résulte que les foyers géographiques de l'émigration, assez typés à l'origine, sont devenus pérennes, compte tenu des réseaux migratoires mis en place.

Déjà l'émigration maghrébine de travail antérieure aux années 1970 privilégiait des zones précises. En Algérie, les massifs montagneux de Grande et de Petite Kabylie illustrent un système migratoire ancien : des régions assez denses sur des terres montagneuses en proie à l'érosion et où l'homme ne peut obtenir que de faibles ressources agricoles. Des villages perchés en haut des crêtes, localisation s'expliquant historiquement par un souci de sécurité et donc à l'écart des axes de communication. Mais, en même temps, ces régions sont composées d'une société très soudée sachant garder des liens forts et donc capable, en conséquence, de mettre en place et faire fonctionner des filières migratoires.

En conséquence, l'émigration kabyle vers la France se poursuit, tandis que l'espace migratoire algérien intense formé par la Kabylie s'est élargi, d'abord dans les hautes plaines constantinoises, puis dans l'ensemble du pays. Les nouveaux migrants des autres régions algériennes ont progressivement mis en place de nouveaux réseaux migratoires, désormais reliés à l'ensemble du territoire algérien.

Au Maroc, l'émigration vers la France naît dans les années 1910 dans un berceau historique correspondant à deux régions du Sud-Ouest marocain, puis à une région du Nord. La première, le Sous, peuplé par les Chleuhs, est la dépression du Maroc méridional enserrée entre les parties occidentales du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas. Les populations de cette région, aux prises avec l'aridité du milieu, ont acquis des comportements au travail très appréciés par les entreprises françaises face aux besoins de main-d'œuvre des Trente glorieuses. En outre, elles se sont révélées compétentes dans les activités commerciales, au Maroc et en France, surtout après les licenciements dans les industries françaises. Les deux autres principales régions d'émigration marocaine sont les montagnes de l'Anti-Atlas, au sud du Sous, et le Rif oriental, au Nord, régions au milieu montagnard dont l'émigration prend de l'importance plus tardivement, à partir des années 1950.

En Tunisie, l'émigration est traditionnellement plus importante dans le Sud tunisien, où elle a débuté véritablement dans les années 1950 en raison des péripéties de l'indépendance : la fermeture des bases militaires françaises en Tunisie du Sud et celle de la frontière algérienne, pendant la guerre d'Algérie, suppriment des possibilités de travail ou d'activités. Même si, depuis, l'attitude migratoire du Sud tunisien s'est partiellement répandue dans d'autres régions tunisiennes, le Sud demeure le centre migratoire privilégié pour la France et l'Europe (et également vers le nord de la Tunisie).

Les migrants originaires de ces trois pays maghrébins conservent généralement des contacts avec le pays d'origine, ce qui se traduit par des transferts financiers, des échanges commerciaux, des retours à l'occasion des vacances estivales. Ainsi la migration internationale contribue directement (par des envois financiers), ou indirectement, aux activités de plusieurs régions maghrébines. Ces émigrations maghrébines vers les pays d'Europe méditerranéenne ont longtemps privilégié presque exclusivement l'ancienne métropole, la France, et plus particulièrement certaines régions de ce pays.

Certains migrants se dirigent désormais également vers d'autres pays de la Méditerranée européenne. Même si la France apparaît toujours comme la première destination des émigrés maghrébins, l'Italie et l'Espagne ont pris, depuis les années 1990, une place croissante, tandis que, plus au nord, la Belgique reste une importante destination. Selon des données estimées, un relatif phénomène de proximité s'exerce.

L'Espagne est devenue un nouvel espace d'émigration important pour les Marocains¹¹.

Selon une logique semblable à celle de l'émigration marocaine, les Tunisiens privilégient, après la France, l'Italie proche. Quant aux flux algériens vers l'Espagne et l'Italie, ils apparaissent négligeables, ce qui signifie que l'ancienne métropole conserve une place privilégiée dans les destinations de l'émigration algérienne.

Concernant le pays le plus peuplé d'Afrique méditerranéenne, l'Égypte, il se trouve quasiment absent des flux migratoires méditerranéens Sud-Nord. La tradition migratoire égyptienne est récente et a privilégié les pays arabes producteurs de pétrole. Il n'y a donc guère de réseaux migratoires vers l'Europe, même si deux espaces semblent des destinations de l'émigration Sud-Nord, très modestes compte tenu de l'importance démographique de l'Égypte. Le premier correspond au principe de proximité, puisque les deux pays accueillant une immigration égyptienne sont l'Italie et la Grèce.

Les flux migratoires des années 2000 en Méditerranée s'expliquent par des considérations économiques et politiques¹². Mais ils reposent également sur les facilités réticulaires permettant de contrarier les politiques étatiques.

7 Les principales entrées de Marocains dans les pays de la Méditerranée européenne.

8. La proportion des entrées de personnes étrangères en France selon les nationalités

Les migrations Sud-Nord de la Méditerranée occidentale s'expliquent également par l'importance de plus en plus réduite des nombreux obstacles à l'information. Par les personnes de leur famille, de leur village ou de leurs quartiers, parties à l'étranger, les jeunes sont bien informés des possibilités de formation complémentaire, d'emploi et de rémunération dans les pays de la Méditerranée européenne. Désormais les radios et télévisions étrangères concourent de plus en plus à supprimer les obstacles à l'information. La révolution de la communication a provoqué une banalisation de l'antenne parabolique, dont le bas prix est accessible même à des populations périurbaines ou rurales. Les dizaines de chaînes captables invitent à un monde de consommation sans frein, qui cultive le désir de s'expatrier. En outre les nouveaux médias, comme Internet, minimisent les obstacles à l'information.

¹¹ Lahlou, Mehdi, « Le Maroc et les migrations subsahariennes, », *Population et Avenir*, n° 659, septembre-octobre 2002 ; Méraud, Véronique, « Le détroit de Gibraltar », *Population et Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004.

¹² En outre, des enquêtes réalisées au Maroc auprès d'enfants donnent un pourcentage assez important se déclarant aspirer à émigrer. Cf. Khachani, Mohamed, « L'émigration Sud-Nord dans le contexte du partenariat euro-maghrébin : les facteurs d'impulsion », *Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement* (Palma de Majorque), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996.

Concernant l'émigration vers la France, elle est facilitée par une certaine connaissance de la langue française. Quatre décennies après les indépendances et un quart de siècle après la fermeture des frontières européennes à une main-d'œuvre peu qualifiée, l'ancien lien colonial avec la France est toujours présent dans le processus migratoire. Pour les Marocains et les Tunisiens, la France est toujours une destination populaire, mais, au contraire des Algériens, ils émigrent désormais également vers d'autres pays méditerranéens de l'Union européenne.

La Méditerranée occidentale reste donc un champ migratoire de première importance, mais sa nature et sa géographie se diversifient. Les flux intercontinentaux Asie-Europe sont moins différenciés.

23 Les flux Asie-Europe

Les flux migratoires entre les pays méditerranéens asiatiques et européens se polarisent essentiellement sur les émigrations turque et libanaise.

Si les flux Sud-Nord sont, sur longue période, les plus intenses des émigrations méditerranéennes, les flux Asie-Europe tiennent leur importance des échanges migratoires avec la Turquie. Certes, pendant longtemps, ces échanges ne concernaient pas comme destination l'Europe méditerranéenne, mais l'Allemagne. Mais la migration turque vers les rives nord de la Méditerranée, tout particulièrement vers la France, prend désormais de l'importance.

Contenue dans les années 1970 dans son cadre institutionnel, cette émigration turque a largement débordé depuis les années 1980 pour inclure des cadres de migration tout à fait différents. Une immigration essentiellement de travail a laissé la place à des flux migratoires non liés au travail, diversifiant le système migratoire turc. Depuis la fin des années 1970, la migration de travail se trouve donc relayée par un mouvement migratoire aux fins de regroupement familial avec prépondérance du mariage. La migration turque illustre à nouveau le fait que la suspension de l'immigration de travail en Europe au milieu des années 1970 n'ait pas marqué la fin de l'émigration méditerranéenne.

Les schémas de migrations et d'installation des immigrants turcs, comme ceux du Maghreb, se sont donc modifiés dans les années 1980 et 1990, passant du séjour temporaire à une résidence volontairement ou non prolongée. Certes, il y a eu des migrations de retour encouragées par des lois relatives au retour et aux primes de retour. Mais les effectifs des retours entrant dans ce cadre sont généralement négligeables.

Le Liban est le seul autre pays de la Méditerranée asiatique à exporter des migrants vers les rives européennes, la France et la Grèce étant les deux destinations les plus choisies.

3. LA MEDITERRANEE DANS L'ESPACE-MONDE

Si la Méditerranée est en elle-même un champ migratoire, ce champ n'est pas indépendant du reste du monde, d'autant que la Méditerranée est un carrefour¹³, non seulement pour ses habitants.

D'une part, les pays riverains de la Méditerranée sont des espaces de transit migratoire pour des migrants originaires d'autres pays non méditerranéens. Les pays de la Méditerranée africaine sont ainsi souvent des espaces de transit pour des immigrants venant d'Afrique subsaharienne¹⁴. La présence de migrants dans le sud de l'Algérie, dans la région de Tamanrasset, ou en Libye, dans la région de Sabha, ou encore au Maroc¹⁵, s'inscrit dans ce contexte. Un phénomène semblable se rencontre en Méditerranée asiatique et européenne. En Asie, la Turquie sert souvent d'espace de transit pour des migrants issus par exemple d'Irak ou de pays asiatiques plus lointains. En Europe, l'Albanie est un important pays de transit d'autant qu'il existe diverses filières souvent maffieuses organisant des immigrations clandestines issues d'Europe orientale ou d'Asie vers des pays de l'Union européenne. La Bosnie exerce également cette fonction de transit.

D'autre part, les processus de globalisation, d'internationalisation et de mondialisation concernent également la Méditerranée même si tous ses pays riverains ne sont pas membres de l'Organisation mondiale du commerce ou le haut débit disponible sur l'ensemble des territoires méditerranéens. Comme montrés par ailleurs¹⁶, ces processus concourent à de nouvelles logiques migratoires sur l'ensemble de la planète, donc y compris la Méditerranée¹⁷.

En outre, la Méditerranée s'inscrit également dans des migrations d'aménités pour des populations qui jugent agréables de fréquenter certains lieux plutôt que d'autres. Ces migrations, qui entrent notamment dans des logiques d'un héliotropisme positif, mais aussi d'avantages en matière de pouvoir d'achat, favorisent les rives méridionales de la Méditerranée à l'exemple des réalisations sur les côtes marocaines.

¹³ Wackermann, Gabriel (direction), *Un carrefour mondial : la Méditerranée*, Paris, Ellipses, 2001.

¹⁴ Lahlou, Medhi, « Les causes multiples de l'émigration africaine », *Population & Avenir*, n° 676, janvier-février 2006.

¹⁵ Cf. De Haas, Hein, « Maroc: De pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe » www.migrationinformation.org.

¹⁶ Dumont, Gérard-François, « Les nouvelles logiques migratoires », in : Université de tous les savoirs, sous la direction d'Yves Michaud, *Qu'est-ce que la Globalisation ?*, Paris, Editions Odile Jacob, 2004.

¹⁷ La présence, au milieu des années 2000, de 10 000 ouvriers chinois construisant de nouveaux quartiers en Algérie symbolise certains aspects de la globalisation. Cf. « Ces Chinois qui bâtissent l'Algérie », *Le Monde* 2, 24 septembre 2005.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les flux migratoires en Méditerranée empruntant les directions précédemment ouvertes prennent une importance croissante. D'une part, les besoins de reconstruction et les Trente glorieuses dans une France manquant de population active provoquent de nombreuses migrations de main-d'œuvre. D'autre part, la décolonisation et la question du Proche-Orient génèrent de nombreuses migrations politiques. Puis, dans les années 1970, les caractéristiques des migrations en Méditerranée occidentale se modifient profondément, des champs migratoires diversifiés et complexes remplaçant l'immigration antérieure, essentiellement de travail et masculine, tandis que les pays d'Europe méridionale membres de l'Union européenne inversent leur nature migratoire. La fermeture partielle par les pays du Nord de tel ou tel flux migratoire (restriction de l'immigration de main-d'œuvre ou de l'immigration politique) n'a guère d'effet, car se substituent alors d'autres types migratoires selon une sorte de vase communicant. L'importance des réseaux sociaux de migration, comme le processus de diasporisation¹⁸, influence l'ampleur, les formes, et les conditions de l'émigration, quels que soient les changements des politiques migratoires des pays de départ ou des pays d'accueil.

Dans la Méditerranée maghrébine, à la volonté initiale économique de partir, s'est ajouté un désir de s'expatrier imputable à l'internationalisation (qui donne envie de participer à la société de consommation), à certaines insuffisances structurelles et à la consolidation de réseaux sociaux de migration. Ce désir se trouve en outre facilité par le développement des moyens d'information.

L'avenir des flux migratoires en Méditerranée dépend de la vitalité des systèmes réticulaires en place, de la situation politique, économique, sociale et culturelle propre à chaque pays et même à chaque région de chacun des pays. Si l'ensemble des pays de la Méditerranée s'intégraient dans un ensemble économique plus efficient, les flux migratoires deviendraient davantage des migrations entrepreneuriales, comme cela s'est constaté entre les économies intégrées des pays méditerranéens de l'Union européenne. Une telle perspective suppose des évolutions économiques et sociales et dans les comportements, sans lesquelles plusieurs pays risquent de rester à la traîne de la modernisation politique et économique. Un véritable partenariat méditerranéen, qui suppose de rejeter nombre de pesanteurs historiques, pourrait modifier la nature des flux migratoires à venir.

G.-F. D.

¹⁸ Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.

**DIALOGUE SUR LA COOPERATION MIGRATOIRE EN MEDITERRANEE
OCCIDENTALE (5+5)**

Rencontre Ministérielle

Tunis, 16-17 Octobre 2002

Les politiques migratoires en Méditerranée Occidentale : contexte, contenu, perspectives

Philippe Fargues

Institut National d'Etudes Démographiques, Paris
et
Robert Schuman Centre for Advanced Studies,
European University Institute, Florence

Rapport préparé pour l'Organisation Internationale pour les Migrations
Version provisoire : ne pas diffuser, ne pas citer

Résumé

Les conditions économiques d'une intense dynamique migratoire au sein de la Méditerranée occidentale paraissent désormais remplies, tandis que les politiques continuent d'agir en sens inverse, dans la perspective de maîtriser la migration et de lui chercher des substituts économiques. La migration est généralement perçue, implicitement ou explicitement, comme un défi. Cette communication invite à retourner la question pour se demander comment les migrations, à travers une approche régionale concertée, sont susceptibles de contribuer à réduire leurs propres facteurs.

Le contexte des migrations

Les pays du sud sont à l'approche d'un tournant démographique radical. Arrivent aux âges du travail des effectifs plus nombreux que jamais, mais avec des charges plus faibles que jamais. Une « fenêtre d'opportunité » est ainsi ouverte, le temps d'une génération. Elle sera favorable à l'épargne et à l'investissement si l'emploi reprend, sinon à l'émigration.

Les pays du nord s'affirment comme des pôles d'immigration. Le marché s'y est avéré plus fort pour engendrer des flux migratoires que les États pour réguler ces flux. Le passage des générations du baby boom aux âges de la retraite va créer une conjoncture propice à l'immigration de travail, mais l'immigration ne saurait compenser durablement les effets du vieillissement démographique, qui est structurel.

Les politiques migratoires

Celles des pays du Maghreb central se sont toujours définies autour de deux principes : protection des émigrés et gestion des transferts liées à l'émigration. Avec l'émergence d'une migration de transit en route entre l'Afrique sub-saharienne et l'Europe, les gouvernements sont désormais confrontés simultanément aux problèmes (économiques, législatifs) de l'accueil d'immigrés, et au contrôle de leur sortie, une situation qui engage leurs rapports avec les pays sources et avec l'Europe. La Libye, longtemps apparentée aux pays pétroliers du Golfe par une politique d'importation de main-d'œuvre dans un contexte de déficit démographique et technologique, a été amenée, avec l'érosion des prix du pétrole et l'embargo des années 1990, à modifier, dans un sens plus restrictif, sa gestion des travailleurs immigrés.

En Europe, les nouveaux pays d'immigration (Italie, Espagne, Portugal) ont en commun trois principes : ouverture à une immigration économique sur la base de quotas d'accueil, régularisations massives fondées sur des critères économiques, et lutte contre l'immigration clandestine. La France, dont la population étrangère est beaucoup plus nombreuse et ancienne, demeure en retrait de ces mesures d'ouverture de l'immigration du travail et régularise à des fins humanitaires, mais elle est le pays le plus expérimenté en matière de politique d'intégration. Les différences de tradition expliquent les difficultés d'une politique européenne d'immigration. Les Quinze se sont dotés d'institutions destinées à l'élaboration d'une législation communautaire, mais les négociations à Bruxelles sont accaparées par la défense des particularités nationales.

Le processus de Barcelone et l'avenir des consultations régionales sur les migrations en Méditerranée.

Né dans l'euphorie de courte durée du processus de paix au Proche-Orient, le processus de Barcelone vise à instaurer, au moyen du partenariat, une zone de prospérité et de sécurité en Méditerranée. Dans l'esprit de Barcelone, la sécurité, la promotion de l'échange économique, et le contrôle de la circulation des personnes sont liés. Le processus de Barcelone contribuera-t-il à apporter la sécurité,

notamment économique, aux pays du Maghreb, et par là à réduire la propension à émigrer de leurs ressortissants ? La libéralisation des flux économiques fournira-t-elle une alternative à la migration ? Il faut l'annoncer, La réponse est 'oui, peut-être', mais pas dans l'immédiat. Le libre échange prévu pour 2010 ne réduira pas immédiatement les pressions migratoires, et il pourrait même les accroître, avant de favoriser la transition économique qui les jugulerait. Il est donc temps d'engager une réflexion politique, notamment entre les pays du Maghreb et ceux de l'Europe du sud, sur la meilleure façon de gérer, d'une manière globale et coordonnée, toutes les problématiques de la migration dans la région.

Introduction*

Les migrations s'expliquent par les différences internationales de développement économique. Pour la théorie des migrations internationales, migrer est un choix rationnel des individus dans leur quête d'une situation meilleure en termes d'opportunités d'emploi, de rémunération, et de sécurité. Lorsqu'un courant migratoire bien établi a entraîné la formation de communautés d'origine immigrée dans les pays d'installation, la théorie accorde également de l'importance aux facteurs sociologiques. L'existence d'un « capital social » et de réseaux de relations qui facilitent l'installation des nouveaux immigrés, diminue les risques attachés à l'expatriation et fait de la migration internationale un phénomène auto-entretenu, la présence d'anciens immigrés appelant l'arrivée de nouveaux immigrés.

La théorie économique des migrations laisserait attendre une circulation intense des personnes à la surface de la terre, à la hauteur des inégalités qui la partagent. Pourtant, les migrants internationaux ne représentent que 2,5% de la population du monde. La théorie n'explique ainsi pas les 97,5% restants¹ : alors que les différentiels économiques sont si grands, pourquoi si peu de gens migrent-ils, en fin de compte ? Cette observation générale vaut pour la sous-région qui nous intéresse ici : les dix pays de la Méditerranée occidentale². Les conditions économiques et sociologiques d'une migration intense paraissent remplies, si l'on en juge aux écarts de revenu *per capita* de 1 à 5 (4300 \$-parité de pouvoir d'achat au sud, contre 22300 \$ au nord), et à la densité des réseaux tissés par les communautés d'origine maghrébine émigrées au nord. Un million sept cent mille expatriés (Tableau 1) et un flux annuel d'environ 90000 immigrés (Tableau 2) sont des chiffres importants, qui expriment bien la réalité des contrastes économiques et des liens transnationaux en Méditerranée. Mais en même temps, ces chiffres sont relativement petits par rapport aux effectifs potentiellement concernés : respectivement 2,2 % de la population totale du Maghreb (80 millions), et 6 % de sa croissance annuelle (+1,5 million).

Les raisons qui limitent les migrations internationales tiennent à tout ce qui attache un individu à son pays, à sa culture, à son univers affectif. Tout Maghrébin, loin s'en faut, n'a pas envie d'aller vivre en Europe. Cependant, le contrôle exercé par les États sur le franchissement des frontières et sur le séjour des étrangers peuvent contribuer à limiter substantiellement la mobilité. Au moment où la priorité accordée aux lois du marché libère toutes sortes de flux internationaux (marchandises, capitaux, informations, etc.) du contrôle direct des États, la circulation des personnes lui est plus que jamais soumise. Elle est par excellence un domaine d'exercice de la souveraineté. Cette communication est consacrée aux politiques migratoires des pays de la Méditerranée occidentale. Auparavant, elle présente le contexte économique très contrasté et en évolution rapide dans lequel ces politiques sont élaborées et mises en application.

I LE CONTEXTE ECONOMIQUE, DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL DES MIGRATIONS

* L'auteur tient à remercier Maxime Tandonnet (France) de l'avoir aidé à préparer ce rapport, ainsi que David Zammit (Malte) et Mohamed Lemine Moujtaba (Mauritanie) pour les éléments qu'ils lui ont fournis.

¹ L'argument est dû à Arango, Joaquin (2000) « Explaining migration: a critical view », *International Social Science Journal*, n° 165 : 283-96.

² Dans cette communication, et sauf mention explicite, Méditerranée occidentale désigne 5 pays d'Europe (Espagne, France, Italie, Malte, Portugal) et cinq pays formant le Grand Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie).

1.1 Le tournant démographique sur la rive Sud

La pression qu'exercent les jeunes sur le marché du travail au Maghreb est considérée comme un facteur central de l'émigration. Le fait que l'on entre dans la vie active aux environs de 20 ans permet de prévoir avec précision les effectifs susceptibles de se présenter sur le marché du travail au cours des vingt prochaines années, puisque la population concernée est déjà née. Voici comment les choses s'annoncent. Les années 2000-2010 voient arriver sur le marché du travail les générations les plus nombreuses de toute l'histoire du Maghreb. Cette constatation alarmiste n'est cependant qu'une face de la réalité. L'autre face est un constat au contraire apaisant : les effectifs maximum sont déjà pratiquement atteints (Tableau 7), et ce en raison de la baisse drastique de la natalité enregistrée dans toute la région à partir des années 1980. Le nombre de jeunes s'accroît encore, mais de moins en moins vite, et il commencera à décliner en valeur absolue dès 2010. Ce n'est pas tant la dynamique de la population qui est préoccupante, que celle de l'emploi. Le chômage atteint en effet des sommets dans les trois pays du Maghreb central, particulièrement depuis la mise en place des programmes de réformes économiques inspirées des recommandations du FMI : il s'élève aujourd'hui à 30% en Algérie, 16% en Tunisie, et 13% au Maroc.

Quel peut être l'impact de la démographie à venir sur les migrations internationales ? La fécondité moyenne au Maghreb est désormais descendue en dessous de 3 enfants par femme, avec des disparités régionales et sociales. La Tunisie est même passée sous la barre des 2,1 enfants par femme, le seuil de remplacement des générations. La Méditerranée n'est plus un fossé : avec une fécondité de 1,55 enfants/femme, Tunis ne se distingue plus des villes européennes. La Libye, avec un âge moyen des femmes au mariage égal à 30 ans, est devenue en quelques années l'un des pays au monde où le mariage féminin est le plus tardif³.

L'avènement de la famille à deux enfants ne signifie pas que la croissance démographique zéro soit pour maintenant, car ce n'est que vers 1980 – 1990, selon les pays, que les effectifs annuels de naissances ont atteint leur maximum. Leur réduction spectaculaire depuis cette date (de l'ordre de -30% dans l'ensemble du Maghreb) ne se fera pas sentir sur les marchés du travail avant 2010. Jusque là, la compétition pour l'emploi restera aiguë, d'autant que les jeunes femmes sont de plus en plus nombreuses à y participer et que le niveau d'éducation, c'est-à-dire celui des aspirations, est en élévation extrêmement rapide. Pourtant, il y a une différence radicale entre la situation des jeunes qui se présentent aujourd'hui sur le marché du travail des pays du Sud et celle de leurs aînés. La nouvelle génération a des charges démographiques exceptionnellement faibles : elle a peu d'enfants, grâce à sa propre fécondité désormais basse, et beaucoup de frères et de sœurs pour partager la charge des parents, grâce à la fécondité très élevée de la génération précédente. Il s'agit d'une aubaine qui n'est jamais arrivée et qui ne durera que le temps d'une génération⁴.

Une telle situation peut agir de deux manières opposées sur les migrations. On peut y voir, tout d'abord, une « fenêtre d'opportunité » démographique, un rapport entre les générations particulièrement favorable à l'épargne et à l'investissement. Les jeunes entrent dans la vie active en sachant que les bénéfices de leur travail ne sont pas hypothéqués d'avance par

³ Dans les années 1990, la Libye détenait le record de l'âge moyen des filles au premier mariage le plus élevé parmi les pays arabes : 29,7 ans (Ligue arabe, enquêtes Papchild).

⁴ Fargues, Philippe (2000) *Génération arabes. L'Alchimie du nombre*. Fayard, Paris.

l'entretien des générations précédentes, ce qui est propice à l'épargne et à l'investissement. Ils peuvent en outre escompter que leur investissement servira à améliorer la qualité de la vie, plutôt qu'à absorber, comme dans le passé, les effets de la poussée démographique. Pour transformer cet atout théorique en bénéfice tangible, il faut évidemment que ces jeunes aient la possibilité d'épargner, c'est-à-dire de travailler. Vu sous cet angle, le changement démographique réduirait le désir ou le besoin d'émigrer, tandis que l'économie serait susceptible d'agir dans l'autre sens. Mais on peut également voir dans le nouveau contrat des générations qui se profile avec le changement démographique, une levée de beaucoup des contraintes familiales d'autrefois, c'est-à-dire un accroissement de la liberté de mouvement des individus. C'est alors à la montée des migrations internationales qu'il faudrait s'attendre⁵. La démographie, on le voit, laisse l'avenir totalement ouvert.

Traduites en recommandations politiques, les quelques observations qui précèdent confirment que les politiques purement démographiques ne sont plus une priorité⁶, et que les politiques d'emploi, prioritaires, doivent s'efforcer de capter la disponibilité d'une jeunesse nombreuse, mais affranchie des charges et des contraintes familiales qui pesaient sur ses aînés. Une étude récente du FMI⁷ suggérait de tirer bénéfice de cette structure d'âge exceptionnellement favorable en stimulant la construction de logements : répondant à un besoin né de la poussée démographique des décennies précédentes (l'insuffisance du parc de logements), le développement de ce secteur à forte intensité de travail absorberait une partie de l'excédent de main-d'œuvre, et redistribuerait des revenus avec un effet d'entraînement sur la plupart des autres secteurs. Peut-être objectera-t-on que d'autres secteurs, moins archaïques que celui du bâtiment, feraient un meilleur usage d'un capital humain valorisé par le remarquable développement de l'éducation au Maghreb. Le cadre Euro-Méditerranéen pourrait se prêter à l'identification et à l'exploitation par le Maghreb de ses avantages comparatifs.

1.2 Le tournant économique sur la rive Nord⁸

Jusqu'en 1973, tous les pays riverains de la Méditerranée, qu'ils appartiennent à la rive sud ou à la rive nord (à l'exception de la France), forment un vaste bassin d'émigration vers l'Europe du Nord-Ouest, en pleine expansion industrielle. Au Maghreb, la fin du statut colonial s'est traduite par deux évolutions. L'émigration, désormais régulée par des accords bilatéraux avec la France et quelques autres pays d'Europe, est devenue une dimension des relations entre États. Elle a en outre changé d'échelle : des départs plus nombreux, des séjours plus longs et

⁵ Le potentiel migratoire peut être estimé par l'intention d'émigrer. L'enquête NIDI-EUROSTAT a tenté de le mesurer. Selon cette enquête, 29% hommes marocains déclarent avoir l'intention d'émigrer, mais seulement 3% d'entre eux ont engagé des démarches effectives dans ce but. Nous pensons que ces chiffres sont surestimés, car l'enquête a été conduite dans des régions de forte émigration : les comportements n'y sont pas forcément représentatifs de ceux que l'on observerait dans d'autres régions, où l'individu n'est pas confronté quotidiennement à la culture migratoire. Voir EUROSTAT 2000, *Push and pull factors of international migration. A comparative report*, General Statistics collection.

⁶ C'est la santé de la mère et de l'enfant, plutôt que la réduction de la natalité, qui motive désormais les politiques de planning familial.

⁷ Dhonte Pierre, Rina Bhattacharya, & Tarik Yousef (2000) « Demographic Transition in the Middle East: Implications for Growth, Employment, and Housing », *Working Paper of the International Monetary Fund*, IMF, Washington.

⁸ Fargues, Philippe (2002) « International Migration in the Middle East and North Africa: A Political Interpretation », European University Institute, *Third Mediterranean Social and Political Research Meeting* Florence, <http://www.iue.it/RSC/MED/meeting2002/index.html>.

des retours de plus en plus rares ont abouti à la formation d'une importante communauté maghrébine installée de façon durable, dont l'essentiel est encore en France.

Survient alors, avec le renchérissement du pétrole à la suite de la guerre israélo-arabe d'octobre 1973, une crise économique du monde industriel. La France, l'Allemagne, et bientôt d'autres pays européens dénoncent les conventions bilatérales réglant les migrations de travailleurs, pour soumettre l'entrée des étrangers à un ensemble de restrictions, dont beaucoup restent en vigueur aujourd'hui. Au même moment, une série de changements radicaux survenait en Europe du Sud : chute des dictatures au Portugal, en Espagne en Grèce ; décollage des économies ; entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans l'Union Européenne. L'Europe méditerranéenne, qui était tout récemment encore une région d'émigration, devient attractive pour les immigrés ; avec les accords de Schengen, elle devient en outre une porte d'entrée privilégiée vers le reste de l'Europe.

La fin de l'admission des travailleurs immigrés en Europe provoqua deux changements. Tout d'abord, à la mobilité du travail qui prévalait avant 1973, se substitua l'établissement permanent de familles. Puisque les déplacements aller-retour de travailleurs devenaient impossibles et que seule l'immigration de regroupement familial restait légale, la circulation à double sens des hommes laissa la place à l'immigration des femmes et des enfants, désormais à sens unique. La seconde conséquence fut que l'immigration de travailleurs se poursuivit, mais qu'elle dût emprunter d'autres voies pour contourner la loi : soit la clandestinité de l'entrée, soit l'entrée régulière suivie d'un séjour au-delà de la durée légale, soit encore la demande d'asile. On estime aujourd'hui à un demi-million par an le nombre de nouveaux immigrés irréguliers (flux) dans l'Europe des quinze, et à un nombre équivalent celui des demandeurs d'asile. A la fin des années 1990, l'Europe méditerranéenne comptait environ 1,1 million d'immigrés en situation irrégulière (stock) : 150000 en Espagne, 175000 en France, 250000 en Italie, et 525000 en Grèce⁹.

Dans son volume comme dans sa forme (importance des personnes en situation irrégulière), l'immigration des années 1990 et 2000 ne répond pas seulement à la pression exercée par la situation économique des pays de départ, mais tout autant à l'appel des économies d'Europe Méditerranéenne. La croissance remarquable qu'y ont notamment connue l'agriculture d'exportation, la construction et le tourisme a engendré une offre considérable d'emploi saisonnier, flexible et généralement peu qualifié, qui fut boudée par les populations autochtones. L'immigration clandestine offrit la réponse la plus adéquate. Schématiquement, le travailleur en situation irrégulière est le plus intéressant pour l'employeur offrant un emploi lui-même irrégulier, car, non protégé par les lois du travail, ce travailleur est dans une situation de vulnérabilité qui lui fait accepter un salaire plus bas et des garanties inférieures à celle offertes aux autochtones et aux immigrés en situation régulière. Ce n'est pas l'irrégularité de l'immigration qui crée l'irrégularité de l'emploi, mais l'inverse¹⁰.

⁹ Ordres de grandeur estimatifs, donnée par Reyneri (2001).

¹⁰ Awad, Ibrahim 2002, « Dynamics of Labour Migration in the Mediterranean Basin at the Turn of the Century », European University Institute, *Third Mediterranean Social and Political Research Meeting* Florence, March 2002, <http://www.iue.it/RSC/MED/meeting2002/index.html>. Wrench, John 1998, « Discrimination formelle et informelle sur le marché du travail européen » *Hommes et Migrations*, n° 1211 : 100-111. Reyneri, Emilio 2001, « Migrants in irregular employment in the Mediterranean countries of the European Union », *International Migration Papers* n°41, ILO, Geneva.

Bien sûr, l'attrait de l'emploi irrégulier varie d'un pays à l'autre. En Italie, l'économie souterraine est bien enracinée dans la tradition et remonte à une période antérieure à l'immigration : elle offre un emploi informel où l'on ne demande pas au travailleur de présenter des papiers en règle, c'est-à-dire une niche dans la quelle les immigrés en situation irrégulière ont pu se loger au fur et à mesure que les Italiens la délaissaient. En Espagne, ce sont plutôt les progrès de l'agriculture, notamment avec l'entrée dans l'Union Européenne, qui ont créé un emploi saisonnier situé en dehors de l'échelle de la promotion sociale et donc sans attrait pour les autochtones. Au Portugal, c'est le secteur de la construction qui a lancé la dynamique migratoire : l'émigration des nationaux vers l'Europe du Nord y a créé un déficit de main-d'œuvre tout en stimulant la demande (les émigrés portugais investissant dans l'immobilier chez eux), et dans le même temps l'intégration à l'Union Européenne apportait des fonds communautaires destinés aux grands travaux d'infrastructure publique.

Deux remarques de portée politique découlent de ce qui précède. En premier lieu, les restrictions réglementaires apportées à la circulation des étrangers ont moins empêché les entrées qu'elles n'ont entravé les déplacements de va et vient. Elles ont favorisé le développement des séjours en situation irrégulière. Une politique de libéralisation des visas pourrait donc apparaître comme un instrument de lutte contre l'immigration clandestine¹¹. La seconde remarque est que le marché s'est avéré plus fort pour engendrer des flux que les États pour les réguler¹². Il ressort des travaux sur l'immigration clandestine en Méditerranée qu'une large part de celle-ci est une réponse rationnelle à la situation de l'emploi dans des secteurs porteurs des économies de l'Europe du sud. La lutte que les États entendent mener contre l'immigration irrégulière, passe ainsi par une lutte contre le travail irrégulier en Europe.

1.3 Vieillesse démographique au nord et migration de remplacement en provenance du sud ?

Au printemps 2000, un rapport des Nations Unies fit grand bruit en Europe. Intitulé *Replacement migration : is it a solution to declining and ageing populations ?*, il apporte, sous forme de projections démographiques, une réponse à la question « quel est le niveau d'immigration en provenance des pays en développement qui serait nécessaire pour compenser les tendances négatives de la démographie des pays les plus développés ? » Le rapport propose trois scénarios d'immigration, correspondant à trois objectifs :

- scénario I : maintien de la population totale en 2050 à son effectif de 2000 ;
- scénario II : maintien de la population d'âge actif (15-64 ans) en 2050 à son effectif de 2000 ;
- scénario III : maintien du rapport de support potentiel (15-64 / 65) en 2050 à son niveau de 2000.

Dans chacun des scénarios, les immigrants s'installent définitivement dans la population d'accueil : le déficit démographique des pays développés étant structurel, la solution est elle-même structurelle. La migration de remplacement est ainsi conçue comme contribution au peuplement, non comme une politique de *guest workers*.

Les résultats sont à première vue impressionnants : 47 millions d'immigrants dans les 15 pays de l'Union Européenne entre 2000 et 2050 sont nécessaires dans le scénario I, 79 millions

¹¹ Wihtol de Wenden, Catherine 2001, *L'Europe des migrations*, La Documentation Française, Paris.

¹² Peixoto, João 2002 « Strong market, weak state : the case of recent foreign immigration in Portugal », *Journal of Ethnic and Migration Studies* Vol. 28, No. 3 : 483-497.

dans le scénario II et 674 millions dans le scénario III. Ce dernier chiffre peut se traduire ainsi : 14 millions par an, tel est le volume de la migration nette que l'Europe devrait envisager dès maintenant pour neutraliser les effets du vieillissement démographique sur l'équilibre entre actifs et retraités au cours du prochain demi siècle ! La démarche des Nations Unies appelle une série de critiques.

S'il peut apparaître réaliste de se fixer pour objectif une population totale constante (scénario I) car la population mondiale ne devrait pas décroître dans un avenir prévisible, les deux autres objectifs sont irréalistes, pour des raisons techniques. Maintenir la population d'âge actif à son effectif de 2000 (scénario II) équivaudrait à rechercher dans flux régulier d'immigration un moyen de perpétuer l'exception : en effet, c'est en vertu d'un moment unique dans l'histoire de la natalité en Europe (le baby boom de l'après Seconde Guerre mondiale), que la structure par âge des populations européennes est aujourd'hui favorable aux effectifs d'âge actif et leur sera d'un coup défavorable, dès que les générations exceptionnellement nombreuses nées en 1946-50 passeront la barre des 65 ans, soit entre 2011 et 2017. Quant au troisième scénario, il est celui d'une spirale sans fin. Les immigrés appelés pour maintenir le rapport actifs/inactifs sont en effet soumis au même processus de vieillissement que les autochtones : plus leur nombre est élevé, plus est élevé le nombre d'immigrants nécessaires pour compenser le vieillissement des immigrés de la génération précédente... Enfin, rappelons que le vieillissement démographique est universel : il concerne également, bien qu'avec quelques décennies de décalage, les pays en développement d'où partirait la migration de remplacement. À l'échelle de la population mondiale (où la migration est par définition nulle) maintenir le rapport actifs/inactifs à son niveau actuel voudrait que la fécondité remonte à 3,5 enfants par femme, ce qui impliquerait un taux d'accroissement démographique indéfiniment égal 1,5% par an : un tel objectif est bien sûr insoutenable¹³.

L'immigration de peuplement ne saurait compenser durablement les effets du vieillissement en Europe. L'immigration de travailleurs, temporaire ou permanent, pourrait cependant offrir une solution transitoire afin d'amortir le passage des générations du baby boom aux âges de la retraite. Une telle transition supposera alors une gestion politique des transferts inter-générationnels, pour la raison qu'ils placent dans un rapport asymétrique les immigrés et les autochtones. Schématiquement, les immigrés (dont beaucoup sont en début de vie active et familiale) ont une pyramide des âges plus jeune que les autochtones (dont beaucoup sont retraités), mais les deux sous-populations sont liées par un même et unique système de solidarité inter-générationnelle. Il en résulte une asymétrie des transferts sociaux : les actifs autochtones contribuent plus que proportionnellement au coût la scolarisation des enfants d'immigrés, tandis que les actifs immigrés contribuent plus que proportionnellement au coût de la retraite (et de la santé) des autochtones. Les transferts inter-générationnels s'accompagnant de transferts inter-ethniques, le risque est l'émergence d'une double stratification de la société, dans laquelle les tensions occasionnées par le contrat des générations dans une population vieillissante alimenteraient des tensions ethniques¹⁴. Le comportement des populations, avec le mariage mixte qui brouille les origines ethniques dès la seconde génération, prévient de telles tensions sur le long terme. Sur le court terme, c'est à la politique qu'il reviendra de le faire.

¹³ La solution au vieillissement n'est pas démographique ; elle est économique (accroissement de la productivité du travail) ou politique (élévation de l'âge à la sortie d'activité).

¹⁴ L'argument a été développé dans le cas de l'immigration mexicaine en Californie : Hayes-Bautista D. & al. 1988, *The burden of support. Young Latinos in an aging society*, Stanford University Press.

II. LES MIGRATIONS DANS LES POLITIQUES DES PAYS

2.1 Les politiques migratoires des pays du sud

A Les pays d'émigration et de transit : Maroc, Tunisie, Algérie, Mauritanie

Les politiques migratoires des pays du Maghreb central se sont toujours définies autour de deux principes : considérer les apports positifs de l'émigration à l'économie du pays d'origine (allègement des pressions sur l'emploi, remises d'épargne des émigrés, acquisition de qualifications à l'étranger, etc.), et maintenir des liens avec les émigrés, notamment dans un but de protection de leurs droits et de préservation de leur identité dans les pays d'installation. De même que les raisons économiques ont toujours été et restent le motif principal des migrants¹⁵, les premières motivations des Etats dans la définition d'une politique de l'émigration et dans la conception d'instruments spécifiques, furent économiques. Des situations économiques et historiques différentes allaient toutefois déterminer des postures différentes dans la gestion économique de l'émigration.

Le Maroc eut la politique la plus constante en faveur de l'émigration. Il y a trente-cinq ans, le plan quinquennal de 1968-72 fixait comme objectif le plus grand nombre possible d'émigrés pour garder le moins possible de chômeurs sur le marché du travail local, pour attirer le plus possible de remises d'épargne dans l'économie nationale, et pour élever le plus possible les qualifications de la main-d'œuvre nationale, en prévision de son retour. Même s'il reformula ses objectifs lorsque les pays européens adoptèrent les uns après les autres des politiques très restrictives, le gouvernement du Maroc maintint le même cap. Après 1974, il continua à promouvoir l'émigration des travailleurs en dépit de la fermeture de l'Europe, notamment comme une méthode de réduction du chômage. Mais en même temps, le roi Hassan II affirmait sa réticence à l'intégration des Marocains à l'étranger et refusait de reconnaître la double nationalité. La politique marocaine était, et demeure, parfaitement cohérente : l'émigration s'apparente aux autres activités d'exportation ; si elle est promue, c'est pour le bénéfice qu'en tire le pays. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avec vraisemblablement deux millions d'émigrés¹⁶, le Maroc reçoit annuellement plus de 2 millions de dollars de remises d'épargne¹⁷ avec une augmentation spectaculaire au cours des deux dernières années (36,162 milliards de Dirhams en 2001, soit ??? dollars), ce qui représente, au bénéfice du seul Maroc, 40% des remises d'épargne reçues par tous les pays du continent africain réunis.

En Tunisie, si la raison économique a toujours prédominé dans l'intérêt porté par l'Etat à ses émigrés, elle n'a pas donné une politique d'encouragement de l'émigration aussi constante qu'au Maroc. En 1974, par exemple, la Tunisie s'aligna plutôt sur l'Algérie en incitant ses émigrés au retour. Les bénéfices tirés de l'émigration sont néanmoins fort substantiels.

¹⁵ Sur la prédominance, aujourd'hui comme hier, des raisons économiques parmi les migrants, voir l'enquête EUROSTAT-NIDI : Fadloulah Abdellatif, Abdallah Berrada & Mohamed Khachani (2000), *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux. Rapport National : Le Maroc*, Eurostat. Sur la construction des politiques migratoires, voir Collinson, Sarah (1996), *Shore to Shore : The Politics of Migration in Euro-Maghreb Relations*, London, Royal Institute of International Affairs.

¹⁶ Les chiffres sont loin d'être précis, et les estimations varient entre 1,5 et 2,5 millions.

¹⁷ Sur les relations économiques que les Marocains maintiennent avec leur pays, une enquête a été menée auprès des émigrés en vacances dans leur pays d'origine : Hamdouch, Bachir, & al. (2000), *Les Marocains résidant à l'étranger. Une enquête socio-économique*, INSEA, Rabat.

L'Office des Tunisiens à l'Étrangers, qui comptabilise les flux financiers et les flux de biens en provenance des émigrés, estimait leurs transferts à 1,015 milliard de dinars (??? dollars) par an en 1999, leurs investissements productifs en Tunisie (à l'exclusion de l'immobilier) à plus de 20 millions de dinars par an, et le nombre d'emplois créés par ces investissements à 20468 entre 1993 et 1999. L'émigration vers l'Europe reste très largement prépondérante dans cette comptabilité des bénéfices, avec 4,109 milliards de dinars transférés d'Europe entre 1993 et 1998, pour seulement 352 millions des pays arabes (Golfe et Libye)¹⁸.

L'Algérie adopta une position sensiblement plus mitigée que ses deux voisins. Pays pétrolier et gazier, elle se rendit maître des recettes de ses hydrocarbures avec la nationalisation de 1971, et n'eut dès lors plus les mêmes perspectives économiques que le Maroc et la Tunisie, dont les vocations étaient essentiellement agricoles à l'époque. Escomptant que l'argent du pétrole créerait plus d'emplois au pays que l'émigration ne pourrait exporter de chômeurs, le gouvernement suspendit l'émigration vers la France dès 1973, devant ainsi la décision française de fermer ses frontières à l'immigration des travailleurs et de leurs familles (1974). L'Algérie encouragea même ses expatriés à retourner au pays. Très d'entre eux peu le firent, cependant.

En réalité, le gouvernement algérien était pris entre deux positions contradictoires. D'un côté, en raison de ses objectifs de politique intérieure (assurer le bien-être de la population), il ne pouvait pas ignorer que le chômage se maintenait à un niveau alarmant et voyait ainsi le maintien des émigrés en France d'un plutôt bon œil, comme un moyen de ne pas augmenter la pression qui s'exerçait sur le marché du travail, c'est-à-dire sur l'État. De l'autre côté, en raison d'un objectif de politique extérieure (asseoir le leadership algérien dans le camp anti-impérialiste), il dénonçait dans l'émigration une forme de la dépendance et la condamnait. Le résultat fut l'immobilité des migrants, réels ou potentiels. Ceux qui étaient partis ne revinrent pas et ceux qui auraient pu partir ne le firent point. Cette politique des années 1970 explique peut-être pourquoi, dans les années 1990, les événements dramatiques que le pays traversa ne produisirent pas une d'émigration en masse : la chaîne migratoire avait été en partie rompue. À côté de la politique monétaire de l'Algérie, cette rupture de la tradition migratoire aide à comprendre la relative faiblesse des liens économiques maintenus avec l'Algérie par un million d'émigrés et de descendants d'émigrés. Au fur et à mesure que des émigrés et descendants d'émigrés s'intègrent dans leur pays d'installation, leur fidélité économique au pays de départ s'érode.

La Mauritanie, pays dont l'émigration est moins importante que celle de ses voisins¹⁹, a adopté en 1995 une Déclaration de politique de population identifiant les stratégies suivantes afin d'assurer un meilleur suivi des émigrés : élaboration de conventions avec les pays d'accueil afin de protéger le émigrés ; renforcement des liens avec les émigrés ; encouragement à l'investissement dans le pays ; définition d'une politique de réinsertion pour les migrants de retour.

Au-delà de ces différences de gestion économique, les gouvernements des pays du Maghreb conçurent de manière très voisine les instruments du lien avec leurs émigrés. Ce furent d'abord les « Amicales », des institutions très liées aux régimes, créées sur le modèle algérien. De l'indépendance jusqu'au tournant du milieu des années 70, elles agirent en bureaux

¹⁸ OTE (2000), *Transferts de fonds et investissements en Tunisie*, Tunis.

¹⁹ Le chiffre officiel de 53000 Mauritanien à l'Étranger est très vraisemblablement sous-estimé.

officiels pour les affaires des expatriés, en gérant leurs relations avec les Etats d'accueil, notamment en matière d'emploi et de sécurité sociale.

Avec le passage d'une émigration de travailleurs à une émigration de regroupement familial à partir des années 70, la pérennisation des communautés expatriées et la montée de générations nées à l'étranger (les « secondes », et maintenant les « troisièmes » générations), les Etats du Maghreb eurent à réinventer leurs relations avec ce qui devenait des diasporas. Les communautés expatriées sont un peu un défi pour l'Etat-nation, car elles échappent à son principe d'organisation politique, lequel repose sur la correspondance du peuple et du territoire. Comment maintenir le lien avec les expatriés par delà la séparation géographique, et quelle forme de participation à la vie nationale leur ménager ? Comment gérer, dans le cadre des Etats-nations, la naissance de communautés transnationales, et comment composer pour cela avec des acteurs qui échappent au contrôle national, depuis les organisations non gouvernementales jusqu'aux compagnies multinationales ? Comment concilier des loyautés nationales potentiellement concurrentes ?

Les Etats du Maghreb apportèrent des réponses voisines à ces questions qui sont en passe de devenir universelles²⁰. Ils créèrent, à partir des Amicales ou ex nihilo, des institutions capables de traiter dans ses multiples facettes le maintien du lien des émigrés avec leur pays d'origine : depuis les instruments bancaires ou législatifs destinés à faciliter l'investissement productif ou immobilier, jusqu'aux instruments culturels ou religieux destinés à maintenir ou à raviver l'identité arabe, musulmane et maghrébine au sein des communautés expatriées. Des vacances scolaires organisées en Tunisie ou au Maroc, jusqu'aux cours de langue arabe en Europe, l'accent est particulièrement mis sur la jeunesse, c'est-à-dire sur l'avenir des relations du Maghreb avec ses diasporas. Un Ministère des Marocains résidant à l'étranger fut créé en 1990, avant d'être fondu, en 1997, au sein du Ministère des affaires étrangères. Toujours au Maroc, la Fondation Hassan II, une institution dont les orientations sont données par l'Etat, reçut en 1990 une mission d'action culturelle, religieuse et sociale auprès des émigrés marocains. En Tunisie, ce sont l'Office des Tunisiens à l'Etranger (fondé en 1988) et le Haut Conseil pour les Tunisiens à l'Etranger (1990), qui travaillent au renforcement des liens avec la communauté tunisienne expatriée, gèrent sa contribution au développement économique de la Tunisie, et facilitent le retour éventuel de ses membres. La Mauritanie réserve depuis 1994 trois sièges au Parlement pour les sénateurs représentant les Mauritaniens à l'étranger.

Si l'action des Etats en faveur de la préservation des intérêts économiques et de l'identité culturelle et religieuse a favorisé le maintien d'un lien par delà l'émigration, les questions politiques ont parfois pu distendre ce lien, et même l'obscurcir. Déjà en 1973, lorsque le gouvernement algérien motiva sa décision de fermer la porte de l'émigration par les dangers auxquels le racisme en France exposait ses émigrés et par le déficit de protection de la part des autorités françaises, certains analystes y virent également un acte de prise de distance du gouvernement algérien d'avec sa communauté expatriée : l'opposition politique pouvait s'y développer dans l'impunité. Plus tard, avec la montée de l'islamisme politique, les gouvernements des pays du Maghreb s'alarmeraient de la relative liberté d'action qu'offrent à leurs opposants fondamentalistes les systèmes politiques européens, tandis que l'opinion

²⁰ Voir Brand, Laurie (2002) « States and Their Expatriates : Explaining the Development of Tunisian and Moroccan Emigration-Related Institutions », , European University Institute, *Third Mediterranean Social and Political Research Meeting* Florence, March 2002, <http://www.iue.it/RSC/MED/meeting2002/index.html>.

européenne serait frappée par certaines manifestations de la radicalisation de quelques éléments au sein des populations immigrées.

La gestion économique et politique des migrations internationales a dépassé l'agenda des relations bilatérales entre gouvernements pour pénétrer, encore en contrepoint, celui des relations multilatérales. En 1994, lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire, la Tunisie demandait que la communauté internationale s'intéresse aux causes de l'émigration et aux conditions de vie des émigrés dans les pays d'emploi. Elle appelait à la tenue d'une conférence internationale sur les migrations.

Dans le cadre Euro-Méditerranéen, les accords d'association signés avec la Tunisie, le Maroc et l'Algérie comportent tous une série de dispositions visant à garantir la protection des droits des populations immigrées en situation régulière en Europe²¹. Ces accords comportent également des dispositions visant à réduire les pressions migratoires par la création d'emplois dans les zones de forte émigration. Le contrôle de l'émigration devient un instrument à la table des négociations : l'Europe doit accorder plus d'aide et encourager plus les investissements au Maghreb, faute de quoi elle doit s'attendre à recevoir plus de migrants. Les accords comportent également articles sur la nécessité de combattre la migration irrégulière.

Le dossier des migrations irrégulières est devenu une question épineuse dans les relations Euro-Maghrébines. Il met en cause différents niveaux de responsabilité. Le premier niveau est anonyme, mais central : c'est l'Europe économique. On pourrait résumer sa responsabilité par la question suivante : combien de travailleurs marocains (réguliers ou irréguliers) compte-t-on dans l'agriculture espagnole pour produire aujourd'hui, à destination du marché européen, des denrées que le Maroc exportait hier vers l'Europe, avant que l'Espagne n'y soit intégrée ? Le second niveau est identifiable, mais difficile à réduire : ce sont les réseaux criminels qui organisent le passage clandestin, mais également l'exploitation ultérieure du travailleur migrant.

Le troisième niveau tient à ce que la Méditerranée occidentale n'est pas un système clos. Une nouvelle population y est apparue, celle des migrants originaires d'Afrique au sud du Sahara qui transitent par l'Algérie, le Maroc²² ou la Tunisie pour des durées indéfinies, dans l'attente de passer en Europe. Ces nouveaux flux prennent de court les dispositifs de contrôle existants, aussi bien à l'entrée par le Sahara, qu'à la sortie par la mer ou par les postes frontières de Ceuta et Melilla. Les gouvernements du Maghreb se voient d'un coup confrontés à deux ordres de problèmes : ceux de nouveaux pays d'immigration dont l'économie, à la différence des économies d'Europe du sud, n'est pas préparée à l'emploi de cette main-d'œuvre extérieure, et ceux de pays d'émigration chargés de contrôler la sortie, non seulement de leurs propres ressortissants, mais de ceux de pays tiers. Cette situation affecte les rapports des gouvernements maghrébins aussi bien avec les pays sources, au sud du Sahara, qu'avec les pays de destination, en Europe méditerranéenne, en particulier les rapports du Maroc avec l'Espagne.

B Un pays d'immigration, la Libye

²¹ Les accords sont en revanche silencieux sur la garantie des droits humains dont les immigrés en situation irrégulière doivent néanmoins bénéficier. Voir Cholewinsky, Ryszard (2002).

²² Une première enquête sur cette population — dont on ne connaît pas les effectifs — a été menée à Rabat, Tanger et Casablanca : Barros, Lucile, Mehdi Lahlou & al. (2002) « L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », *Cahiers de Migrations Internationales* n°54F, BIT, Genève.

Possédant d'abondantes ressources pétrolières mais une population nationale peu nombreuse, la Libye s'apparente aux pays du Golfe et de la Péninsule arabique dans son schéma migratoire. Les ressources financières apportées par le pétrole ont permis une dynamique très puissante de développement des infrastructures, des services et de la consommation des ménages, qui dépassa vite, en nombre et en qualification, les capacités de la force de travail locale. Les immigrés, un million de personnes environ dont une majorité en provenance de pays arabes (Égypte, Tunisie, Soudan, Maroc), sont devenus une composante essentielle de la force de travail à tous les niveaux de l'échelle des qualifications et dans tous les secteurs d'activité, à l'exception du service direct de l'État. Ce sont des *guest workers*, dans leur grande majorité des hommes seuls et non des personnes destinées à s'intégrer en famille dans la population autochtone.

Par le moyen du travail importé, la rente pétrolière fut transformée en bien-être pour les nationaux, et en capital pour l'État. Ce mécanisme culmina durant la décennie du boom pétrolier (1974-83)²³. L'érosion des prix du pétrole dès le milieu des années 1980, puis l'isolement de la Libye avec l'embargo international des années 1990, allaient cependant ébranler les bases économiques de l'État-providence et remettre en cause un système hyper-dépendant de l'importation de travail. Cela se répercuta sur la perception et sur la gestion des travailleurs immigrés. Progressivement, ils allaient être ressentis comme des concurrents potentiels et, pour certains d'entre eux, leur séjour serait remis en question. La Libye (de même que les pays pétroliers du Golfe) amorçait un tournant vers une politique d'admission plus restrictive et une préférence nationale à l'emploi. L'évolution de la situation des immigrés égyptiens au cours des années 1990 illustre bien le réajustement de la politique libyenne.

Durant la crise du Golfe (1990-91), la Libye avait offert un débouché à l'émigration égyptienne, au moment où l'Irak devenait difficile, voire intenable, pour la communauté égyptienne. À la veille du déclenchement de la crise, les gouvernements d'Égypte et de Libye passaient un accord (4 juillet 1990) ouvrant aux Égyptiens le droit d'acquérir en propriété des terres dans le sud de la Libye. Tandis que l'invasion du Koweït captait l'attention du monde entier et que les réfugiés affluaient par centaines de milliers en Jordanie, le gouvernement libyen annonçait 300000 emplois disponibles et des projets agricoles qui devaient employer un million d'Égyptiens. Des comités mixtes étaient créés dans le domaine des transports et des communications pour donner corps à cet élan de coopération. En juillet 1991, les postes de contrôle étaient supprimés à la frontière des deux pays. Ils furent rétablis en juin 1992, alors que la circulation routière s'était intensifiée à la suite l'embargo aérien adopté par les Nations Unies contre la Libye. L'immigration fut vite soumise à un contrôle accru. En juillet 1995, le Congrès général du peuple dénonça l'immigration clandestine, vecteur du crime organisé et du trafic drogue. Des camps de triage furent installés et le gouvernement donna un délai de deux mois aux entreprises étrangères pour régulariser la situation de leur personnel immigré. Les expulsions de l'automne 1995 se comptent par centaines de milliers : un bilan datant de février 1996 chiffre à 325000 le nombre des expulsés de Libye en application des mesures prises à l'été 1995.

2.2 Les politiques migratoires des pays du nord

A Les nouveaux pays d'immigration : Italie, Espagne, Portugal, Malte

²³ Birks, J.S. and C.A. Sinclair (1980), *Arab Manpower*, St Martin's Press, New York.

a) Les politiques migratoires

Les politiques migratoires des pays méditerranéens de l'Union Européenne ont de nombreuses caractéristiques communes, à l'exception de la France dont la politique s'apparente au modèle de l'Europe du nord. Ces caractéristiques communes s'expliquent par deux facteurs : d'une part l'offre importante d'emploi dans des secteurs délaissés par les nationaux, et de l'autre une augmentation de l'immigration clandestine par la Méditerranée qui préoccupe l'opinion publique et les gouvernements. Les grands traits de ces politiques sont voisins:

- ouverture accrue à une immigration économique sur la base de quotas d'accueil négociés avec le patronat ;
- régularisations massives, fondées non pas seulement sur des critères humanitaires, comme en France, mais sur des critères économiques, notamment le fait d'occuper un emploi clandestin ;
- renforcement considérable des mesures de lutte contre l'immigration clandestine.

La France est dans une position singulière, au regard de ses partenaires d'Europe méridionale. Terre traditionnelle d'immigration, dont la population étrangère ou d'origine étrangère récente est beaucoup plus nombreuse, elle demeure en retrait de ces mesures d'ouvertures de l'immigration du travail et régularise à des fins humanitaires. Ces différences de tradition expliquent les difficultés d'une politique européenne d'immigration (§ 2.5).

En Italie, pays traditionnel d'émigration, l'immigration s'affirme comme un enjeu politique essentiel. La population étrangère en situation régulière y est de 1,3 millions de personnes, et le pays est devenu celui qui reçoit le plus d'immigrants chaque année parmi les pays Européens du pourtour méditerranéen: 268.000 entrées officielles en 1999. En outre, il fait face à une hausse considérable de l'immigration irrégulière par voie maritime en provenance de l'Est et du Sud de la Méditerranée.

La tendance qui a longtemps prédominé dans l'opinion publique a été celle de l'ouverture et de la générosité à l'égard des réfugiés, par exemple ceux venus d'Albanie. Dans les années 1998 et 1999, la tragédie des Albanais fuyant leur pays a suscité l'émotion profonde de l'opinion italienne. Le Président de la République s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur d'une politique de tolérance à l'égard de l'immigration clandestine et de relance de l'immigration du travail. « Il faut accueillir plus d'immigrés pour grandir » déclarait-il à Bologne le 7 février 2000. L'Italie voit dans l'immigration une issue possible à son déclin démographique (Tableau 5) et elle a développé une politique de quotas d'accueil par nationalité, négociés entre l'Etat et le patronat pour les besoins de l'économie : 6000 Albanais, 3000 Marocains, 3000 Tunisiens, etc. Au total, en 2001, environ 80000 étrangers ont été accueillis sur la base des quotas.

Le climat d'ouverture qui prévalait dans les années 1990, non dénué de toute appréhension et de toute arrière-pensée face à l'immigration, n'a semble-t-il pas résisté à la montée des tensions dans l'Union européenne sur cette question. Ce pays s'est largement aligné sur les positions beaucoup plus restrictives qui dominent désormais le continent européen. Depuis le 6 mars 1998, l'Italie s'est dotée d'une loi, qui tout en organisant les régularisations, permet la rétention administrative des étrangers en situation illégale et facilite leur expulsion. Des centres de rétention ont été créés et le nombre des mesures d'éloignement s'est sensiblement accru. L'Italie déploie des moyens considérables pour lutter contre l'immigration irrégulière par voie maritime : un quart de sa marine nationale est mobilisé sur cette tâche, et dispose d'équipements ultra perfectionnés: hélicoptères, radars, vedettes rapides ; douze centres de

retenue ont été créés sur la côte adriatique. Le pays a développé avec succès un mode de lutte contre l'immigration illégale axé sur la mise en place d'une étroite coopération policière avec les pays d'origine ou de transit. Ainsi, plusieurs centaines de gardes frontières italiens participent aux côtés de la police albanaise à la surveillance des zones d'embarquement sur les côtes albanaises.

Le début des années 2000 est marqué par un renforcement considérable des mesures de contrôle et de lutte contre l'immigration clandestine qui se traduit, selon les autorités italiennes, par une baisse du nombre des entrées irrégulières. La victoire électorale de « Forza Italia » en mai 2001, et l'arrivée au pouvoir de M. Berlusconi, qui a pris à plusieurs reprises position en faveur d'un renforcement de la maîtrise de l'immigration, reflétait en partie la montée des préoccupations d'une frange importante de l'opinion italienne annonçant un durcissement de la politique migratoire de ce pays. Une nouvelle loi, dite « Fini-Bossi », a été promulguée en août 2002. Elle prévoit une large régularisation, entre septembre et novembre, des clandestins qui travaillent notamment dans les emplois domestiques et les services. Le nombre de bénéficiaires de cette opération pourrait atteindre plusieurs centaines de milliers de personnes. En revanche, la législation italienne restreint les possibilités d'entrées, notamment en suspendant les quotas et en limitant le droit au regroupement familial: désormais, seuls les enfants mineurs en bénéficient, contrairement au régime précédent. L'Italie, renforce ses moyens de lutte contre l'immigration illégale en aggravant les sanctions pénales contre les employeurs et contre les clandestins récidivistes.

L'Espagne est en plein désarroi face à l'augmentation massive de l'immigration. Ce pays fait face à un accroissement spectaculaire et soudain de sa population étrangère. Les immigrés représentaient à peine 1,7% de la population totale de l'Espagne en 1999, à 50% originaires de l'Union Européenne. Deux ans plus tard, ce pourcentage atteignait 2,7% soit près d'un million de personnes, en majorité d'origine non européenne. La population étrangère en Espagne s'est considérablement accrue et diversifiée. Traditionnellement originaire d'Amérique du Sud, elle se compose de plus en plus de personnes en provenance du Maghreb et plus particulièrement du Maroc. La première nationalité étrangère présente en Espagne est désormais la marocaine, avec 200000 ressortissants. Longtemps pays d'émigration, l'Espagne fait depuis quelques années l'apprentissage de l'immigration de masse et l'on y constate, comme en Italie, une montée de l'inquiétude dans une opinion publique pourtant traditionnellement accueillante.

La maîtrise de l'immigration devient un enjeu politique primordial en Espagne. Le désarroi du gouvernement s'exprime à travers ses tergiversations en matière de politique migratoire. L'Espagne s'est d'abord dotée, à l'initiative de son Parlement, d'une loi très libérale (fin 1999) prévoyant la régularisation des clandestins au bout de deux ans de séjour. Le nombre de personnes régularisées en Espagne, entre janvier 2000 et juillet 2002, a dépassé 200000. Cependant, les autorités espagnoles ont constaté un appel d'air massif en provenance d'Afrique du Nord, marqué par une recrudescence des noyades dans le détroit de Gibraltar. Ainsi, le nombre de clandestins ayant pénétré en Espagne par le détroit de Gibraltar est estimé à 100000 en 2001, contre 15000 pour toute l'année 2000. Plus de 3000 personnes auraient péri noyées au cours de ces dernières années, en tentant de pénétrer en Espagne. Les Espagnols ont dès lors opéré un revirement brutal en adoptant sous la pression de l'opinion publique une autre loi (février 2001) qui prenait le contre-pied de la première, en allongeant à cinq ans la durée de séjour nécessaire pour être régularisé, en facilitant l'expulsion des clandestins et en prévoyant de très lourdes amendes pour leurs employeurs (jusqu'à 60000 Euros par travailleur). La nouvelle législation, qui vise essentiellement une immigration

irrégulière en provenance du Maghreb, touche aussi une partie de la communauté uruguayenne employée aux travaux agricoles dans la région de Murcie.

Face à la montée de l'immigration clandestine par Gibraltar, l'Espagne s'est dotée d'outils de contrôle des flux particulièrement sophistiqués. Le « système intégral de vigilance extérieure » (SIVE), véritable barrière électronique, prévoit ainsi l'installation, sur la côte de Tarifa, de trois tours pourvues de radars et de caméras infrarouges capables de détecter la chaleur d'un corps humain dans un rayon de 15 kilomètres, ainsi que des camions radars et des vedettes rapides permettant une interception et une interpellation immédiates des migrants. Ce dispositif, critiqué par ceux qui y voient une sorte de ligne Maginot inefficace qu'il suffira de contourner, a vocation à être étendu à une grande partie de la côte sud de l'Espagne.

Par ailleurs, dans le souci constant de préserver un courant migratoire sélectif, l'Espagne a instauré comme l'Italie un système de recrutement à l'étranger par quotas fondés sur les secteurs professionnels, définis au niveau des provinces en concertation avec le patronat, bénéficiant à 32000 personnes annuellement.

Le Portugal n'est que tout récemment devenu pays d'immigration. Estimé à 100000 au début des années quatre-vingts, le nombre d'étrangers y est maintenant de plus de 200000. Le Portugal est confronté à une forte augmentation de l'immigration irrégulière, surtout en provenance d'Europe centrale et orientale. Il s'est doté d'une nouvelle réglementation en matière d'immigration, par le décret loi du 31 mai 2001. Celui-ci prévoit une consultation annuelle des milieux économiques, en vue de déterminer les quotas d'accueil de travailleurs immigrés. 20.000 visas sont accordés à ce titre annuellement. Par ailleurs, le pays a renforcé ses outils de lutte contre ceux qui profitent de l'immigration illégale : les sanctions contre les passeurs et les employeurs peuvent désormais atteindre 5 ans de prison. Cette nouvelle législation, enfin, a prévu une large régularisation des travailleurs clandestins, après celles de 1992 et 1996. 120000 régularisations ont ainsi été effectuées en 2001, bénéficiant en particulier à des ressortissants d'Europe centrale et orientale, puis 48000 en 2002, ce qui a largement dépassé les prévisions des autorités portugaises.

Malte a longue histoire d'émigration, et la croissance des dernières décennies a ramené au pays d'anciens émigrés, en nombre significatif. Toutefois, l'île n'attire encore que peu de travailleurs étrangers réguliers (1969 permis délivrés entre octobre 2001 et septembre 2002, moins de 10000 résidents étrangers), et compte seulement un petit nombre d'immigrants en situation irrégulière (500 détentions et 700 expulsions par an)²⁴. Le débarquement de migrants clandestins sur ses côtes, souvent par confusion avec l'île italienne de Lampedusa, est devenu plus fréquent : 982 interpellations entre mars et septembre 2002, toutes de ressortissants de pays extérieurs à la Méditerranée occidentale (Afrique sub-saharienne et Moyen-Orient). Il est admis que les chiffres sous-estiment la réalité d'une immigration de travailleurs dans des secteurs délaissés par les Maltais (construction, restauration, tourisme), mais l'échelle du phénomène reste suffisamment réduite pour qu'il n'intéresse pas le débat public. Malte se prépare cependant à entrer dans l'Union Européenne, et cette perspective fait l'objet d'un débat politique. L'opposition met en garde contre l'afflux de travailleurs non-Maltais qui pourrait s'ensuivre et rapidement exercer une pression sur l'emploi. Mais ce sont les ressortissants des autres pays de l'Europe élargie à 27 qu'elle vise, non pas ceux des pays tiers.

²⁴ « Malta and European Migration », *The Sunday Times of Malta*, 29/09/2002.

L'entrée de Malte dans l'Union Européenne aura cependant des conséquences directes sur la circulation des ressortissants des pays tiers. Ils se verront imposer un visa d'entrée, dont étaient exemptés les nationaux d'Égypte, du Maroc, de Libye, de Tunisie et de Turquie. Parmi les 1,2 millions de visiteurs étrangers reçus annuellement à Malte, 40000 sont Libyens. Malte a en effet un lien maritime important pour la Libye durant toutes les années où ce pays était soumis à un embargo aérien. Une mesure spéciale, mais temporaire, sera prise en faveur des Libyens qui pourront circuler jusqu'au 1^{er} janvier 2004 sans visa (2003 pour les autres nationalités non européennes).

b) Les politiques d'intégration

L'Italie, Espagne et Portugal, désormais dotés d'une politique d'immigration, n'ont pas encore de dispositifs d'intégration des immigrés aussi avancés que les autres pays européens.

La loi italienne du 6 mars 1998 pose les fondements d'une telle politique : elle accroît les pouvoirs des régions dans ce domaine, prévoit de lourdes sanctions en cas de discriminations, crée un fonds national de 60 millions d'euros par an en faveur des actions d'insertion. Une commission pour l'intégration est mise en place, chargée de proposer les grands axes de la politique d'intégration chaque année et de coordonner les actions de l'Etat, des régions et des partenaires privés. Des cours de langue italienne sont organisés à l'intention des migrants, jeunes comme adultes. Si l'Etat fixe les orientations générales, ces actions sont exécutées dans le cadre des régions.

L'Espagne a également décidé, début 2000, de jeter les bases d'une politique d'intégration destinées aux populations d'origine étrangère. Ce programme comporte de nombreuses mesures dites « d'intégration sociale », tel le plan GRECO (programme global de régulation et de coordination pour les étrangers et l'immigration en Espagne), qui consiste à engager des actions de formation professionnelle et d'enseignement de l'espagnol afin de permettre le retour à l'emploi de 150000 immigrés au chômage.

Le Portugal, enfin, ne disposait pas jusqu'à ces derniers mois d'une politique spécifique d'intégration des migrants. Il s'est pour l'instant doté en 1995 d'un Haut commissariat à l'immigration et aux minorités ethniques pour coordonner l'action des services sociaux en faveur des étrangers et dénoncer toute forme de discrimination. Le gouvernement a par ailleurs décidé en 2002 d'ouvrir des crédits spécifiques pour financer certaines actions en faveur des migrants: logement, formation, aide à l'accès par l'emploi.

B La France, vieux pays d'immigration

La France est en Méditerranée le seul pays traditionnel d'immigration. L'un des traits les plus caractéristiques de la présence étrangère y est sa stabilité sur le plan statistique. Le nombre des étrangers s'est en effet maintenu à 3,5 millions de 1975 à 1990, avant de décroître légèrement: 3,260 millions en mars 1999, soit 5,6% de la population de la France. Cette baisse entre 1990 et 1999 est principalement due à la naturalisation de près d'un million de personnes. L'étranger est une catégorie juridique, un statut: il disparaît des statistiques au moment de la naturalisation. L'INSEE a ainsi défini une catégorie statistique, la « population immigrée », pour désigner les personnes nées à l'étranger avec une nationalité étrangère et installées en France depuis un an au moins. Selon cette définition, qui n'a pas de valeur juridique, la France

comptait 4,3 millions d'immigrés en 1999. Sur une longue période, les naturalisations absorbent l'excédent migratoire, à hauteur d'environ 100000 personnes chaque année (100000 arrivants pour 100000 acquisitions de la nationalité française).

La question migratoire a pris ces vingt dernières années une tournure passionnelle en France, marquée par la montée d'un parti qui a placé le rejet de l'immigration au cœur de son programme. Dans les faits pourtant, au-delà du discours, la politique française de l'immigration s'est organisée autour d'un axe central plutôt consensuel et réaliste. La France dispose d'un texte fondateur en matière d'immigration: l'ordonnance du 2 novembre 1945, sur laquelle toutes les réformes ultérieures sur l'asile et l'immigration se sont greffées. Parmi les dernières grandes réformes du droit des étrangers en France, cinq méritent une mention particulière. La loi du 17 juillet 1984 crée un titre de séjour de dix ans renouvelables, dont bénéficient aujourd'hui les deux-tiers des étrangers présents sur le territoire. La loi Pasqua du 9 novembre 1986 améliore le dispositif d'éloignement des étrangers en situation irrégulière. La loi Joxe, du 2 août 1989, développe les garanties offertes aux étrangers menacés d'éloignement. Les lois Pasqua du 24 août et du 30 décembre 1993 renforcent les moyens de lutte contre les abus en matière de droit d'asile et les mariages blancs. La loi Debré du 24 avril 1997 augmente les moyens de lutte contre l'immigration irrégulière, notamment en étendant de 7 à 10 jours la durée de la rétention administrative (période pendant laquelle l'administration peut détenir un étranger pour organiser son éloignement).

La loi Chevènement du 11 mai 1998 s'est voulue un modèle de pragmatisme. Dans l'objectif de pacifier le débat national sur l'immigration, cette loi vise à concilier l'intérêt national et le respect des principes humanitaires, notamment du droit d'asile. Elle procède de l'idée d'une immigration qui peut être un atout pour la France, à la condition d'être maîtrisée. Ainsi, ce texte établit un équilibre entre mesures d'ouverture et de fermeté. D'une part, elle crée des cartes de séjour spécifiques au bénéfice des scientifiques, développe le droit au séjour au titre de la vie privée et familiale, facilite le regroupement familial, améliore le droit d'asile. D'autre part, elle renforce les outils de lutte contre l'immigration illégale, en allongeant la rétention administrative de dix à douze jours, et contre les demandes d'asile abusives, en appliquant une procédure d'examen accélérée aux ressortissants d'Etats où les droits de l'homme ne sont plus bafoués.

La France considère d'abord les régularisations comme une issue à des problèmes humanitaires. En 1997 et 1998, la France a régularisé environ 100000 étrangers pour 140000 demandes. Ces décisions étaient fondées sur des critères précis (durée du séjour de plus de quinze ans, existence de relations familiales, parents d'enfants français, risques en cas de retour). On régularise avec l'objectif d'éviter le développement de l'exclusion et de la marginalité. La décision française de régulariser en 1997 était en partie fondée sur l'existence de quelques cas humanitaires particulièrement difficiles, notamment de parents d'enfants français en situation illégale.

Une ouverture modeste à l'immigration de travail est en train de se dessiner en France, non pas sur la base de quotas comme en Italie, mais sur un fondement sélectif, voire élitiste. Ainsi, sous la pression des entreprises à la recherche de travailleurs qualifiés difficiles à trouver sur le marché national, une circulaire du ministre de l'emploi et de la solidarité du 16 juillet 1998 a autorisé le recrutement à l'étranger d'informaticiens et d'ingénieurs et supprimé pour ces catégories la procédure d'opposabilité de la situation de l'emploi. En 2001, 4000 personnes avaient déjà été recrutées sur cette base.

La France est le pays méditerranéen le plus expérimenté en matière de politique d'intégration. Encore faut-il distinguer les instruments qui s'adressent aux populations d'origine immigrées déjà installées sur le territoire, des moyens proposés aux nouveaux arrivants. Tout d'abord, la France a mis en œuvre une politique ouverte d'accès à la nationalité française, qui bénéficie à 140000 étrangers chaque année, dont la moitié par décret de naturalisation du gouvernement, le reste par le droit du sol (naissance sur le territoire français) et le mariage avec un ressortissant français.

La « politique de la ville », ensuite, caractérise depuis 1988 les interventions publiques en faveur des populations d'origine immigrée dont l'habitat se concentre dans certaines cités. Elle consiste à mobiliser autour de l'Etat et de ses services publics (éducation nationale, police) un grand nombre d'acteurs en faveur de la réhabilitation des cités —collectivités locales, sociétés d'habitat social, milieu associatif— dans l'esprit d'une discrimination positive en faveur des sites sinistrés. Ces opérations, dont le coût est d'environ 3 milliards d'euros par an, se sont développées sous des formes multiples : rénovations de l'habitat, moyens renforcés à la disposition des établissements scolaires, encadrement des jeunes par un réseau associatif (activités sportives et culturelles, séjours de vacance).

Les politiques d'accueil de nouveaux arrivants, enfin, se sont fortement développées. Des « plates-formes d'accueil » ont été mises en place depuis 1998. Gérées par l'office des migrations internationales, elles offrent aux nouveaux arrivants un ensemble de prestations destinées à faciliter leur adaptation à la société française: visite médicale, présentations des conditions de la vie sociale en France et des valeurs fondamentales de la nation, notamment le principe de laïcité, bilan linguistique et orientation vers une formation approfondie, aide à la scolarisation et à l'accès au logement.

C La politique européenne de l'immigration

Depuis l'entrée en vigueur de la convention de Schengen le 26 mars 1995, treize Etats membres —les Quinze, sans le Royaume-Uni et l'Irlande— ont progressivement supprimé les contrôles sur les personnes à leurs frontières intérieures (entre eux). Cette libre circulation a engendré une solidarité de fait entre les Etats face aux flux migratoires : tout étranger qui entre dans l'un des pays de l'espace de libre circulation a automatiquement accès au territoire de chacun de ses partenaires. En parallèle, les Etats signataires se sont engagés à renforcer leurs contrôles à la frontière extérieure (avec le reste du monde). Ils ont ainsi adopté une « politique commune des visas » et se sont dotés d'un fichier informatique commun, le « SIS » (Système d'information Schengen) où sont enregistrées les identités des personnes faisant l'objet d'une mesure d'interdiction de territoire, consultable aux points d'entrée de l'espace Schengen.

Ce dispositif n'a pas empêché l'augmentation de l'immigration irrégulière dans l'Union Européenne en raison de nombreuses faiblesses dans la maîtrise de la frontière extérieure. Le déplacement de celle-ci vers l'Est avec l'élargissement de l'Union européenne à vingt-sept pays à partir de 2004, constitue aujourd'hui l'une des grandes préoccupations des Etats membres qui y voient le risque d'une aggravation de ces faiblesses.

Par le traité d'Amsterdam (1997), les Etats membres de l'Union européenne ont communautarisé l'asile et l'immigration. Ces compétences font désormais partie du domaine des politiques communes, exercées collectivement, tout comme le marché intérieur,

l'agriculture, la concurrence, l'environnement, etc. Le Royaume-Uni et l'Irlande bénéficient toutefois d'un régime dérogatoire et participent à cette politique commune d'asile et d'immigration « à la carte », quand ils le souhaitent. Lors du Conseil européen de Tampere (1999), les Etats membres sont convenus des bases d'une politique commune fondée sur trois principes : aide aux pays sources, intégration des étrangers, maîtrise des flux migratoires.

Les désaccords entre les partenaires européens dominent pourtant la politique européenne d'asile et d'immigration depuis l'adoption des Conclusions de Tampere et compromettent tout progrès des travaux communautaires. Ainsi l'Allemagne s'oppose à un projet de loi européenne sur le regroupement familial qui aurait pour effet d'assouplir son régime et se traduirait, selon elle, par l'arrivée sur son sol de plusieurs milliers de migrants, en particulier de nationalité turque. De même, en matière d'accueil des demandeurs d'asile, les Etats membres ont des systèmes très différents auxquels ils refusent de renoncer au profit d'une uniformisation. Les Allemands s'opposent à toute remise en cause de leur système qui restreint la liberté de circulation des demandeurs d'asile et leur impose un lieu de résidence obligatoire. La France est réticente face à toute remise en cause de sa loi sur les étrangers (l'ordonnance du 2 novembre 1945) modifiée à quarante reprises par les réformes successives, comme des liens historiques qui l'unissent à certains Etats, en particulier l'Algérie, et se traduisent par des traités spécifiques en matière d'immigration.

La politique européenne de l'immigration est aujourd'hui marquée par un paradoxe. Les Quinze, à travers les traités d'Amsterdam et de Nice, se sont dotés d'institutions nouvelles, sophistiquées et complexes, destinées à l'élaboration d'une législation communautaire. Cependant, les négociations à Bruxelles sont totalement accaparées par la seule défense des intérêts nationaux, chacun cherchant à préserver sa loi sur les étrangers en utilisant son droit de veto. La Commission de son côté adopte une attitude inverse. Chargée de préparer les projets de lois, elle ne tient guère compte des différences nationales, met en avant des textes tournés vers une uniformisation qui se heurte de plein fouet aux particularités nationales.

Non seulement les Etats s'opposent, dans la négociation européenne, à toute décision contraire à leur loi nationale, attitude explicable par la sensibilité politique de ces sujets, mais en outre, ils ne semblent tenir aucun compte, pour l'avenir, des orientations politiques qu'ils ont définies d'un commun accord à Tampere, ce qui peut sembler préoccupant pour l'avenir. On assiste dès lors à un foisonnement de lois nationales —en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, au Danemark, en Autriche, aux Pays-Bas— sans concertation, dans le plus grand désordre. Alors que le traité d'Amsterdam vient de communautariser les politiques d'asile et d'immigration, et donc d'opérer un transfert de responsabilité vers l'Europe, la plupart des Etats se tournent vers des solutions nationales en dehors de tout souci d'harmonie. Le Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement à Séville en juin 2002, marqué par l'opposition entre les Etats qui veulent instaurer des sanctions contre les pays sources de l'immigration clandestine (Grande-Bretagne et Espagne), et ceux qui refusent cette solution (France et Suède), a largement reflété les divisions de l'Europe.

Parallèlement à son action visant à maîtriser les flux migratoires dans le cadre euro-méditerranéen, l'Europe s'est dotée d'instruments destinés à contrôler les résultats de sa politique. Un programme «MED-Migr» a ainsi été créé au sein d'Eurostat, l'agence européenne de statistiques, avec pour mission la mise en place d'une collecte régulière d'informations harmonisées sur les migrations internationales dans le bassin méditerranéen. MED-Migr instaure non seulement une coopération méditerranéenne entre les instituts

statistiques des pays concernés, mais il stimule, au sein de chaque pays, l'interaction entre les organes statistiques et les instances qui gèrent les permis de séjour ou de travail, y compris la police qui contrôle le passage des frontières.

III. LA DYNAMIQUE EURO-MEDITERRANÉENNE ET L'AVENIR DES MIGRATIONS

Le processus Euro-Méditerranéen lancé à Barcelone en novembre 1995 est né dans un contexte marqué par les débuts de ce que l'on appelait à l'époque « processus de paix au Proche-Orient ». Il est né de la volonté de créer un espace à l'intérieur duquel les pays riverains de la Méditerranée puissent traiter ensemble de leurs problèmes communs, et il vise à instaurer, par le moyen du partenariat, une zone de prospérité et de sécurité en Méditerranée. Dans ce cadre, des accords d'association ont été passés entre la Commission Européenne et chacun de ses partenaires au sud de la Méditerranée. Les accords avec la Tunisie, Israël, le Maroc et l'Autorité Palestinienne sont déjà entrés en vigueur, et ils ont été signés avec l'Egypte, l'Algérie et le Liban.

Le partenariat en chantier se compose de trois volets : politique et sécuritaire ; économique avec l'établissement d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 ; culturel, social et humain, volet au sein duquel les migrations internationales trouvent leur place. Si le rôle que celles-ci tiennent dans les relations entre les peuples est bien reconnu, la Déclaration de Barcelone et les textes du partenariat s'attachent surtout à trois principes : la réduction des pressions migratoires grâce à la création d'emplois, la lutte contre l'immigration clandestine, et la protection des droits reconnus aux migrants légalement installés. Dans l'esprit de Barcelone, la sécurité, la promotion de l'échange économique, et le contrôle de la circulation des personnes sont liés.

L'impact des migrations sur la sécurité a beaucoup retenu l'attention, les migrations étant perçues comme un facteur potentiel d'insécurité. On s'est attaché, du côté des pays d'installation, à réduire les tensions qui peuvent accompagner l'intégration des communautés immigrées et à répondre aux défis que les migrations irrégulières posent à l'ordre public. Les pays d'origine se sont, pour leur part, préoccupés de l'autre facette de l'insécurité : les risques auxquels sont exposés leurs émigrés eux-mêmes du fait de leur situation d'étrangers, dans les pays du nord. La question du rapport entre sécurité et migrations mérite maintenant d'être retournée, car c'est en fin de compte l'absence de sécurité (économique et sociale, voire civile et politique), le déficit de gouvernance, qui est le facteur clé de l'émigration. Le processus de Barcelone contribuera-t-il à apporter la sécurité, notamment économique, aux pays du Maghreb, et par là à réduire la propension à émigrer de leurs ressortissants ?

Sachant que l'établissement d'une zone de libre échange en 2010 sera l'une des principales réalisations tangibles du programme du processus de Barcelone, la question ci-dessus revient à se demander si la libéralisation des flux économiques internationaux est susceptible de fournir une alternative à la migration. Pour produire un tel résultat, le libre échange devrait conduire à une élévation rapide du niveau de vie, et surtout du niveau d'emploi, dans les pays du sud. Certains auteurs restent optimistes et continuent à voir dans la libre circulation des marchandises et des capitaux la méthode par excellence pour réduire les pressions

migratoires²⁵. Les expériences concrètes apportent un message plus mitigé. L'instauration du libre échange en Amérique du nord (NAFTA) n'a pas réduit, loin s'en faut, le passage du Rio Grande²⁶. La véritable expérience réussie d'une réduction des pressions migratoires est fournie par l'Espagne et le Portugal, non pas dans le cadre d'accords de libre échange mais dans celui d'une pleine intégration à l'Union Européenne, assortie de la liberté de circulation et d'installation des personnes.

Il faut l'annoncer d'emblée : non, le libre échange ne réduira pas les pressions migratoires sur le court terme, il les accroîtra vraisemblablement ; sur le long terme en revanche, il pourrait produire le résultat escompté²⁷. L'entrée en vigueur du libre échange devrait avoir pour premier résultat d'augmenter la propension des ressortissants du sud à émigrer vers l'Europe, c'est une perte de compétitivité des industries du sud accompagnée d'une diminution de l'emploi industriel que l'on doit en attendre, malgré les programmes de « mise à niveau » des entreprises du sud, subventionnés par l'Union Européenne. L'abaissement des barrières, tarifaires ou non, devrait accentuer le jeu des avantages comparatifs, or la technologie et la maîtrise des marchés avantagent pour l'instant les industries du nord. Après ce « choc » initial, les économistes considèrent qu'une transition économique des pays du sud de la Méditerranée devrait s'amorcer dans le sillage de l'euro-partenariat, et produire des résultats positifs sur les salaires et sur l'emploi, avec pour effet la réduction des pressions migratoires.

Le développement des investissements directs étrangers (IDE) dans les économies du Maghreb pourrait-il alors apporter plus rapidement l'emploi qui fait défaut au sud ? L'avantage du sud réside dans sa main-d'œuvre abondante et faiblement rémunérée, par comparaison avec le nord. La délocalisation de certaines activités d'entreprises, par exemple l'établissement d'unités de production spécialisées au sein d'une chaîne complexe internationale, tirerait avantage des différences de niveau de développement, en particulier des bas salaires dans les pays du sud. Diverses réserves sont souvent avancées sur la possibilité de faire de l'IDE un véritable outil d'une politique destinée à réduire l'émigration.

Tout d'abord, l'opinion selon laquelle ce sont les entreprises importatrices de main-d'œuvre en Europe qui pourraient se délocaliser dans les pays d'émigration ne tient pas devant les nouveaux schémas post-fordistes de l'immigration de travailleurs en Europe méditerranéenne, laquelle se destine à des activités non délocalisables, comme l'agriculture d'exportation, le tourisme ou les services. Ensuite, si l'IDE aboutit au résultat escompté du point de vue de la politique migratoire (augmenter le niveau de vie en sorte de réduire l'incitation au départ), il tend à perdre sa raison économique (les différences de salaire), c'est-à-dire à s'autoéliminer. Enfin, pour être un substitut possible à l'émigration, l'IDE devrait atteindre un volume considérable : au Maroc, les remises d'épargne des Marocains à l'étranger représentent jusqu'à 25% des recettes extérieures. Obtenir ne serait-ce que

²⁵ Martin, Philip & Thomas Strabhaar (2002), « Best Practices to Reduce Migration Pressures », *International Migration*, Vol. 40, n° 3, Special Issue 1/2002 : 5-23.

²⁶ Papademetriou, Demetrios (1998), « New Directions for Managing US-Mexican Migration », in OECD (1998), *Migration, Free Trade and Regional Integration in North America*, OECD, Paris: 279-290.

²⁷ Tapinos, Georges Photios (2000) « Migration, trade and development : the European Union and the Maghreb countries » in Eldorado or fortress ? : in King, Russell, Gabriella Lazaridis and Charalambos Tsardanidis (2000) *Eldorado or Fortress ? : Migration in Southern Europe.*- London, Macmillan Press ; New York, St. Martin's Press : 277-297. Assous, Laurence (2000) « Regional integration and migration flows : a critical review of recent literature » in OECD (2000) *Globalisation, Migration and Development* OECD, Paris: 59-73.

l'équivalent en IDE supposerait non seulement un marché considérable, mais aussi un environnement légal et politique inspirant la plus grande des confiances aux investisseurs.

Une dernière observation doit être faite. L'expérience des migrations internationales montre que ce ne sont pas les plus pauvres qui partent, car l'expatriation a un coût. Une élévation modérée de niveau de vie moyen dans les pays du Maghreb pourrait très bien entraîner une augmentation du nombre des candidats à l'émigration. Cette observation vaut aussi bien pour les effets du libre-échange et de l'IDE, que pour ceux de l'aide au développement. Si l'on cherche à abaisser la propension à émigrer, ce sont des montants considérables qu'il faut mettre en jeu.

Pour conclure, peut-être convient-il de déplacer le problème. Dans l'esprit de Barcelone, le développement devrait offrir une alternative à la migration. Ce serait l'un, ou l'autre ; le développement, sinon l'émigration, indéfiniment. Pourquoi ne pas essayer l'un avec l'autre ? Le développement comme résultat de l'émigration ? La poursuite des flux migratoires en Méditerranée semble faire peu de doute, dans le proche avenir. Il est temps d'engager une réflexion politique sur la façon dont les migrations internationales peuvent devenir un outil du développement des sociétés d'origine. Pour cela, il faut retourner la question du rapport entre migrations et sécurité et se demander comment les migrations sont susceptibles de contribuer à réduire l'insécurité économique et sociale, voire civile et politique, qui conduit au départ : comment faire des migrants les vecteurs du développement, c'est-à-dire de l'élimination progressive des causes de la migration ? Telle est la question à laquelle chercheurs et décideurs doivent s'atteler d'urgence.

ANNEXE

Tableau 1 : Population immigrée d'origine Maghrébine, dans les pays de la rive nord de la Méditerranée

Tableau 2 : Evolution 1990-2001 des effectifs de population originaire du Maghreb (5 pays) immigrée en Espagne, France et Italie

Tableau 3 : Population originaire du Maghreb en France, selon trois catégories du recensement de 1999

Tableau 4 : Flux migratoires Maghreb - Europe Méditerranéenne

Tableau 5: Migrations internationales et accroissement démographique

Tableau 6: Réfugiés et demandeurs d'asile (Effectifs au 31 décembre 2000)

Tableau 7 : Effectifs de jeunes (20-29 ans) dans les pays du Maghreb, de 2000 à 2025

Tableau 8 : Démographie différentielle et situation moyenne d'un jeune de 25 ans en 2000, au Maghreb et en Europe du sud

Tableau 1 : Population immigrée d'origine Maghrébine, dans les pays de la rive nord de la Méditerranée

Pays de nationalité	Pays de résidence				
	France 15 mars 1999	Espagne 1er janvier 2001	Italie 1er janvier 2000	Portugal 1er janvier 2000	Malte 1er janvier 2001
Algérie	574,208	13,847	11,435	91	n.d.
Libye	609	164	1,924	42	n.d.
Maroc	522,504	199,782	170,905	330	n.d.
Mauritanie	10,037	3,764	641	24	n.d.
Tunisie	201,561	643	55,213	27	n.d.
Sous-total Maghreb	1,308,919	218,200	240,118	514	n.d.
Total des immigrés	4,306,094	895,720	1,270,553	190,896	8,890

Sources : Institut Nationaux de Statistiques des pays de résidence

Remarques:

Pour la France, les immigrés sont classés par pays de naissance (et non de nationalité)

Pour le Maroc et la Tunisie, les sources nationales des pays d'origine donnent des effectifs d'émigrés supérieurs ;

Maroc :le chiffre de 2,5 millions d'expatriés est avancé (World Migration Report 2002).

Tunisie: l'Office des Tunisiens à l'Etranger donne (2000), 660259 Tunisiens à l'étranger, dont:

France: 411863 ; Italie: 62649 ; Pays Maghrébins : 55586 ;

Source: OTE, Transferts de fonds et investissements en Tunisie, Tunis, Avril 2000.

Tableau 2 : Evolution 1990-2001 des effectifs de population originaire du Maghreb (5 pays) immigrée en Espagne, France et Italie

Année (1er janvier)	Espagne	France	Italie
1990	–	1,220,298	–
1991	–	–	–
1992	52,597	–	–
1993	58,059	–	
1994	65,470	–	120,402
1995	68,232	–	129,680
1996	79,678	–	137,985
1997	82,026	–	170,643
1998	118,345	–	191,379
1999	149,803	1,298,273	211,134
2000	174,209	–	240,118
2001	218,200	–	–

Sources: Instituts Nationaux de Statistique (INE, INSEE, ISTAT)

Tableau 3 : Population originaire du Maghreb en France, selon trois catégories du recensement de 1999

Catégorie de population	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Sous-total Maghreb	Tous pays du monde
Immigrés, selon le pays de naissance	574,208	n.d.	522,504	n.d.	201,561	1,298,273	4,306,094
Étrangers, selon la nationalité	477,482	435	504,096	7,675	154,356	1,144,044	3,263,186
Français par acquisition, selon la nationalité d'origine	208,076	174	221,686	2,362	106,266	538,564	2,355,290
Total : étrangers + français par acquisition	685,558	609	725,782	10,037	260,622	1,682,608	5,618,476

Source: INSEE

Tableau 4 : Flux migratoires Maghreb - Europe Méditerranéenne

Année	Pays d'installation			
	Espagne	France	Italie	Portugal
Immigration Algérienne				
1994	–	10911	–	–
1995	–	7770	–	–
1996	–	8469	–	–
1997	–	12412	2302	29
1998	1242	14523	1398	47
1999	2900	12103	1450	11
2000	3904	–	–	–
Immigration Marocaine				
1994	–	9267	–	–
1995	–	6830	–	–
1996	–	7669	–	–
1997	–	10957	15166	61
1998	29796	16243	15130	227
1999	20974	16496	23122	32
2000	37912	–	–	–
Immigration Mauritanienne				
1994	–	264	–	–
1995	–	259	–	–
1996	–	289	–	–
1997	–	374	-56	7
1998	334	759	61	2
1999	474	558	34	0
2000	2143	–	–	–
Immigration Tunisienne				
1994	–	2851	–	–
1995	–	3832	–	–
1996	–	2609	–	–
1997	–	3917	3340	14
1998	67	5372	3131	9
1999	54	4954	4566	1
2000	53	–	–	–

Sources. France : Thierry X 2001, « Les entrées d'étrangers en France de 1994 à 1999 », Population 56/ 3: 423-450 ; Espagne: INE ; Italie : ISTAT; Portugal : INE

Tableau 5: Migrations internationales et accroissement démographique

Indicateur \ Pays, région	Europe des 15 1999	Italie 1997	Maroc 1997
A. Nombres absolus (milliers)			
Population au 1er janvier	375460.0	57500.0	27310.0
Naissances	3995.0	528.9	766.0
Décès	3728.9	553.1	189.0
Accroissement naturel	266.1	-24.2	577.0
Solde migratoire	717.0	103.2	-60.0
Accroissement total	983.1	79.0	517.0
B. Migration nette annuelle en pourcentage de:			
Population totale	0.2%	0.2%	-0.2%
Accroissement total	72.9%	130.6%	-11.6%

Tableau 6: Réfugiés et demandeurs d'asile

(Effectifs au 31 décembre 2000)

Pays d'	Asile	Origine
France	132508	–
Italie	6962	–
Malte	203	–
Portugal	433	–
Espagne	6987	–
Algérie	169966	7951
Libye	11751	620
Mauritanie	394	29752
Maroc	2105	391
Tunisie	448	1206

Source : UNHCR

Tableau 7 : Effectifs de jeunes (20-29 ans) dans les pays du Maghreb, de 2000 à 2025 (milliers)

Effectif en milliers au 1er janvier	2000	2005	2010	2015	2020	2025
Algérie	5823	6616	7033	7181	6693	5923
Libye	1432	1483	1406	1249	1291	1414
Maroc	5475	6078	6394	6227	5820	5601
Mauritanie	442	524	585	639	584	490
Tunisie	1848	2009	2037	1942	1778	1709
Maghreb	15019	16710	17456	17238	16165	15136
Variation au cours de la période	2000- 05	2005- 10	2010- 15	2015- 20	2020- 25	
Algérie	794	417	148	-488	-770	
Libye	51	-77	-157	42	123	
Maroc	603	317	-168	-407	-219	
Mauritanie	82	62	54	-55	-94	
Tunisie	161	28	-95	-164	-69	
Maghreb	1690	747	-218	-1073	-1029	

Source: Courbage, Youssef (1999), Nouveaux horizons démographiques en Méditerranée, INED, Paris

Tableau 8 : Démographie différentielle et situation moyenne d'un jeune de 25 ans en 2000, au Maghreb et en Europe du sud

Indicateur \ Pays	Concurrence intra-génération (1)	Nombre moyen de personnes âgées à charge	Nombre moyen escompté d'enfants à charge
Maghreb			
Algérie	6.12	0.27	2.26
Libye	6.15	0.26	2.27
Maroc	4.91	0.32	2.33
Mauritanie	4.71	0.30	2.81
Tunisie	4.90	0.34	2.12
Europe du sud			
Espagne	2.54	1.73	1.13
France	1.79	1.11	1.75
Italie	1.85	1.60	1.22
Portugal	2.28	1.48	1.32

(1) Indice synthétique de fécondité en 1975 x taux de survie 1975-2000

(2) Effectif de la génération des parents / effectif à 25 ans

(3) Indice synthétique de fécondité projeté en 2005

Source: Fargues, Ph. & M. Pellicani (2000).

Liauzu (Claude) : *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*

Jacques Frémeaux

Citer ce document / Cite this document :

Frémeaux Jacques. Liauzu (Claude) : *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*. In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 85, n°319, 2e trimestre 1998. pp. 122-123;

https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1998_num_85_319_3633_t1_0122_0000_2

Fichier pdf généré le 25/04/2018

civilisatrice » à la fin du XIX^e siècle, ainsi que sur la phase de « mise en valeur » à partir des années 1920 (p. 172).

— Un autre thème transversal essentiel est celui des métissages culturels (bien que l'expression n'apparaisse pas) : étude des Français outre-mer, de la culture colonial en France, des relations inégales inéluctablement engendrées par la dynamique impérialiste, quand le Français qui dit la loi bénéficie d'immunités, et que la couleur de la peau est érigée en symbole manichéen. Toutefois, l'ambiguïté réside dans le fait que le rejet de l'Autre s'est toujours trouvé mêlé au goût de l'exotisme.

— Les derniers chapitres sont consacrés à l'étude du développement des nationalismes et au processus de décolonisation, déjà en germe dans la conquête même, comme le montrent les oppositions qui se sont élevées précocement contre l'emprise française. Enfin, R. Aldrich esquisse une synthèse originale sur les traces et les liens, les problèmes et les incompréhensions qui demeurent en dépit de l'évolution du champ lexical, mais aussi sur l'enrichissement culturel réciproque, qui subsiste au terme de l'époque coloniale.

Au total, c'est un livre qui regorge d'informations et réflexions précises et précieuses (bien que l'auteur ait toujours la modestie de s'effacer devant ses références), exposées dans un style clair et agréable. Bref, on ne peut que souhaiter une traduction prochaine de cet ouvrage, afin qu'il devienne un instrument de travail pour nos étudiants, et une référence pour tous les publics.

Dominique VESIN

LIAUZU (Claude) : *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*. — Complexe, 1996. — 18 cm, 274 p. — Coll. Questions au XX^e siècle.

Ce petit livre a l'ambition de retracer l'histoire de deux mouvements de population successifs et de sens inverse. Le premier, du XIX^e siècle au début du XX^e, a amené sur les rivages du Maghreb la constitution de colonies de peuplement européen qui furent trop liées à la domination politique de la France pour lui survivre. Le second, né entre les deux guerres, mais qui a atteint son plein développement depuis les années soixante, est à l'origine de l'installation de populations maghrébines en territoire européen.

Il n'était pas facile de synthétiser en si peu de pages une histoire très complexe, et de plus divisée en deux phases qui diffèrent du tout au tout, même si elles prennent leur source dans une même réalité, qui est celle de la mise en contact sans cesse élargie des sociétés sous l'effet des révolutions techniques, industrielles et financières. La difficulté est d'autant plus grande que si l'immigration européenne appartient désormais purement à une histoire révolue, la mesure du phénomène de l'immigration maghrébine est loin d'avoir été prise, dans la mesure où son histoire (et sa sociologie) sont encore en construction. Effectivement, on peut avoir l'impression de deux livres juxtaposés, qui analyseraient, l'un les sociétés coloniales, l'autre les sociétés immigrées en Europe. Ces deux descriptions, d'ailleurs, offrent nombre de données et d'indications très utiles à ceux qui désirent s'initier sérieusement à ces questions. Il est seulement regrettable que l'intégralité des articles et ouvrages cités en note ne soient pas repris en bibliographie (celle-ci ne concernant d'ailleurs que la deuxième partie du sujet).

Pourtant, l'ouvrage n'est pas sans fournir des éléments de comparaison. Tout d'abord, l'expérience de l'Afrique du Nord est bien, pour la République française, une expérience d'assimilation réussie : celle des Méditerranéens chrétiens (Espagnols, Italiens, Maltais) et des Juifs. L'École et l'armée, les mariages mixtes (entre chrétiens du moins) ont abouti rapidement à fonder sur une citoyenneté libéralement accordée un patriotisme français. En revanche, la France ne veut ou ne peut réaliser l'assimilation des Algériens musulmans, sauf à les obliger à renoncer individuellement au statut spécifique de la loi coranique. Pendant un siècle, l'État français imposera son autorité et sa paix à deux groupes d'importance numérique et de statut inégal, selon un processus bien plus impérial que républicain. L'indépendance consacrera ce fossé entre deux groupes.

Sur le sol européen, il ne peut en être de même. Pour la première fois, des Maghrébins vont être soumis réellement au régime des lois françaises de naturalisation qui avait si bien réussi avec les immigrés européens en Algérie et en métropole. Le succès, indiscutable, ne paraît pas massif, encore qu'il soit trop tôt pour en juger vraiment, d'autant plus que les questions d'identité nationale ne se posent plus du tout comme il y a un siècle. Il est menacé aussi par le développement d'une culture violemment contestataire de l'ordre établi, et par la montée de l'islamisme radical. Quel est l'avenir des migrations ? Quelle est la fonction que les différences ethniques sont appelées à tenir dans la formation d'un capitalisme international dont l'avenir, en dépit des succès récents enregistrés par les formations étatiques qui se sont fondées sur lui, est rien moins que certain ? Sur ces points, Claude Liauzu se veut serein, mais non faussement rassurant.

Jacques FRÉMEAUX

HAUDRÈRE (Philippe) : *L'Empire des Rois. 1500-1789*. — Paris, Denoël, 1997. — 23,5 cm, 478 p., cartes, tableau synoptique, annexes, index.

« L'argent sur lequel nous prenons nos repas, nos meubles, nos besoins, nos plaisirs nouveaux, tout nous fait souvenir chaque jour que l'Amérique et les Grandes-Indes, et par conséquent toutes les parties du monde entier, sont réunies depuis environ deux siècles et demi par l'industrie de nos pères ». En écho aux *Remarques sur l'Histoire* de Voltaire, Philippe Haudrère expose dans *L'Empire des Rois* trois cents ans de colonisation française, long voyage dans le temps et l'espace, qui relie les terres lointaines. Le maître historien de la *Compagnie des Indes* conduit son entreprise avec talent et autorité dans une belle langue classique, à une époque où l'esthétique du style préoccupe peu.

Philippe Haudrère met à jour les structures et l'évolution de *L'Empire des Rois* au long de quatre périodes respectueuses de la chronologie. S'il répond aux interrogations d'une Histoire en évolution, il refuse de se laisser aller aux fresques aussi séduisantes que fragiles. Historien d'archives, sans inclination pour l'improvisation, il ne cherche pas à « épater » en cédant aux caprices et aux jeux de la mode. Au contraire, il propose une synthèse solide et riche, nourrie aux sources premières, ne négligeant aucun site, aucune activité, tenant compte du contexte national et international, marquant les traits spécifiques de chaque possession, tant sur le plan humain qu'économique, commercial et politique. Cette exigence est couronnée de succès, et démontre que la précision documentaire et la rigueur de l'exposition donnent sa pleine saveur au plaisir de lire.

Les éditions Denoël, en confiant la préparation d'une troisième Histoire de la colonisation française depuis 1991 — venant après celles d'Albin Michel et de Fayard — ont bien choisi leur auteur. Non seulement Philippe Haudrère compte parmi les meilleurs historiens contemporains d'histoire coloniale, mais ce chercheur scrupuleux est aussi un familier du paysage et des peuples de l'outre-mer. Aussi son livre, par-delà l'abstraction, respire-t-il à l'unisson des milieux et des sites où il vécut ou qu'il a visités. Double regard, du chercheur et du familier des horizons éloignés, double regard attentif et discret, précieux outil sensible d'analyse.

Fils aîné des saccades de la politique d'expansion royale : le Canada. Un territoire immense, une population française qui s'est faite seule, par autoreproduction, à partir d'une souche infime. Ses ressources, la pêche et la fourrure, seront aussi les causes qui exciteront les Anglo-Américains, infiniment plus nombreux, à le combattre, à s'en emparer. La monarchie sera incapable d'inventer une stratégie originale pour faire de la Nouvelle-France ce second Royaume des Lys que Talon et d'autres voulaient édifier. Cette colonie de la couronne, où le peuplement européen s'ajoute à celui des Indiens, a dû se contenter de prolonger l'Ancienne France, par ses propres moyens, dans une modeste contrainte.

Les Antilles, nées des échecs brésilien et florindien, ne présentent pas les caractères d'une « province » d'outre-mer, mais ceux d'une colonie commerciale, dont les productions différentes de celles de la métropole — sucre, café, coton, indigo — enrichissent les échanges

Introduction

Migrations en Méditerranée Permanences et mutations à l'heure des révolutions et des crises

Camille SCHMOLL, Hélène THIOULET, Catherine WIHTOL DE WENDEN

Introduction

Dans *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Fernand Braudel [1982, p. 101] écrit qu'aucun autre lieu au monde ne mêle autant les liens complexes entre l'histoire et la géographie et que le monde, centré sur la mer intérieure jusqu'au seizième siècle, cesse alors d'être centré sur elle, de vivre pour elle et à son rythme avec les grandes découvertes du nouveau Monde. La civilisation latine, « la plus résistante de toutes », aux prises avec la mer, « rayonnante, s'avance à travers l'espace méditerranéen et, par-delà, vers les profondeurs de l'Europe, vers l'Atlantique et l'ultra mer ibérique ». Nous sommes à la veille de la découverte du Nouveau Monde. Mais la « mer du milieu des terres » comme on l'appelait dans l'Antiquité n'en a pas moins continué à vivre, à échanger, avec des mobilités autres que celles exclusives des puissants et des soldats, qui font sa texture sociale et culturelle. Elle est aujourd'hui aussi le terrain des plus grands affrontements du monde, d'Est en Ouest et du Nord au Sud, sans compter les multiples controverses de voisinage (Grèce et Macédoine, Chypre, Sahara occidental). Aux grands enjeux mondiaux (Israéliens et Palestiniens), se sont ajoutés des conflits liés aux flux migratoires et de réfugiés vers l'Europe, qui a fixé là sa frontière externe, source de milliers de morts et de sans-papiers, faisant de la Méditerranée un vaste cimetière marin.

La Méditerranée n'est pas un ensemble homogène. Vingt-deux États la bordent, si l'on y inclut le Portugal et la Jordanie, formant autant de lieux

d'échanges et de face-à-face. Le géographe Yves Lacoste distingue trois Méditerranées, dont l'unité se définit selon lui par la civilisation de l'olivier : Maghreb/Europe de l'Ouest, Balkans, Turquie incluse et Proche-Orient ou *Mashrek* (voir la carte en fin de chapitre). Cette distinction est également pertinente pour les flux migratoires qui la traversent. L'ensemble Maghreb/Europe se caractérise par le passé colonial des flux migratoires, le régime des visas pour des flux devenus mixtes (travail, asile, études et regroupement familial), avec un pays exclusivement d'immigration, la Libye, et une présence souvent transnationale des migrants dans les pays européens. L'ensemble balkanique est davantage marqué, depuis la chute du mur de Berlin, par des migrations ethniques (Albanais en Grèce dont les Arvanides, Grecs pontiques et, depuis 1989, migrations de l'ancien espace communiste vers la Grèce, Bulgares d'origine turque repartis à la même date en Turquie) et par la place centrale jouée par la Turquie, pays de départ, d'accueil et de transit au carrefour des turbulences migratoires de la région [Wihtol de Wenden, 2012]. L'ensemble proche-oriental est marqué par des flux de réfugiés parmi les plus importants au monde (cinq millions de Palestiniens depuis plus d'un demi-siècle, près de deux millions d'Irakiens entre 2003 et 2009 et quatre millions de Syriens) et des flux migratoires régionaux massifs, en provenance d'Égypte notamment.

Cette diversité des configurations migratoires permet à la fois de s'interroger sur la spécificité de l'espace méditerranéen, le plus important au monde avec la frontière entre les États-Unis et le Mexique, sur le système régional qu'il forme, sur le régime de mobilité et de fermeture qu'il dessine, ainsi que sur les continuités et ruptures survenues depuis la chute du rideau de fer, dans une phase historique ponctuée par de multiples bouleversements. Plus particulièrement, cet ouvrage propose un éclairage sur les dynamiques migratoires contemporaines, au regard des changements sociaux, économiques et politiques qui ont affecté la région durant les dix dernières années : crises économiques sud-européennes, montée des xénophobies et des tensions identitaires, printemps arabes, révolutions et guerres civiles... Peut-on considérer que ces transformations rendent légitime l'usage de la notion de « crise migratoire », fréquemment associée aux crises politiques et économiques de la région ? Quelle est la pertinence de la focalisation sur les *crises* (changement brutal et souvent violent) comme grille de lecture des systèmes migratoires méditerranéens dans le contexte contemporain ? Les auteurs de cet ouvrage posent ces questions à la lumière des débats récents qui traversent les études migratoires, croisant une attention croissante pour le caractère polymorphe des pratiques de mobilité et une approche multi-niveau des politiques publiques.

La Méditerranée : espace, système, et régime migratoire

L'Europe forme un *espace migratoire* avec la rive sud de la Méditerranée, une notion définie par des géographes comme Gildas Simon dans *L'espace migratoire des Tunisiens en France* [Simon, 1979], mais aussi par Thomas Lacroix qui met l'accent sur le transnationalisme des activités associatives tournées vers le développement local [Lacroix, 2005] et par Serge Weber qui analyse le lien migratoire qui se joue des frontières entre l'Italie et l'Europe de l'Est après 1989 [Weber, 2004]. D'autres auteurs tels qu'Alain Tarrus et Michel Péraldi ont mis en avant des logiques de circulation au sein de cet espace migratoire, logiques caractérisées par la mise en place de réseaux commerciaux et de territoires circulatoires, permettant de mettre en lumière des liens transnationaux initiateurs de mouvements d'une *mondialisation autre* [Tarrus *et al.*, 2013 ; Péraldi, 2001 ; Schmoll *et al.*, 2013]. La majorité des flux migratoires vers l'Europe sont issus de la rive sud de la Méditerranée, compte tenu des liens historiques et de voisinage qu'elle entretient avec cette région et des complémentarités démographiques et économiques qu'offrent les deux espaces. Les portes de l'Europe que sont Gibraltar, Melilla et Ceuta, Malte, Lampedusa, les îles Canaries, Chypre, la frontière gréco-turque, où affluent aujourd'hui des Africains sub-sahariens et des réfugiés du Proche et du Moyen-Orient donnent l'image d'une Europe assiégée qui échoue à contrôler ses frontières tout en cherchant à associer les pays de transit devenus pays d'immigration, en en faisant ses garde-frontières. Shoshana Fine montre ainsi dans cet ouvrage, combien, dans le cas de la Turquie, la notion de « pays de transit » est tout autant une catégorie construite dans le cadre de négociations et d'accords de coopération inter-institutionnels pour le contrôle des frontières qu'une réalité (chapitre 4).

À l'exception des pays d'Europe centrale et orientale, tous les États de l'Union européenne sont des pays d'immigration et ont eu pendant plusieurs décennies un solde migratoire positif (plus d'entrées que de sorties). En trente ans, les pays d'Europe du Sud et des Balkans, de pays d'émigration qu'ils étaient jusqu'aux années 1980, sont devenus des pays d'immigration, bien que la crise récente en Europe du Sud ait atténué ce phénomène, voire renversé les soldes migratoires pour l'Espagne et la Grèce (chapitre 12). Au Sud et à l'Est de l'Europe de nombreux pays deviennent à leur tour des pays d'installation. Les pays du Maghreb, l'Égypte ou encore la Turquie sont tout à la fois des pays d'émigration, de transit et d'immigration, comme le décrivent Mehdi Alioua, Ali Bensaâd, Stéphane de Tapia et Delphine Pagès-El Karoui (chapitres 14, 15, 17 et 23). La présence durable de migrants dans ces sociétés soulève ainsi la question de la diversité et de son acceptation. Ali Bensaâd montre combien, au Maroc, celle-ci est enchevêtrée avec la question de la démocratisation et des droits de l'homme (chapitre 15).

Au milieu de ce territoire assez bien circonscrit qui justifie le terme d'espace migratoire euro-méditerranéen, la Méditerranée est aussi une des lignes de fracture parmi les plus importantes au monde – économique, politique, sociale, culturelle, démographique – malgré les dialogues et les proximités. Du point de vue de la population, c'est le face-à-face entre l'Europe et le Maghreb qui est le plus marqué : tandis que les pays de la rive nord de la Méditerranée ont vu leur population croître d'environ un tiers entre 1950 et 2000, les pays de la rive sud ont connu un accroissement multiplié par trois, en dépit de la transition démographique dans laquelle ils sont engagés [Courbage *et al.*, 2007]. L'âge médian, qui était en Europe de 28 ans dans les années 1950 est passé à quarante ans tandis qu'il est de 25 ans au Maghreb. L'emploi, malgré la crise en Europe, constitue une autre ligne de fracture ainsi que la richesse par habitant : le PIB par habitant dans l'Union européenne est 14 fois plus élevé qu'au Maghreb, les transferts de fonds liés à l'émigration venant atténuer les écarts. Métamorphose durable des flux, le développement du tourisme international a parfois induit une installation durable, et, plus généralement, des migrants du Nord viennent aujourd'hui s'installer au Sud, notamment au Maghreb : Français en Algérie, décrits par Giulia Fabbiano (chapitre 22), Espagnols au Maroc (chapitre 18). Depuis la période de récession économique des années 1970 (1974-1981), les migrations économiques ont changé de dynamique et de géographie (voir « Le point sur les données » qui fait suite à ce chapitre, par Elena Ambrosetti, p. 31). La crise économique de 2008 va-t-elle modifier aussi durablement les systèmes migratoires méditerranéens ?

Ces dépendances, cette présence réciproque, ces complémentarités entre Nord et Sud, ces passions et ces tensions font en effet de cet espace un *système migratoire*. Le terme développé par Douglas Massey [puis par la démographe des Nations unies, Hania Zlotnik] à propos des relations entre les États-Unis et le Mexique, a été étendu à d'autres régions du monde [Massey, 2003]. La notion de système migratoire permet de mettre en lumière une donnée essentielle des dynamiques migratoires contemporaines : la mondialisation des migrations s'accompagne paradoxalement d'une régionalisation accrue des flux. Dans chaque région du monde, il y a aujourd'hui plus de migrants qui viennent de la même région que de migrants venus d'ailleurs. Les « champs migratoires » pratiqués par les migrants sont en réalité de faible amplitude, notamment pour les réfugiés, et les demandeurs d'asile, les déplacés environnementaux, mais aussi les femmes et les mineurs non accompagnés, migrants les plus fragiles et les plus démunis. C'est particulièrement vrai pour l'Europe dans sa relation avec la rive Sud de la Méditerranée, avec plusieurs configurations migratoires : le couple migratoire souvent fruit du passé colonial (une seule nationalité de départ dans un seul pays d'accueil comme les Algériens

en France), la quasi-diaspora, avec une nationalité présente dans de nombreux pays européens formant de puissants réseaux transnationaux économiques, culturels, religieux, familiaux, comme c'est le cas des Turcs et des Marocains en Europe, les deux premières quasi-diasporas par leur nombre, enfin le saupoudrage, reflet des événements qui ont marqué ces vingt-cinq dernières années en matière de mobilités, comme en Italie [Wihtol de Wenden, 2013]. Elena Ambrosetti revient sur ces différents aspects dans les pages qui suivent cette introduction (« Le point sur les données », p. 31). Les quasi-diasporas sont l'objet de beaucoup de sollicitude de la part des pays d'origine, comme c'est le cas de la Turquie et du Maroc qui font de leurs migrations une diplomatie pour exercer une présence, une influence, une pression ou une intrusion par migrants interposés grâce au déploiement de divers instruments (droit de la nationalité, droit de vote à distance, organisation de l'islam en pays d'accueil, apprentissage linguistique, soutien associatif, facilitation des transferts de fonds). À propos du vote à distance, Thibault Jaulin souligne que son mouvement de généralisation dans les pays arabes ne doit pas en masquer la très grande hétérogénéité. Le cas du Liban, en particulier, n'est pas exempt de paradoxes, car la loi sur le vote à distance, pourtant fortement voulue et soutenue, ne parvient pas à être appliquée, pour les mêmes raisons qui ont pu expliquer son adoption, à savoir la dépendance du pays au confessionnalisme politique (chapitre 13). Stéphane de Tapia aborde également la question de la mobilisation des diasporas par l'État, question à la fois centrale et contestée dans la sphère publique turque (chapitre 14).

L'Europe n'attire que la moitié des migrants de la rive Sud de la Méditerranée : ceux-ci se destinent aussi massivement, et ce depuis le boom pétrolier, aux pays arabes comme la Libye (chapitre 19 par Ali Bensaâd), les pays du Golfe [Fargues, 2000, Thiollet, 2011]. Certains pays sont surtout des pays d'immigration, comme le Liban, la Jordanie et Israël, ce dernier expérimentant le passage d'une immigration juive à une immigration de travail non juive, ce qui n'est pas sans générer des tensions et des questionnements identitaires, comme nous le rappellent Lisa Anteby-Yemini et William Berthomière (chapitre 16). D'autres comme les pays du Maghreb et la Turquie sont à la fois des pays d'immigration, d'émigration et de transit pour des migrants sub-sahariens et moyen-orientaux.

Les dispositifs de coopération mis en place depuis le début des années 1990 à travers des accords bilatéraux ou les différents partenariats de développement visent à déployer ou externaliser le contrôle des frontières externes de l'Union européenne. Certains pays cherchent à endiguer cette population venue du Sud en échange de politiques de développement et de délivrance de visas pour les plus qualifiés. L'Espagne, devenue second pays d'immigration en Europe après l'Allemagne au cours des années 2000, l'Italie et la

France ont ainsi conclu de nombreux accords avec le Maroc, la Tunisie, la Libye, mais aussi avec le Sénégal, le Mali, la Mauritanie et quelques autres, préférant régler en face-à-face avec leurs voisins des flux difficiles à gérer à l'échelle européenne. Jean-Pierre Cassarino propose dans cet ouvrage une lecture globale de la carte de ces accords et de leurs enjeux, qui dépassent largement la dimension purement sécuritaire (chapitre 2, voir aussi Cassarino, 2010).

D'autres pays insulaires comme Chypre et Malte, mais aussi des îles appartenant à des États de l'Union, comme Lampedusa ou les îles égéennes doivent en même temps accueillir à bras ouverts les touristes qui sont leur principale ressource et les rescapés des naufrages en Méditerranée : de tels phénomènes ne sont pas exempts de frictions, comme nous le relate Nathalie Bernardie-Tahir au sujet d'un hôtel de Chypre accueillant tout à la fois des demandeurs d'asile et des touristes (chapitre 20, voir aussi Bernardie-Tahir *et al.*, 2015). C'est alors que, dans le bricolage des institutions et des pratiques administratives, des marchandages, des accords et des politiques de guichet, on peut parler de *régime migratoire euro-méditerranéen*, fait de règles mais aussi de dispositions discrétionnaires, comme la récente fermeture de la frontière à Vintimille en juin 2015, une décision déjà mise en œuvre au printemps 2011, au lendemain des révolutions arabes.

Frontières méditerranéennes

La frontière euroméditerranéenne est à la fois une ligne de fracture et un lieu de passage et de trafics. Depuis 1985, les accords de Schengen, dont on rappelle aujourd'hui les trente ans, ont renforcé les frontières extérieures de l'Europe en contrepartie de l'ouverture des frontières intérieures en imposant des visas aux non-Européens. Ferruccio Pastore nous rappelle les grandes lignes et les écueils de cette politique migratoire européenne qui doit être envisagée dans sa globalité pour en comprendre la crise actuelle (chapitre 1).

Trois idées fausses ont présidé à la mise en place de Schengen : celle que la pression migratoire venue du sud de la Méditerranée était terminée, du fait de la crise, celle que les Européens allaient se substituer aux non-Européens sur le marché du travail et celle que la mobilité des Européens sur le marché du travail serait très forte en Europe, ce qui ne s'est produit que vingt ans plus tard, en 2004, avec l'entrée de dix nouveaux États et avec la crise de 2008. Le dispositif s'est enrichi au fil des années d'autres instruments de contrôle : informatisation des données pour les transgresseurs de frontières (le SIS, système d'information Schengen), SIVE (système intégré de vigilance externe au large de la Méditerranée), prise des empreintes digitales des

demandeurs d'asile pour lutter contre les récidivistes sous d'autres patronymes (Eurodac), et surtout mise en commun des polices européennes pour patrouiller aux abords des frontières extérieures de l'Europe (Frontex, mis en œuvre en 2005) [Migreurop, 2012]. Dans le même temps, la politique européenne des flux a été communautarisée avec le traité d'Amsterdam (1999) suivie d'une plus large place faite à la souveraineté des pays européens (traité de Lisbonne de 2007) et le régime de l'asile a été européenisé avec les accords de Dublin I (1990), Dublin II (« *one stop, one shop* », 2003) et Dublin III (laissant une marge d'appréciation dans la détermination de l'État membre par les pouvoirs publics, 2014).

L'esprit de cette politique d'immigration et d'asile est à la fois le contrôle, la dissuasion et la répression, avec une guerre menée contre l'immigration irrégulière, des politiques musclées de reconduction à la frontière assorties d'une large médiatisation, des moyens accrus alloués à l'agence Frontex et une tentative longue et difficile d'harmonisation de l'asile à l'échelle européenne car chacun des pays veut rester maître de sa diplomatie. Pourtant, le Livre vert européen de 2005 mettait l'accent, après des années d'« immigration zéro » comme objectif affiché, sur le vieillissement de la population européenne, les pénuries de main-d'œuvre et la nécessité d'attirer les compétences et les talents dans la compétition mondiale dans laquelle l'Europe est engagée. Loin de dissuader les arrivées de demandeurs d'asile et de sans-papiers aux portes de l'Europe dans des proportions sans précédent (634 000 demandeurs d'asile et 283 000 entrées illégales en 2014 d'après Frontex), les migrations se poursuivent sur des embarcations de fortune (*pateras, cayucos, zodiacs, cargos* voués à la casse) car l'Europe continue à attirer notamment les « grilleurs de frontières » (*harragas*). Les morts s'accumulent depuis les années 1990 : on aurait dénombré jusqu'à 40 000 morts en Méditerranée depuis cette date, dont 3 300 morts sur le détroit de Gibraltar entre 1997 et 2001, 14 000 en Méditerranée entre 1998 et 2008 et 29 000 entre 2000 et 2015, d'après diverses sources journalistiques. L'importance de ce phénomène des morts aux frontières est abordée dans deux chapitres de cet ouvrage, complémentaires : celui de Carolina Kobelinsky, qui propose une analyse ethnographique des acteurs impliqués dans la prise en charge des corps des migrants retrouvés aux frontières espagnoles de l'Union européenne (chapitre 11), et celui d'Olivier Clochard et Nicolas Lambert qui restitue la cartographie – et par là même l'ampleur, la localisation et les temporalités – de ce drame qui ne cesse de se reproduire et de s'accroître (chapitre 7).

L'Europe, continent des droits de l'Homme, dont les États sont tous signataires de la Convention de Genève de 1951 sur l'asile, de la Convention sur les droits de l'Enfant de 1986, de l'inscription du droit au regroupement familial comme droit fondamental, peut-elle tolérer que la Méditerranée se

transforme en un vaste cimetière ? En octobre 2013, quand 366 morts ont été dénombrés au large de l'île sicilienne de Lampedusa, l'Italie avait pris acte de l'absence de solidarité des pays européens du Nord à l'égard des pays européens du Sud, et décidé de mettre en œuvre l'opération Mare Nostrum, sauvant davantage de vies (170 000 personnes) que Frontex, durant un an. À l'automne 2014, l'opération Triton de l'agence Frontex lui a succédé mais le sauvetage en mer a cessé d'être une priorité au profit de la surveillance des traversées irrégulières. Avec la montée des flux de demandeurs d'asile aux portes de l'Europe suite aux crises syrienne, libyenne et de la corne de l'Afrique en 2015, la Commission européenne a proposé des quotas d'accueil aux pays européens, en fonction de leur richesse et de leur population. Il semble qu'une fois encore, le souverainisme l'ait emporté sur la solidarité, plusieurs pays refusant de se voir imposer des quotas, pris entre la montée de l'extrême droite et les sondages d'un côté, le respect des accords fondamentaux, l'éthique européenne et les injonctions d'organisations de la société civile, voire du Pape, à l'accueil, de l'autre. C'est dans cette hypocrisie que la frontière a été fermée entre l'Italie et la France en juin 2015 comme au printemps 2011, non sans théâtralisation des politiques de fermeture.

Au final, la continuité des politiques migratoires dans l'espace euro-méditerranéen semble l'emporter sur le changement. Les travaux présentés dans cet ouvrage montrent la poursuite des principes énoncés lors du pacte européen d'immigration et d'asile de 2008 qui mettent en avant la lutte contre l'immigration irrégulière, une « entrouverture » limitée des frontières aux besoins de main-d'œuvre très qualifiée, le renforcement du contrôle des migrations extra-européennes, de timides tentatives d'harmonisation du droit d'asile qui achoppent à chaque afflux des demandeurs d'asile, la poursuite des formes de coopération monnayant contrôle de l'émigration contre aide au développement comme lors des accords de Barcelone de 1995 à 2005. Quelque 1 100 morts au large de Lampedusa en avril 2015 ont ravivé la réflexion sur la politique migratoire et la politique d'asile de l'Union européenne. Mais, en 2015, l'UE a encore placé au centre du débat la coopération avec les pays de transit (jusqu'au Soudan : le processus de Khartoum évoqué par Ferruccio Pastore dans le chapitre 1) et de départ et les sanctions contre l'émigration irrégulière dans les pays du Maghreb et au-delà. La lutte militarisée annoncée contre les passeurs dans les pays de départ est devenue une priorité. Or, cette lutte pose un problème de mandat autant que de souveraineté. Par ailleurs, comme le souligne Anna Triandafyllidou, dans un chapitre consacré aux réseaux du trafic de migrants, la lutte contre les passeurs s'avère souvent être un échec. Tout d'abord, parce que les routes migratoires fonctionnent en vases communicants : quand l'une se ferme, la pression migratoire se reporte sur une autre [voir aussi Bernardie-Tahir *et al.*,

2014]. Ainsi, il est partiellement illusoire de vouloir fermer les canaux d'entrée : si itinéraires, embarcations, moyens et tarifs du trafic de migrants peuvent évoluer, « les motivations, la nature et le mode de fonctionnement des réseaux restent inchangés ». Enfin, le coût humain de telles politiques doit être questionné (chapitre 6, voir aussi le chapitre 19 sur la Libye).

L'omniprésence du fait frontalier, avec le développement des entraves à la migration, à l'intérieur du territoire européen, mais aussi aux marges externes de l'Europe, est une conséquence directe des continuités politiques qui viennent d'être décrites. Cet ouvrage documente ainsi amplement ce qu'on peut appeler la montée en prégnance des « faits de frontières » dans l'espace euro-méditerranéen. Certes, la frontière méridionale de l'Europe marquée par la Méditerranée n'a cessé de se renforcer. Mais la frontière n'est plus simplement « une ligne dans la mer », elle prend une forme de plus en plus réticulaire et multilocalisée [Clochard, 2010]. Les politiques migratoires induisent de multiples lieux de filtrage, de captage et refoulement, d'immobilisation et d'enfermement des migrants. Il nous faut alors faire preuve d'imagination géographique : la toile frontalière euroméditerranéenne se matérialise en de nombreux points : enclaves, villes-frontières, centres de rétention et prisons qui essaient au Nord et au Sud, camps de réfugiés... [Migreurop, 2012 ; Wihtol de Wenden, 2013]. Des murs se sont construits comme à Ceuta à l'initiative de l'Union européenne en 1999, des frontières ont été renforcées comme entre la Grèce et la Turquie, le long de la rivière Evros, d'autres murs ont été annoncés en 2015 comme en Hongrie, tandis que des camps se sont multipliés aux abords de l'Europe, en Libye, au Maroc, à Malte ainsi que des lieux d'enfermement comme les zones d'attente et les centres de rétention.

Cette dynamique de fermeture n'est pas uniquement la prérogative de l'Europe : Kamel Dorai et Cyril Roussel montrent que les États du Moyen-Orient ne cessent d'opérer de nouvelles fermetures et de nouvelles formes de filtrage des flux, en opposition avec la tradition de circulation et d'échanges caractéristique de la région (chapitre 5). Farida Souiah décrit comment, sous la pression européenne, l'Algérie a institué une politique de criminalisation de la *harga*. Mais cette criminalisation de fait répond également à des enjeux nationaux, dans la mesure où la *harga* touche de jeunes hommes « forces vives de la nation » (chapitre 9). Au final, les textes qui composent cet ouvrage nous amènent à faire le constat de l'existence de citoyennetés segmentées, « subalternes », limitées, partout en Méditerranée.

Partout s'impose le constat d'une mise aux marges des populations migrantes, entre domestication et discrimination. L'importance des flux irréguliers, l'absence de politiques d'intégration ou la faiblesse de ces politiques, laissant une large place aux mécanismes communautaires et familiaux d'organisation, la forte sélectivité des politiques de visa et des

opérations de régularisations... tous ces éléments contribuent à fragiliser de manière croissante la situation des migrants. Lisa Anteby et William Berthomière décrivent les mesures discriminatoires réservées aux travailleurs et demandeurs d'asile non juifs en Israël, même si on peut observer, en parallèle, des formes d'intégration « par le bas » dans la société (chapitre 16). Ali Bensaâd souligne l'ambiguïté libyenne qui consiste à « solliciter et tolérer une immigration vitale pour son économie et son système rentier mais à la maintenir dans l'informalité pour lui imposer une précarité et pour en garantir surtout la réversibilité » (chapitre 19). Manlio Cinalli documente, pour l'Europe, la diminution constante de la protection sociale des migrants, accélérée (mais pas initiée) par la crise (chapitre 3). Les accords bilatéraux, nous dit Jean-Pierre Cassarino, n'ont pas qu'une fonction sécuritaire : ils servent bel et bien à discipliner la main-d'œuvre étrangère, en limitant ses droits (chapitre 2). Face à cette montée de l'exclusion, des initiatives locales voient le jour comme nous le rappellent Thomas Lacroix et Naïk Miret (chapitre 18). Les municipalités, en particulier, tendent à suppléer à la mission d'accueil des États : c'est le cas des conseils de migrants institués dans plusieurs pays sud-européens (chapitre 3). La fragilisation de la situation légale des migrants n'empêche pas des formes non plus d'interaction et de cohabitation au quotidien, le modèle du travail domestique à domicile, évoqué par Maurizio Ambrosini étant l'illustration type du fait que le modèle de welfare sud-européen n'oppose pas ce qui est de l'ordre de l'acceptation sociale des migrants – par le biais de leur insertion dans les familles sud-européennes, et la fragilité de leur statut légal. C'est tout le paradoxe (chapitre 10).

Évolution et permanence des configurations migratoires en Méditerranée

L'Union européenne et ses politiques ont contribué à structurer le champ migratoire euro-méditerranéen sur le temps long en bloquant la mobilité des uns et en facilitant la mobilité des autres. Les politiques de contrôle se heurtent néanmoins largement à des dynamiques sociales, économiques et politiques qui les contredisent ou les invalident. Au sein de l'Europe, on constate une contradiction forte entre les discours politiques, les tendances des opinions publiques, la culture politique de toute une région d'une part avec d'autre part, les besoins économiques et démographiques de la région et les réalités migratoires observées dans la durée. Terre d'immigration et d'émigration, finistère fait de mobilités, l'Europe peine à résoudre ces tensions.

Dans la période récente, le changement le plus important provient des transformations à la fois conjoncturelles et structurelles des configurations

migratoires : on observe qu'en 2014, le rôle de filtres joué par des pays tampons comme la Libye, longtemps garde-frontière des migrations subsahariennes vers l'Europe (et dans une moindre mesure en Tunisie) est mis en péril par la guerre civile qui embrase le pays. De nouveaux flux de migrants et de demandeurs d'asile africains provenant de la Syrie, de la Corne de l'Afrique et du Soudan, mais aussi d'Afrique de l'Ouest au Maghreb arrivent en plus grand nombre aux frontières de l'Europe à travers la Méditerranée. Le caractère inédit de ces flux tient à leur importance numérique : ils étaient plus de 200 000 à franchir les frontières maritimes de l'UE en 2014, et l'on comptabilise, en août 2015, plus de 270 000 réfugiés et migrants arrivés en Europe par la voie maritime, principalement en Italie et en Grèce. Ces flux doivent générer des réponses et des prises en charge locales qui sont rendues compliquées par les transitions politiques et les difficultés économiques locales (comme en Grèce ou dans le Mezzogiorno italien). En même temps, ces flux génèrent des opportunités économiques importantes. Le secteur lucratif de l'accueil des migrants produit ainsi des rapprochements inédits entre domaines humanitaire et sécuritaire, comme le montre Marie Bassi dans le cas de la Sicile (chapitre 8). Car l'Europe du Sud connaît actuellement une phase de remous sans précédents dans l'histoire de l'intégration européenne, aux prises avec une crise polymorphe : crise politique de l'intégration européenne, crise migratoire liée à l'afflux des migrants à ses frontières, mais aussi déprise économique depuis 2008, qui fournit le terreau à partir duquel les actes xénophobes et les partis anti-migrants prospèrent, comme le rappellent Manlio Cinalli et Serge Weber (chapitres 3 et 12).

Cette crise sud-européenne a notablement affecté les marchés du travail locaux et le sort des jeunes actifs en particulier. Elle a provoqué une forte augmentation de l'émigration des jeunes, même si celle-ci, de par son caractère récent, est encore assez difficile à documenter. On sait de ces nouveaux migrants qu'ils sont très qualifiés, et qu'ils partent pour réagir à une situation de chômage ou de sous-emploi [Gropas *et al.*, 2013]. Certains d'entre eux sont d'ailleurs des descendants de migrants, comme le rappellent Thomas Lacroix et Naïk Miret (chapitre 18). Comme le rappelle Antonina Levatino, les dispositifs d'échange universitaire ont eu un impact sur leur mobilité (chapitre 21). Les conséquences des départs de jeunes actifs sont néanmoins encore difficiles à évaluer. Mais, comme le souligne Antonina Levatino, la question de la reprise de l'émigration soulève plus généralement la question de la place réservée aux jeunes générations dans ces pays d'Europe du Sud, et notamment à la jeunesse qualifiée, question qui d'ailleurs était présente dans ces sociétés bien avant la crise [Dubucs *et al.*, 2016].

Cependant, au regard des difficultés économiques sérieuses de ces pays, le renversement des flux aurait pu être encore plus spectaculaire. C'est que,

comme le montrent Thomas Lacroix et Naïk Miret la relation entre chômage ou crise et émigration n'est pas si simple : les filières migratoires jouent également un rôle d'amortisseurs, et peuvent faire preuve d'une extraordinaire capacité d'adaptation au changement (chapitre 18). Certains secteurs d'emploi résistent par ailleurs. Ainsi, la montée de la dépendance des pays européens à l'égard des métiers de service et de soin, le « care », tout comme les médecins en milieu rural ne sont pas endigués par la crise.

Maurizio Ambrosini souligne ainsi l'importance du secteur du soin aux personnes dans l'économie familiale sud-européenne (chapitre 10). Il concerne en particulier des femmes, employées dans le cadre de ce que les *études genre* nomment le « travail reproductif », dans le cadre d'un marché du travail sexuellement segmenté [Anthias *et al.*, 2000 ; King, Zontini, 2000 ; Miranda, 2008 ; Pugliese, 2002]. Souvent présentées comme une prérogative du modèle sud-européen, ces filières d'emploi féminisées se retrouvent en réalité dans de nombreux pays, dans lesquels le travail reproductif est en première instance de la responsabilité des familles qui délègue volontiers aux femmes migrantes, notamment au Proche-Orient [Deboulet, 2008 ; Jureidini, 2003].

Plus généralement, un certain nombre de dynamiques communes peuvent être observées dans l'ensemble de la Méditerranée, témoignant de configurations migratoires similaires. Partout, les flux sont de plus en plus divers, mixtes, multidirectionnels. Malgré la prise d'importance des populations en exil, on peut remarquer que les motivations des populations migrantes sont souvent mixtes, alliant la recherche d'une protection politique et celle du bien-être économique. On observe en parallèle le renforcement et/ou la réactivation des diasporas et de leur poids dans les événements politiques parfois, mais aussi l'existence toujours aussi forte de réseaux transnationaux, qui appuient et favorisent les circulations de toutes sortes. Les projets migratoires enfin sont redéfinis au fil des trajectoires biographiques, et varient de l'installation au transit, du temporaire au définitif... qu'il s'agisse des Norvégiens en Espagne, des Français en Algérie ou des Subsahariens en Afrique du Nord (chapitres 18, 22 et 23). Mehdi Alioua, à travers la notion « d'étape » restitue ainsi la dimension spatio-temporelle des expériences des Subsahariens au Maroc dans toute leur complexité, loin d'une vision simpliste et linéaire du transit. Cette expérience, nous dit Alioua, est fondatrice de leur identité de transmigrants (chapitre 23).

Du point de vue de la composition des flux, la part des jeunes, des familles, des qualifiés et des femmes semble de plus en plus importante. Les migrations de « seniors » du Nord vers le Sud de l'Europe et entre les deux rives de la Méditerranée – favorisées par l'héliotropisme – cessent d'être un phénomène marginal, de même que les migrations, temporaires ou durables, de

« retour » d'anciens émigrés ou de leurs descendants. Ainsi en Turquie, nous dit Stéphane De Tapia, l'actualité est au « retour » des « troisième-s génération-s », « petits-enfants de migrants venus tenter leur chance dans le pays de leurs parents ou grands-parents dont le taux de croissance est incomparablement plus attractif que ceux des pays de l'UE » (chapitre 14). Le rapprochement des études sur le tourisme et les migrations, ainsi que l'apport des *mobility studies* permettent la prise en compte de ces différents types de mobilités dans leur diversité, en mettant l'accent sur le croisement, dans l'espace euro-méditerranéen, de plusieurs types de flux : migrations certes (*lifestyle* migrants, expatriés, réfugiés, étudiants) mais aussi mobilités temporaires (pendulaires, touristes, circulants commerciaux, etc.). De ce point de vue, les contributions présentes dans cet ouvrage constituent un apport important à cette nécessité de repenser la Méditerranée comme croisement de flux et de réseaux, générant des conflits et des frictions mais également des complémentarités économiques et des formes de cosmopolitisme inédites.

Crise migratoire et Révolutions arabes : au-delà de l'Eurocentrisme

L'articulation entre les migrations ou l'exil et les changements sociaux et politiques qu'a connus le Moyen-Orient depuis 2011 constitue un double enjeu, épistémologique et politique. Le premier est largement obliéré dans la sphère publique et médiatique par le second. La notion de « crise migratoire » moyen-orientale s'est imposée progressivement, d'abord comme une crise ou un « boom » de l'émigration vers l'Europe – une émigration, pas nécessairement moyen-orientale d'ailleurs, puis comme une crise de l'exil, centrée sur le déplacement des populations syriennes en Syrie d'abord, dans les pays voisins essentiellement et depuis 2014, vers l'Union européenne. Cette représentation d'une crise migratoire qui relie soulèvement populaire, instabilité politique et changement de régime avec augmentation des flux migratoires ou modification de leur géographie est largement euro-centrée. Elle est liée aux enjeux de contrôle de l'immigration aux frontières Sud et Est de l'Union européenne qui ont été évoqués plus haut.

L'articulation ou des interactions entre migrations et révolution ou migration et exil relève de représentations politiques marquées par la domination du paradigme européen dans la construction d'une « crise migratoire ». Celle-ci n'offre qu'une vision partielle et de fait, limitée, des dynamiques migratoires à l'œuvre dans la région. Il s'agit en effet, contrairement aux perceptions souvent euro-centrées des systèmes migratoires méditerranéens, de se rappeler que le Moyen-Orient arabe est historiquement une région d'émigra-

tion, d'immigration et de transit. Les flux migratoires se déploient entre les pays du Moyen-Orient autant que vers l'extérieur¹.

Une vision limitée géographiquement d'abord à l'ouest du bassin méditerranéen (avec l'émigration tunisienne initiée mais rapidement tarie en 2011), puis relocalisée au centre et à l'Est avec la crise syrienne et la reprise des flux migratoires irréguliers en provenance de Libye à partir de fin 2013-2014. Les dynamiques moyen-orientales, on le sait, sont loin d'être résumées par le voisinage européen : elles sont largement intra-régionales – qu'on pense aux migrations économiques ou aux flux de réfugiés palestiniens, irakiens, syriens – et globales, notamment connectées à l'Asie à travers les migrations vers les pays du Golfe.

Une vision limitée épistémologiquement puisqu'elle se prive d'une approche structurale complexe du lien entre migration et révolution au profit de causalités étroites, qui réduit le « politique » à la capacité de contrôle du territoire et de la mobilité des personnes (la souveraineté territoriale) et fait de la migration un élément de perturbation de cette souveraineté. En d'autres termes, les *révolutions* sont conceptualisées *a minima* comme des moments où la souveraineté s'exerce mal ou moins bien, du fait des changements de régimes, de l'instabilité politique ou de la guerre civile qu'elles entraînent (cas libyen et syrien).

Rien d'étonnant pourtant à ce que les acteurs politiques endossent une perception classiquement wéberienne du lien entre migration et révolution. Et partant, à ce que la migration soit perçue de prime abord comme une perturbation de l'ordre politique, au même titre que les soulèvements populaires. La perception classique ou souverainiste du phénomène migratoire permet d'expliquer le lien établi a priori entre migrations et révolution et la focalisation sur la fonction perturbatrice de la migration comme des soulèvements populaires par rapport à un « ordre » supposé stable, souverain, sédentaire. On comprend néanmoins que cette lecture est empreinte non seulement de normativité, de hiérarchies éthiques (ordre vs désordre) et nourrie des intérêts d'acteurs étatiques dominants du champ politique national, régional et international. Ainsi les intérêts de l'Union européenne

1. Le Moyen-Orient est largement perçu comme une région de départ alors qu'il compte les plus grands pays d'immigration du point de vue de la proportion de la population immigrée : les pays exportateurs de pétrole (essentiellement les pays du Conseil de coopération du Golfe, CCG, et la Libye) accueillent depuis un demi-siècle des flux massifs de travailleurs immigrés qui ont contribué à construire leurs économies. Les immigrants des pays du Moyen-Orient circulent en grande partie entre les pays de la région mais viennent aussi d'autres pays du Sud et notamment d'Afrique et d'Asie du Sud-Est.

structurent profondément la vision et les modes de gestion de la « crise migratoire » méditerranéenne depuis le début des printemps arabes.

Si l'on veut qualifier la « crise migratoire » qui affecte les pays du Moyen-Orient dans le contexte des printemps arabes, force est de constater qu'elle revêt au moins quatre caractéristiques, qui sont développées dans différents chapitres de l'ouvrage (chapitre 17 portant sur l'Égypte, par Delphine Pagès-El Karoui ; et chapitre 5, par Kamel Dorai et Cyril Roussel) :

- c'est une crise « mixte » dans laquelle migrations et flux de réfugiés s'entremêlent dans un contexte d'instabilité politique et de crise économique ;
- la crise migratoire qui affecte les pays de la région à la suite des printemps arabes est difficilement quantifiable mais elle est massive : des millions de réfugiés ou de migrants ont été déplacés soit à l'intérieur de leur pays soit hors de leur pays de résidence, de manière ponctuelle ou durable ;
- contrairement aux représentations européennes, elle est très largement circonscrite à l'intérieur du monde arabe, dans les pays immédiatement voisins des pays en crise ;
- elle prend place dans un contexte de faible régulation multilatérale des mouvements migratoires et des flux de réfugiés (par exemple, quasiment aucun pays du Moyen-Orient n'est signataire de la convention de Genève de 1951 et très peu offrent des statuts de réfugiés ou d'immigrants pérennes, comme le montre la carte en fin de chapitre, p. 30).

Une partie des études publiées sur les « printemps arabes » a cherché à déterminer des liens de causalité entre structures économiques, sociales, politiques, culturelles des pays concernés, de la région dans un contexte globalisé avec les mouvements sociaux révolutionnaires que l'on a observés à partir de 2011, d'identifier les causes des soulèvements populaires qui ont balayé le Moyen-Orient. On constate que de leur côté, les spécialistes de la migration dans le monde arabe se sont principalement intéressés aux conséquences des changements politiques et sociaux survenus à partir de 2011 sur les flux migratoires, l'exil, les politiques migratoires et – moins fréquemment – les communautés de migrants [Fandrich *et al.*, 2012 ; Boubakri, 2013, Thiollet, 2013 ; 2014] notamment sur l'impact ou l'absence d'impact des changements de régimes sur les structures de la mobilité [Zohry, 2013] et les volumes de flux [De Haas *et al.*, 2012].

Les auteurs de ce livre se sont attaché à observer différentes facettes du phénomène migratoire en Méditerranée, et ce « en contexte révolutionnaire », mais sans faire l'hypothèse d'une rupture radicale du fait de la perturbation des ordres politiques. Les évolutions du phénomène migratoire en Méditerranée et au-delà ne sont donc pas exclusivement observées

comme des conséquences des changements politiques et sociaux, et des explosions de violences ou des conflits induits par ces derniers. Dans le contexte spécifique du Moyen-Orient, on voit principalement trois liens analytiques à questionner pour explorer le lien entre migrations et révolutions : 1. le lien entre l'existence de diaspora intra- et extra-régionale et la dimension transnationale de la mobilisation sociale des printemps (diaspora et révolutions) 2. le lien entre émigration et contestation politique en réévaluant la pertinence du cadre d'analyse développé par Albert Hirschman [1978, p. 90-107] du « exit, voice or loyalty » (défection, prise de parole, loyauté) qui schématise l'alternative entre l'engagement ou le combat politique et l'émigration ou la fuite 3. Le lien entre immigration et mobilisation sociale (immigration et révolution). Le texte de Nicholas Van Hear en postface revient sur ces analyses.

Les pays du sud de la Méditerranée² sont historiquement des pays d'émigration : ils comptaient en 2012 8 millions d'émigrants, dont 62 % vivaient dans les pays de l'UE et 27 % dans d'autres pays du monde arabe (20 % dans les seuls pays de la péninsule arabique).

Le rôle de l'émigration dans le déclenchement des printemps arabes reste à définir et quantifier. Certaines analyses mettent en avant la migration comme une alternative à la révolution : le départ vers l'Europe ou les pays du Golfe de jeunes frustrés par l'absence de droits politiques et d'opportunités économiques est une réponse aux tensions sociales internes aux pays de la région. Pourtant, l'émigration ne semble pas être une solution durable au mal-développement des pays du monde arabe et n'a pas résorbé le chômage endémique dans la région. L'émigration s'est en outre accélérée durant la période qui a précédé les printemps arabes : de 2001 à 2010, le nombre d'émigrants maghrébins a augmenté de 42 %, et 91 % de ces émigrants se dirigeaient vers l'Europe. Plutôt qu'une alternative, la migration peut donc être considérée comme complémentaire des mouvements de protestation. C'est également l'interprétation qui est proposée par Delphine Pagès El Karoui dans son chapitre sur l'Égypte (chapitre 17).

Les causes de l'émigration au Maroc, en Tunisie, en Algérie, en Égypte et en Syrie peuvent être rapprochées de celles qui ont servi de déclencheur aux mouvements populaires de 2011 : le chômage ou le mal-emploi chez les jeunes, notamment les plus éduqués, l'autoritarisme des États et le manque de libertés politiques mais surtout civiles. L'émigration n'a pourtant permis ni de résorber le chômage ni de proposer des sources alternatives de développement *via* les remises migratoires envoyées dans leurs foyers ou communautés d'origine par les migrants. En revanche, l'impact des liens

2. Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Jordanie, Palestine, Liban et Syrie.

sociaux transnationaux tissés par les émigrants avec leurs sociétés d'origine et l'importance des transferts non pas financiers mais culturels et politiques, de l'expérience de vie dans les espaces démocratiques européen ou nord-américain n'a pas été sans influencer les mobilisations politiques d'une part et les processus de transition politique qui les ont suivis d'autre part. On peut remarquer l'importance relative des figures de l'émigration égyptienne (blogueurs, journalistes, hommes politiques, religieux ayant vécu dans le Golfe) ou des réfugiés politiques comme, en Tunisie, le président Moncef Marzouki [Severo *et al.*, 2012], ainsi que le rôle des diasporas « connectées » et actives dans les mouvements de 2011-2012 et l'importance des nouvelles technologies et notamment des réseaux de micro-blogging (dont Twitter) dans la mobilisation des Égyptiens en Égypte et à l'étranger, dans la formation et la diffusion des messages de contestation et l'accompagnement du débat sur la transition politique.

À l'Est de la Méditerranée comme en Tunisie ponctuellement en 2011-2012 et en Libye depuis 2014, les déplacements de population s'imposent comme une des conséquences dramatiques des printemps arabes, et le poids économique et social de ces crises humanitaires pèse sur les nouveaux régimes et les processus de transition. La communauté internationale et les organisations multilatérales comme le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) en particulier ou l'Organisation internationale des migrations (OIM) se sont mobilisées pour soutenir les populations fuyant la Libye ou les réfugiés syriens³, mais ce sont principalement les pays de la région, voisins immédiats et premiers pays d'asile des réfugiés qui supportent le poids des crises humanitaires engendrées par les printemps arabes.

Le Proche-Orient est historiquement une région d'exil et d'asile tout à la fois : les conflits qui ont affecté le Moyen-Orient depuis les indépendances ont entraîné d'importants mouvements de populations⁴. Des déplacements massifs de population accompagnent aujourd'hui les printemps arabes essentiellement en Syrie, en Libye (mais aussi au Yémen). En Libye, la

3. Selon l'OIM, début septembre 2011, 685 744 migrants ont quitté la Libye pour la Tunisie et l'Égypte, le Nigéria et le Niger ; 208 000 d'entre eux ont été aidés par l'OIM pour rentrer dans leur pays.

4. Les conflits israélo-palestiniens (1948, 1967, 1973), Septembre noir en Jordanie en 1970, et la guerre civile au Liban) « créent » une importante population de réfugiés palestiniens (4 millions en 2013). Les conflits au Liban (900 000 Libanais quittent le pays entre 1975 et 1989), en Irak dans les années 1980 et depuis l'intervention de 2003, et aujourd'hui en Syrie ont aussi « envoyé » des millions de milliers de réfugiés en Turquie, en Jordanie, au Liban. Entre 2003 et 2008, ce sont deux millions d'Irakiens qui se sont réfugiés en Syrie, en Jordanie et, dans une moindre mesure, au Liban.

guerre civile a entraîné outre les combats à l'est du pays dès 2011, l'intervention de forces armées étrangères aux côtés des insurgés. En Syrie, les foyers de conflits se multiplient sur le territoire et transnationalisent une révolution initialement pacifique pour en faire une guerre civile régionale arc boutée entre les dynamiques politiques syriennes, les ambitions régionales de l'État islamique, d'Al Qaeda, les enjeux du nationalisme kurde en Irak et en Turquie et ceux de l'Iran. L'importance quantitative de la crise migratoire suscitée par les printemps arabes est sans précédent. Environ 7,6 millions de Syriens seraient déplacés à l'intérieur du pays en raison de la guerre civile [source : IDMC, été 2015] et 4 millions de Syriens auraient franchi les frontières de la Turquie, du Liban et de la Jordanie [source : HCR]. Les continuités sont fortes également : Turquie, Liban et Jordanie continuent de jouer le rôle de principaux pays d'asile pour les réfugiés moyen-orientaux, accueillant les Syriens après les Palestiniens ou les Irakiens (chapitre 5). De manière générale, les printemps arabes en eux-mêmes se greffent sur des situations d'asile et d'exil pré-existantes et ont un impact sur les situations migratoires des pays en « révolution » : en Syrie, en Libye, en Égypte, les crises politiques et les violences engendrent des déplacements internes alors que ces deux pays accueillent déjà de fortes populations de réfugiés somaliens, érythréens, soudanais et éthiopiens, palestiniens, irakiens et des migrants sub-sahariens.

Conclusion

La Méditerranée est une zone de contrastes, traversée par de multiples frontières. Chacune des régions identifiées dans cette introduction – les trois Méditerranées – et au-delà chaque pays bordant la mer du milieu des terres, présente des singularités en termes de migration. Les éléments de rupture entre les rives sont forts. Mais parallèlement à l'existence de plusieurs sous-régions en Méditerranée, on voit se profiler des tendances communes dans les politiques et dans les configurations migratoires, qu'on retrouvera au fil des chapitres.

En identifiant tout à la fois des éléments de continuité et de rupture dans le temps et dans l'espace, cet ouvrage interroge l'évolution des systèmes migratoires sur la longue, moyenne et courte durée, les transformations des formes de la mobilité, les changements institutionnels, culturels, politiques, économiques et sociaux qui les accompagnent et les déterminent. Les auteurs reviennent sur les effets de frontières, de géographies et d'histoires migratoires, les appartenances et les identités locales, nationales, régionales et transnationales, tout en proposant de dépasser la vision euro-centrique qui domine actuellement l'analyse des migrations en Méditerranée. Si l'actualité

Introduction

27

nous mène à river notre œil sur les crises et leurs multiples soubresauts, nous verrons que les éléments de continuité caractérisant le système migratoire méditerranéen sont nombreux et forts.

Convergences/divergences, ruptures/continuité : C'est en tenant compte des tensions et des contradictions de la migration, phénomène social total et complexe, que se développe cet ouvrage : appuyé sur une connaissance empirique profonde de terrains très contrastés, les auteurs s'attachent à restituer les évolutions formidables du champ des études migratoires dans les trente dernières années pour mieux préparer la compréhension de l'avenir des migrations méditerranéennes.

Remerciements

Cet ouvrage est issu d'un colloque organisé à Rome les 26 et 27 mai 2014, intitulé « Le modèle migratoire méditerranéen dans la tourmente » et soutenu par le CERI/Sciences Po, l'ANR MobGlob, l'École française de Rome et l'Institut français. Nous tenons à témoigner notre reconnaissance à Blandine Genthon des Éditions du CNRS, à François Dumasy, Directeur des Études modernes et contemporaines à l'École française de Rome et à Benoît Tadié, Attaché de Coopération universitaire à l'Institut français pour leur soutien et l'enthousiasme dont ils ont témoigné dans la mise en œuvre de ce projet. Nos remerciements vont également à Dorian Ryser, Éleonora Cerea et Angela Papparusso pour leur disponibilité durant la finalisation de cet ouvrage.

Enfin cet ouvrage est dédié aux enfants de l'année 2015, Esther et Léo.

Bibliographie

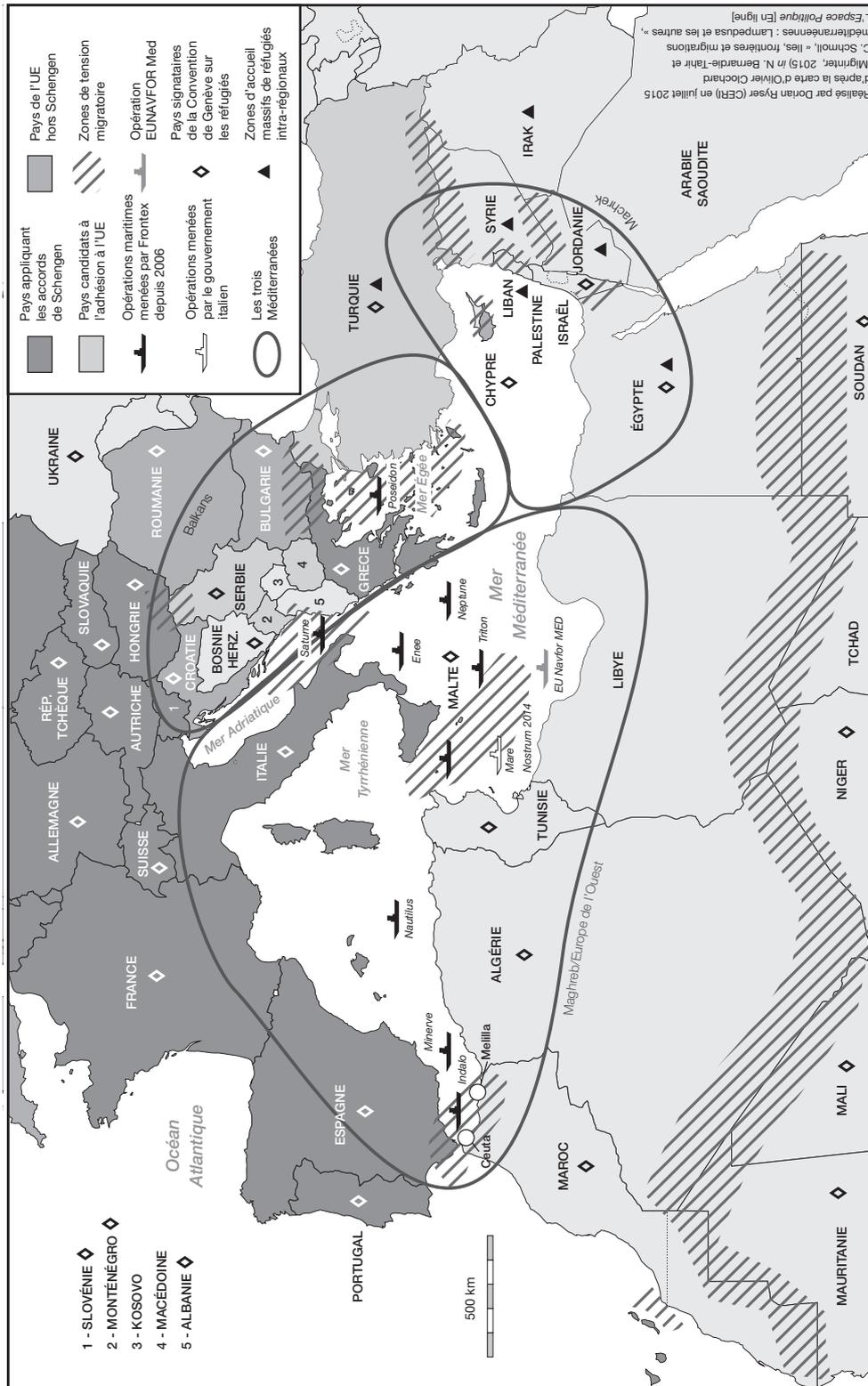
- Anthias, Floya & Lazaridis, Gabriella (eds.) (2000) *Gender and migration in Southern Europe : women on the move*, Oxford : Berg.
- Boubakri, Hassan (2013) *Migrations internationales et révolution en Tunisie*, MPC RR 2013/01, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole, Institut Universitaire Européen : <http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/MPC-RR-2013-01.pdf>
- Braudel, Fernand (1982) *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* (5^e édition), Paris : Armand Colin.
- Bernardie-Tahir, Nathalie, & Schmoll, Camille (2014) « Irregular Migration in Southern European Islands », *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, 12(2), 87-102.
- Bernardie-Tahir, Nathalie, & Schmoll, Camille (2015) « Iles, frontières et migrations méditerranéennes : Lampedusa et les autres », *L'espace Politique* : <http://espacepolitique.revues.org/3333>.
- Cassarino, Jean-Pierre (2010) *Unbalanced reciprocities. Cooperation and Readmission in the Euro-Mediterranean Area*, Washington : Middle East Institute.

- Clochard, Olivier (2010) «Le contrôle des flux migratoires aux frontières de l'Union européenne s'oriente vers une disposition de plus en plus réticulaire», *Carnets de géographes*, 1 : http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_recherches/rech_01_03_Clochard.php.
- Courbage, Joseph, & Todd, Emmanuel (2007) *Le rendez-vous des civilisations*, Paris : Seuil.
- De Haas, Hein, & Sigona, Nando (2012) «Migration and revolution», *Forced Migration Review*, 394-395.
- Deboulet, Agnès (2008) «Éthiopiennes, Philippines et Soudanais. Voisinages migrants et confrontation aux sociétés d'accueil au Liban» *Studi Emigrazione*, 172, 837-852.
- Dubucs, Hadrien, Pfirsch, Thomas, & Schmoll, Camille (à paraître) (2016) «Pour une approche générationnelle de l'émigration? Réflexions à partir du cas des migrants italiens très qualifiés à Paris», dans Pierre Sintès *et al.* (eds.), *Migrations et temporalités en Méditerranée*, Karthala-MMSH éditions.
- Fargues, Philippe (2000) *Génération arabes. L'Alchimie du nombre*, Paris : Fayard.
- Fandrich, Christine, & Fargues, Philippe (2012) *Migration after the Arab Spring*, MPC Research Report : http://www.emnbelgium.be/sites/default/files/publications/fargues_fandrich_arab_springmigration_mpc_2012_09.pdf.
- Gropas, Ruby, & Triandafyllidou, Anna, (2013) *Emigrating in times of crisis*, Survey Report, Global governance programme : <http://globalgovernanceprogramme.eu.eu/wp-content/uploads/2014/03/SURVEY-REPORT-Emigrating-in-times-of-crisis.pdf>.
- Hirschman, Albert O. (1978) «Exit, Voice, and the State», *World Politics*, 31(01), 90-107.
- Jureidini, Ray (2003) «L'échec de la protection de l'État : les domestiques étrangers au Liban», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 19,3, 95-128.
- King, Russell, & Zontini, Elisabetta (2000) «The role of gender in the Southern European Immigration Model», *Revista de sociologia*, 60, 35-52.
- Lacroix, Thomas (2005) *Les réseaux marocains du développement*, Paris : Presses de Sciences-Po.
- Massey, Douglas (2003) «A synthetic theory of International Migration» dans Douglas Massey, *World in the Mirror of International Migration*, Moscow : Max Press.
- Migreurop (2012) *Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires*, Paris : Armand Colin.
- Miranda, Adelina (2008) *Migrare al femminile*, McGraw-Hill Education.
- Péraldi, Michel (ed.) (2001) *Cabas et containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Paris : Maisonneuve et Larose.
- Pugliese, Enrico (2002) *L'Italia tra migrazioni internazionali e migrazioni interne*, Bologna : Il Mulino.
- Schmoll, Camille & Semi, Giovanni (2013) «Shadow circuits. Urban spaces and mobilities across the Mediterranean», *Identities*, 20(4), 377-392.
- Severo, Marta & Zuolo, Eleonora (2012) *Egyptian E-diaspora : Migrant Websites without a Network?*, Programme de recherche TIC-Migrations : <http://www.e-diasporas.fr/working-papers/Severo&Zuolo-Egyptian-EN.pdf>.

Introduction

29

- Simon, Gildas (1979) *L'espace migratoire des Tunisiens en France*, Thèse de géographie, Université de Poitiers.
- Tarrius, Alain, Missaoui, Lamia, & Qacha, Fatima (2013) *Transmigrants et nouveaux étrangers*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Thiollet, Hélène (2011) « Migration as Diplomacy ; Labour, Migrants, Refugees and Arab Regional Politics in the Oil Rich Countries », *International Labour and Working Class History*, 79, 103-121.
- Thiollet, Hélène (2013) « Migrations, exils et printemps arabes », pages 133-146 dans Alain Dieckhoof & Frédéric Charillon (eds.), *Afrique du Nord Moyen-Orient. Mondes émergents*, Paris : La Documentation Française.
- Thiollet, Hélène (2014) « From Migration Hub to Asylum Crisis : The Changing Dynamics of Contemporary Migration in Yemen », pages 265-285 dans Helen Lackner (ed.), *Why Yemen Matters. A Society in Transition*, Saqi Books.
- Weber, Serge (2004) *Des chemins qui mènent à Rome*, Thèse de géographie, Université Paris I.
- Wihtol de Wenden, Catherine (ed.) (2012) « La Turquie, au carrefour des turbulences migratoires : hier et aujourd'hui », *Anatoli*, 3, Paris : CNRS éditions.
- Wihtol de Wenden, Catherine (2013) *Pour accompagner les migrations en Méditerranée*, Paris : L'Harmattan.
- Zohry, Ayaman (2013) « Egypt's International Migration after the Revolution : Is There Any Change », *Confluences Méditerranée*, 87, 47-54.



Mouvements de population dans le bassin méditerranéen

Emile Temime

Le monde méditerranéen apparaît sur la carte comme un monde éclaté, divisé, protégé par des barrières naturelles, condamné au morcellement et à l'isolement. Les chaînes montagneuses qui, de l'Atlas nord-africain aux massifs pyrénéens et alpestres, s'étalent au-delà des Balkans pour se prolonger jusque dans les pays du Proche Orient, s'identifient à des frontières qui ne sont pas seulement climatiques. La vaste zone désertique qui se prolonge à partir du Sahara en direction de la péninsule arabique et rejoint les immenses étendues arides de l'Asie centrale n'est-elle pas une limite encore plus évidente, encore plus difficilement franchissable, même si les routes caravanières ont maintenu, de tout temps, des liens avec l'Afrique noire ou le monde extrême-oriental?

Montagnes et déserts poussent même jusqu'à la "Mer Intérieure", faisant de cet univers particulier une succession de plaines et de bassins de faible étendue, séparés les uns des autres, propices à la multiplication des micro-états, voire à l'établissement durable de sociétés fermées sur elles-mêmes, et dont les structures semblent se figer au cours des siècles. Sans reprendre nécessairement des exemples extrêmes, comme celui des Hurdes, cette région "abandonnée" d'Estremadure que Buñuel a rendue célèbre¹, il convient de souligner la présence dans le monde méditerranéen de ces espaces privilégiés, refuges des hommes et des traditions, sources d'un nationalisme ou d'un régionalisme identitaire qui s'est transmis jusqu'à nos jours, à l'exemple des provinces basques ou des îles occidentales, comme la Corse ou la Sardaigne (mais on pourrait aisément multiplier les exemples).

La mer elle-même n'est pas toujours facteur d'unité, bien que des

empire maritimes s'y soient constitués au cours des temps, d'Athènes à Venise, entre autres. Pendant de longs siècles, elle est surtout perçue comme source de péril, et l'on ne se risque au grand large qu'avec beaucoup de prudence. Les sociétés méditerranéennes sont agropastorales avant d'être maritimes. A la limite, on pourrait dire que certaines d'entre elles tournent le dos à la mer. Tel est, de toute évidence, le cas de la Crète ancienne, tel est celui de la Sicile, pays sous-peuplé encore au XVI^{ème} siècle², et qui sert alors de "grenier à blé" pour le monde méditerranéen, tel celui de la Corse jusqu'à une date toute récente (dans une perspective historique), au moins jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Nous prenons ici volontairement nos exemples dans la Méditerranée insulaire. Mais que dire des peuples qui sont à l'origine des grandes diasporas? Le peuple juif, le peuple de la Bible s'entend, ignore la vie maritime. Le monde arménien est replié à l'intérieur des terres, et composé pour l'essentiel de paysans. Et, pour parler du tout contemporain, la migration palestinienne n'est-elle pas due à une perte ou un abandon de terres, qui avaient abrité pendant des siècles une société agropastorale? On pourrait poursuivre cette énumération... Comment expliquer alors ces migrations massives, ces vastes mouvements de population qui animent tout au long de son histoire le monde méditerranéen, qui en font à la fois un lieu de rencontre, de passage et d'affrontement, parfois brutal, souvent pacifique entre les hommes et les cultures?

L'inutile vanité des murs

Sans doute, les barrières géographiques que nous venons d'évoquer ne sont-elles pas toujours des remparts efficaces et n'empêchent-elles ni la circulation des hommes, ni les migrations massives par-delà les frontières. Sans doute les fortifications édifiées par les hommes pour renforcer ces obstacles naturels sont-elles visiblement insuffisantes. Le cas exceptionnel de l'Empire romain, le seul Etat à avoir réalisé, par la force, l'unité du bassin méditerranéen, est, à cet égard, tout à fait remarquable. En vain dresse-t-il des murs et creuse-t-il des fossés pour se protéger contre les menaces des peuples du Nord ou les incursions des nomades de la steppe ou du désert. Du jour où une pression forte s'exercera sur le "limes", il ne sera plus possible de contenir les envahisseurs. A vrai dire, ils sont déjà présents dans l'Empire; car on sait que le monde romain est pénétré, bien avant les grandes invasions du IV^{ème} ou du V^{ème} siècle, par les peuples barbares. Les Romains eux-mêmes, ne bénéficiant plus de l'apport massif d'esclaves amenés par les conquêtes militaires, ont installé sur des terres déjà vides, ou insuffisamment peuplées, les paysans (les "colons") venus surtout de Germanie, et enrôlé par dizaines de milliers ces mercenaires, qui constituent désormais l'essentiel de l'armée. Déplacements de main-d'oeuvre, engagements militaires, ce sont là des constantes, qui se retrouveront au cours des siècles, et qui expliquent, avec des formes évidemment variables, des mouvements parfois considérables de populations à l'intérieur du bassin méditerranéen. Les épisodes violents, la poussée en direction de la Méditerranée des hordes venant de l'extérieur,

les Slaves dans la péninsule balkanique, les Arabes dans le Moyen-Orient ou en Afrique du Nord à partir du VII^{ème} siècle, les Turcs à partir du XI^{ème} (la pression s'exerce alors essentiellement d'est en ouest) modifient certes l'équilibre démographique, mais dans quelle proportion? Les envahisseurs sont relativement peu nombreux, et ils ne se renforceront par la suite qu'en contrôlant et en enrôlant les populations locales. Tout au plus, puisqu'il est ici question de mouvements démographiques, doit-on admettre que ces invasions, menées souvent par des nomades, entraînent un affaiblissement de la sédentarisation, renforcent les "espaces vides" dans les parties basses et exposées (au point que certaines d'entre elles retournent au marécage et à la désertification), font refluer les populations sur les régions montagneuses, qui servent alors de zones-refuges. Les Druzes et les Maronites se replient ainsi sur les hauteurs du Liban, les Kabyles sur les massifs du Maghreb. Les sociétés montagnardes apparaissent ainsi dans le monde méditerranéen comme relativement originales et très fortement structurées. Mais la densité relative du peuplement et la pauvreté des ressources les poussent naturellement, en temps de paix, à chercher des compléments de ressources dans des migrations saisonnières qui ramènent les hommes vers les campagnes voisines ou vers les villes qui se développent alors sur le pourtour du bassin méditerranéen.

Les mouvements de population ici sont souvent de faible ampleur, limités à des déplacements régionaux, parfois simplement de vallée à vallée³, quelquefois plus étendus, et se renouvelant d'année en année, comme ces déplacements fort anciens qui poussent vers la basse Provence les montagnards des Alpes (ceux qu'on appellera les gavots) à la recherche d'un travail temporaire ou qui font descendre vers les plaines toscanes les montagnards de l'Apennin. Les grandes cités les attirent aussi plus largement, sinon plus durablement. Les Berbères venus de Kabylie travaillent dès l'époque ottomane dans les jardins des riches algérois. Les villes de la côte dalmate, Raguse notamment, attirent les travailleurs des montagnes voisines. Ce n'est que dans le cas des très grandes métropoles que l'on retrouve trace de déplacements de plus vaste envergure, liés au négoce et à l'ouverture des grandes routes maritimes.

Car la Méditerranée est aussi la route par excellence, la voie qui permet d'établir des communications entre ces territoires apparemment isolés et ces mondes souvent en conflit. Il n'est pas de moment où le trafic soit longtemps interrompu le long des côtes, et où les hommes ne trouvent moyen de communiquer et de se déplacer. Le temps où s'affrontent l'Islam conquérant et la Chrétienté divisée est, il est vrai, peu propice aux déplacements d'envergure et au grand négoce. Mais, si la Méditerranée apparaît alors comme une frontière entre ces deux mondes, elle est loin d'être la frontière hermétique que l'on s'est complu à représenter. Pèlerins et commerçants, en petit nombre, il est vrai, fréquentent les ports du Levant bien avant l'aventure des Croisades. L'expulsion des Juifs des Etats occidentaux, d'Espagne en particulier, les contraint à s'installer dans le monde musulman, et les communautés qu'ils y établissent, de Salonique à Livourne, serviront, à partir du XVI^{ème} siècle, de base au renouveau

commercial en Méditerranée. Les grands ports de la Méditerranée orientale, à commencer par Constantinople ont toujours été l'aboutissement des caravanes amenant ces richesses fabuleuses que découvriront les Croisés en s'emparant de la capitale byzantine. Et le commerce des hommes fait aussi partie de ce négoce qui se poursuit d'un bout à l'autre de la Méditerranée. Le trafic des esclaves n'a pas pris fin avec le monde romain; il se poursuit tout au long de l'époque moderne. Ne compterait-on pas, pour ne parler que du monde chrétien, plusieurs milliers d'esclaves dans la Lisbonne du XVII^{ème} siècle⁴. Qu'ils viennent d'Afrique ou d'Asie, qu'ils soient les victimes de la course, barbaresque ou chrétienne, ils sont partie intégrante d'une société urbaine, très diversifiée, force de travail nécessaire dans un monde qui manque singulièrement d'hommes.

Le monde méditerranéen, jusqu'à une époque relativement récente, est en effet en quête permanente de main-d'oeuvre, pour l'exploitation des terres, nous l'avons vu au passage, mais aussi pour la mise en valeur du sous-sol. Nous avons cité l'exemple de la Sicile, plaque tournante et lieu de rencontre des civilisations méditerranéennes, marché céréalier de l'Occident jusqu'à l'époque moderne. Mais il est des espaces encore beaucoup plus vides, sur tout le pourtour de la Méditerranée. Espaces abandonnés aux fièvres paludéennes, et que l'on évite ou que l'on traverse en hâte, et qui ne seront mis en valeur que tardivement, comme la plaine de la Mitidja et, bien sûr, les Marais Pontins; espaces revenus à la friche après avoir connu un autre destin, comme une part non négligeable de l'Andalousie; espaces intérieurs, laissés aux semi-nomades ou aux chemins de transhumance; deltas des fleuves qu'il faudrait drainer et aménager et qui restent en dehors des grands courants de circulation, du delta de l'Ebre à celui du Danube (mais celui du Nil n'est pas très peuplé non plus). Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, les péninsules européennes, en dépit de l'édification de quelques grandes cités commerçantes, sont incontestablement sous-peuplées. L'Espagne n'a guère plus de 15 millions d'habitants vers 1850, en dépit d'un taux de natalité très élevé, pour une superficie presque équivalente à celle de la France (qui compte alors 35 millions d'habitants); l'Italie, dans ses frontières actuelles, ne dépasserait pas 25 millions d'individus à la même date...

C'est peu, et c'est déjà beaucoup, comparativement aux pays de l'Islam méditerranéen à la même époque. C'est déjà trop, en tout cas, pour des pays encore sous-industrialisés, et dont le système économique va être remis en cause à la fois par la colonisation, sous ses différents aspects, et par l'instauration de nouvelles formes de production et de nouvelles formes de marché. On pourrait parler à cette date d'une première inversion de tendance. Aux mouvements incessants, mais relativement limités, en nombre et en espace, de populations, qui avaient alors agité le bassin méditerranéen, si l'on excepte les déportations ou les expulsions massives, auxquelles on ne s'est pratiquement pas référé jusqu'ici, succède un vaste déplacement d'hommes et de femmes, qui s'opère à la fois en fonction d'impératifs économiques et de pressions politiques, parfois indissociables.

Les phénomènes qui se produisent alors ne signifient pas toujours rupture avec le passé. On peut souvent parler de continuité. Mais ils se développent sur une toute autre échelle. Il en est ainsi de la migration corse, dont on sait qu'elle est ancienne, et conforme à une double tradition méditerranéenne migration de "navigateurs", qui se recrutaient essentiellement parmi les CapCorsins, et que nous trouvons très tôt en Provence ou en Toscane, mais aussi sur les rivages barbaresques, migrations de soldats au service de Gênes et, plus tard, de la France. Ce qui est nouveau, surtout au début du XX^{ème} siècle, c'est la massivité des départs, liés à une remise en question de l'économie agro-pastorale traditionnelle, et qui se fait souvent en deux étapes, un premier temps qui amène à la ville, la ville corse s'entend, un second temps qui conduit "sur le continent" (en France, et d'abord dans les villes méditerranéennes du midi de la France). Parfois, on tente l'aventure lointaine, vers les colonies ou vers d'autres rivages, plus éloignés, au-delà du bassin méditerranéen. Sans aller jusqu'à parler ici de diaspora⁵, il y a bien une diversité de trajectoires qui rappelle des migrations plus vastes et plus diversifiées; mais il subsiste un fort sentiment d'attachement aux origines, de solidarité entre les immigrés qui évoque assurément d'autres populations méditerranéennes.

Cette longue tradition migratoire se retrouve en effet, avec des nuances évidentes, en d'autres lieux du bassin méditerranéen. Les chemins pris à la fin du XIX^{ème} ou au début du XX^{ème} siècle sont marqués en quelque sorte par l'histoire. Il en est ainsi de la très ancienne migration des "Murciens" en direction de la France. Que les besoins en main-d'oeuvre des régions viticoles françaises aient amené un flux abondant et régulier, beaucoup plus important que par le passé, de "saisonniers" vers le Languedoc méditerranéen, que cette migration se soit traduite pour certains par un établissement durable sur le territoire français, rien de surprenant à cela. Ce n'est en somme que la prolongation d'une de ces migrations de proximité, que l'on peut retrouver ailleurs, en Europe, ou dans les régions du Maghreb. Lorsque le gouvernement français encourage la colonisation de l'Algérie, il se trouvera tout naturellement dépassé par ces migrations de proximité qu'il n'a certes pas souhaitées. Ce sont les populations pauvres du sud de l'Espagne, qui partiront en nombre vers l'Oranie⁶, selon des routes maritimes aisées - et connues depuis de longues années. Les Italiens, surtout en provenance du Mezzogiorno, qui viennent en Tunisie, ou, en moins grande quantité, dans le Constantinois, après la conquête française, ne font, eux aussi, que reprendre des trajectoires anciennes⁷. Migrations qui sont la plupart du temps, au départ, des migrations de travailleurs agricoles, mais dont une part importante se retrouvera naturellement, après quelques décennies, dans les centres urbains. Inversement, lorsque s'amorce une migration nord-africaine en direction de la France, dans les débuts du XX^{ème} siècle, le mouvement qui s'opère en particulier à partir de la Kabylie s'explique assurément par la pauvreté chronique du pays et par la dépossession des terres à la fin du XIX^{ème}. Mais il reprend aussi une tradition qui amène depuis longtemps les Kabyles à venir chercher quelques ressources complémentaires dans les villes proches, et qui ne cessera pas avec la

décolonisation.

Les plus vastes mouvements de population qui affectent le bassin méditerranéen doivent assurément se replacer dans un contexte historique de longue durée pour être correctement compris, et cela est vrai des grandes diasporas comme des migrations de proximité, même si le déroulement du processus migratoire devient plus compliqué quand l'exil frappe massivement une communauté très importante. Cela est vrai de la grande migration arménienne, qui s'est amorcée bien avant le "génocide" de 1915, et qui se poursuit encore actuellement. Migration au départ liée au commerce de la soie, que les Arméniens pratiquent depuis longtemps, et qui conduit certains d'entre eux à venir s'installer en Occident dès le XVII^{ème} siècle; migration précédée par l'installation dans les villes de l'Empire ottoman, à commencer par la capitale, de minorités arméniennes importantes et parfois influentes. La grande persécution frappe donc une communauté déjà "en mouvement". Elle conduit, en dehors de la déportation massive que l'on connaît, nombre d'Arméniens à se regrouper notamment à Constantinople ou dans les camps du Liban, où ils seront placés à la fin de la Première Guerre mondiale sous la protection de la France. En 1923, après le traité de Lausanne, ils fuient par dizaines de milliers vers Marseille, une grande partie d'entre eux s'arrêtant en France et s'y fixant dans l'attente d'un improbable retour. Plus tard, et tout récemment encore, une autre vague migratoire prendra la même route, de Beyrouth ou de Stamboul vers Marseille, suivant, après plusieurs décennies, une trajectoire identique. Mais il est vrai que des communautés arméniennes se sont aussi installées aux Etats-Unis, et en d'autres pays à travers le monde. La diaspora, ici, ne se confond pas uniquement avec une trajectoire méditerranéenne⁸.

On pourrait en dire presque autant d'autres mouvements de très grande ampleur, comme la migration grecque, qui s'apparente par bien des aspects, à la migration arménienne. Même tradition migratoire ancienne d'est en ouest ou du nord au sud, jusque vers l'Egypte, qui nous ferait remonter très loin dans le passé. Même établissement, à travers la Méditerranée, dans les villes-ports d'Occident ou d'Orient. Alexandrie comme Marseille sont des plaques tournantes de cette migration. Mêmes rapports maintenus, à travers des réseaux de négoce, avec le pays d'origine. Même accélération du mouvement migratoire à la fin des années 1920, lorsque la reconstitution d'un Etat turc s'accompagne d'un échange de populations, qui contraint des centaines de milliers de Grecs à quitter leur foyer, et à chercher un nouvel établissement en Grèce ou ailleurs, jusque dans les pays de la Méditerranée occidentale. Les décisions politiques, dans l'un et l'autre cas, sont assurément décisives. Mais les mouvements de populations ont commencé depuis très longtemps, et s'étendent bien au-delà du monde méditerranéen. Les raisons de cette diaspora ancienne sont économiques encore plus que politiques.

Assez curieusement, si l'on veut parler dans la Méditerranée contemporaine de migrations véritablement politiques, il faudrait évoquer,

au moins rapidement, ce que j'appellerai des contre-sens historiques. Toute migration, tout départ massif, tout exil politique en particulier, s'accompagne d'une mythologie du retour, qui se transmet dans la famille et aide au maintien des solidarités à travers les générations. Or les deux exemples de "retour" que nous avons eu récemment sous les yeux semblent assez curieux. Le premier est la reconstitution en Palestine d'un Etat hébreu, dont la plupart des habitants, non seulement n'avaient jamais vécu en Palestine, mais n'avaient eu avec la Palestine d'autre rapport que légendaire ou religieux. Peuple en grande partie non méditerranéen (quand il s'agit de Juifs venus d'Europe centrale ou de Russie, dont les ancêtres ont été judaïsés il y a plusieurs siècles), mais qui vient retrouver cette "patrie" à contre-courant de l'Histoire. Le second exemple est le "rapatriement" des Pieds-Noirs, après l'indépendance de l'Algérie. Il est vrai que ce sont des "citoyens français" qui traversent la Méditerranée pour venir en France. Mais enfin, leur patrie, au sens immédiat du terme, c'est bien l'Algérie, et la plupart d'entre eux, ces Espagnols, Italiens ou Maltais, dont nous avons dit quelques mots, n'ont jamais vécu en France. Alors le terme de "retour", ici aussi, ne signifie pas grand chose. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit bien d'accidents de l'histoire, liés à des phénomènes qui dépassent largement le cadre méditerranéen. Le sionisme est sans doute lié à une tradition religieuse; mais la création de l'Etat d'Israël est due avant tout à des persécutions qui se déroulent pour l'essentiel en dehors du cadre méditerranéen. Le départ des Pieds-Noirs correspond d'abord au grand mouvement de décolonisation qui s'amorce après la Deuxième Guerre mondiale et qui touche aussi bien les pays du sud-est asiatique que l'ensemble du continent africain.

Les grands mouvements de population qui s'opèrent dans le bassin méditerranéen depuis le début du XXème siècle obéissent à une toute autre logique et ont, à l'échelle de l'histoire, une signification tout à fait différente. Nous avons parlé d'inversion de tendance à partir du XIXème siècle, en évoquant l'évolution démographique qui se dessine alors dans les pays méditerranéens d'Europe occidentale, une évolution qui s'accélère et s'étend à l'ensemble du bassin méditerranéen au cours du XXème. L'augmentation rapide de la population produit des effets comparables, même s'ils apparaissent échelonnés dans le temps, en Europe et dans les pays d'Islam. Nous avons rapidement évoqué ce premier mouvement de population, déterminé par l'affaiblissement des économies traditionnelles et par la poussée démographique, qui touche les péninsules européennes dès la fin du XIXème siècle. Il faut rappeler qu'il a débuté dans les zones de tradition migratoire, les pays de montagne, le nord-ouest de l'Espagne, la Galice, puis les provinces basques (et ceci bien avant que les territoires du sud ne soient touchés), Alpes piémontaises ou savoyardes, Apennin avant de gagner l'ensemble du Mezzogiorno. Mais ensuite, il s'étend à ces régions méridionales, et les trajectoires qui dominent désormais sont des trajectoires sud-nord, Andalous vers la Catalogne, Siciliens, Calabrais ou autres vers les régions industrialisées du nord de l'Italie, ce qui n'exclut pas la grande poussée migratoire au-delà des frontières des uns et des autres. La vieille migration piémontaise ou ligure qui s'opérait vers les campagnes

provençales cède la place à un mouvement de toute autre envergure qui aboutit aux espaces industriels du nord de la France, de la Belgique, et, naturellement, de la Suisse toute proche. La péninsule ibérique déverse sur l'Europe occidentale, à cours de main-d'oeuvre, des centaines de milliers de travailleurs. Mouvements d'allers et retours; mais, dans l'ensemble, les péninsules de la Méditerranée européenne, de la Grèce au Portugal, ont été à l'origine de ce premier et très vaste déplacement de population vers le nord de l'Europe, qui n'exclut pas d'autres mouvements et d'autres déséquilibres, à l'intérieur même des frontières étatiques. Le développement urbain, souvent aux dépens des régions déshéritées, n'est sans doute pas un phénomène particulier au monde méditerranéen. Mais il arrive ici à des formes excessives, en particulier dans le développement de la cité athénienne, simple bourgade au début du XIX^{ème} siècle, et qui prend des dimensions tiers-mondistes, en attirant une population nouvelle et totalement disproportionnée à ses possibilités économiques.

Dans tous les cas que nous venons d'indiquer, les déplacements massifs de population sont liés à des nécessités économiques beaucoup plus qu'à un déséquilibre démographique ou à des événements politiques. Cela est aussi vrai lorsqu'on en vient à examiner les migrations qui se déroulent entre le nord et le sud du bassin méditerranéen; mais il faut tout de même prendre en considération un déséquilibre qui ne cesse de s'aggraver. Les chiffres bruts de population ne rendent absolument pas compte de ce déséquilibre, le vieillissement progressif dans les Etats de l'Europe méditerranéenne, l'Italie ou l'Espagne ayant été touchés à leur tour par la baisse de la natalité qui était jusqu'ici l'apanage de la France ou des pays du nord, s'opposant au très fort pourcentage de "moins de vingt ans" qui caractérise les pays du Maghreb et du Machrek, avec des nuances évidemment, la pression démographique étant particulièrement élevée en Algérie ou en Egypte. Encore faudrait-il analyser de façon précise ces évolutions économiques et ces poussées démographiques pour comprendre les mécanismes migratoires. Il est évident que nous ne pouvons le faire dans le cadre d'un exposé général. On se contentera de dessiner rapidement les grands traits qui caractérisent ces déplacements.

D'abord pour constater que les formes traditionnelles de migration n'ont pas disparu, mais qu'elles se font désormais sur une plus grande échelle et sur de plus vastes distances. L'urbanisation est devenue un phénomène très important, et qui n'est pas sans créer des problèmes singulièrement délicats. Certains déplacements "traditionnels" se poursuivent, comme ceux des Djerbiens, installés autour de Tunis dans un premier temps, puis venant s'installer en France, sans toutefois rompre les relations avec le lieu d'origine. Exemple parmi d'autres d'une migration par étapes, comme il s'en est produit depuis toujours dans le bassin méditerranéen.

Toutefois, les mouvements récents les plus importants se produisent dans deux directions vers les pays du Golfe, récents demandeurs de main-d'oeuvre avec le développement de l'exploitation pétrolière. Vers les pays industrialisés de l'Europe, en y comprenant depuis quelques années les Etats récemment industrialisés, en particulier l'Espagne et l'Italie, qui se transforment ainsi en pays d'immigration. Une remarque rapide à ce

sujet. La Méditerranée reste avant tout un lieu de passage, et, de même que les migrants d'Italie et du Levant gagnaient au-delà du bassin méditerranéen, les côtes américaines ou africaines, aujourd'hui l'immigration d'Afrique noire traverse parfois le monde méditerranéen pour aboutir en Europe. Il s'agit toujours de migrations en Méditerranée. S'agit-il de migrations méditerranéennes? Oublions-les pour le moment.

Restent les deux principaux mouvements migratoires, qui n'ont bien entendu ni la même ampleur, ni la même nature. Les travailleurs qui viennent dans les pays du Golfe sont issus en grande partie des pays asiatiques. Toutefois, depuis 1970, beaucoup de Jordaniens, de Yéménites, de Palestiniens, d'Égyptiens surtout ont été attirés par une demande qui concerne toutes les catégories sociales, cadres, employés, ouvriers de production ou manutentionnaires. Si l'on en croit Elisabeth Longuenesse, il y aurait aujourd'hui près d'un million et demi d'Égyptiens dans ces pays (en y comprenant, il est vrai, ceux qui se trouvent en Libye), "alors que, vers 1970, il y avait un maximum de 100 000 Égyptiens travaillant hors d'Égypte". On mesure "la rapidité et la brutalité du phénomène"⁹, facilité par les possibilités de salaires relativement élevés, mais qui ont un caractère transitoire par définition. Très peu s'installent "à vie". Il s'agit ici d'un déplacement provisoire, permettant de constituer un pécule, voire de s'enrichir en quelques années. Prélude à un retour ou à l'établissement dans un autre lieu? Les statistiques, déjà peu fiables, ne nous permettent guère de répondre à cette question.

Le mouvement sud-nord est par nature beaucoup plus massif, beaucoup plus durable; il entraîne aussi des conséquences infiniment plus importantes. Il implique l'établissement dans les pays européens d'un grand nombre de travailleurs immigrés originaires de pays musulmans, Turcs et Maghrébins pour l'essentiel. Mouvement déjà ancien pour les Algériens, attirés en grand nombre vers la France pendant l'entre-deux-guerres (mais il culmine dans les années 1960), plus tardif pour les Marocains et les Tunisiens, essentiel pour les Turcs en direction de l'Allemagne beaucoup plus récent en ce qui concerne précisément l'Espagne et l'Italie, c'est à dire les pays méditerranéens par excellence, longtemps ouverts assez librement, et où le grand nombre d'immigrés en situation irrégulière interdit toute statistique sérieuse dans l'immédiat. A titre d'exemple, les régularisations entreprises en Italie dans les années 1988-89 permettaient déjà de faire apparaître la présence dans ce pays de plus de 30 000 Marocains¹⁰. Le chiffre était sans doute très inférieur à la réalité. Au reste, nous n'avons pas cherché ici à donner des chiffres, toujours contestables, mais à établir des permanences et à dessiner des trajectoires. Les contradictions juridiques et l'établissement de barrières (visas et contrôles) destinés à freiner le mouvement sud-nord témoignent d'une première permanence: la recherche d'une protection contre un envahissement trop rapide des populations venues du sud de la Méditerranée, les transformations économiques récentes ne justifiant plus une demande importante de travailleurs immigrés. La Méditerranée tend alors à se fermer à nouveau, à devenir à nouveau une frontière difficile à franchir entre un monde "développé" et un tiers-monde confronté à des difficultés économiques croissantes plus qu'entre un monde de l'Islam et

un monde de la Chrétienté.

Mais il est tout de même un trait fondamental que nous retrouvons à des siècles d'intervalle. Les nécessités économiques ont amené l'Europe à faire appel à ces masses de travailleurs venus du sud. Ceux-là y sont désormais établis, même si on veut superbement les ignorer (l'Allemagne ne se refuse-t-elle pas toujours à se considérer comme un pays d'immigration); ils y ont trouvé un emploi souvent durable, ils y ont opéré ce qu'il est convenu d'appeler en France un regroupement familial. Ils sont dans l'Europe, alors même qu'on feint d'arrêter la migration. Ils constituent un élément désormais majeur et actif de la population européenne, au même titre que les Barbares autrefois introduits dans l'Empire romain pour des raisons comparables. Le brassage des hommes, qui est dans la nature même du monde méditerranéen, se fait par-delà les barrières géographiques et par-delà les frontières.

Emile Temime

¹ Présenté pour la première fois en 1933, ce film (connu en France sous le titre de *Terre sans pain*) fit scandale en présentant, sous une forme volontairement "caricaturale" cette Espagne abandonnée jusqu'à la misère et la dégénérescence.

² Sur le sous-peuplement des pays méditerranéens au XVI^e siècle, on se reportera évidemment à l'ouvrage essentiel de Fernand Braudel, *La Méditerranée au temps de Philippe II*, étant entendu que Braudel est lui-même très prudent dans des évaluations chiffrées qui ne sont à coup sûr que des approximations.

³ Ce qui est plus particulièrement le cas des vallées alpestres.

⁴ Sans doute plus de 10 000.

⁵ L'expression est certes couramment utilisée en parlant des Corses. Nous avons essayé de ne le faire que dans le cas où elle nous paraît incontestable.

⁶ Et dans l'ensemble de l'Algérie; mais c'est évidemment l'Oranie qui est le plus fortement "hispanisée".

⁷ Cf. les publications de Jean-Jacques Jordi sur *Les Espagnols en Oranie*, Montpellier, Africa Nostra, 1986, et de Gérard Crespo, sur les Espagnols dans l'Algérois, et, tout récemment, sur *Les Italiens en Algérie*, Calvisson, Gandini, 1994.

⁸ Sur la diaspora arménienne, cf. le tableau qu'en dresse notamment Claire Mouradian, dans son mémoire sur *l'Arménie soviétique et la diaspora arménienne après la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, 1977.

Confluences

⁹Article d'Elisabeth Longuenesse sur "les migrations du travail dans les bouleversements de la société égyptienne" in *Peuples méditerranéens*, numéros 31-32, avril-sept. 1985.

¹⁰ On se reportera sur ce point à l'ouvrage publié sous la direction de Jacqueline Costa-Lascoux et Patrick Weil, *Logiques d'états et immigrations*, Paris, Ed. Kimé, 1992, qui donne des chiffres sérieux jusque dans leurs hésitations.